



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



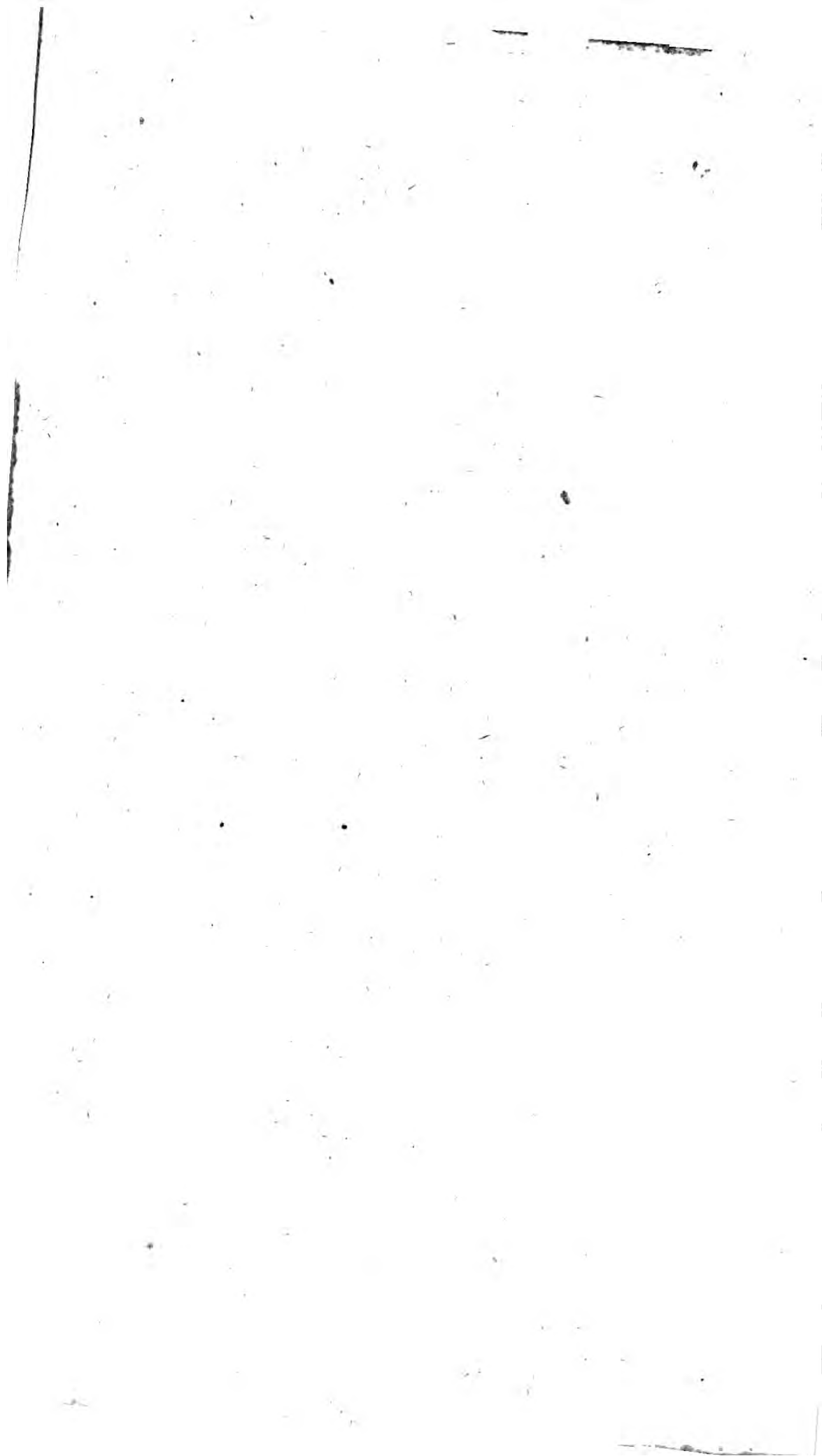
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

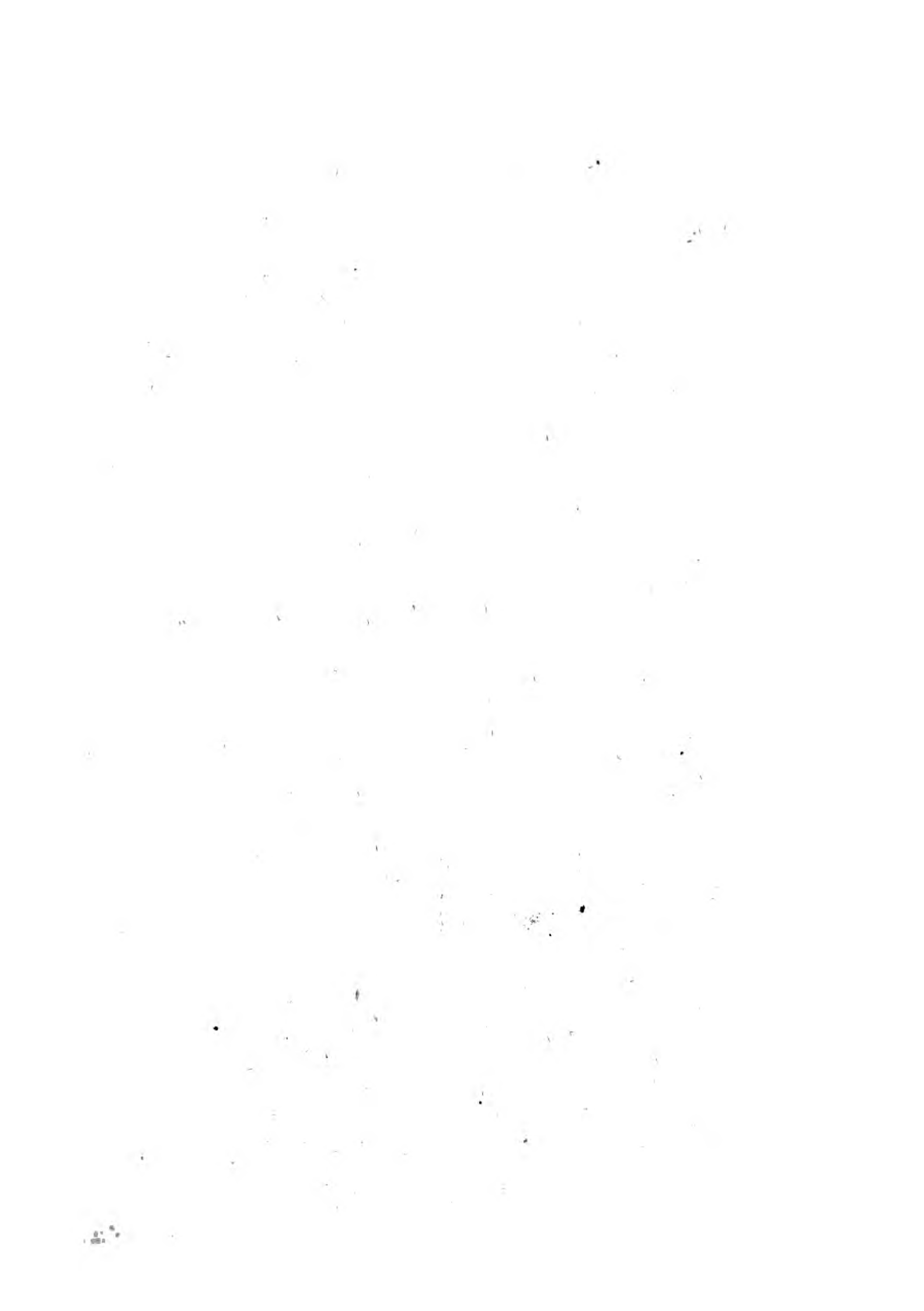


Catalogue

100

100





BS. 8°
A 200.

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XL.

CONTENANT la fin des Mém. de BERTRAND
DE SALIGNAC, ceux de GASPARD DE
COLIGNI, de M. DE LA CHASTRE,
& de GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

D E S

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XL.

A LONDRES,

Et se trouve à P A R I S,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION

UNIVERSITY

OF

MEMOIRS

OF

AMERICAN

AND



OF

THE

AMERICAN

1771

M E M O I R E S
D E
B E R T R A N D D E S A L I G N A C ,
S E I G N E U R
D E L A M O T H E - F E N E L O N ;

Contenant le siège de Metz en 1552.

EN ces entrefaites on entendit que l'armée 1552. de l'Empereur avoit passé les Deux-Ponts, & s'approchoit vers la Mozelle, s'engrossissant toujours du nombre de gents qui suivoient d'Alemagne, & d'autres qui venoyent des Pays-Bas, dont ne voulant M. de Guyse leur laisser en proye une enseigne de gents de pied du Capitaine la Prade, qui estoit dans Rodemar, afin qu'ils ne se peussent avantager d'avoir à leur arrivée, fait quelque prinse sur le Roy, mist en délibération & conseil de les retirer, ensemble l'artillerie qu'ils pouvoient avoir. Et furent les Capitaines de c'est advis, que du premier jour on envoyast querir les gens de pied, connoissants que la place n'estoit pour attendre une moyenne force, non qu'une si grosse armée, qu'on disoit estre celle de l'Empereur : mais ils trouvoient si

1552. mal aisé, que quasi jugeoient impossible d'en pouvoir retirer l'artillerie, à cause qu'il y avoit six grandes lieuës de mauvais chemin de Rodemak à Meas, qui en valloyent douze Françoises, beaucoup de passages difficiles tant de montagnes, que de grands boys entre deux, & le temps qui s'estoit mis à la pluye. D'autre costé les forces de l'ennemy voisines & mesmes vingt Enseignes de leurs gens de pied desjà logées à Luxembourg & Thionville, entre lesquels Rodemak faisoit le milieu estant chose contrainte de passer à l'aller, & au retour à la portée du canon de Thionville, dont pour y user seurement, ne faudroit moindre escorte, que de tout le nombre de gens qu'il y avoit dans nostre ville, lesquels pource qu'il conviendrait mettre beaucoup de temps à trainer l'artillerie, ne seroient encores peu hazardez en telle entreprise, mais qu'on la rompist, & portast sur sommiers (a) ce qu'on pourroit des munitions de guerre qui s'y trouveroient. Suivant cecy, M. de Guyse envoya le lendemain quatriefme d'Octobre, le Capitaine Lanque (b) avec ses harquebouziers à cheval; advertir le Capi-

(a) On nommoit ainsi les chevaux destinés à porter le bagage : chaque homme d'armes en avoit un.

(b) De la maison de Choiseul.

taine la Prade de tenir luy, ses gents, & son 1552.
 affaire prests, & qu'il enveroit encore plus
 grande escorte pour les conduire seurement
 à Mets : Dont pour c'est effect il despescha
 deux jours après le Seigneur Paule Bap-
 tiste (a) & la moitié de la compagnie de M.
 de Nemours, lesquels passerent sans estre
 apperceus de ceux de Thionville, à la faveur
 d'une escarmouche que M. de Nemours,
 & le Comte de la Rochefoucault avec le reste
 de leurs compagnies allerent attaquer devant
 la ville, sur lesquels sortirent quelques gents
 de cheval, qui furent incontinent rembarrez
 dans les portes. Et allerent encores les nostres
 donner dans un nombre d'harquebouziers sor-
 tis avec les gents de cheval, lesquels avoyent
 gagné un fossé, cuidans de là tirer mieux à
 seureté : mais ils furent enfoncez & rompus,
 où le Seigneur d'Auradé Gentilhomme de la
 maison de M. de Nemours receut une har-
 quebuzade dans le genouil, de laquelle à
 trois ou quatre jours delà il mourut. Les Ca-
 pitaines Baptiste, Lanque & la Prade exe-
 cuterent le huitiesme du mois ce qu'ils
 avoient en charge de la ruine du chasteau,
 & rompement de pieces conduifants par une

(a) L'Auteur ne désigne guères autrement Paul Bap-
 tiste Frégosc.

1552. nuit les gents de guerre a fauueté, avec un nombre de poudres & harquebouzes a croq, qu'ils avoyent fait charger, jusques au pont de Rozemont à demie lieuë de Thionville, ou le Seigneur de Biron avec la compagnie de M. le Prince de la Rochefuryon, & sept Enseignes de gents de pied, soub le Capitaine Favars Maistre de camp se trouverent à l'aube du jour pour les recueillir. Et pource que quelque maladie assez contagieuse avoit couru entre ses soldats de Rode-mar, afin d'eviter inconvenient dans la ville, M. de Guyse les envoya loger au pont des moulins, ou après leur avoir fait faire monstre, leur commanda se retirer au camp, vers M. de Chastillon leur Colonel. Et en ce temps il choisit parmy ses autres bandes, trente soldats des plus estimez, pour sa garde, dont en y avoit six des laquais du Roy, qu'il a durant le siege souvent emploiez à diverses entreprinse, esquelles ils se sont tousjours portez fort vaillamment. Aussi en sont demeurez les treize ou quatorze morts ou impotents de leurs membres.

Trois ou quatre jours après, M. le Prince de la Rochefuryon, venant de sa maison, arriva en poste pour le desir de se trouver en un siege tel, qu'on prevoioit estre ces-

tuy-cy : la venue duquel fust très-agreable à 1552. M. de Guyse & à tous les gents de guerre. Il voulut du premier jour prendre charge de quelque besongne, & commença un rampart à l'endroit d'une poterne près l'Eglise Saint Thibauld, qui fut continué à main gauche, jusques à l'entrée de la riviere de la Seille, & de l'autre costé jusques aux Augustins, comme de mesmes fait le Seigneur Pierre Strozzy au rampart & tranchée d'entre la Porte des Alemans, & la plateforme de la Porte à Mazelle. A ladite plateforme les Comte de la Rochefaucaud, & Seigneur de Rendan & les Seigneurs de Gonnor & de la Brosse à la courtine, & deux boulevars du retranchement : le Seigneur d'Antragues au ravelin & portal des Alemans : le Seigneur de Biron à la plateforme des Rats : le Seigneur de Parroy à celle de l'encogneure de Sainte Glocine, & certains autres Seigneurs venus auparavant, qui estoient Superintendans à tous les ateliers, faisoient valoir la diligence des pionniers, & des gens de travail, n'espargnants celle mesme des gens de guerre de pied ou de cheval, lesquels y emploioient quatre & six heures chacun jour, dont leur gaillardise aida beaucoup à l'avancement de la besongne : joint que nos

1552. ennemis estoient lents, & nous donnoient loisir de nous fortifier, séjournants plus d'un demy mois au logis qu'ils avoient prins au Deux-Ponts, & aux environs : mais cela procedoit, comme il est vray semblable, de ce que l'Empereur vouloit pourvoir, avant passer outre, aux munitions de guerre & vivres qui seroient necessaires durant le siege, à l'entretènement d'une si grande armée, comme deslors il pratiqua, que de Strasbourg luy seroitourny durant deux mois (a) deux cents mille pains par jour, & des autres Villes assises sur le Rhin & la Mozelle, selon qu'ils le pourroient faire. Il attendoit aussi que la grosse artillerie fut arrivée à Thionville, laquelle il faisoit descendre par le Rhin jusques à Confluence (b), & puis remonter par la Mozelle. D'autre costé le Duc d'Olsten (c) frere du Roy de Dannemarc, & les Seigneurs d'Aiguemont (c), de Brabançon, & du Bossu (d) luy devoient amener

(a) Cette fourniture de pains ne s'accorde guères avec les ravages faits par les troupes de l'Empereur sur le territoire de Strasbourg. Au reste, Sleidan n'en parle point.

(b) Coblentz.

(c) D'Egmont.

(d) De Bossu.

un autre nombre de gens de guerre, qui 1552. estoient bas Alemans, tant de pied que de cheval, lesquels ne pouvoient si tost arriver. Mais sentant qu'ils s'approchoient, & qu'au demeurant tout l'appareil de son armée estoit prest, il s'achemina vers Serebruca (a).

A tant M. de Guyse desirant avoir particuliere connoissance de l'estat de ceste armée, commanda au Seigneur de Rendan s'en aller avec sa compagnie si avant qu'il la peult reconnoistre, lequel chemina jusques par delà Vaudreyanges, sans avoir nouvelles des ennemis. Et passant un peu plus outre contremont la riviere de Sarre, trouva que leur camp venoit loger ce soir à Forpach, un peu par deça Serebruch, à sept lieuës de Mets. Surquoy M. de Guyse feit certain jugement qu'ils se venoient adresser à Mets. Et bien qu'il veist nos enseignes de gens de pied si mal completes, qu'elles n'avoient lors plus de quatre mille cinq à six cents hommes en tout, que la cavallerie n'avoit fait monstre sinon de quatre cents quarante quatre chevaux. Aussi les trois compagnies de la gendarmerie, comptez pour neuf vingts hommes d'armes, plusieurs y avoient esté trouvez absens pour estre malades, ou allez se

(a) Saarbruck.

1552. rafraîschir du voyage d'Alemagne : & grande difficulté qu'il en peust estre deormais secouru de plus grand nombre, n'y d'aucune autre chose, neantmoins se résolut avec telle troupe, qu'il connoissoit estre pourveuë de gens de bien, attendre les ennemis, sans demander autre chose au Roy que sa bonne grace, laquelle il esperoit mériter exposant sa vie à la deffence & garde de ceste siene place, comme à la verité c'estoit service autant relevé, qu'on eust peu faire à la venue de si grand force, & où chacun de bon & sain jugement peut aysement comoistre, de quelle importance en estoit la conservation ou la perte. Doncques sentant les ennemis si près comme à esté dit de peur que s'ils avoient intelligence ou moyens aucuns de surprendre la ville, ils en voulussent à leur arrivée essayer l'exécution, il feit renforcer la garde des murailles, ordonnant que les Capitaines, les Seigneurs, Gentilshommes, & gents d'ordonnances feissent ordinairement tout le long de la nuit ronde, & luy mesmes le plus souvent estoit à visiter les corps de garde & sentinelles. Aussi ordonna un guet à cheval hors la ville, qui se feroit de jour un peu par dessus le bourg de Saint Julian, vers la montagne & venue des ennemis, afin que d'heure à au-

tre il fust adverti de tout ce qui pourroit sur-venir de leur costé. 1552.

Bien tost après il envoya le Seigneur Paule Baptiste sur les champs, pour avoir encores plus seures nouvelles du chemin qu'ils tiendroient. Lequel avecques trente, ou trente cinq chevaux, chemina un jour & la nuit & un peu de l'autre matinée vers Serebruch, & trouva que leur camp estoit encore à Forpach : toutesfois il en deslogeoit ce mesme matin, pour venir à S. Avau, s'approchant deux lieues de nous. Ledit Seigneur Paule estant couvert d'un peu de bois & du brouillard qu'il faisoit lors, demoura quelque temps à voir passer camp ; à la fin voyant trois ou quatre de leurs soldats desbandez, le feit prendre, sans que le camp en eust aucune alarme, & avec cest advis & langue s'en retourna en la ville. Ainsi nous continua l'advertissement que l'Empereur approchoit, dont moins que jamais perdimes heure ni temps à faire tout ce qui estoit possible, pour la fortificatiou & defence de la ville.

La nuit du deuxiesme jour après, le Comte de la Rochefoucaud sortit pour aller de rechef voir les ennemis. Et estant près de Boulac, à quatre lieues de Mets, se teint en imboscade (a), envoyant le Capitaine la Faye

(a) Embusca des.

1552. son Lieutenant, avec six salades, descouvrit plus avant, lequel alla donner jusques dans les fauxbourgs de Boulae, où y avoit quelques harquebouziers en garde, qui furent chargez & contraints gagner le fort, donnant l'alarme à huit ou neuf cents chevaux qui estoient logez là pour escorter des vivres. Ledit la Faye se retira vers la troupe, & le Comte avec le tout vers la ville, trouvant en chemin grande quantité de bled & vin pour les ennemis, qu'il gasta & deffonça. Et ne tarda guères après, que M. de Guyse, pour estre tousjours bien adverti de ce que les ennemis feroient, renvoya Paule Baptiste sur le chemin de leur camp, lequel estant aussi party de nuit, arriva ainsi que le jour commençoit à poindre, à un village, qui est entre le *petit Mets* & les estangs, au milieu d'un bois, où il trouva de vingt-cinq à trente soldats Espagnols, lesquels eurent l'alarme de luy, & tirerent force harquebouzades, se jectans dans le bois, qui estoit à l'entrée du village, par lequel ledit Baptiste vouloit faire son chemin, qu'il feignit lors prendre par autre part : mais pour mieux pouvoir porter quelque certainté (a) des ennemis, & les approcher à couvert, il y rentra par autre

(a) Pour mieux reconnoître.

endroit ; & arrivant jusques près du camp, 1552. qu'il trouva logé par deçà Boulac , print neuf ou dix soldats Italiens , qui alloient busquer (a) par les villages , & s'en revint. De ce logis l'Empereur partit pour se retirer à Thionville , à cause de quelque indisposition de sa personne : & à deux jours de là , Paule Baptiste retourna autrefois (b) de nuit sur les champs vers Theoncourt & Créanges , pour aller se mettre derriere les ennemis : mais il fut mal guidé , & ne peut sortir l'exécution de ce qui avoit esté entrepris. Toutesfois s'accostant plus près du camp , trouva vingt-cinq ou trente Marangeois près d'un bois , qui donnoient la chasse à quinze ou vingt soldats Italiens des ennemis. Ledit Paule print les uns & les autres. Et passant encore plus avant , trouva que le camp estoit deslogé de Boula , & s'en venoit vers les estangs. Il approcha à un demy quart de lieuë de plusieurs esquadrons de gens de pied & de cheval , qu'il suyvit un temps. Et voyant quelques Espagnols & autres soldats s'escarter de la grosse troupe , les print prisonniers , & les conduit à Mets.

Ce soir logea la cavalerie de l'ennemy audit

(a) C'est-à-dire , qui alloient à maraude.

(b) Une seconde fois.

1552. lieu des Estangs , qui est à trois lieuës de Mets , & tout le reste de l'armée à demie lieuë par delà , où ils se tindrent encore le lendemain , à cause du mauvais temps qui les empeschoit de mener l'artillerie : mais ce ne fut sans que M. de Guyse leur envoyast sur le jour & sur la nuit donner l'alarme par quelques petites troupes de nostre cavalerie , de sorte que toute la leur fut contrainte se tenir longuement en bataille. Et les eust-on encore travaillez plus souvent , & par plus grand nombre des nostres , n'eust esté que la retraite estoit mal aysée , & qu'on n'eust sceu faire si petite perte , qu'elle n'eust esté trop grande pour le besoin qui s'aprestoit. La nuit ils envoyerent des harquebouziers à deux ou trois cens pas de la ville , auprès d'un pont de pierre , du costé de la grande riviere , pour visiter , ainsi que l'on pense , le lieu & l'affiette de leur camp , lesquels furent descouverts de la muraille. Et les fut-on allé voir de plus près sans l'incommodité de la nuit.

Deux jours après , qui fut le dixneufvième d'Octobre , le Duc d'Albe , Capitaine-General de l'armée de l'Empereur , & le Marquis de Marignan , Coronel des gens de pied Italiens , par lesquels deux la pluspart

des affaires se conduisoient , délibérèrent ve- 1552.
 nir reconnoître la ville , & le logis qui se-
 roit plus propre pour l'assiéger , estimans
 puis què la principale charge de l'entre-
 prinse leur touchoit , qu'aussi devoient - ils
 voir à l'œil tout ce qui se pourroit faciliter
 ou empescher l'exécution. Ils s'approcherent
 à un petit quart de lieuë , avec quatorze
 mille hommes de pied , quatre mille chevaux,
 & six pieces d'artillerie de campagne , qui
 furent descouverts sur les neuf heures du
 matin , par la guette du clocher , & le Sei-
 gneur de la Brosse (qui estoit ce jour de
 guet hors la ville avec la compagnie de M.
 de Lorraine) en donna certain advertisse-
 ment à M. de Guyse. Et ayant retiré ses sen-
 tinelles , commença s'approcher au pas vers
 un pont de pierre du bourg S. Julian , où
 il trouva de nos harquebouziers , qui estoient
 sortis pour le soustenir , lesquels attendirent
 la descente des ennemis , le garderent assez
 longuement. Mais se voyants charger d'une
 force par teste & par flanc (car à trente pas
 du pont n'y avoit eau qui y peust faire em-
 peschement) commencerent se retirer ; &
 par le moyen d'un bon ordre & commande-
 ment du Seigneur de la Brosse , qui leur fai-
 soit souvent monstrier visage , & prendre de

1552. pas en pas les lieux avantageux pour tirer à couvert, ils gagnèrent la faveur de nos murailles, sans qu'il s'en perdist pas un. De l'autre costé, sur la porte des Alemans, descendoient environ deux mille harquebouziers Espagnols ou Italiens, ayant laissé la grosse troupe à huit ou neuf cens pas plus haut, vers les bordes de Valieres, & leurs gens de cheval un peu à gauche en bataille. M. de Guyse fit sortir le Seigneur de Rendan avec vingt-cinq chevaux seulement, pour les aller reconnoistre, sans permettre qu'il en sortit davantage, à cause que cet endroit, vers la montagne couverte de vignes, n'estoit commode à combattre pour la cavalerie. Et ayant ordonné quinze harquebouziers de chacune enseigne de gens de pied se tenir prests, avec un chef des principaux de chacune d'icelles, il en bailla deux cens au Capitaine Favars, Maistre de camp, pour l'aller soustenir; & encore le Seigneur Strozzy, pour commander aux uns & aux autres, & conduire l'escarmouche. Ledit Seigneur de Rendan n'alla guères avant, sans rencontrer ceste force d'harquebouziers, qui venoit au grand pas, en bon ordre & contenance de soldats, pour s'attaquer aux nostres, & tira sur sa troupe. Toutefois il les nombra jus-

ques aux derniers , puis se retirant au pas ¹⁵⁵² vers la premiere ruine de dessus la porte des Alemans , appellée de *Brimba* , trouva le Seigneur Pierre , qui le fit passer & tous les chevaux plus bas vers la ville , s'apprestant avec ses harquebouziers pour faire teste aux ennemis , lesquels il arresta un temps à coup d'harquebouze : mais d'autant qu'il les voyoit renforcer tousjours , & que par les costez commençoient d'environner le lieu , il retira peu à peu ses gens vers l'autre ruine plus basse & prochaine de la ville , appellée de *Sainte Elizabet* ; & la tenant ferme , garda que les ennemis ne passassent outre , bien qu'ils en fissent leur effort , & continuassent à harquebouzer plus de deux heures les uns contre les autres. Encore estoient autres cent ou six vingt harquebouziers , du reste de ceux que M. de Guyse avoit ordonné , fortis au devant d'autre grosse troupe d'ennemis venus aux vignes sur la porte Mezelle , qui furent soustenus , & les nostres trouvez aussi roides & asseurez qu'aux autres endroits. Ainsi s'attaqua l'escarmouche en plusieurs lieux entre les deux rivieres , & voyoit-on tous les costaux & montagnes pleins de feu & fumée de l'escopeterie. Cependant le Duc d'Albe & le Marquis de Marignan , qui estoit

1552. descendu de sa licrière, où il alloit, à cause de quelque mal de jambe (a), & remonté sur une hacquenée, vinrent à la Belle-Croix, d'où ils peurent mieux que de nul autre lieu voir le circuit & contenu de la ville, reconnoître les commoditez de loger auprès, & les endroits par où elle se pourroit mieux battre. Quelques Espagnols passerent le bourg Saint Julien, vers la riviere, comme voulant sonder deux guaiz, qu'il y avoit pour passer en l'isle, dans laquelle fut jettée une partie de la compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, & quelques harquebuziers du Capitaine Saint Houan, pour les empescher. L'escarmouche dura depuis les onze heures jusques à vespres (b), que les ennemis voyans ne pouvoir faire démarcher (c) les nostres des lieux, qu'ils s'estoient résolus de garder, tant s'en faut qu'ils les peussent forcer, pour approcher la ville de plus près, commencerent les premiers se retirer vers leur grosse troupe, & puis tous ensemble à leur camp, laissant l'avantage aux nostres, auxquels ne fut donné peu de louange par M. de Guyse, d'avoir mainten

(a) Il avoit la goutte.

(b) Jusques au soir.

(c) Ne pouvant faire quitter aux nôtres, &c.

si long combat, sans estre rafraischis ne renfor- 1552.
 cez : là où les ennemis l'avoient esté par trois
 fois & tousjours de gros nombre, & gens choi-
 sis, comme ceux qui estoient venus préparez
 de cette entreprinse, en laquelle la situation
 du lieu les avoit encore favorisez de pouvoir
 venir jusques près de nous couverts par fossés
 & caveins. Il fut tiré des deux costez plus de
 dix milles arquebuzades, & y perdismes des
 nostres le Seigneur de Marigny de Picardie,
 & cinq soldats, qui furent tuez sur le champ,
 les Seigneurs de Mompha, Lieutenant de la
 compagnie du Seigneur de Rendan, de Silly,
 le Capitaine de S. Aubin, le Capitaine So-
 ley, & son Enseigne la Vaure, & l'Enseigne
 du Capitaine Gordan, avec dix ou douze au-
 tres soldats furent blesez, dont Silly, Mom-
 pha & la Vaure moururent en peu de jours.
 Le Seigneur de Mey Robert, homme d'ar-
 mes de la compagnie de M. de Guyse, fut
 prins. De leur costé ne receurent moindre
 dommage que de huit ou neuf vingts hom-
 mes, entre lesquels en y avoit de ceux qu'ils
 appellent *Signalez*, ainsi que nous avons
 sceu depuis. Le soir mesme M. de Guyse
 estant allé au lieu de l'escarmouche (7),
 trouva des payfans qui l'asséurerent avoir veu
 un nombre de charrettées de morts & bles-

1552. fez que les ennemis ramenoient , outre quelques-uns qu'il vit demeurez sur la place. Nostre artillerie des voutes des Eglises & des platesformes avoient fort tiré , mesme de la plateforme des Rats , quelques coups de canon & de longue coulevrine dans les ruines de Saint Julien , à cause que les Espagnols s'y estoient retirez , qui n'y firent pourtant long séjour. Dès ce premier rencontre , les ennemis tindrent nos soldats en bonne réputation , ne leur ayans veu , pour aucun danger , reculer ou avancer le pas , qu'en gens de guerre & bien asseurez. Qui fut un avantage , lequel M. de Guyse connoissoit estre requis qu'un chef au commencement d'une guerre taschast le plus qu'il luy seroit possible de gagner.

Le Seigneur Don Louys Davila (a), Général de la cavalerie espagnole , escrivit le lendemain une lettre par son Trompette à M. de Guyse , pour r'avoir un esclave , qui s'estoit venu rendre à nous , & qui , à ce qu'il manda , avoit desrobé un cheval d'Espagne , & la bourse de son maistre. M. de Guyse fit responce , « que l'esclave s'estoit » retiré plus avant dans le pays du Roy , » comme estoit la verité : & quand bien il

(a) Voyez l'observation qui le concerne dans les Mémoires de Rabutin (Observation n° 2 du IV Liv.)

» seroit encore en la ville, la franchise qu'il 1552.
 » y avoit acquise, selon l'ancienne & bonne
 » coustume de France, qui donne liberté
 » aux personnes, ne permettroit qu'on le
 » peust rendre; bien luy renvoyoit le cheval
 » qu'il avoit racheté de celuy à qui l'esclave
 » l'avoit baillé ». Bon nombre de leurs sol-
 dats se vindrent depuis rendre à M. de Guyse
 pour le service du Roy, mesmement Italiens,
 tant à cause des defauts qui estoient en leur
 camp, que pour la défiance qu'ils disoient
 les ennemis avoir d'eux et de leur nation,
 auxquels fut baillé passage & moyen de se
 retirer en France, après toutesfois qu'on
 eust tiré d'eux ce qu'ils pouvoient sçavoir du
 fait des ennemis. Entre autres choses, que
 le Marquis de Marignan, estant à *la belle*
Croix, pour reconnoistre la ville, avoit dit
 qu'il voyoit un lieu pour faire une belle &
 grande breche, & où leur artillerie nous
 pourroit garder de remparer & de la def-
 fendre, qui fut cause que M. de Guyse alla
 luy-mesme là haut sur la montagne, & re-
 connut que ce n'estoit autre chose que ce
 dedans du mur, d'entre la plate-forme *des*
Rats & *la tour des Charriers*, qu'il avoit au-
 paravant assez remarqué, lequel & le pied
 mesme estoit veu de la montagne, n'ayant

1552. rien encore esté touché à la tranchée, auparavant ordonnée par le dedans, avec un rampart & deux flancs : ni aux traverses qu'on avoit avisé relever pour le couvrir, à cause que M. de Guyse avoit mesuré par le temps que les ennemis seroient contraints mettre à gagner l'Isle, faire les approches, & puis la breche, qu'il auroit le loisir d'y pourvoir. Et cependant les autres besognes, qui sembloient plus pressées, ne seroient retardées ainsi que par fois en divisant, il disoit entre ses plus privez, « qu'il voyoit » plusieurs choses ayants besoin de quelque » remede, lesquelles il passoit sans en faire » semblant, afin de ne donner connoissance » à tous des foibleffes qu'il trouvoit dans » la ville, & n'estre importuné d'y faire » remparer, pour mettre les autres, ou une » partie en arriere ». Il commanda toutefois dès-lors la tranchée & fortification n'aguere dites, ou fut besongné tant diligemment par nos soldats, avec la conduite du Vidame de Chartres, qu'en peu de temps l'endroit fut mis en estat pour estre defendu.

Les ennemis passerent trois jours sans se monstrier en campagne, laquelle chose meut M. de Guyse d'envoyer le Comte de la

Rochefoucaut voir ce qu'ils faisoient, lequel 1552. trouva leur camp assis un peu par-delà Ste. Barbe, à une lieue & demye de Mets, & après avoir reconnu ce qu'il put de leur estat, & de leur logis s'en retourna en bruslant les villages des environs, où leur cavalerie eust pu trouver du couvert. Et la nuit après le Seigneur Paul Baptiste sortit avec quelque nombre de chevaux pour les aller éveiller, lequel arriva de grand matin tout auprès du camp, & donna dans le corps-de-garde des gens de pied Italiens, d'où vint l'allarme si chaude, que tous leurs gens de pied & de cheval se mirent en bataille. De ce temporisement des ennemis, nous revenoit toujours quelque loisir & moyen de nous fortifier, bien que la grandeur de la ville & tant de lieux foibles qu'elle avoit, nous missent en doute ausquels on devoit premierement entendre. A tout avanture, l'on avisa de commencer en plusieurs, afin que si possible estoit, l'entreprise des ennemis se trovast toujours prévenue de quelque chose. Mais il ne tarda seulement que jusqu'au vingtiesme du mois, environ les cinq heures du matin, qu'un grand nombre de tabourins s'ouit battre par les champs, par où jugeasmes que leur camp approchoit, &

1552. sur les sept heures que le grand brouillard de la matinée fut tombé, nostre compagnie commença de découvrir les esquadres de gens de pied & de cheval de leur avant-garde, & peu après on les vit paroistre sur le haut du mont appellé *de Chatillon*, & une grosse troupe de leurs gens de cheval passa vers les bordes de Borney sur la porte des Allemans se tenir en bataille jusques que leur camp seroit logé, & autre nombre vint courir jusques à nostre guet près du pont de pierre du bourg St. Julien, qu'ils trouverent fourni de cavalerie & d'arquebouziers aussi bien & seurement accommodés pour les recevoir avec la faveur de nostre artillerie qu'en la dernière escarmouche; mais ils se retirerent incontinant sans se vouloir attaquer. Ils camperent sur ce mont de *Chatillon*, & firent des tranchées pour la garde de leurs pieces qu'ils mirent à la veue de la ville, mais si loin, que la nostre n'y pouvoit battre, & planterent dessus unze enseignes de gens de pied, estendans leur logis jusques à Grimon par le derrier, & du costé gauche jusqu'à la riviere, puis de l'autre costé jusques auprès du bourg St. Julien, qui fut cause de remuer depuis nostre guet qui se faisoit-là, & l'affoir un peu par

dessus les ruines de Brimba, & les sentinelles 1552.
posées vers *la belle Croix*, si près des ennemis, qu'ils se pouvoient ouïr parler, ne leur laissant gagner pays sur nous que pied à pied, & le plus tard qu'on pourroit. Ce soir, environ minuit, arriverent les deux freres de M. de Vendosme, Messieurs d'Anguien & Prince de Condé, pareillement Messieurs de Montmorency & de Danville, fils de M. le Connestable; ils étoient accompagnés de soixante ou quatre-vingts Gentilshommes, lesquels autrement je ne nommeray en particulier, ni aussi plusieurs autres qui auparavant & depuis arriverent, de peur que l'omission de quelqu'un le rendit à bonne occasion mal content; suffira de dire que ceux qui sont venus pour leur plaisir, n'ont peu de louange de s'estre liberalement offerts à un tel danger comme celui de ce siege se représentoit, mesme que où depuis il a esté question de combattre, ils se sont fort vaillamment portés, & où de remparer ils ne s'y sont nullement espargnés.

Estans les choses en ces termes, M. de Guyse voulut purger la ville des personnes superflues pour l'espargnement des vivres, & ordonna à la gendarmerie de renvoyer leur train & bagage en leurs garnisons ac-

1552. coustumées, sans retenir que deux chevaux & deux valets de service pour homme d'arme & un valet & un cheval pour archer, & aux gens de pied de dix en dix un goujat & six chevaux seulement en chacune bande; il fit aussi remontrer aux habitans de la ville qu'il leur seroit mal-aisé de soutenir l'effroy, peine, ennuy & autres dangers qu'un long siege a accoustumé d'apporter, & que le peu d'expérience de telles choses les rendroit plustost incommodes qu'utiles au service de la ville, à cause de quoy seroit besoin que la pluspart se retirassent en quelque ville de France, où ils ne seroient moins bien receus qu'en leurs propres maisons, ou bien au Duché de Lorraine & autres pays alliés du Roy, laissant seulement en la ville les gens de guerre qu'il avoit pleu au Roy d'y envoyer pour la garder, & portassent avec eux, si bon leur sembloit, leur or, argent, vaisselle, bagues, joyaux, linges & autres meubles, sinon ceux que eux mesmes connoistroient les gens de guerre logés chez eux ne s'en pouvoir passer; & quant aux vivres & autres biens qu'ils ne voudroient remuer, ils les missent en quelque lieu seur, & laissassent un inventaire aux Seigneurs de Piepapé & Saint Belin, Commissaires des vivres, qui

donneroient ordre de bien conſerver le tout, 1552. & qu'il ne ſe trouveroit rien de péry à leur retour. Cette remonſtrance faite, beaucoup de Gentilshommes, Eſchevins, Bourgeois, Chanoines, Preſtres, Religieux & autres perſonnes ſe retirèrent ès lieux où ils eſtimoient ſe pouvoir mieux accommoder, mais encore en demeuroid-il trop grand nombre. Dont M. de Guyſe en fit faire une deſcription de tous, & enroller à part environ douze cens hommes de travail, compris Charpentiers, Maſſons & ouvriers de fer, pour mettre tant aux rampars, fortifications qu'au ſervice de l'artillerie; ſoixante ou quatre vingt Chanoines, Preſtres ou Religieux pour continuer ès Eglifes le ſervice de Dieu, & auſſi des Armuriers, Mareſchaux, Boulangers, Cordonniers, Chauffetiers & autres artiſans, certain nombre limité de chacun meſtier, duquel l'on ne ſe pouvoit paſſer, en faiſant élection des plus gens de bien & des plus experts, & mieux garnis d'étoffes pour ſubvenir aux neceſſités des gens de guerre; & par expès les Barbiers, Chirurgiens, èſquels il fit avancer de l'argent pour ſe fournir de drogues & unguents requis à la cure des bleſſures. Le ſurplus qui n'avoient billet de cette retenuë, eurent com-

1552. mandement de vuider la ville dans le lendemain. Encore pour l'ordre de ceux qui demouroient, deffendit à toutes personnes de ne sonner aucune cloche pour quelque occasion que ce fust, sinon la grande du Beufroy aux alarmes, feu ou retraite du soir, & deux horloges, à cause de la grandeur de la ville, où l'on ne pouvoit passer de moins, dont encore en commit la charge à des soldats fideles. Et que les citoyens, à peine de mort, n'eussent à sortir hors de leurs maisons quand l'alarme seroit par la ville : & si c'estoit de nuict, qu'ils eussent à jeter de la lumiere à leurs fenestres ou portes. Davantage pour plus grande seureté, qu'un nombre de soldats seroit en garde jour & nuict par les places & carrefours de la ville. Et le Prevost des Mareschaux, avec trente ou quarante hallebardiers se promeneroit par tout, afin qu'à toute heure & de tous costez se trouvassent gens prests pour appaiser les desordres qui pourroient survenir, & se saisir de ceux qui entreprendroient les faire. Outre ce pour éviter inconvenient de peste ou autre mortalité qui pourroit estre causée par mauvais air, fut commandé au mesme Prevost prendre quelques pyonniers, chevaux & tombereaux, afin de purger souvent la

ville, jeter les charongnes & autres immon-1552
dices dehors, & faire tousjours tenir nettes
les ruës, pourvoyant quant aux soldats qui
pourroient tomber malades de blessures, ou
à cause des gardes de nuit, & courvées qu'il
leur faudroit faire à la pluie & au froid,
qu'ils seroient retirez en un hospital, &
illec (a) pensez, servis & traitez de tout ce
qui leur sera besoin. Pareillement les pyon-
niers en un un autre hospital, s'ils venoient
estre bleffez ou malades travaillant aux ram-
pars, ou en autres services pour la deffence
de la ville.

Et lors M. de Guyse fit le departement
des murailles par quartiers aux Princes &
Capitaines pour les deffendre quand l'affaire
viendroit. Premierement à MM. d'Anguien
& Prince de Condé, depuis la porte Saint
Thibaud jusques à la riviere de Seille. A M.
le Prince de la Roche-sur-Yon tout le bas
pont des Barres jusques à la Tour des Char-
riers. A M. de Nemours depuis les Grilles
du Gravier jusques à la tranchée du Seigneur
Pierre Strozzy. A MM. le Grand - Prieur,
Marquis d'Elbeuf, & ledit Seigneur Pier-
re (b), depuis ladite tranchée jusques aux

(a) Et dans ce lieu.

(b) Strozzi.

1552. moulins de la Seille. A MM. de Montmorancy, de Danville & de Gounor tout le retranchement & quartier demeuré hors d'iceluy. Au Duc Horace entre les portes Champeneze & de Saint Thibaud. Au Vidame de Chartres, depuis la Tour des Charriers jusques au Pontiffroy. Au Comte de la Roche-Foucault, la plateforme de la porte à Mezzelle. Puis les compagnies de MM. de Guise, de Lorraine & du Seigneur de Rendan, ordonnées à la place du Change, pour s'y rendre aux alarmes à pied, la picque au poing. Et par tout des gens de pied, selon que le besoin y seroit plus grand, leur ayant esté distribué en chaque bande un nombre de corselets & morrions, qui avoient esté trouvez aux chasteaux des portes & autres lieux de la ville. Et outre fut commandé aux Mareschaux des logis, avec certain nombre de Gentilshommes de chacune compagnie, se promener à cheval par les quartiers aussi tost que l'affaire surviendroit, pour prendre garde à toutes choses, & remédier aux soudains inconveniens qui pourroient avenir.

Les ennemis tindrent ce logis du mont de Chatillon jusques au dernier du mois, & cependant le Duc d'Olsten, les Seigneurs d'Ayguemont, de Brabançon & du Bossu

arriverent avec la cavalerie & gens de pied 1552. qu'ils amenoient des Pays-Bas. Et une nuit quelque nombre de leurs harquebouziers furent envoyez dans l'Isle reconnoistre le quartier d'entre les deux rivieres de la Moselle & la Seille, où l'on avoit craint qu'ils dressassent une de leurs batteries. Il faisoit si grande pluie, que les nostres ne les pouvoient voir : mais les entendans au bruit & au marcher, leur tirerent force harquebouzades, & ne leur donnerent le loisir & le moyen de reconnoistre tous les endroits qu'ils eussent bien voulu. Le lendemain nonobstant le mauvais temps, nous commençames encore une grande tranchée, & un bon rampart derrier au joignant de l'autre qui a esté nagueres dit, depuis le recoing de la Tour des Charriers jusques à l'encongnure du Pontiffroy, afin de mettre tout le quartier de ceste Isle en defence, auquel, à la verité, n'y avoit rien que la seule muraille, sans aucun flanc ni fossé qui vallust gueres mieux que de n'en avoir point. La nuit vint un avertissement, que l'on avoit veu un nombre de pyonniers besogner à une tranchée au bord de la montagne de d'Ezirmont. Et qu'il y avoit un peu plus en derriere huit pieces d'artillerie attelées, en quoy nous jugeasmes qu'on les vou-

1552. loit loger à la *Belle-Croix* pour tirer dans la ville : ce qui nous fit efforcer à l'avancement des tranchées & autres couvertes qui se faisoient pour n'estre veus de la Montagne.

Durant que les ennemis séjournoyent sur la hauteur de Mets, nostre cavalerie les alla souvent voir ; mesme un jour Paule Baptiste, avec un bon nombre, courut jusques à leurs tentes, & ramena cent chevaux de leur artillerie qu'il prit, & n'en laissa gueres moins de tuez sur le lieu. Une autre fois le Vidame de Chartres sortit sur le chemin des fourageurs, pour voir s'ils alloient aux vivres sans escorte, où fut tué, prins ou blessé bon nombre d'hommes & chevaux. Les ennemis le cuydans surprendre & enfermer, vindrent gagner l'entredeux de la ville & de luy : mais ayant esté bien pensé de sa retraite, trouva le pont de Magny sur la Seille refait, qui auparavant avoit esté rompu afin que les ennemis n'y passassent pas : & se retirant par là, eut loisir d'amener deux chariots attelés de bons chevaux, chargez de gerbée. Ainsi chacun jour se faisoit du dommage aux ennemis, prenans soldats, marchands, chevaux, mullets, & gastant les vivres que l'on leur amenoit. Quelques gens de cheval des leurs descendoient au pied du mont Chaf-

tillon , le long de la riviere, à la faveur des 1552
gens de pied logez près du bourg S. Julien.
Mais c'estoit sans arrester , à cause que nostre
artillerie y battoit , & mesme y tua quelque
personnage de qualité , avec ce que M. de
Guyse mettoit tous les jours une compagnie
de chevaux legers & quelques soldats en
l'Isle , pour tousjours garder que l'entrée &
le guet ne fussent reconnus. Et ceux là leur
tiroient d'un bort de la riviere à l'autre , pour
n'estre gueres large. A ceste cause les en-
nemis mirent deux pieces sur un coin de
montagne , & tirerent souvent à nos gens ;
mais nonobstant elle ne fut point abandonnée ,
ni eux entreprirent la gagner.

Le pénultiésme du mois se presenterent
douze ou quinze cens chevaux & un gros
bataillon de gens de pied bien armez du
costé de la porte à Mezelle , lesquels firent
contenance d'estre là , plus pour escorte du
Duc d'Albe , & des Mareschaux du camp ,
qui possible estoient venus reconnoistre ce
quartier de pays & les commoditez d'y loger ,
que pour venir à l'escarmouche ; & ne la
voulurent attaquer avec la compagnie de
M. de Nemours , que le Seigneur Paule
Baptiste avoit menée ce matin en garde tout
auprès du lieu où ils estoient : comme aussi

1552. ne firent-ils avec le Comte de la Rochefoucaud , qui vint avec la fiene , & avec trente autres Gentilshommes , & quelque nombre d'arquebouziers , relever le Seigneur Paule après midy.

Le lendemain au point du jour les bandes Espagnolles , Italiennes , & quelques regimens de Lansquenets commencerent à marcher vers la ville , pour venir gagner le logis *de la belle Croix* , & leurs gens de cheval plus avant à main droite sur la porte Mezelle , hors toutefois la portée du canon , auquel lieu ils se tindrent en bataille jusques à tant que les gens de pied fussent assis qui ne leur peurent estre si-tost , à cause que les soldats de la garde de M. de Guyse , avec trente autres leur allerent commencer l'escarmouche , qu'ils maintindrent longuement & de grande asseurance , puis firent leur retraite si seure , qu'il n'en y eut que l'un d'eux blessé. Ce logis des ennemis occupa tout le quartier depuis *la belle Croix* , jusques à la riviere de Seille à main droite. Parquoy fut besoin remuer encores nostre guet de cheval , à S. Arnoul & vers le pont de Magny entre les deux rivieres. La nuit les pyonniers , qu'il avoient en nombre d'environ cinq mille , qu'on avoit amené des Pays-Bas & deux mille de Bohême , Autriche

triche & Tirol avec l'artillerie, firent une 1552.
 tranchée sur le bort de la Montagne à main
 gauche de *la belle Croix*, tirant vers le bourg
 S. Julien, ensemble des traverses, pour y pou-
 voir estre mieux à couvert de nostre artillerie
 qui estoit sur les Eglises, laquelle tiroit sou-
 vent pour les empescher : mais non encore
 tant que M. de Guyse eust voulu, à cause
 que quatre pieces de sept, dont l'on avoit
 commencé à tirer s'estoient esventées &
 n'osoit on plus les charger qu'à demi, mesme
 quelquefois nous en servions autant pour leur
 faire peur du bruit, que les endommager
 de l'effet, toutefois ils ne furent espargnez des
 menuës pieces & fauçonneaux ès endroits
 qu'on les pust descouvrir. Le lendemain ils
 mirent cinq enseignes de gens de pied à ceste
 tranchée, pour la garde de quelque pieces
 qu'ils y avoient logées la nuit, desquelles ce
 jour & celuy d'après, ils commencerent tirer
 dans la ville : mais nostre diligence avoit desja
 conduit si haut nos traverses & autres couver-
 tures, qu'on si pouvoit assez seurement tenir.
 Un de nos harquebouziers à cheval monta jus-
 ques à la tranchée, tirer de grande assurance
 aux ennemis, puis se retira tout au pas sans
 se haster, mesme pource que la descente estoit
 roide, print le loisir de mettre pied à terre, &

1552. mener son cheval par la main. Et sur les onze heures du soir estants vingt ou vingt cinq de nos soldats sortis, pour aller reconnoistre leur tranchée, userent de telle diligence, qu'ils cuiderent surprendre les sentinelles du camp. Puis montans pour harquebouzer & donner coup d'espée à ceux de la garde, gaignoient une de leurs enseignes, s'ils eussent esté encores autant. A la fin faifans leur retraite vers la ville, furent suivis d'un nombre d'Espagnols & Italiens, qui descendirent assez près de la porte S. Barbe, crians *escalle, escalle*. Ce qui donna bien peu d'effroy à la ville, n'estant gueres subjeete au danger de l'eschelle, Toutefois la sentinelle du clocher, à cause du bruit, fit l'alarme : dequoy M. de Guyse marry, commanda que de là en avant, la cloche n'eust à sonner, sinon pour la retraite du soir, & que l'alarme se donneroit par des Tabourins aux quartiers qu'elle surviendroit.

On s'esmerveilla, pourquoy le Duc d'Albe & le Marquis de Marignan, voulurent laisser ce logis *de la belle Croix*, auquel ils avoient mis peine de s'acommoder, & desjà fait des tranchées, estant le lieu fort à propos pour eux, s'ils eussent voulu donner l'assaut du costé de l'isle, ou par le quartier demeuré

hors du retranchement, d'où nous avions assez 1552.
douté. Mais il est possible, qu'en considérant
mieux le dedans de la ville, ils connurent
que la fortification de ce costé estoit en meil-
leur estat qu'ils n'avoient cuidé (a), & que
la plateforme *des rats* estoit parachevée, pour
battre dans l'isle, & rendre malaisées les ap-
proches. Aussi que la tranchée depuis ceste
plateforme, jusques au recoing de la tour
des Charriers, estoit desjà faite, avec son
rampart & traverses, qui est tout l'espace
(entre les deux eaues de la Mozelle) qu'ils
pouvoient descouvrir de la montagne : d'a-
vantage la courtine de terre & deux boulev-
vars du retranchement, estoient en si bonne
deffence, que quand ils auroient beaucoup
à gagner ce qui estoit de par de là, ils feroient
encores à recompenser. Ou bien que nostre
artillerie & fauconneaux des plates formes &
lieux hauts, leur portassent grande nuiffance.
Quoique ce soit, le second jour de Novembre
ils deslogerent secrettement sans sonner ta-
bourins, & osterent de bonne heure leur ar-
tillerie, faisans encores paroistre les enseignes
sur la tranchée, lesquelles à la fin peu à peu,
& comme si le vent les eust abbattues, les
retirerent, mais non si finement, que M. de

(a) Qu'ils n'avoient pensé.

1552. Guise ne s'en apperceust , ayant desjà envoyé quinze ou vingt soldats , pour en recognoistre la façon de plus près , qui furent suivis d'aucuns autres : & arriverent de si bonne heure , qu'ils surprindrent de leurs gens dans les loges & tranchées , dont ils en tuerent aucuns , & amenerent prisonniers d'autres , & trouverent dequoy faire butin d'armes , de chevaux , d'habillemens & vivres. Le Seigneur Pierre Strozzy fut envoyé jusques là , avec deux cens harquebouziers , qui vit la verité du deslogement , & que une grosse troupe d'Alemans estoit plus avant en plaine , marchant en bataille , sur laquelle il envoya la moitié des siens desbandez , mesmement ceux qu'il estima plus disposés , lesquels s'approcherent à cinquante ou soixante pas , couverts de quelques hayes , & tirerent souvent dans eux , les pressans si fort , qu'ils les contraignirent trois ou quatre fois tourner le front du bataillon pour *leur courir sus* : mais les nostres se retiroient au pas vers le Seigneur Pierre , ayans tousjours l'œil sur les ennemis , lesquels ne se remettoient si tost en leur ordre pour marcher , que ceux-cy retournoient leur faire nouvelle recharge , & en ceste façon conduirent ces Allemans presque d'un logis à l'autre , sous la faveur

& rafraichissement que le Seigneur Pierre 1552. leur faisoit , gagnant tousjours derriere eux l'avantage des lieux pour les soustenir. Beaucoup d'autres soldats & aussi des gens de cheval s'estoient desrobbez pour aller à l'escarmouche , & en plusieurs lieux estoient venus aux mains avec les ennemis , mesme avec aucuns qui avoient jà passé le pont de Magny , vers lequel quartier la moitié de la compagnie de M. de Nemours estoit en garde , & le Duc Horace suivy de quelques autres Gentilshommes y avoit accouru , qui combatit & donna coup d'espée. M. de Guyse , voyant qu'un grand nombre des siens estoit dehors , & que la chaleur du combat les avoit attirez bien loing , voulut asseurer la retraite des uns & des autres. A ceste cause il sortit huit ou neuf cens pas hors la ville avec fix cens chevaux , ou assembla encore le plus de corselets qu'il peut près de luy , allant sa personne retirer ceux qui avoient marché jusques là , ou les harquebouziers estoient , & les vint mettre tous en bataille auprès des gens de cheval : puis pour ramener le tout en lieu de plus grande seureté , commanda maintenant à un tiers de gens de cheval de marcher tout bellement trente pas vers la porte Mezelle ,

1552. puis à l'autre tiers s'aller joindre aux premiers : & de mesme aux gens de pied pendant que le reste monstroit visage. Ce que fut fait par quelques diverses fois ; de sorte que faisant tousjours une grande teste vers l'ennemy, il les eust menez près de la retraite avant qu'on connust qu'il les voulust retirer. Puis laissant la gendarmerie à gauche de la porte à Mezelle sous la conduite de M. le Prince de la Rochefuryon , & la cavalerie sous la conduite de M. de Nemours à droite, près de la montagne, retourna au lieu de l'escarmouche , & quasi aussi tost vingt ou vingt - cinq chevaux des nostres , qui alloient gagner le haut pour voir la contenance des ennemis , furent chargez d'un grand nombre de cavalerie : dont se retirans vers la nostre, M. de Nemours leur fit faveur de s'avancer vingt ou trente pas comme pour aller charger les ennemis, lesquels s'arrestèrent & s'en retournerent sans suivre plus avant. Cependant M. de Guyse donna ordre au rafraichissement & renforcement de nos harquebouziers, advisant ceux qu'il y envoyoit prendre leur avantage : & faisoit quelque fois changer de place aux uns , retiroit les autres quand il estoit besoin : puis tournoit visiter la gendarmerie ,

& ores la cavalerie , leur ordonnant ce qu'ils 1552.
avoient à faire : ce que fut continué jusques
à la retraite du Soleil , que nos gens firent
la leur , n'ayans receu dommage que de cinq
ou six soldats : & le Capitaine Maugeron &
Bueil y furent bleffez.

Les ennemis camperent cette nuit au pont
de Magny , & demeura le Seigneur de Bra-
bançon avec trois regimens de hauts Alle-
mans , un de bas , & trois mille chevaux au
lieu de Grimont , en la colline derriere le
mont - Chastillon , ou il a toujours de-
meuré durant le temps du siége ; que
depuis on a toujours appellé le camp
de la Roynne Marie (a). Ceste nuit nous
arriverent encores vingt ou trente Gentils-
hommes venans de Verdun , qui furent les
très bien receus , mais de là en avant on ne
peut entrer dans la ville , qu'à bien grande
difficulté , Le matin tout le camp passa la ri-
viere de Seille , sur le pont de Magny : & es-

(a) Cette dénomination tient à des propos que des
soldats se permirent sur le compte de la Reine Marie , &
de Brabançon. Ils accusoient la Princesse d'aimer ce Sei-
gneur Flamand, renommé pour sa belle figure, & pour
les qualités de l'esprit. Ils firent des chansons grivoises
sur ce sujet. Mais l'austérité de mœurs qu'afficha toujours
la Reine Marie , dément cette imputation.

1552. tant le Seigneur de Rendan avec sa compagnie forty pour la garde vers ce quartier, ne peut mieux faire que de se retirer, voyant en quelle force les ennemis venoient, lesquels avoient, mis devant cinq ou six cens harquebousiers desbandez, avec mille autres qui les suivoient, & bon nombre de gens de cheval à leur costé, marchants tousjours sans s'amuser à l'escarmouche, que nos gens leur vouloient attaquer, & puis vingt-cinq ou trente enseignes d'Alemans en bataille, pour en cest ordre gagner les Abbayes de S. Clément, & de S. Arnoul, & autres lieux commodes à loger. Les nostres ne s'y osans arrester, de peur d'y estre investis, ils se vindrent renger près des ruines de S. Pierre, dans lesquelles s'allerent jeter environ quatre vingts de nos harquebousiers pour y faire teste, & mesmes pour passer plus avant en la campagne escarmoucher une troupe de leur gens de pied, qui couloient le long des jzrdins, comme pour venir encores gagner ce lieu de S. Pierre, mais ils ne s'approcherent guères, bien que les nostres les allassent chercher; seulement furent tirées quelques harquebousades des uns aux autres. De ce lieu de S. Pierre nos soldats firent depuis si bonne garde, plus de dix jours durant, que les ennemis ne s'en

peurent prévaloir, jusques à ce que leur 1552. tranchées venoient desjà couper le chemin de la ville, que l'on les retira : Et depuis une partie des Italiens, qui estoient à S. Andrieu, y vint loger.

L'armée campa à S. Clement, quelque nombre d'Espagnols à S. Arnoul, certaines bandes de bas Alemans au pont de Magny, Don Louys d'Avilla avec la cavallerie Espagnolle à la Maladerie, le Mareschal de la Moravie avec les chevaux Bohemois (a) à Blery, le demeurant à Olery, à S. Prieich, à la Grange aux Dames, à la Grange au Merciers, & autres lieux à l'environ.

Jusques alors, les autres quartiers de la ville nous avoient donné tant d'affaires, que en cestuy cy de la porte S. Thibaud, jusques à la porte Champeneze, n'y avoit esté fait autre chose que la plate forme de l'encongnure Ste. Glocine. Mais ce jour, l'on commença un rampart au tenant de l'Eglise des Augustins, de vingt quatre pieds de large, jusques au recoing de la chapelle des Prez, ou le Duc Horace print charge d'y faire besongner, & y fit si bonne diligence, qu'en sept ou huit jours, le terrain fut hausé à trois pieds du parapet de la muraille : ceste hauteur y estoit né-

(a) Avec la cavalerie Bohémienné.

1552. cessaire , pource que cest endroit quand il eust esté battu , estoit si bas , que de plusieurs lieux les ennemis eussent esté à cavalier de la breche. Et pource que le fossé n'y valloit rien l'on mit incontinent gens à le croiser par le milieu , en forme de tranchée , de huit ou dix pieds de large , pour puis après le remplir des esgouts de la ville. Ceste chose fust commise au Seigneur Dantraigues (a) , qui en fit tel devoir , qu'il ne passa jour sans y descendre , pour y employer le travail des pionniers. En mesme jour , commença t'on à remplir la teste du boulevard de la porte Champeneze , de terre grasse & argilleuse , fort propre à remparer , que l'on descouvrit aux fossez , laquelle encores on mouilloit , à cause que le temps estoit lors chaut & venteux , qui la sechoit incontinent : l'on envoyoit querir des facines hors la ville , par delà les Ponts pour espargner , tant que l'on pourroit celle qui se pouvoit trouver dans les jardins & enclos de la ville , & aux isles plus voisines.

Les ennemis commencerent du premier jour remuer terre , à main droite du chemin de la ville à S. Arnoul , & y firent un cavalier , qu'ils eurent gabionné & dressé dans quatre jours , pour sept ou huit pieces qu'ils

(a) Balsac , Seigneur d'Entragues.

ni logerent pas si tost. Et seulement de deux 1552. qu'ils avoient mis au coing de l'Abbaye de S. Arnoul, tirerent vers la petite terrasse des Augustins, où nous avions deux menues pieces, qui leur donnoient de l'ennui. Ce jour à quelque occasion, les ennemis envoyèrent un trompette vers M. de Guise, bien advisé de tomber en propos pour compter du siège de Hesdin, & comme les François l'avoient rendu au Seigneur (8) du Rhu, chef pour l'Empereur en l'armée qui estoit devant. Et aussi la prinse de M. le Duc d'Aumalle, par le Marquis Albert de Brandegourg. Je pense bien que ce n'estoit pour nous en cuider faire plaisir.

En ces entrefaites fut descouverte l'entreprinse du bastard (9) de Fontanges & de Clavieres soldats de la compagnie du Capitaine Bahuz, qui avoient quelque pratique avec l'Empereur, laquelle du commencement, ils avoient fait semblant de mener avec le sceu de M. de Guise : par le moyen dequoy, on espéroit s'en prévaloir : mais il fut trouvé, qu'ils avoient incliné du costé de l'ennemy, & fait d'autres menées, qu'ils celoient à M. de Guise, bien dommageables au service du Roy ; mesmes sous couleur de faire entrer un simple soldat dans la ville, y avoient mis un

1552. ingenieur de l'Empereur, ils furent retenus prisonniers. Et peu après ledit Clavieres mourut de maladie, de qui la teste fut mise sur la porte de Champagne. Et le bastard ayant confessé la verité du fait, il fut executé à la fin du siege. Il y eut un espion surprins alentour des ramparts, qui estoit entré pour faire rapport aux ennemis des lieux ou il ne verroit rien de fortifié ; il fut sur l'heure mesme défait en la grande place.

Après que les ennemis se furent logez dans S. Arnoul, un jour quelques harquebousiers & autres soldats des leurs, furent veus vis à vis de la porte S. Thibaut, auxquels le Seigneur de Rendan fut commandé d'aller faire une charge, avec trente chevaux de sa compagnie, & fut permis aux Comtes de Martigues & de la Rochefoucaud, aux Seigneurs de Clermont de Suze, & aux deux Ruffecs estre du nombre. Quand ils se furent apprestez, M. de Guyse les retint encores dans le boulevard de la porte Champeneze, par laquelle ils devoient sortir, pour laisser toujours asseurer & approcher les ennemis jusques à ce qu'il veit l'heure à propos. Et lors leur fit ouvrir la porte, les adveriffant de charger à main gauche, parce que le lieu estoit plain & plus commode pour gens de

cheval ; ce que tout à un coup ils firent si bien , qu'ils surprindrent ces harquebouziers qui estoient dans le chemin , les rompirent & en firent demeurer quelques uns sur la place. Le Comte de la Rochefoucaud s'adressa à un , lequel montrant assurance de soldat , l'attendoit avec la harquebouze , & le blessa en la main , mais aussi il ne faillit pas d'estre porté mort par terre. Le demeurant qui peurent gagner de vitesse l'Abbaye se sauverent, Cependant le Capitaine Caubios ayant seul fait une décharge dans les vignes , sur autres harquebouziers qui estoient à main droite , fut abattu mort d'un coup d'harquebouze qu'il receut en la teste , & fut la perte que les nostres receurent à ceste faillie.

Or voulut M. de Guise , à cause que les ennemis s'estoient tournez vers ceste endroit des portes Champeneze & S. Thibault s'en approcher , & deslogea de la maison de *Sire Jean Droin* , qui est en la grand place , pour venir à Ste Glocine , afin d'estre à toute heure sur le lieu , où l'affaire & le plus grand danger se préparoient. Dessors il ordonna , que pour garder les ennemis de venir jusques à l'avant porte Champeneze , au costé du boulevard , un des arceaux du pont de pierre (car n'y en avoit de levis) seroit abbatu , coupant le

1552. pillier qui le soustenoit , comme le semblable avoit esté fait à celuy de la porte aux Allemans sans laisser de sept portes qu'il y avoit en la ville , que les trois du pont *des Morts* , *Pontiffroy* , & à *Mezelle* (a) pour s'en servir , les quatre autres terrassées & condamnées.

Le deuxiesme jour après , qui estoit le cinquiesme du mois , il envoya le Seigneur Paule Baptiste avec quarante ou cinquante fallades , entre le camp , & celui *de la Roine Marie* , essayer de faire quelque chose de bon sur l'ennemy. Et estant arrivé au lieu où luy sembla devoir mettre son imboscade (b) , envoya le Seigneur de Nauailles avec les coureurs descouvrir plus avant , s'il n'y avoit rien en campagne : & luy cependant , assist des sentinelles sur les costez , afin de n'estre surprins. Nos coureurs rencontrèrent les ennemis bien forts , qui leur donnerent la charge : & eux se voulans retirer , les sentinelles vont en cest instant descouvrir à main gauche sept ou huit cens chevaux , qui venoient à toute bride pour leur couper chemin , & les empêcher de se rejoindre à leur troupe. Dont se voyant renfermez , se resolurent tourner visage sur ceux qui les suivoient , comme ils

(a) La porte de Moselle.

(b) Embuscade.

firent , & les repousserent assez loing : soudain refirent la charge sur la grosse troupe de pistoliers , qui desjà estoient entre eux & ledit Paule : & passerent par force tout à travers , executans (a) ceux qui se trouverent en chemin. Le Vicomte de Riberac y cuida demeurer prisonnier , mais il fut recouvert. Cependant ledit Paule Baptiste avec tout le reste , avoit accouru à leur secours , & les ayant recouverts , se retira le pas avec la perte seulement d'un des siens , qui fut blessé , & lequel depuis mourut.

Après que les ennemis eurent fait ce cavalier , que nous avons dit à droite du chemin de S. Arnoul , ils en commencerent un autre pour six pieces à main gauche , une tranchée au pied d'iceluy , tirant vers la porte S. Thibault ; par où nous fîmes jugement , que leur effort se pourroit adresser entre cette porte & la *porte de Champagne* : au joignant de la quelle , pour ceste occasion fut entrepris un nouveau rempart , jusques à la plateforme de l'encongneure Ste Glocine : & avisé que le parapet de ladite plateforme , laquelle auroit beaucoup à souffrir , seroit renforcé d'un quatriesme rang de gabions , avec encore douze pieds de ceste terre grasse & argilleuse

(a) Tuant.

1552. des fossez, de crainte que quelque grande batterie nous en chassast : & nous voulions fauver s'il estoit possible, deux canonnières qui estoient par costé, afin de servir de flanc au long de la muraille vers la porte S. Thibault. Encores n'ayant assez d'assurance en cela, il fut ordonné de faire une nouvelle plateforme en cette encognure mesmes, derriere l'autre, par dedans la muraille, pour à toutes adventures nous en servir, si estions contraints de quitter celle de devant. Outre cecy, il restoit plus de soixante & dix toises de muraille foible, & mal pourveuë de fossé, entre les deux portes, depuis l'Eglise S. Gengoulf, au bout dela dite encognure, jusques à la *Chapelle des prez*, où M. de Montmorency eut charge de faire travailler les gens de pied, aux quels départit la besongne par bandes : & y donnerent si soudain avancement les uns à l'envy des autres, par la sollicitation qu'il leur en faisoit, que leur travail de deux jours, porta incontinent monstre d'une sepmaine. Aussi en l'encognure où ce rempart venoit joindre celui du Duc Horace, furent ouvertes deux canonnières hautes & deux basses, pour flancquer les deux courtines. Et aux deux costez de la porte Champeneze, dans la fausebraye, furent commencez deux massifs de terre, pour servir,

servir, tant d'espaule à garder que l'entrée du 1552.
portail ne fut veue du canon, comme auffi,
des deux flancs, pour battre le long des fau-
brayes : dans lesquelles on fit d'avantage une
tranchée par le milieu, de huit pied de large,
à loger des harquebouziers pour les de-
fendre.

L'on pouvoit desjà connoistre, à quel train
se reduisoient les choses de ce siège : de-
quoy M. de Guyse, voulant donner advis au
Roy par le Seigneur *Thomas Delueche*, le-
quel pour autres occasions il avoit auparavant
envoyé deux fois vers luy, advisa de le des-
pescher ceste troisieme fois, le huitiesme
Novembre, avec bien amples instructions de
tout ce qui touchoit le dedans de la ville, &
de ce qu'avoit esté jusques lors apprins du de-
hors : faisant entendre, comme l'armée de
l'Empereur s'estoit arrestée devant Mets, &
desjà obligée y continuer le siege. Dont le
Roy pourroit employer ses forces au recou-
vrement de Hesdin, ou en tel autre endroit,
que son service le pourroit mieux requerir :
sans s'incommoder de rien, pour la haste de
nous venir donner secours, encores de dix
mois : ayant dedans la munition, dequoy
nourrir les gens de guerre jusques à la fin
d'Aoust ensuivant : connoissant au reste tant

1552. de cœur & vertu en ce nombre de gens de bien, qu'il avoit auprès de luy, & tant d'affection en son service, qu'il espéroit avec la grace de Dieu si bien garder la place, qu'elle ne seroit emportée par force, dequoy le Roy eut très grand contentement : mesmement que de la part de M. de Guise, d'où se devoit attendre la requeste d'avoir secours, venoit le conseil, de l'employer à quelque autre entreprinse pour le bien de ses affaires. Et deslors le Roy despescha M. l'Admiral avec une partie de ses forces, vers M. de Vendosme en Picardie, pour reprendre le chasteau de Hesdin, comme l'entreprinse estoit desjà faite, dont s'en ensuivit l'effet que depuis on à veu.

Ce jour s'estoit passé, & se passa encores le lendemain, que les ennemis ne mirent aucune piece sur leurs cavaliers, bien continuoient leurs tranchées vers S. Thibault. Et souvent nos soldats sortirent pour escarmoucher ceux qui estoient dedans en garde, & reconnoistre ce qui s'y faisoit. Aussi de nos murailles on tiroit sans cesse toutes les nuits avec harquebouzes à croq & à main, là où se pouvoit entendre qu'ils besongnoient : nielment le neufviesme du mois, sur les huit heures du soir, que pour la douceur du

temps, on les oyoit fort clairement remuer 1552. terre, & approcher leurs tranchées vers la ville, & aux parapets des murailles, pour endommager les nostres, qui leur tiroient: toutefois il n'y eut personne atteint. Peu après le Capitaine Cornay & Sarlabou furent envoyez avec quarante soldats, voir s'ils conduysoient quelques pieces à leurs cavaliers: mais les tranchées se trouverent si renforcées & pleins de gens, qu'ils se contenterent pour ce coup de leur donner seulement l'alarme, & les faire descouvrir, pour leur tirer de la muraille. Cette nuit & la nuit d'après, les ennemis logerent quatre canons ou doubles canons sur le cavalier de main gauche. Et le dixiesme du mois, sur les sept heures du matin, commencerent battre le chasteau de la porte Champeneze, qu'ils percerent assez bas, près du portail, à l'endroit où il n'estoit le plus fort. Le lendemain feste de la S. Martin, sur le commencement du jour, continuerent en mesme endroit, & ayants abbatu l'un des deux tourrions, qui estoient au dessus du chasteau, & laissé l'autre prest à tomber, commencerent battre la tour carrée prochaine de ceste porte, tirant vers l'encognure Ste Glocine; & M. de Guyse, l'allant visiter par le dehors en la

1552. faulsebraye , fut en grand danger d'estre emporté d'un coup de canon , & se trouva tout couvert d'esclats ; mais la providence de Dieu le nous preserva. Ils continuerent jusques à la nuit , qu'ils virent avoir fort ouverte ceste tour aux deux estages par le dehors , & par mesme moyen battirent aux defences de l'Eglise des *Augustins* , & à la plateforme de l'Eglise *S. Thibault*.

Les deux jours d'après , ils tirerent en batterie quatre cens soixante & seize coups au boulevard de la Porte Champeneze , qu'ils endommagerent beaucoup , & y firent jour & breche par dessus le cordon , nonobstant qu'il eust l'espeffeur de dix-huit pieds : mais on y portoit toujours beaucoup de terres des fossez , & n'y avoit Prince ni Capitaine qui s'y espargnast. Le Seigneur de la Palice y fut frappé d'un éclat par la teste , dont depuis ne profita & mourut.

De nostre plateforme Ste. Marie on tiroit à leur cavalier & à leurs pieces , & en furent desmontées deux par nostre double canon : mais bientost l'une des clavettes d'iceluy commença sortir dehors , parquoy fallut de là en avant l'espargner. Aussi une des grandes coulevrines que nous avions , s'esclata par le bout environ un pied & demy : non point

qu'on luy eust baillé trop grande charge, 1552. mais pour estre de matiere si aigre , qu'elle ne pouvoit endurer le demy de ce qu'il luy falloit : Mr. de Guyse la fit scier ; & on s'en servit depuis assez bien. Il délibéra lors faire refondre quelques pieces , pour en faire une coulevrine & une bastarde , pour (avec cest essay) s'assurer de leur expérience , & de ce qu'ils sçavoient faire , afin que si l'on s'en trouvoit bien , il leur baillast après plus de besogne.

Un peu auparavant ces choses , le Marquis Albert avoit mis fin à ces simulations , & apertement monstré la mauvaise volonté qu'il avoit au service du Roy : Car un matin , il avoit avec tous les siens changé *l'escharpe blanche en rouge* , & depuis ramené son camp auprès de la Ville : Dont le troisieme du mois , vint avec toutes ses troupes devant le Pont des Mores , pour se camper sur le mont de l'Abbaye St. Martin , au pied duquel ses gens de pied se tindrent quelque temps en bataille , & sa cavalerie plus avant en la plaine & le Pontiffroy , avec des pieces de campagne , qui battoient souvent & menu aux issuës , & le long de l'un & de l'autre. Le Capitaine Gordan eut commandement de s'avancer , avec quarante harquebouziers de

1552. sa compagnie, jusqu'à la Croix par de là le Pont des Mores, pour escarmoucher deux ou ou trois cens Alemans, qui estoient près de là, contre lesquels il se maintint *bonne (a) piece*, sans leur laisser gagner aucun avantage. Cependant Mr. de Guise commanda au Capitaine Cantelou de s'y en aller avec autant de ceux de sa bande. Lequel estant fort, le Capitaine Gordan retira les siens, à une petite tranchée ou Ravelin sur le bord du Pont, tant pour les rafraîchir, que pour soutenir ceux-cy au besoin : lesquels quand les ennemis furent bien avancez, ils firent passer la Croix à soixante chevaux pistoliens des leurs, qui se vindrent mesler dans eux ; mais les nostres ne perdans assurance, tirerent chacun son coup ; mesmes le Seigneur de Sonbarnon, qui estoit à pied avec la harquebouze, abbatit mort un des premiers, & n'y eut guères coup des autres, qui ne fut bien employé ; puis changeants leurs harquebouzes en l'autre main, prindrent les espées, se joignant auprès de Cantelou, lequel d'une Halebarde tua le cheval de celui qui estoit le plus avancé : & se retirants au pas jusques au bout du Pont, le demeurant des nostres les soutinrent à coups de

(a) C'est-à-dire assez long-tems.

harquebouze, & contraignirent les ennemis 1552. de repasser la Croix, qui ne fut sans laisser brisées en chemin de morts & de bleffez de leur troupe, sans que les nostres receussent aucun dommage : sinon ainsi qu'ils étoient sur le Pont, leur artillerie tua un de nos harquebouffiers, & avoit tué un homme d'Eglise, qui regardoit l'escarmouche par dessus les murailles.

Ainsi qu'il se faisoit tard & leurs gens de cheval virent le camp desjà assis, ils commencerent faire marcher leurs pieces vers St. Martin, & eux suivoient au pas, ayant laissé deux sentinelles à cheval, auprès du Pontiffroy : mais soudain le Seigneur Paule Baptiste, avec quarante chevaux, sortit sur eux : Et nos coureurs, en baillant la chasse à ces sentinelles, firent remettre leur camp en bataille, & leurs gens de cheval tourner : lesquelles se tenans ferrez, ne se desbanderent jamais pour venir charger les nostres, qui tenoient l'escarmouche large, comme Mr. de Guyse leur avoit commandé, jusques à ce que le Seigneur Paule, ayant veu un nombre de fourrageurs, qui venoient à leur camp devers Thionville, avoit envoyé sur eux dix ou douze autres des siens, qui les exécuterent, & mirent le feu à des char-

1552. rettes de fourrage : dont les ennemis pour leur donner secours, y coururent à toute bride, mais la promptitude des nostres les y fit arriver tard. Ce fait le Seigneur Paule s'approchant vers la Ville pour estre desjà nuit, & se retira sans avoir rien perdu. Ce troisieme camp du Marquis nous osta la liberté de la campagne, qui nous restoit par de là Mozelle tirant vers la France, nous privant par même moyen de la commodité d'avoir nouvelles du Roy, ne luy pouvoir faire entendre des nostres.

Or estoit venu depuis le temps que les ennemis estoient approchez de la Ville, que le Marquis de Marignan, sçachant le trompette de M. de Nemours estre en leur camp, pour y avoir ramené quelque prisonnier Espagnol, l'envoya querir & luy demanda du portement (a) du Duc Horace, de qui il avoit épousé la tante, & qu'il desiroit faire parler à luy, en lieu seur : ou s'il ne vouloit venir en personne, le prioit qu'il envoyast quelqu'un des siens parler à luy. Ce propos fut entendu de Mr. de Guyse, & du Duc Horace, esquels sembla n'estre le temps de parler à l'ennemy : car desjà y avoit quelques pieces sur la tranchée

(a) Comment se portoit.

de la Belle-Croix, pour battre la Ville. De-1552.

puis iceluy mesme trompette fut retenu en une escarmouche, blessé d'un coup d'espée, & mené es-mains du General de la cavalerie de l'Empereur, qui luy fit bon traitement : Et monstrant estre marry contre ceux qui l'avoient blessé, sans observer le devoir de la guerre, l'envoya au Marquis de Marignan, qui estoit pour lors logé à l'Abbaye St. Arnoul, lequel incontinent mit en ordre d'estre seul en sa chambre avec le trompette, & luy demanda la responce que luy avoit fait le Duc Horace sur le propos de l'autre fois. Dont entendant qu'il n'avoit eu charge de lui en porter aucune, le renvoya sans s'enquerir plus avant : Mais dans une heure après, prenant nouvel advis, le fit autrefois (a) venir vers luy, & en paroles braves commence à dire, « qu'il sçavoit bien que la » ville n'étoit ni si forte, qu'elle ne se pust » prendre aisément. Et considérant de notre » costé, la perte de tant de Princes, Sei- » gneurs, Capitaines, & autres gentilshom- » mes & gens de bien qu'il y avoit dedans. » Lesquels les Espagnols & Italiens ne pour- » roient sauver des mains des Allemans & » Bohemois, qui leur portoient haine pres-

(a) Une seconde fois.

1552. » que aussi grande qu'aux François. Aussi
 » que le Roy estoit desnué d'argent, & sans
 » moyen de nous donner secours. & que
 » leur costé, l'Empereur estoit vieux, mala-
 » dif, & luy (parlant ledit Marquis de soy
 mesmes) » goutteux, avec volonté de se
 » retirer maintenant sur le dernier de son
 » aage à repos en sa maison, desiroit grande-
 » ment, que quelques bons termes d'accord
 » se peussent mettre en avant entre ces deux
 » Princes: A cause de quoy, il prioit de
 » nouveau le Duc Horace, de trouver moien
 » qu'il se pussent assembler: ou au moins,
 » qu'il fit venir quelqu'un de ses fideles ser-
 » viteurs, capable pour conférer de telles
 » ou telles choses avec luy, & qu'il pourroit
 » encores dresser un expédient d'accommo-
 » der le fait de Parme, chose qui touchoit
 » l'estat du Duc Octavie Farnez (a) frere
 » du Duc Horace ». Ce discours peut faire
 penser, que les chefs du camp de l'Empereur
 voyoient desjà l'entreprinse de Mets forte, ou
 bien s'attendoient faire valoir les nouvelles
 de telle assemblée, si elle se fut faite, vers
 les estrangers, pour le moins, vers les Princes
 & villes de l'Empire, afin de les y eschauffer
 d'avantage. Aussi que par le moyen de quel-

(a) Farnese.

que espérance , ils ostassent à leurs soldats 1552.
 une partie de l'ennuy & malaïse qu'ils avoyent
 à souffrir : comme desjà au camp de la Royne
 Marie le semoit que nous avions demandé
 à parlementer. Surquoy fut advisé , pour la
 premiere fois , que le trompette retourneroit
 en leur camp , & que le Marquis le feroit
 pour mesme occasion venir vers luy , qu'il
 feroit instruit de respondre en ceste sorte ,
c'est que n'avoit osé porter un tel propos au
Duc Horace , sans le faire premierement en-
tendre à M. de Guyse , lequel oyant mettre
 en compte & en rang de pitié ceux de la
 ville comme perdus , luy avoit dit « qu'il ne
 » souvenoit point au Marquis qu'il fut de-
 » dans , ni tant de gens de bien en sa com-
 » pagnie estans tous depuis les Princes jusques
 » aux simples soldats en estat de ne souffrir
 » aucun mal , comme ceux qui n'avoient
 » faute de vivres , d'artillerie , munitions de
 » guerre , d'argent , ni d'un bon & grand
 » maistre , qui les avoit pourvus de toutes
 » choses , pour faire recevoir honte à ceux
 » qui les voudroient assaillir. Et puis qu'il
 » confessoit que son maistre estoit vieux &
 » caduc , le deust avoir conseillé se contenter
 » de ses fortunes passées , sans se venir à ceste
 » heure heurter à nos murailles , où il ver-

1552. » soit plustost le bout de sa vie , qu'il n'ar-
 » riveroit au bout de son entreprise. Que le
 » peu d'amitie que les Allemans & Bohe-
 » mois portoient aux Espagnols & aux Ita-
 » liens , ne touchoit en rien les François ,
 » estant un chacun de nous mis hors-là de
 » puissance des uns & des autres , avec ce
 » que les Allemans n'avoient occasion porter
 » haine à nous , qui estions entrez en guerre
 » pour leur liberté : mais eux qui les avoient
 » pillé , & mené la guerre en leur pays ,
 » pour les opprimer & réduire en servitude ,
 » avoient à y penser , & ne se tenir pour
 » pour bien estre assurez estans entre leurs
 » mains ».

Les termes de ceste responce convenoient fort bien à ceux que le Marquis avoit tenus , par le moien desquels M. de Guyse rompoit la broche (a) à tels parlemens : toutefois il en advertit le Roy , assurant bien que si les ennemis le pressoient après cecy , qu'il respondroit n'avoir charge , que de bien garder la place. Le trompette fut despesché sous prétexte de porter une responce au Prince de Piedmont , sur ce qu'il avoit mandé à M. de Nemours *luy apprestez à*

(a) Locution proverbiale qui signifie prévenir telle , ou telle chose.

d'isner, & que le dimanche d'après le viendroit 1552.
manger en son logis, comme s'ils s'assuroient
de prendre ce matin la ville. Mais les ennemis
 pour quelque considération, que n'avons des-
 couverte, ne voulurent laisser passer le trom-
 pette en leur corps de garde, qui fut cause
 qu'il s'en retourna.

Ils travailloient cependant jour & nuit à
 estendre leurs tranchées & les renforcer,
 pour y pouvoir loger un gros corps de
 garde, comme ordinairement ils les four-
 nissoient de seize enseignes pour le moins.
 Et encores craignans les faillies des nostres,
 y firent des défenses en façon de petits bas-
 tions, pour battre tout du long, en quoy ils
 mirent beaucoup de temps, lequel cependant
 nous employons à ramparer dans la ville,
 mesmement au boulevard de la porte Cham-
 peneze, où la batterie s'estoit continuée de
 six ou sept cens coups de canon ou double
 canon, depuis le treiziesme du mois jusques
 au dix septiesme à dix heures, qu'ils y eurent
 fait quarante pas de breche, par où le ter-
 rain de derriere leur apparut, qu'il leur fit
 de là en avant cesser la furie d'y tirer, & seu-
 lement employèrent en cinq jours ensuivans
 jusques au vingtroisiesme du mois, environ
 cinq cens coups de canon de loing en loing

1552. aux défences. L'un desdits jours sur une après-dîner, furent veus plus de trois cens hommes des ennemis, s'amuser à cueillir des herbes & nàveaux aux jardins, qui sont au long de la riviere de Seille, n'ayans armes que leur espées. M. de Guyse fit sortir les Capitaine la Faye, & Toucheprès, Lieutenant & Enseigne du Comte de la Rochefoucaud, avec trente chevaux, & le Capitaine Lanque, avec vingt-cinq harquebousiers par la porte Mezelle, pour les aller charger : lesquels ayans passé le pont que M. le Conestable avoit fait faire de ce costé sur la Seille, les coureurs s'avancerent charger les ennemis, & leur baillerent la chasse jusques à l'Abbaye St. Clement, où estoit la teste de leur camp, qui eut l'alarme, & fortirent plus de douze cens harquebouziens ou corcelets, sans ordre, ni personne qui leur commandast, crians après les nostres, & se laiffans attirer jusques au Capitaine la Faye, auquel cependant, Messieurs le Marquis d'Albeuf & de Montmorency, qui s'esloient desrobez de M. de Guyse, & douze ou quinze gentilshommes de leur suite, s'estoient venus joindre : toute la troupe fit semblant se retirer avec les coureurs, puis tout à coup tourna & chargeant vivement ce grand nombre d'ennemis qui les

suivoient en desordre , les contraignirent ^{1552.} prendre la fuite , & les chasserent jusque au bord d'un fossé plein d'eau qui de fortune se trouva en chemin , lequel garda les nostres de passer de là , pour suivre l'exécution jusques dans les tentes : car autre chose ne s'estoit présentée qui les en eust peu garder. Cependant les moins dispots furent mal traittez , plus de deux mille Espagnols & Allemans se jetterent incontinent en campagne , devant lesquels les nostres se retirerent au pas , à la faveur du Capitaine Favars , maistre de camp , qui estoit (avec les harquebouziers de la garde de M. de Guyse & de sa bande) dans les ruines de St. Pierre , & aussi des harquebouses à crocq , dont la muraille estoit bien fournie , qui arresterent les ennemis : & cependant les nostres rentrerent dans la ville , avec la perte seulement d'un soldat & du Capitaine Cornay , Lieutenant dudit Favars , qui fut blessé , & après mourut. Au lieu duquel son frère fut depuis son Lieutenant.

Et pour ce qu'on s'attendoit bien , que les Espagnols de la garde des tranchées , au moins bonne partie , courroient à l'alarme , M. de Guyse avoit mis le Seigneur Pierre Strozzy dans le fossé de la porte Champe-

1552. neze , avec quarante corcelets , cent cinquante harquebouziers , des bandes de Cannelou , Pierre Longue Chouqueuze , & vingt chevaux de la compagnie du Seigneur de Rendan , pour donner sur la garde des Italiens du bout de la tranchée , vers la grande riviere , lors qu'il verroit les ennemis plus eschauffez de l'autre costé. Ce qui fut bien observé : & tout premier , il envoya cinquante harquebouziers , lesquelles allerent d'assurance reconnoistre la mine de ces Italiens , qui la firent bonne , & ramenerent les nostres jusques au bord du fossé , d'où descocha incontinent le reste de nos gens de pied , ensemble vingt autres gentilshommes sortis pour leur plaisir , avec l'espée & la rondelle : & peu après suivit le Seigneur de Rendan avec ses chevaux , ayant toutefois donné quelque espace à ceux-cy de s'avancer. Les ennemis entreprirent faire teste quelque temps à leurs corps de garde ; mais ils furent enfoncez , & sans que les nostres en sauvassent qu'un prisonnier , exécuterent le demeurant tant qu'ils peurent , jusques à les tuer de leurs dagues. Et ayans fait ce qu'avoient entrepris , demeurèrent encor près d'un quart d'heure sur le lieu , nonobstant que les ennemis s'engrossissent tousjours de
ceux

ceux qui venoient de l'autre escarmouche ; 1552.
 puis se retirans au pas , sonnant le tabourin ,
 & tirant tousjours sur ceux qui les suivoient ,
 rapportèrent dans la ville un grand butin
 d'armes qu'ils avoient gagné aux tranchées ,
 fans avoir perdu que trois soldats : dont le
 jeune Harbouville en estoit l'un. Ouarty y
 fut blessé , & le cheval du Seigneur de Ren-
 dan reçeut deux harquebouzades & un coup
 de halebarde.

M. de Guyse s'estoit ce jour mesme sou-
 venu , en quelle façon & effort les enne-
 mis estoient venus , lors qu'ils avoient couppé
 chemin & mis au milieu d'eux les coureurs
 du Seigneur Paule Baptiste , & avoit ordonné
 que la compagnie de M. de Lorraine , celle
 de M. de Nemours , & cinquante harque-
 bouziers du Capitaine St. André , sortiroient
 entre les deux camps , sous la conduite des
 Seigneurs de la Brosse , & Paule Baptiste ,
 les uns par la porte à Mezelle , & les autres
 par l'Isle , afin que les ennemis n'en pussent
 reconnoître le nombre , lesquels s'estans tous
 rendus en un fond près de la Belle-Croix :
 ensemble Messieurs le Prince de Condé , Duc
 de Memours , Duc Horace , grand Prieur de
 France , de Danville , & plus de cens autres
 gentilshommes , que M. de Guyse ne voulut

1552. empescher de sortir, connoissant le lieu, où ils les avoit commandé se mettre, estoit assez estroit pour n'estre combatus que d'un costez. Navailles partit d'avec eux avec quarante chevaux, & alla battre le chemin bien avant. Le Marquis d'Arembergue Brabançon les ayant descouverts, fit incontinent monter grand nombre des siens à cheval, & menant encores des gens de pied, commanda quarante pistoliers s'avancer pour se mesler avec les nostres, afin qu'il peust venir à temps pour les deffaire. Navailles lors en faignant avoir crainte, print la cargue si longue, que les ennemis cuidans n'y avoir imboscade (a), le suivirent vers nostre troupe où il fit teste : Et nonobstant les gros nombre de chevaux & gens de pied qui suivoient. Nos Princes & Gentilshommes allerent donner dedans & se meslerent si bien, qu'après les lances rompues ils donnerent coups d'espée. A la fin les ennemis se retirans de leur costé, & les nostres aussi le petit pas vers la ville, avec dix ou douze prisonniers, laisserent le Capitaine St. André, & ses harquebouziers sur la queue, qui garderent bien que les ennemis n'entreprinsent de suivre plus avant. M. de Guyse estant à la porte pour les recueillir,

(a) Embuscade.

avec ce bon visage qu'il monstroit tousjours 1552.
à ceux qui revenoient de la guerre, eut grand plaisir, & donna louange à chacun, selon le rapport de ce qu'ils avoient bien fait. Ce jour mesmes le Marquis d'Albert avoit mis ses gens aux champs, devant les ponts de la grande riviere, & fait separer toutes les enseignes, se mettant chacune en rang, qui nous fit juger n'estre pour autre chose que pour faire la monstre. Le lendemain sur les trois heures après midy, Ste. Geme, Lieutenant du Seigneur de Gounor, sortit par le *Pontiffroy* avec quarante chevaux, & alla donner (durant une grande pluye qu'il faisoit) jusques dans le camp du Marquis, ou ayant fait de l'exécution, courut vers St. Heloy sur des fourageurs, qu'il despescha, & print quelques chevaux de bagage, dequoy l'alarme fut si grande en leur camp, que se mettans tous en armes, & enseignes desployées suivirent nos gens jusques près du Pont, non sans perte de quinze ou vingt des leurs, sans qu'un seul des nostres y demeurast, seulement Ste. Geme fut blessé, mais depuis il est guery, & quelques chevaux rapporterent des tronçons de pique en la teste. M. de Guyse, considéra que le cas advenant, qu'il y eust breche raisonnable du

1552. costé de la batterie , & que ceux du camp viennent à l'assaut , le Marquis pourroit essayer faire quelque bravade du costé de son camp , afin de nous travailler & embesogner de plusieurs endroits , & partant ordonna , que les portes des ponts seroient fortifiées , où n'y avoit aucun pont levis , comme en nulle des autres portes de la ville. M. le Prince de la Roche-sur-Yon voulut avoir la charge de ceux-cy & les fit bien terrasser , laissant seulement le passage de la Poterne pour un homme à cheval , afin de ne priver nous mesmes de la commodité de nos faillies , & hausa un petit rampart aux rayelins pour y pouvoir estre à couvert de l'artillerie du Marquis , qu'il tenoit ordinairement braquée pour y battre.

Trois jours après qui fut le dixneufviesme du mois , Mr. de Guyse commanda au Seigneur de Biron prendre trente chevaux de la compagnie de mondit Seigneur le Prince , & au Seigneur de la Faye trente autres de celle dont il estoit Lieutenant , pour aller l'un donner une alarme par *le pont des Mores* au camp du Marquis : & l'autre par *le Pontiffroy* sur les fourageurs & escorte qu'ils avoient. Et que se retirans ils prinssent garde comme ils seroient suivis , & quels passages ils y avoit ,

afin qu'une autrefois (venant mieux a propos) 1552. l'on y peut faire une belle entreprise. Le Seigneur de Biron sortit le premier par *le pont des Mores*, s'estans les Seigneurs de Duras (a), Dachon (b), de Mortamar (c), de St. Sulpice (d), & Nantoillet (e), meslez dans sa troupe, ensemble le frere du Capitaine Lanque, avec quatre ou cinq harquebouziers de sa compaignie. Huit chevaux des ennemis qui estoient en sentinelle derriere la Croix du bout du pont, voulurent à toute bride gagner le camp, auquel le Guydon de la compaignie de M. le Prince, qui menoit les coureurs, bailla la chasse jusques aux tentes d'un de leurs Regimens qui logeoit en la plaine, au pied du mont St. Martin, & sortans sur luy cinquante chevaux qui faisoient la garde entre les saules du chemin

(a) Symphorien de Durfort, Seigneur de Duras, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

(b) Dans l'Histoire universelle du sieur d'Aubigné, Tome I, p. 170, on trouve un d'Apchon qui fut pris à la bataille de Dreux avec le Connétable. Nous croyons que c'est le même.

(c) De la maison de Roche-Chouart, celui qui depuis épousa la fille du Maréchal de Tavannes.

(d) Jean Eberard, Baron de S. Sulpice.

(e) Antoine du Prat, Seigneur de Nantouillet & de Precy, petit fils du Chancelier du Prat.

1552. de St. Heloy , il attendit les plus avancez , & rompit sa lance , portant par terre un qui fut tué sur la place. Bon nombre de pistoliers vindrent encores du camp à la foule , se joindre à ceux cy , & tous ensemble suivre nos coureurs , lesquels le Seigneur de Biron receut & faisant teste , repoussa les ennemis plus de soixante pas , ou la plus part des nostres rompirent leurs lances & armes que M. de Guyse estima , du lieu d'où il regardoit l'escarmouche estoit fort à craindre de ces pistoliers : Il en demeura encore un autre dès leurs mort : Et se retirant le Seigneur de Biron au pas , montrant visage , delibera soustenir les ennemis , qu'il voyoit retourner avec leurs pistolets , & les chargea si à propos qu'il leur fit monstrier le dos , & print un nommé *Hans Moufel* , homme (a) de qualité , prisonnier. Encores à la fin que nos

(a) Ne seroit-ce point là ce prétendu beau-frère du Marquis Albert de Brandebourg, dont parle Channatz dans ses *Éphémérides* manuscrites du siège & faillyes de Metz? Le 19 (dit-il) fut pris un prisonnier beau-frère du Marquis de Brandebourg par deux Gentilshommes du Berry, nommés Pydeloup & le Chevalier son frère... La différence qu'il y a entre Salignac & Channatz, c'est que le premier attribue la prise en question au Seigneur de Biron. Peut-être les frères Pydeloup servoient-ils dans sa compagnie.

gens s'approchoient du pont, les autres se 1552.
trouvans renforcez du nombre de ceux qui
estoyent venus à la file, qui estoient envi-
ron six vingts, entreprendrent les enfoncer :
mais les nostres estans bien ferrez, refirent
la troiefme charge, & les contraignirent
gagner au pied si loing, qu'ils eurent puis
après loisir faire leur retraite au pas, sans
empeschement ni perte d'un seul homme,
estant tout le dommage tombé sur cinq ou
six chevaux. L'artillerie du Marquis avoit
toujours tiré, mais à cause que les pieces
estoyent sur le haut, & ne pouvoient plon-
ger justement dans nos gens, ne les peut
endommager.

Ainsi que M. de Guyse recevoit d'un bon
visage ceux cy sur l'entrée du pont, louant
leur conduite & valeur, le Capitaine la Faye
arriva avec sa troupe, ayant longuement at-
tendu au Pontiffroy, par où il devoit sortir,
& ne ne pouvant finer (a) des clefs, estoit
venu chercher issuë par ceste autre pont.
Faisans doncques ceux qui entroient Tar-
gue (b) ces autres sortirent recommencer
le combat, envoyans sept ou huit coureurs

(a) C'est-à-dire ne pouvant se servir des clefs.

(b) *Largue* est un terme de marine : il signifie ici te-
nant ferme, & s'étendant.

1552. tout premiers , lesquels trouverent la charge bien près : car ce gros nombre de pistoliers revint de grande furie sur eux , dont la Faye , pour soustenir & retirer les siens , donna dedans , & voulut la fortune , que les nostres après avoir donné coup de lance & d'espée , se puissent tous desmeller pour regagner le pont à la faveur d'un nombre de nos soldats harquebouziers¹, qui avoient accouru celle part (a). Le Capitaine Fayolle^s, Enseigne de la compagnie du Seigneur de Rendan , & un harquebouzier à cheval y furent bleffez , & depuis en moururent.

Du costé des tranchées , les ennemis n'avoient cessé de les conduire toujours plus avant , vers la porte St. Thibaud , & en avoient commencé depuis deux jours une nouvelle plus près de la muraille au pied de la potance , qui est devant l'encognure Ste. Glocine , & mené quasi au joignant du ravelin de la porte St. Thibaud , comme pour y loger des harquebouziers , par où se confirma l'opinion de ceux qui avoient jugé qu'ils nous battroient de ce costé , & fut mis lors le feu aux estançons des Eglises de St. Thibaud & des Augustins , qui joignoient la muraille , au dessoubs de la porte Saint

(c) De ce côté-là.

Thibaud, lesquelles nous eussent beaucoup **1552.**
empesché, & avons sceu que les ennemis
eurent grand desplaisir, quand ils les virent
ruiner.

Et pource qu'aucuns de nos ramparts avoient
esté levez à plomb, malaisé que du pied on
peust deffendre le dessus, à cause de leur hau-
teur, sur laquelle eust encores esté plus dan-
gereux se tenir, il fut advisé qu'on y adjouf-
teroit un terrain en taluz, qui les renforce-
roit, & serviroit de montée aux gens de guerre
jusques à pouvoir combattre main à main, &
le demeurant leur feroit parapet pour se cou-
vrir, M. de Guyse un matin fit sortir St. Es-
tephe, Lieutenant du Capitaine Abos, avec
quinze ou vingt harquebouziers, pour aller
reconnoistre celle nouvelle tranchée, & n'y
fut trouvé personne en garde, à cause (comme
on peut penser) que estant encores estroite
on n'y pouvoit loger grand nombre de soldats
pour la défendre.

En telle façon qu'à esté dit s'estoient pas-
sées les choses de ce Siege du costé des en-
nemis, & du nôstre jusques au vingtiesme de
Novembre (a), que l'Empereur arriva en

(a) De Thou, la Popeliniere, & Beaucaire s'ac-
cordent avec Salignac sur l'arrivée de l'Empereur, & en
général sur tous les détails du siège qu'on vient de lire.

1552. son camp, lequel estant venu depuis Thionville en licrière, monta à l'approcher (a) sur un cheval turc blanc, & visita son armée, laquelle se mit toute en bataille, réservé les seize enseignes de la garde des tranchées, & furent faites trois salves de tous les harquebousiers, tant de pied que de cheval. Ensemble de l'artillerie, ce qui nous dénonça assez sa venue, & ayant soustenu un quart d'heure la peine d'estre à cheval, vient descendre au logis du Duc d'Albe, en un petit coing eschappé du feu dans l'Abbaye *St. Clement*, attendant que le Chasteau de la Orgne (b) appartenant au Seigneur de Talanges, près de Magny, fut accoustré, où il logea durant le Siege.

En ceste sorte, le plus grand Empereur qui fut jamais esleu en Allemagne, & auquel sa sagesse & la fortune avoient jusques à ceste heure maintenu le nom de victorieux

Comme la relation de Salignac a servi de base à leurs récits, nous ne répétons point à chaque page cette concordance: une fois pour toutes on prévient le Lecteur, qu'on les citera seulement, lorsqu'ils ne seront pas d'accord avec les Mémoires de Salignac.

(a) En approchant.

(b) De Thou (Liv. XI) nomme ce château *la Horgne*, & dit qu'il appartenoit au sieur de Talanges.

se trouva devant Mets , avec quatorz e Re-1552a
 giments de sept vingts & trois enseignes de
 Lansquenets , compté celles du Marquis Al-
 bert , & avoient esté levées à la façon &
 nombre de gens accoustumé d'Allemagne ,
 dont ne faut estimer qu'il ne fussent bien
 complètes venans fraîchement de leur pays.
 D'avantage vingt sept Enseignes d'Espagnols ,
 seize d'Italiens , & neuf à dix mille chevaux ,
 adjoutant encores ceux de son camp jusques
 à douze mille , outre sa Cour & la suite de
 beaucoup de grands Princes d'Allemagne ,
 d'Espagne & d'Italie , qui estoient venus
 avec luy. Cent quatorze pieces d'artillerie ,
 sept mille pionniers , très grande munition
 de pouldres & boulets , une plus abondante
 provision & commodité de vivres qu'on ait
 jamais veu en armée d'hyver. Nous avons
 estimé , lors estre vray ce que *Don Garcilasso de vegua* , & *Don Alonço Pimentel* ,
 Gentilshommes Espagnols , devisants avec
 le Seigneur de Biron en une isle par dessus
 le pont *des Mores* , avoient dit , que les forces
 de ceste armée estoient plus grandes de quinze
 mil hommes (a) , qu'autre que l'Empereur

(a) Plusieurs Modernes ont exagéré le nombre des troupes qui formoient l'armée de l'Empereur. La description de Salignac paroît la plus vraie & la plus

1552. eut jamais assemblé par deçà. Il est à croire que son arrivée porta nouveau conseil (a) d'entreprendre la Ville par autre endroit, que celui auquel ils avoit desjà bien avancé leurs tranchées. Car le lendemain menerent des pieces au cavalier de la main droite du chemin de St. Arnoul, duquel ne s'estoient encores servis : & commencerent remuer terre de ce costé, au champ appelé de *Papane*, tirant à la grande rivière, ayans possible eû advertissement par quelques uns de la Ville qui estoient en leur camp qu'il n'y avoit rien de ramparé entre la porte

raisonnable. (Lisez ce qu'on a dit sur ce sujet dans les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, pag. 451, 452, &c.)

(a) Dans la vie de Gaspard de Coligny, p. 135, on lit que ce changement d'attaque fut l'effet d'un stratagème du Duc de Guise. Ce Prince voyant qu'on le presoit par l'endroit le plus foible de la place, chargea un homme de confiance d'une lettre adressée à Henry II. Il y mandoit qu'on pouvoit être tranquille, parceque, l'attaque des ennemis étoit dirigée vers la partie la mieux fortifiée de la ville. Il indiquoit au contraire celle qu'on auroit dû choisir. Le porteur de la lettre fut pris comme le desiroit le Duc de Guise; & l'Empereur (observe l'Écrivain que nous citons) donna dans le piège. Si le fait est vrai, il est singulier, que Salignac & les autres contemporains n'en ayent point parlé.

Champeneze & la plateforme Ste. Marie, 1552. comme l'on ne s'y estoit encores preparé, que d'un commencement d'abatre maisons au long de la muraille. Et faut attribuer à la grand diligence qu'avoit esté mise de fortifier les lieux plus foibles, ce désavantage aux ennemis, d'avoir estez contraints venir par celuy que nous estimons le plus fort. A quoy les pourroit bien avoir encores invitez la commodité du logis, & l'assiette du lieu, assez haut & à propos pour y battre en cavalier, & l'ayfance du fossé, sans eau & sans grand empeschement d'y pouvoir descendre pour veuir à l'assaut. Comment (a) qu'il soit, leur plus grande entreprinse tourna de cette part (b). Dequoy M. de Guyse eut le lendemain advertissement venant de leur camp, & fit aussi tourner nostre plus grand travail à fortifier ceste endroit, où ce qu'estoit desjà abbatus d'Edifices nous fit grand bien, attendu le grand nombre qu'il y en avoit, lequel falloit tout mettre par terre, prendre le pied du rempart bien bas, & luy donner beaucoup de largeur, afin qu'il peust soustenir la hauteur & l'espefseur où il falloit conduire, pour arrester le

(a) De quelque manière que ce soit.

(b) De ce côté.

1552. coup de canon, lors que la muraille ostée les ennemis le viendroit battre, qui n'estoit sans grande difficulté, à l'occasion de plusieurs caves, lesquelles se trouvoient par là où le rampart devoit passer, par où fusmes contraints estançonner les planchers, afin qu'ils ne defaillent sous la pesanteur de la terre. Les plus grands jusques au moindres mirent la main à l'œuvre jour & nuit si diligemment qu'il fut bien tost connu, que nostre travail préviendroit celuy des ennemis : lesquels toutefois nous monstrerent le deuxiesme jour après sur le matin, un grand nombre de gabions plantez à soixante ou quatre vingts pas de nostre fossé, en ce champ de *Papane*, où ils avoient desjà mis sept ou huit pieces d'artillerie, desquels avec celle des deux premiers cavaliers, tirerent en batterie le 23. du mois environ trois cens coups au pan du mur, & trois tours des *Wassieux Ligniers* & de *St. Michel*, entre la porte *Champeneze* & la plateforme *Sainte Marie*.

Sur les vespres (a) pource que les ennemis faisoient semblant de besongner tousjours aux tranchées devers la porte S. Thibaut pour nous tenir en la crainte d'une seconde batterie, comme ils nous avoient souvent me-

(a) Sur le soir.

nassez , M. de Guise envoya S. Estephe & 1552.
des Champs Lieutenans des Capitaines Abos ,
& Cantelou avec soixante soldats pour voir
ce qu'ils y faisoient , où d'arrivée gagnerent
plus de 150 pas de tranchées tuans ceux qu'ils
y purent surprendre , & les garderent plus de
demy heure par force , jusqu'à ce que se fai-
sant tard , & arrivant gros nombre d'ennemis
frais pour la garde de nuit , les nostres se re-
tirerent sans qu'il y eut perte que d'un soldat.

La nuit les ennemis continuerent planter au-
tre nombre de gabions , & dresser un autre cava-
lier dans la vigne appelée *des Wassieux* plus
près de la riviere pour battre la grosse tour de la
faussebraie appelé la tour *d'Enfer* nous fai-
sant voir le matin en deux endroits de la
grande gabionnade des canonnières pour lo-
ger trente six pieces en l'un , & quinze en
l'autre , & y en avoient desjà vingt cinq les-
quels tirerent ce jour & le lendemain jusqu'à
la nuit quatorze cent quarante huit coups con-
tre le pan du mur qu'avons dit d'entre la porte
Champeneze , & la plateforme *Ste Marie* , &
contre les trois tours qui y sont , dont les deux
des Ligniers & de S. Michel firent le saut , &
le tiers *des Wassieux* plus près de la porte fut
bien endommagé , ensemble les gabions de
la plate forme *Ste Marie* , presque toute em-

1552. portée qui estoient du vieux ouvrage fait par les habitans de la ville remplis de quelque terre de jardin si menue & légère que ne pouvoit soutenir le coup non plus que cendres, de façon que quelquefois le boulet en perçoit trois & y furent tués derrier tous plein de nos harquebouziers, & autres. De la en avant nos ennemis ne furent plus guères grevés de nostre artillerie n'ayants autre lieu en ces quartiers pour les en pouvoir battre que cette plateforme.

Dès ce commencement de batterie ne se trouvoit encore le pan du mur guères minez à cause qu'il estoit bon & n'avoit on continuez tirer en un endroit arresté, mais suivy du long comme pour le taster, & mesurer, ce qu'ils entendoient faire de breche qu'estoit environ trois cens pas, & avoient aussi tirez quelque coups à la porte *d'Enfer*.

Ce jour fit M. de Guyse nouveau département de garde entre les gens de guerre, baillant au Capitaine Glenay particulièrement le boulevard de la porte *Champeneze*, au Capitaine Haucour la porte *d'enfer*, & au Capitaine Verdun *la grand Place*, les autres vingt bandes départies de deux en deux à chacun quartier des murs, & deffences de la ville divisées en dix, dont l'un garderoit un jour les murailles,
&

& l'autre les breches , & puis changeroient 1552. le lendemain , afin de faire part à chacun de l'honneur des breches auxquels deux Capitaines en chef pour le moins , s'y tiendroient toujours avec les Squadres (a) & Caporals qui seroient de garde faisant commandement aux harquebouziers de se tenir bien pourvus de poudre & boulets. Et pource qu'on ne craignoit plus tant le costé de l'isle , fut advisé que la compagnie de M. le Prince de la Roche sur Yon se rendroit aux alarmes , avec celle de M. de Lorraine , devant le logis de M. de Guise , en la cour Ste Glocine , & les autres aux lieux desjà ordonnez en armes , avec la picque , pour estre prests de secourir là ou il leur seroit commandé. D'avantage que deux Capitaines de gens de pied feroient ordinairement toutes les nuits la ronde entiere de la ville , passant par tous les quartiers & en tous les corps de garde , pour venir incontinent faire le rãpport à M. de Guise de tout ce qu'ils auroient veu & ouy , à quelle heure que ce fust , & en quel estat qu'ils le puissent trouver : & donneroient ordre *qu'il n'y eut jeu , où autre amusement entre les soldats de la garde* , afin de ne perdre l'occasion de tirer ,

(a) Les piquets.

1552. ou offencer l'ennemy s'il s'approchoit de nos murailles & fossez-

Cependant ne se passoit jour, que quelques troupes de nos gens de cheval n'allassent donner l'allarme aux ennemis entre les deux camps, où se faisoit degast de vivres, butin de prisonniers, de chevaux, & de bagages; mesmes les coffres & charroy de l'Evêque d'Arras, Garde des Sceaux de l'Empereur y avoient esté prins: mais pource que d'abord on tua les chevaux qui les trainoient, ne peuvent estre conduits en la ville. Et quant aux prisonniers, on tenoit cest ordre de ne mettre dedans les valets & garçons de fourage, de qui on n'esperoit tirer aucune rançon, afin qu'ils ne consomassent les vivres, ains seulement les gens d'apparence qui monstroient estre pour se racheter: lesquels encores on leur bouchoit les yeux en entrant dans la ville, afin qu'ils ne peussent noter aucune chose de nostre fait & fortification.

Le vingt sixiesme du mois avant le jour, leur grande bayonnade se trouva fournie de vingt cinq, ou 26 pieces d'artillerie, le cavalier d'auprès de la riviere de 4, les deux autres premiers de cinq ou six. Et sur demie heure de jour quelques uns des nostres virent arriver aux tranchées un personnage, lequel

à cause de la suite & du nombre d'harque-
 bouziers & hallebardiers de garde qui avoient 1552.
 passé devant & qui suivoient, fut estimé estre
 l'Empereur ; depuis nous avons sceu qu'il y
 avoit esté. Incontinent après toutes les pieces
 commencerent battre aux endroits mesmes
 qu'avons dit, continuans de telle furie (a) &
 diligence, qu'avant la nuit furent comptez
 treize cens quarante trois coups de canon, &
 firent jour en trois lieux de la muraille par
 où un nombre de nos harquebouziers s'atill-
 trerent (b) de tirer entre deux volées ; un
 autre nombre cependant estoit dans le fossé,
 voyans passer les canonades sur la teste, qui
 servoient tant pour escorte des pionniers qui
 descendoient chercher terre à reparer, que
 pour garder que l'on y vint rien reconnoistre,
 & demeurèrent ainsi tout le jour entre la bat-

(a) » Le 20 Novembre (lit-on dans l'Histoire de
 la réformation par Sleidan, Tome III, p. 227.) » l'Em-
 » pereur, qui jusques là avoit pris son quartier à De-
 » denhoven, ville sur la Moselle, à 4 milles au dessous
 » de Mets, vint au camp & fit battre la ville avec une
 » telle artillerie, qu'on en entendoit le bruit & le ton-
 » nerre non seulement à Strasbourg, mais encore à qua-
 » tre milles par de-là le Rhin. Or Strasbourg est éloigné
 » de Mets de dix-huit milles fort longs ». Nous ajoute-
 rons qu'à cette époque Sleidan étoit à Strasbourg.

(b) Se reglèrent entre eux.

1552. terie & la muraille , si près des tranchées des ennemis , qu'ils le battoient avec eux à *coup de pierres* : & souvent M. de Guyse & les autres Princes & Seigneurs se trouvoient aussi dans le fossé , pour voir l'effet de la Latterie : n'estans cependant les uns ni les autres paresseux de hauser le rempart , bien que les boulets & esclats tombassent souvent entre nous : ou plusieurs Gentils hommes furent blesez , Aussi fut le Seigneur de Bugnenon tirant de sa harquebouze par un des creneaux de la muraille , & luy fallut trépaner la telle. Un chacun se rendoit si sujet à la besongne , que tous ont esté veus porter beaucoup de peine , quand le besoin l'a requis ; & toujours on s'y employoit une bonne partie de la nuit : dont sur les dix heures du soir , estant M. de Guyse avec les Princes & beaucoup de Gentilshommes , à porter terre aux endroits des breches , une volée de dix à douze canons que les ennemis avoient affillé de jour , y tira , laquelle se passa avec la perte d'un Gentilhomme de la maison de M. de Nemours , appelé Boisherpin , lequel fut emporté. De leur costé les ennemis travaillerent cette nuit à une autre tranchée , si approchée de nous qu'au sortir d'icelle ils ont entré dans nostre fossé , ou ils logerent depuis gros nombre d'arquebouziers ,

qui pouvoient tirer jusques à ce pont par où 1552.
l'on y descendoit, dont nous fut ollée la com-
modité de ceste bonne terre à ramparer, que
jusques alors les pyonniers avoient accoustu-
mé d'y prendre.

Le lendemain matin le jour n'estoit guères
bien clair, quand une pareille batterie recom-
mença, encores de trente six coups plus
grande que celle de treize cens quarante trois
du jour precedent : en quoy le Seigneur Jean
Manrique, Maître de l'artillerie de l'Empe-
reur, ensemble ceux qui executoient les pie-
ces, firent grand devoir & leur donnasmes de
la louange d'estre fort bons & justes canon-
niers. La promptitude de nos harquebouziers
gagna tousjours l'entredeux des volées à tirer
par les breches : lesquelles avant la nuit fu-
rent beaucoup essargies, & la tour d'enfer
fort battue, à l'estage du milieu. M. de Guise
alloit d'heure à autre reconnoistre le dommage
que nos murailles & tours recevoient & se
mettre en lieu d'où il peut mesurer le tout de
son œil, sans se fier au rapport qu'on luy en
pouvoit faire, s'exposant beaucoup de fois à
plus grand hazard, que l'importance d'une si
grande perte, qu'eust esté de sa personne en
ce lieu, & en temps de telle affaire n'eust
bonnement requis. Il pourvoyoit avec le Sci-

1552. gneur Pierre Strozzy (qui n'avoit peu d'avis , ni faute de moyens en telles choses) & avec les Seigneurs de Gounor, de S. Remy & Camille Marin à sauver nos deffences, en faire des nouvelles, & ordonner nouveaux remparts là où il estoit besoin. En quoy on ne sçauroit estimer qui aidoit plus à M. de Guyse, ou l'experience & pratique qu'il pouvoit avoir eu auparavant de telles choses, ou bien son naturel disposé à la conduite & manniement du fait & appartenances de la guerre. Et croy que les deux ensemble le rendoient si entendu, qu'en la plus grande partie des délibérations qui s'en faisoient, son opinion se trouvoit digne d'estre executée.

Le jour après vingt-huictiesme du mois, continuants les ennemis leur batterie, ouvrirent la Tour d'Enfer de dix-huict ou vingt pieds de large, devinants l'endroit d'une cheminée qu'estoit le plus foible du mur, ou bien quelqu'un de la ville qui sçavoit le contenu du dedans le leur avoit enseigné. Sur le midy tout ce pan du mur d'entre les Tours des *Wassieux & Ligniers*, pour avoir esté fort battu & coupé assez bas, commença pencher en dehors, & se départir de la terre qui l'appuyoit. Deux heures après, continuants les ennemis y tirer, tomba tout d'un

coup dans la fausebraye , mais une partie 1552. sous soy, rendant la montée malaisée pour venir à l'assaut.

Les ennemis voyans renverser la muraille, jetterent un cry, & firent demonstration d'une grande joye, comme s'ils estoient arrivés à bout d'une partie de leur entreprinse. Mais quand la poussiere fut abbatue, leur laissa voir le rempart desjà de huit pieds par dessus la breche, encore que bien raze & large, ils eurent à rabattre beaucoup du compte qu'ils avoient fait, sans estendre plus avant ceste grande rizee qui ne s'entendit plus.

Un de nos soldats appelée Montilly, fit la bravade de descendre incontinent par la breche, comme pour donner connoissance aux ennemis, qu'il ne nous souloit gueres qu'on y peust aisément monter. Nos gens de guerre de pied & de cheval planterent leurs enseignes (10), guidons & cornettes sur le rempart : & tous les matins au remuement de la garde, on ne failloit les y mettre. Gros nombre de nos harquebouziers que M. de Guyse avoit fait aposter, ayans attendu que la muraille fust ostée, comme s'il leur eust fait empeschement, tirerent incontinent & tousjours jusques à la nuit dans les tran-

1552. chées & cavaliers des ennemis , qui fut cause que depuis leurs harquebouziers de la tranchée du bord du fossé , s'adviferent de faire des petites canonnières dans le terrain , pour tirer à couvert , & de point en blanc au long de la breche , afin de garder que les nostres ne s'osassent presenter au dessus : toutefois les *Gens d'armes* ayant l'armet en teste & leurs sayes de livrée vestus , ne laissoient à monter beaucoup de fois au plus haut , pour y vuider la hotte , sans craindre le danger : tellement que les pyonniers mesmes & femmes qui servoient au rampart , s'accoutumerent peu-à-peu à les suivre. Le reste du jour les ennemis essayèrent ce rampart qu'ils voyoient , à coups de canon : mais combien qu'il fust fraîchement fait , toutefois se trouva en plusieurs endroits assez fort pour arrester le boulet.

La nuit on cessa la batterie qui avoit depuis le matin esté de neuf cens (a) à mille coups de canon. Et nous à plus grande diligence que jamais eslevâmes & renforçâmes le rampart , pourvoyans , quant à la *Tour d'Enfer* , (b) de jeter de la terre devant l'ouverture , & y faire un rampart

(c) Cela ne s'éloigne pas du calcul de Channatz (Voyez l'Observation n° 10.

espais jusques à la moitié du second étage 1552
réservans l'autre moitié qui estoit devers
nous, pour sauver des canonniers à battre
le long de la faussebraye devant la breche,
& nous y loger dedans pour la défendre.

Les deux jours d'après, leur batterie se
conduisit plus lentement qu'auparavant : car
ils ne tirerent que six cens trente coups,
tant au long du rampart de la breche, pour
nous garder d'y porter terre, qu'à la tour
d'*Enfer*, laquelle après avoir esté ramparée
en l'estage du milieu où ils avoient fait la
breche, la percerent en l'estage de dessus,
environ sept ou huit pieds de large, par où
ils entrerent en esperance de nous en chasser
& venir maistres du second qui leur estoit
assez ouvert, puisqu'ils ne pouvoient de-là
en avant estre offencez par ce grand œil de
la clef de la voute qui voit sur la breche :
mais il y fut pourveu, comme en l'autre
estage, d'un rampart fait de fumier, de
quelque peu de terre, & de balles de laine,
le plus leger qu'on pouvoit, pour ne charger
trop la voute. Ce soir sur le tard M. de
Guyse eut quelque advertissement que les
ennemis entreprenoient de venir la nuit
gagner la tour d'*Enfer*, ayans fait grande
provision de fascines aux tranchées pour y

1552. faire la montée. Dont il commanda au Seigneur de Biron y aller avec vingt Gentilshommes de la compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, pour renforcer la garde jusques à minuit : & au Seigneur d'Antragues avec autres vingt de sa compagnie le venir relever. Ce que fut par après continué toutes les nuits par la gendarmerie & cavalerie par rang de chacune compagnie. Les Princes & Seigneurs voulurent estre de la partie, Messieurs de Nemours, de Montmorency, de Martignes, de Danville & autres commencerent les premiers de veiller au logis du Comte de la Rochefoucaud, voisin de là, pour s'y trouver au besoin. M. de Guyse travailla cependant à faire remuer des pieces d'artillerie de la plateforme Ste. Marie, au boulevard & allée de la porte Champeneze qui estoit desjà ramparée & y avoit canonnières pour battre en flanc à ladite tour.

Le Comte d'Aiguemont partit du camp avec deux mille chevaux & quelques enseignes de gens de pied pour aller au Pont à Mousson, où il entra & passant outre, se vint présenter devant la ville de Thoul, qu'il somma se rendre : à quoy le Seigneur d'Esclavolles, Gouverneur d'icelle, fit ref-

ponce que quand l'Empereur auroit prins Mets 1552. & seroit venu faire autant d'effort. contre sa ville, il adviseroit lors à la responce qu'il devoit faire.

Au commencement de Decembre les ennemis menerent une autre tranchée par travers, depuis la grande qu'ils avoient faite tirant à la riviere jusques au-devant de leur grande plate-forme devers nostre fossé, & quelques autres avec grand advis & mesure, les doublant & triplant pour la defence les unes des autres. Et continuerent le premier jour du mois tirer au long des ramparts, & à la tour d'*Enfer* environ cent ou six vingts coups de canon.

L'après-dinée M. de Guyse commanda au Seigneur de la Brosse prendre cent chevaux de la compagnie de M. de Lorraine, au Seigneur de St. Luc, son Guidon, quarante de la sienne. Et au Capitaine Lanques harquebouziers à cheval pour aller donner sur les fourrageurs & vivres qui venoient devers Thionville, & du port d'Olizy au camp du Marquis, & que s'il sortoit quelque nombre de gens en désordre, ils feissent ce qu'ils pourroient juger & cognoistre à l'œil estre raisonnable, sans rien hazarder : ils furent suyviz de plusieurs autres, qui se

1552. trouverent prests au sortir. Et d'abord une partie de nos coureurs chargea sur les fourrageurs, qui estoient en grand nombre, lesquels ensemble leurs chevaux, furent tuez ou prins, & leurs charrettes de vivres menées depuis en la ville. Les autres allerent donner dans le camp & à l'abbrevoir, où ils tuerent force gens de chevaux. Un nombre de leurs gens de pied du regiment logé en la plaine, sortirent pour les repousser & les suyvirent jusques à un fossé, environ cent pas par deçà le camp, où l'un d'eux, plus avancé que les autres, demanda en langage françois *le coup de picque*, & s'adressant au Capitaine, Lanque se voyant à pied, se joignit à l'Allemand, & avec un espieu qu'il portoit, l'abba it mort à terre. Ce fait nos coureurs se trouvant rassemblez & joints, entreprirent faire une charge sur ces premiers venus, qu'ils repousserent, & les eussent chassés bien loing; mais quinze ou dix-huit enseignes de leurs gens de pied estoient desjà aux champs, & s'avançoient vers eux. Parquoy commencerent se retirer, & incontinent sept ou huit cens de leurs harquebouziers & picquiers se desbanderent de dessoubz les enseignes, pour courir après comme à une huée, sans tenir ordre ensem-

ble, cent ou six vingts chevaux avec pistolets 1552
ou lances, & prindrent le Seigneur de Chaf-
telet, Guidon de la compagnie de M. de
Lorraine, lequel fut quelque temps en leurs
mains, en grand danger de sa vie : quoy
voyant le Seigneur de la Brosse, & que le
désordre présentoit une fort belle occasion
de leur faire une bien bonne charge, or-
donna au Capitaine St. Luc de se jeter à
main droite sur les gens de cheval, & que
luy à gauche donneroit dans les gens de
pied : ce qui fut executé si à propos, que
les gens de cheval & les gens de pied furent
repoulsez les uns dans les autres, & tous
ensemble menez à coup de lance & d'espée
jusques à la teste de leurs enseignes, les-
quelles s'arrestèrent tout court. En ce lieu
mesme, le Marquis Albert, qui estoit venu
à l'escarmouche, faillit pour la vitesse de
son cheval, à recevoir un coup de lance
du Baron de Tourcy, & le Seigneur de
Brabançon, qui estoit venu le matin dîner
avec le Marquis, y fut blessé. Il en demeura
des autres plus de quatre vingts estendus sur
la neige, & huit ou dix prisonniers, dont
il y en avoit quatre de cheval. Les nostres
se retirans vers le pont, trouverent le Ca-
pitaine Ravars, avec cent soldats harque-

1552. bouziers & corselets envoyez pour les soutenir. Ceste escarmouche fut à la veue des trois camps, & ceux qui estoient aux tranchées, tirerent quelques coups de deux pieces par delà la riviere, au long de la prairie, pour favoriser les leurs, & tuerent deux soldats des nostres en revenant sur le pont; tous les autres rentrerent dans la ville, fors un homme d'armes & un archer de la compagnie de M. de Lorraine, qui demeurerent prisonniers : & les Seigneurs de Rocoseüil, de Fogeon, de Treves (a), & un autre homme d'armes furent bleffez, qui dans peu de jours après moururent. Le Seigneur de Clermont eut une harquebouzade à la main, & le Seigneur de Suze un coup de picque entre la teste & le morrion, qui ne print que la peau. Beaucoup de chevaux furent bleffez, mesme celuy du Seigneur de la Brosse d'un coup de picque, & en moururent dix ou douze. Il ne tint qu'à M. de Guyse que les Princes n'avoient esté de l'entteprinse; car il la leur cela

(a) M. de Thou (Liv. XI) dit que cette sortie coûta deux cents hommes aux ennemis; & parmi les gens de marque, que nous y perdîmes, il nomme le sieur de Roquefeuil, & un sieur de Fontrailles dont Salignac ne parle point.

jusques à ce que ceux-cy se trouverent de-1552
 hors, & puis les clefs furent perdues, n'ayant
 eu peu de peine, toutes les fois qu'il a
 convenu sortir, de retenir ceux qui se ve-
 noient presenter, & s'efforçoient de passer
 la porte. De l'autre costé, entre ses deux
 camps, avoit esté envoyé à mesmes heures
 Navailles, avec vingt-cinq chevaux, qui
 fit beaucoup de dommage aux fourageurs,
 & gasta force vivres, faisant tousjours bou-
 cherie sur les passages.

Les trois jours ensuivans, les ennemis
 poursuivirent leur batterie environ cent ou
 six vingts coups par jour, contre le rempart
 de la breche & la tour d'*Enfer*; à laquelle
 ils avoient fait plus de dix huit pas de
 breche. Mais nous renforçasmes tousjours
 le rempart en l'un & l'autre estage, pour
 sauver cette moitié qu'a esté dit. Ils estendi-
 rent leurs tranchées, & le bout du cavalier
 de main droite, encore plus vers la riviere,
 comme pour battre les tours *des Boulangers*
 & *Charpentiers*, derriere celle d'*Enfer*, & le
 pan du mur qui est entre deux, où n'avions
 encore ramparé: mais incontinent y fut mis
 nombre de gens de guerre & de pionniers,
 pour y relever un rempart de vingt-quatre
 pieds de large, avec une tranchée de trente

3552. pieds par le devant, reculez de quarante pieds de la muraille. Ce qui fut poursuivy de bien grande diligence. Et pour ne laisser conduire aux ennemis leur entreprinse, sans les empescher de ce qu'on pourroit, M. de Guyse jecta de nuit le Capitaine Candau, Lieutenant de sa garde, & le Sergent du Capitaine Glenay avec douze harquebouziers dans le fossé, par une secrette issue qu'il avoit fait faire dans le boulevard de la porte Champeneze, lesquels allerent jusques aux tranchées. Les uns coururent à un bout, harquebouzer les ennemis, qui commencerent couler tout du long, dont Candau qui se trouva sur le milieu & le reste des nôtres, leurs donnerent force coups d'espée en passant : & ayans demeuré bonne (a) piece dehors, se retirerent sans avoir rien perdu. Le lendemain sur le midy le Capitaine Thomas de la compagnie de M. de Guyse, avec trente de ses compagnons, sortit entre les deux camps, & de fortune rencontra le Seigneur de Brabançon, qui retournoit du logis de l'Empereur au camp qu'il avoit en charge, accompagné de vingt-cinq Gentilshommes assez mal armez. Nos gens le chargerent, de sorte que, sans ce qu'il gagna

(a) Un certain tems.

de

de viffesse quelques maifons, affez près de 1552.
 fon camp, & fe jecta dedans, il eftoit prins :
 mais n'ofant le Seigneur Thomas ni les fiens
 mettre pied à terre, à caufe que l'allarme
 follicitoit les ennemis de courir à la recouffe
 de leur General, & y venoient de tous
 coftez, fe retirerent avec un butin de deux
 tonneaux pleins de bottes, marchandife bien
 requife & néceffaire à la ville. Le jour après,
 cinquiefme du mois, le Capitaine Simon de
 Lec de la compagnie de M. de Nemours,
 retourna avec vingt chevaux au mefme che-
 min, & n'eut gueres demeuré en fon im-
 bofcade (a), qu'il vit paffer environ quatre
 vingts chevaux Allemans venans du camp
 de l'Empereur, & s'en retournoient à celui
 de la Royne Marie. Nos gens les surprindrent,
 & donnans deffus, firent fonner bien chau-
 dement, à l'eftendart & dedans, à deux
 Trompettes de M. de Nemours, qu'ils
 avoient de fortune amené. Dequoy les en-
 nemis effonnez, prindrent la fuite; mais il
 en demeura quatre prifonniers : & retour-
 nans les nôtres à la ville, firent encore
 butin de quatre mulets chargez de vivres.
 Ce jour nous perdifmes deux hommes de
 bon fervice, Camille Marin, au bout d'un

(a) Embufcade.

1552. rampart qui ser voit d'espaule , joignant la tour d'*Enfer* : auquel lieu , après que M. de Guyse eut essayé reconnoistre par entre deux balles de laine le remuement de terre que les ennemis faisoient en estendant leur tranchée , & haufant le cavalier de main droite vers la riviere , il y voulut regarder pour connoistre où s'adreffoit leur entreprise , & pouvoir mieux entendre les moyens d'y remedier , mettant la teste au lieu d'où M. de Guyse venoit de retirer la fienne , soudain il y receut un coup de harquebouze qui luy espendit la cervelle : & le Lieutenant du Capitaine Glenay , qui estoit en garde au boulevard , fut frappé d'une autre harquebouzade , & dans une heure après mourut. La nuit les ennemis remuerent une partie des pieces qu'ils avoient mis en batterie , comme si elles estoient esventées , & en firent venir d'autres , & tirerent lendemain au recoing de la riviere , pour y faire une nouvelle breche : & dix ou douze coups par heure , au long des autres desjà faites , pour nous garder de remparer ; toutefois on y travailloit tousjours. Ce soir la compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon retourna estre de garde à la tour d'*Enfer* , & M. le Prince mesme en voulut estre , qui

sur quelque heure de la nuit descendit au plus bas estage, & luy sembla entendre un bruit de pioches, comme si les ennemis faisoient quelque mine. M. de Guyse y vint le lendemain, qui en eut aussi sentiment, & adjousta foy aux advertissemens qui luy avoient esté donnés de ceste chose. Le Seigneur de St. Remy poursuivit diligemment de leur aller au-devant avec les contremines qu'il avoit desjà commencées, tant en cette tour en deux lieux, qu'au boulevard en autres deux, & autant le long de la faussebraie devant la breche. Le lendemain M. de Guyse fit avaller (a) par une corde au ccing derriere la tour d'*Enfer*, le Lieutenant & un soldat de sa garde, pour reconnoistre par le dehors en quel endroit elle estoit plus endommagée, & si les ennemis y faisoient aucune sappe, aussi pour sonder à coups de marteau, si la mine respondoit encor au pied de la muraille, ou entre les deux murs, lesquels rapporterent n'avoir rien apperceu de nouveau, & le tout estre au mesme estat qu'avoit auparavant esté reconnu : & pour lors ne peusmes avoir plus grande certainté (b) de leur entreprinse sous terre, fors

(a) Fit descendre.

(b) Certitude.

1552. que le haut d'un pavillon fut veu au bout d'une de leurs tranchées, qui avoit esté tendu cette nuit; & tout autour on le ramparoit de terre argilleuse, ressemblant celle que nous tirions des contremines, par lequel indice fut estimé, que là estoit la bouche de leur mine, comme depuis il se trouva. Sur les deux heures après midy dix ou douze chevaux de la compagnie du Seigneur de Gonnor sortirent vers le camp du Marquis Albert, pour voir si l'on auroit fait en la plaine aucun fossé ou tranchée, & prendre garde quelle contenance les ennemis tiendroient à les charger, afin que s'ils avoient avisé nouveau moyen de nous nuire aux faillies, l'exemple de ceste heure nous en fust advertissement pour une autre fois, que plus grande force sortiroit : les advisant qu'ils eussent à feindre de n'oser soutenir aucunes de leurs charges, afin de les rassurer & leur donner yolonté de venir par après, aussi peu retenus aux escarmouches, qu'ils souloient (a) auparavant, qu'on leur eust donné ces attaintes qu'avons dit dessus. Mais pour faire que nos gens n'eussent à s'opiniastrer au combat, M. de Guyse leur fit laisser au sortir de la porte les lances, les

(a) Qu'ils avoient coûtume.

accoustrements de teste & brassals : ils allerent jusques au camp, & y eut allarme : mais après avoir couru la campagne, laquelle ne monstra que ce qu'on avoit accoustumé voir, se retirerent à la faveur d'un nombre de nos soldats harquebouziers, lesquels garderent les ennemis qui courroient après eux, de suivre plus avant.

Le jour ensuivant, septiesme du mois de grand matin, on ouït sonner beaucoup de tabourins au camp de l'Empereur, & sur les huit heures deux grosses troupes de leurs gens de pied, s'approcherent (a) au bord des

(a) L'Auteur de la vie de Gaspard de Coligny (Liv. II, p. 136 & 137), par rapport à cet assaut projeté, raconte des particularités qu'on ne trouve ni dans Salignac, ni dans le manuscrit de Channatz, ni enfin dans l'Histoire de M. de Thou. Selon le Bibliographe, l'Empereur ayant ordonné qu'on montât à l'assaut, attendit l'événement au coin d'une haye : surpris de ne point entendre le bruit des canons, & les coups de mousquet, il en envoya demander la raison. Sachant que ses troupes refusoient de donner, Charles s'y fit porter en litière. Sa présence & ses exhortations furent inutiles. Il eut même le chagrin d'entendre un vieux soldat dire hautement que c'étoit une chose étrange qu'il n'y eut point de repos pour eux, & que quoiqu'il n'y eut qu'à se donner patience pour les voir périr de misere, on n'étoit pas encore content, si on ne les menoit à la boucherie. Un Courtisan (ajoute l'écrivain)

1552. tranchées, derrière ces murailles, qui s'étendent vers St. Arnould, par dessus lesquelles on voyoit paroître leur grand nombre de picques. Et bien que M. de Guyse n'estimast y avoir grand danger, étant encore la fausse braye devant la breche toute saine & entière, il fit toutefois, sans donner alarme, rendre tous les gens de guerre aux lieux qu'ils leur estoient ordonnez, tant aux breches flans, places de secours, qu'au long des Murailles, où se trouva bien petit nombre de gens pour une ville de si grande garde, mais tous appareillez le bien faire, & montrans cette bonne volonté & délibération qu'il falloit pour vaillamment repousser l'ennemy. Les Princes de Bourbon, les deux de Guyse, celui de Nemours, le Duc Horace, MM. de Montmorency, Vidame de Chartres, de Martignes & les autres Seigneurs & gens de bonne maison, avec plusieurs Gentilshommes, marchans sous la Cornette de M. de Guyse prindrent le premier rang à la breche, suivis d'un bon nombre

chercha à indisposer l'Empereur contre ce soldat : mais ce Prince répondit sagement « qu'il étoit pardonnable à » ce soldat de vouloir aller dans sa garnison, après avoir » servi 25 ans sans congé : *Quant à vous, dit-il au courtisan, qui ne me suivez que depuis deux ans, vous m'avez déjà demandé deux fois la permission de vous absenter.*

de soldats. Cependant ledit Seigneur alla visiter les uns & les autres, non sans avoir grand aise du maintien & bonne contenance qu'il voyoit en chacun, ni sans les solliciter encores en passant (11), par beaucoup de ces bons mots, qui incitent à l'honneur, à la vertu, & à la victoire. Le Capitaine Favars (a), Maître de camp, or donnoit de ses gens de pied, & encores par dessus luy le Seigneur Pierre Strozzy, ensemble sur les gens de cheval. Le Seigneur de St. Remy estoit préparé de ses arrifices à feu & engins de guerre, lesquels avoient esté apportez de bonne heure en une maison prochaine, pour les employer sur les premiers qui viendroient. Aussi le Seigneur de Crenay & autres Gentilhommes & soldats, choisis de toutes les compagnies & bandes aux costez de la breche, pour executer bon nombre de harquebouzes à croc. Pareillement le Seigneur d'Ortobie & ses compagnons, Commissaires de l'artillerie, avec leurs canonniers aux flancs & défences. Et furent toutes choses si promptement mises en leur ordre, l'ordre mesme par tout si bien observé, que les ennemis eussent prins mau-

(a) Montluc dans ses Mémoires parle d'un N. de Genevete, Seigneur de Favas : feroit-ce le même, ou un parent de celui-là ?

1552. vais conseil de nous venir assaillir. Aucuns d'eux s'adviferent d'aller sur la montagne, qui regardoit à la breche, d'où ils la peurent voir fournie de museaux de fer, de morrions & corselets, qui ne fust chose qui leur d'eust beaucoup plaire.

Sur le soir vint une Trompette, de la part de l'Ambassadeur d'Angleterre résidant auprès de l'Empereur, porter des lettres à deux Gentilshommes Anglois, estans à la suite du Vidame de Chartres, parens du Milor Howard debitis (a) de Calais, par lesquelles les persuadoit éviter le hazard où ils estoient & de s'en venir au camp, pour de là se retirer en Angleterre. Mais estant connu que s'estoient des ruzes de l'ennemy, le Trompette fut renvoyé avec responce *qu'ils estoient plus assurez dans la ville, qu'ils ne seroient dehors.*

Après que le Seigneur Thomas Delveche

(a) *Debitis* en termes de jurisprudence, désigne une sorte de Lettres Royaux qui fournissent à un créancier le moyen de se faire payer par son débiteur. Si ce mot s'applique ici au Lord Howard, le sens qu'il renferme peut s'expliquer en ce que l'Angleterre n'étant point en guerre avec la France, l'Ambassadeur Anglois pouvoit à ce titre réclamer ses deux compatriotes. Le continuateur de Paradin qui a copié Salignac, élude la difficulté, en substituant au mot *Debitis* celui de *Lieutenant de Calais.*

qui estoit allé vers le Roy, comme avons 1552
dit, eust en sa responce, & attendu quelques
jours à Verdun la commodité de se pouvoir
conduire en ceste ville, il print le hazard de
traverser le pays, du costé mesmes des enne-
mis : & par entre les deux camps, se rendit
le huitiesme du mois après minuit aupres de
la ville, où M. de Guyse le fit entrer par
la Porte a Mezele : & par luy nous furent
confirmées les nouvelles que l'armée du Roy
s'en alloit assieger Hedin, signe de n'esperer
de longtemps autre secours, que celuy qui
restoit aux armes & aux bras d'un chacun
de ceux de la ville. Aussi ne faisoit-on sem-
blant de le desirer ; bien nous asseura que
la délibération du Roy estoit, de venir lever
le siege : nous resjouissans cependant de la
prinse que M. le Mareschal de Brisac avoit
fait sur l'Empereur, de la Ville d'Albe en
Piedmont, comme le Seigneur Thomas disoit.
Ce que M. de Guyse permit au premier
Trompette qui iroit au camp de l'Empereur
le dire à ceux qui l'enqueroient des nou-
velles, en recompense qu'ils nous avoient
auparavant mandé la prinse de Hedin.

Ceux qui estoient prins du camp de l'Em-
pereur, nous chantoient tousjours, que la
délibération de leur maistre estoit, ne partir

1552. jamais qu'il n'eust prins la ville, & quand l'armée qu'il avoit, seroit ruinée, il en feroit venir une autre, & après la seconde la tierce, de sorte, que craignant M. de Guyse la longueur que ce siege pourroit prendre, mit encores nouvel ordre & mesnage aux vivres, faisant regarder aux particuliers les provisions que chacun pouvoit avoir en son logis, pour y user avec autant de discrétion que si c'eust esté la munition du Roy : & resserrer tout le vin qui se trouveroit par les quartiers de gens de pied, en une ou deux caves, sous les clefs, que leurs Capitaines tiendroient, pour en distribuer puis après à chacun soldat deux pintes par jour. Encore pource qu'on avoit commencé bailler aux pionniers du pain de la munition, qui en eussent à la longue beaucoup consommé, il en fit casser de douze cens, les six cens, réservant tout ce qu'il pourroit, pour l'entretienement des soldats : auxquels estant desjà failly le bled qu'avoient amassé au temps de la recolte, leur ordonna pour le commencement deux pains par jour de douze onces chacun : proposant leur en retirer peu-à-peu par quarts & demy onces, ce qu'il connoistroit les en pouvoit faire passer, afin d'estendre la munition, s'il luy estoit possible, encores par delà les douze mois qu'il

pensoit avoir pourveu : tenant le bled pour 1552. le plus precieux thrésor qu'il eust en la ville : avec résolution d'opposer une autre opiniaf-treté contre celle de l'Empereur, & d'attendre *la derniere (a) soupe à l'eau*, avant que donner lieu à son entreprinse. Aussi pour les vivres des chevaux de service, fit départir la paille qui s'estoit trouvée aux granges de la ville, par les compagnies de la gendarmerie & cavalerie : ayant encores pour leur allonger les vivres le plus qu'il seroit possible, fait commandement aux gens de pied, de tuer les courteaux (b), qu'il avoit entendu, estre retenus plus que de six par bande, contre ce que l'ordonnance faite du commencement portoit, & les mettre (c) au sel, donnant charge au Prevost des Mareschaux passer par après en tous les quartiers, pour prendre ceux qui seroient trouvez outre le nombre permis, & leur aller couper les jarrets hors la ville.

Et pource que desjà avoit esté usé beaucoup de poudre, il mit en besongne des salpestriers à tirer du salpestre, & le raffiner, afin

(a) Expression proverbiale qui signifie la dernière extrémité.

(b) C'étoit les chevaux sur lesquels l'homme d'armes voyageoit.

(c) Les saler.

1552. que la munition des poudres s'entretienne, & ne s'y trouvaſt faute au beſoin. Outre ce voyant que du mois paſſé, & de ceſtuy n'avoit eſté fait payement aux ſoldats, ni eſtoit poſſible que le Roy mit de l'argent dans la ville, pour leur en faire tenir encores durant le ſiege, & que à la fin ils ſe pourroient, par faute d'argent, accouſtumer de prendre ce qu'il leur ſeroit beſoin d'habillemens, ou autre choſe ſans payer, par où pourroit venir quelque deſordre dans la ville, & entre eux meſmes, délibéra pour ne mettre rien de la commodité de tous en arriere, qu'il ſeroit battre de la monnoye ſous l'authorité du Roy, & luy donneroit beaucoup plus haut pris, que ſa valeur, ſous obligation toutefois, enquoy il ſe ſoubmettoit *par cri publicq*, de la reprendre pour autant qu'on la bailleroit, dont en fut commencè faire quelque petit nombre, qui ſe voyoit en mains d'aucuns.

Le Marquis Albert ſe ſentoit picqué des failles que l'on avoit ſouvent fait ſur ſon camp, & avoit mis gens de pied & de cheval aux aguets dans les faules prochaines, & ès foſſez & jardins près de la croix du bout *du pont des Mores*, & autres lieux, où il eſtimoit pouvoir mieux ſurprendre & nuire à nos gens. Ce qu'ayant bien attiltré deux ou trois

jours de rang, envoya passer tout auprès du 1552^e pont quelques chevaux & fourrageurs, pour amorser les nostres, & les attirer dehors, lesquels M. de Guyse y ayant fait prendre garde, & luy mesmes entreveu quelque chose de l'entreprinse, ne les voulut laisser sortir à la poste (a) du Marquis, reservant le faire une autrefois qu'il n'y auroit si bien pourveu. Et du costé des tranchées envoya la nuit d'après le Seigneur Pierre Strozzi, avec un petit nombre de soldats, voir s'il s'y commençoit aucun nouvel ouvrage. Ceux de la garde furent surprins, quelques uns despechez, sans qu'ils osassent entreprendre sortir pour repousser les nostres, lesquels ayant reconnu autant que l'obscurité de la nuit le leur pouvoit permettre, se retirerent. Estans rentrez dans la ville, ils trouverent à dire le Sergent du Capitaine Glenay, lequel fut veu le lendemain mort sur le bort & pendant de leur tranchées, où plusieurs soldats s'offrirent l'aller querir : mais on ne voulut pour telle occasion les hazarder à si evident peril. Mais son gojat (b) meu de grand amour & pitié vers le corps de son maistre, fit grande instance qu'on le luy permist, & sans craindre

(a) Au desir.

(b) Son valet.

1552. l'harquebouzerie des ennemis, qui lui tire-
rent grand nombre de coups, l'alla en plein
midy charger sur ses espauls, & l'apporta
dans la ville, pour luy faire recevoir sepul-
ture : enquoy (a) il merita estre fait soldat,
comme il fut de la bande dudit Glenay.

Après que les ennemis eurent depuis le cin-
quiesme du mois tiré assez mollement six cens
vingt coups de canon, & toutefois ouvert a l'en-
cognure de la riviere, la tour *des Charpentiers*
qui joint l'eau, & abbatu le bois de la couver-
ture de la tour *d'enfer*, ils remuerent d'autres
grosses pieces à leurs cavaliers, & firent nou-
velles canonnieres à main gauche de la grande
gabionnade comme pour tirer à nostre bou-
levart, bien qu'ils le vissent rampaté. Et le
douziesme du mois, de bien grand matin,
ils se mirent à le battre plus fort que les jours
passez, comme s'ils vouloient parachever de
le réduire tout en breche : & continuants
jusquès au soir environ trois cens cinquante
coups, tout ce qu'ils avoient battu tomba
plus de vingt pas de long, & bas, jusques
au dessous du cordon, y ayant avec ce qui
avoit esté ouvert auparavant, cinquante pas
de breche : vray est qu'ils n'y eussent peu

(a) Voilà une de ces anecdotes qui méritoient bien
d'être recueillies par nos Historiens.

monter sans eschelle : & n'y tirerent plus de 1552
là en avant, s'appercevans qu'ils estoient à
recommencer, à cause qu'ayant par nous esté
connu de bonne heure, ce boulevard estre
en lieu où falloit par nécessité nous en aider,
l'avions très bien mesné de tout ce qui se
pouvoit faire, pour ne le perdre point, luy
fortifiant comme à esté dit, la teste & puis la
porte d'un grand rampart de bonne terre, où
leurs canons eussent bien trouvé à manger.
Et encores avoit on fait une traverse derriere
iceluy, dans les edifices, pour nous en ser-
vir, au cas que la teste vint à estre ouverte.
L'on avoit aussi ramparé l'allée d'entre ce
boulevard & la porte Champeneze de vingt
cinq pieds de large de chacun costé, afin que
les ennemis, en croisant leur batterie, ne
nous en banissent : Et pour mesme cause,
avons relevé deux gros massifs de terre aux
deux encognures de la susdite porte, pour
servir d'espaule à la garder, & de flanc aux
fausebrayes : sous lesquels massifs avoit un
passage couvert, venant de la ville à la fau-
sebraye de la main droite, pour tousjours
avoir chemin à secourir nos fausebrayes, bou-
levard, & son allée, en laquelle avons fait
deux bonnes canonnières malaisées à oster,
lesquelles battoient dans les fossez le long

1552. des breches , & jusques à la tour d'enfer , encores deux autres à mesme effet , sous un des arceaux de ceste allée : & avions ouvert au fond du boulevard une secrette faille , pour jeter des gens de pied dans le fossez , n'oubliant y faire force contremines. Et bien que les mauvais fondemens d'iceluy boulevard , & les arceaux foibles & fendus de l'allée , nous menassent de la prochaine ruine de l'un & de l'autre , toutefois le besoin present nous sollicitoit d'y mettre encores tous les jours la main.

Lendemain les ennemis reprindrent leur batterie au long de la breche , à la tour des *Wassieux* prochaine de la porte Champeneze , qui estoit desjà bien entamée , & la firent tomber , partie à deux heures après midy , & le reste à trois heures après minuit , dont y eut de quatre vingt à cent pas de breche bien raze d'un tenant , joignant laquelle estoient les deux autres , l'une de trente , l'autre de vingt au long du mur. Ce jour mourut le Capitaine Favars Maistre de camp , qui avoit esté blessé d'une harquebouzade , sur le rampart de la grande breche , bien près de M. de Guise , & fut son enseigne baillée au Capitaine Glenay fait Maistre de camp , qui voulut la garde de la tour *des Charpentiers* ,
laquelle

laquelle estant en l'encognure de la riviere, estoit desjà ouverte, & le lieu assez dangereux: lors fut commis le Capitaine Gordat avec sa bande au boulevard, & le Capitaine Cantelou à la porte du Pont des Morts, le demourant à tenir toujours l'ordre qui avoit esté auparavant commandé. Estant nuit, & lors qu'il faisoit plus obscur, Glenay commanda à un de ses soldats s'en aller près des tranchées, pour escouter les ennemis, & voir quel guet ils faisoient, afin de leur donner une estrette, s'il s'y connoissoit occasion de le faire. Le soldat tomba entre trois sentinelles estans dans le fossé qui le chargerent, & luy prompt, encores qu'il n'eust autres armes que l'espée, s'en defendit au mieux qu'il peut, & se retira blessé d'un coup de corfesque (a) au visage, & pour cette nuit n'y eut plus grande entreprise.

Ceux de la garde des tranchées appeloient souvent, & par divers propos sollicitoient les nostres de parler, qui pourtant ne leur faisoient aucune responce, à cause que la defence y estoit, & mesmes quelques uns avoient esté du commencement chastiez, pour l'avoir osé entreprendre sans congé.

La matinée du jour ensuyvant fut pluvieuse,

(a) Espèce de poignard.

1552. & se doutèrent les ennemis qu'ils auroient quelque alarme de la ville, comme on leur en avoit tousjours donné, lors qu'il faisoit bien mauvais tems. Ils se jetterent en grosse troupe à la campagne, & trouverent à charger quinze ou vingt chevaux des nostres de la compagnie de M. de Lorraine, qui estoient allez bien matin entre les deux camps, mais ne les peurent empescher de leur retraite, qu'ils firent sans aucune perte.

Après midy le Seigneur de Biron sortit avec cinquante ou soixante chevaux par le Pontiffroy, vers le camp du Marquis, & envoya battre le chemin des vivres par une partie de ses coureurs avec le Capitaine Lanque, lequel descouvrit une grosse imboscade (a) d'ennemis dans les saules vers S. Heloy, & advertit la troupe. Les autres coureurs qui avoient donné jusques au camp, ne peurent attirer les ennemis dehors, lesquels avoient possible pensé que les nostres iroient chercher jusques là, & que ceux de l'imboscade leur viendroient couper chemin. A tant le Seigneur de Biron, ayant demeuré un temps au milieu, pour favoriser ceux qui avoient couru vers la droite & la gauche, à la fin les retira, avec quelque butin de fourrageurs,

(a) Embuscade.

chevaux & charettes de vin qu'ils avoient 1552. prins.

Navailles retourna le lendemain au matin entre les deux camps, & trouva que les ennemis y estoient bien forts, auxquels avec vingt-cinq chevaux qu'il avoit, attaqua l'escarmouche, temporisant le plus qu'il peut, pour voir s'il leur pourroit donner une charge à propos: mais voyant n'y avoir lieu de s'opiniastrer d'avantage, se retira saulve, avec prise d'un des leurs, natif de Savoye, lequel dit à M. de Guyse, *qu'on tenoit pour choses certaines au camp, que leurs mines entroyent desjà cinquante toises dans la ville.*

Sur les deux heures après midy se fit une autre saillie par le pont *des Mores*, de trente chevaux seulement desquels le Comte de Charny, Ouary, Riberac, Tourcy, Crequi, & la Roche Chalez estoient. M. de Guyse advisa (a) le Capitaine la Faye (b) qui les conduisoit, n'abandonner de guères le bout du pont: mais envoyer cinq ou six jusques au corps de garde du Marquis, pour se faire suivre, & attirer ce qu'ils pourroit d'ennemis auprès du pont, où il avoit fait

(a) Avertit.

(b) M. de Thou (Liv. XI) l'appelle la Faye dit le Bégue, Lieutenant du Comte de la Rochefoucault.

1552. mettre des harquebouziers, & porter des harquebouzes à croc pour les recevoir. Les coureurs allerent jusques à ce corps de garde, qui estoit plus fort que mesme toute nostre troupe, lequel les rechassa bien vistement : la Faye faignit prendre aussi la fuite pour se faire suivre, & que les ennemis se desbandassent, comme advint courans après à qui premier auroit atteint les nostres, lesquels tout d'un coup tournerent, & trouvant les autres en désordre, les menerent battans jusques auprès de leur camp, duquel sortoit desjà force cavalerie pour venir à l'escarmouche, & se trouverent bientost six ou sept vingts ensemble. Ils en firent avancer cinquante sur nos gens, lesquels prenans la cargue (a) pour les attirer à nos harquebouziers, comme il leur estoit commandé, attendirent un petit la recevoir de trop près, tellement que ceux-cy leur estoient desjà sur les bras, & le reste de leur grosse troupe n'estoit guères loing, qui marchoit tousjours au trot. Et ayant voulu le Capitaine la Faye demeurer derriere, comme vaillant qu'il est, son cheval eut un coup de lance, & luy porté par terre & retenu prisonnier. Ceux de la troupe tournerent, & firent tout ce

(a) Se préparant à charger.

qu'ils peurent à bien combattre pour le re- 1552.
couvrir : mais ne fut possible, & se retirèrent
avec cette perte, & du Seigneur de Vitry (a)
qui demeura aussi prisonnier. Le Seigneur
d'Ouarti (b) y fut blessé en la teste, & la Roche
Chalez en la jambe droite qu'il luy fallut scier,
& depuis en mourut. En mesme temps le
Seigneur de Rendan avoit fait la tierce (c)
faillie par le *Pontiffroy* : avec autres vingt
chevaux, & dix harquebouziers du Capitaine
Lanque, pour cependant qu'on les amuse-
roit d'un costé, battre de l'autre, le chemin
vers le Moulin d'Olizy, où estoit le port
de leurs vivres, & par où les fourrageus &
vivandiers venoient ce qu'il eut loisir de
faire, & renversa deux chartées de pain,
le fit fouler dans la fange, print du vin
du Rhin, & amena chariots, chevaux & pri-
sonniers dans la ville, outre ceux qu'il défit
sur le lieu.

La nuit ensuivant vindrent quelques Al-
lemans du camp du Marquis pour abbatre
le parapet du pont des Mores, qui couvroit
le ravelin du bout d'iceluy, dans lequel

(a) L'Hopital Vitry.

(b) Ne faut-il point lire Warty, nom d'une Baron-
nie près de Clermont en Beauvoisis.

(c) La troisième.

1552. on jettoit ceux qui estoient envoiez pour faire les faillies, qui ne pouvoient estre là offencez de leur artillerie, & essayerent de rompre une des arches du pont pour nous oster entierement l'issue par là : ce qui devoit à meilleur raison estre entreprise de nous, pour empescher à eux l'advenue de nos portes & murailles. Toutefois nos harquebouziers, qui estoient en garde sur le portail, pourveurent à cecy, tirants si souvent là où ils entendoient le bruit, qu'ils leur firent abandonner le pont : & furent trouvé le matin beaucoup de sang, & quelques flasques (a) de leurs brisées. Dessors fut ordonné, que trois ou quatre harquebouziers seroient jettez toutes les nuits en sentinelle hors la porte, qui se tiendroient dans le ravelin.

Le soir on avoit veu porter du camp de l'Empereur grand nombre d'eschelles dans les tranchées, dont fut donné advertissement aux gens de guerre se tenir prests, & à la fin n'y eut rien d'entrepris. Il advint cette nuit une chose de rizee : C'est qu'un

(a) Autrefois on appelloit flasques les étuis dans lesquels on mettoit les bouteilles. Serait-ce là ce qu'à voulu dire Salignac ? Comme il s'agit d'Allemands qui alors aimoient beaucoup le vin, la chose seroit possible.

Walon du camp des ennemis pensant avoir 1552. beaucoup cheminé , & estre arrivé aux portes de Thionville, vint heurter (a) à la porte Ste. Barbe, où le caporal de la garde joua si bien son roole, qu'il l'entretint longuement en cest erreur, & lui fit dire tout ce qu'un homme de sa qualité pouvoit sçavoir de l'estat du camp, mesmement de la difficulté que s'y faisoit de prendre la ville. On attendoit qu'il fust heure d'ouvrir les portes pour l'aller retenir prisonnier : mais aussi tost qu'il fust un peu jour, s'advisant de sa faute, se mit à fouir, & les nostres l'accompagnerent à coups de harquebuzes, & luy tuerent son cheval.

Les ennemis avoient tousjours continué depuis le douzieme du mois, tirer par heure dix ou douze coups de canon en endroits différens, afin que nos harquebouziers ne s'osassent monstrier sur les breches. Et aussi pour nous empescher de remparer, à quoy toutefois on n'avoit mis cesse, n'estant passé jour, depuis le commencement qu'ils firent leurs tranchées, que nos gens de guerre n'eussent ordinairement la hotte sur l'espaule, quand ils n'y avoient les armes, ou n'estoient en garde : Et on ne les voyoit moins adven-

(a) Il étoit yvre probablement.

1552. tirer, ou aller hardiment sur le haut du rempart, tirer le coup de harquebouze, ou porter terre, que si le canon ou harquebouzerie des ennemis n'y eust battu, dont souvent en a esté emporté de bons hommes; mais l'assurance ne fut pourtant diminuée. Et pour les faulver, furent mises des Pavésades (a) & Mantelets au costé des breches, sur les flancs, hors la batterie de canon, afin qu'ils peussent tirer mieux à couvert, & garder d'apparoistre les ennemis sur les tranchées. Lesquels poursuivirent encores le seiziesme du mois, leur batterie à l'encogure d'auprès de la riviere, & y firent dix huit pas de breche, portants par terre la Tour des *Charpentiers*, dont la plus grande partie tomba dans soy-mesme, & un peu dedans le fossé, mieux à propos que n'avions espéré, craignant que le tout y allast, & peust faire pont aux ennemis. Ce jour un Gentilhomme Italien, parent du Seigneur Ludovic de Birague, se vint rendre à nous, nous advertissant de la diligence que les ennemis mettoient à conduire leurs mines, & qu'il estoit bruit au camp qu'elles s'en alloient prestes à mettre le feu. Le Seigneur

(a) Machines faites en forme de pavois, derrière lesquelles on se mettoit, pour se garantir des balles.

de St. Remy s'avançoit tant qu'il luy estoit 1552 possible, de se trouver au devant, pour faire à eux mesmes une *fricassée*: (a) & M. de Guise descendoit plusieurs fois le visiter dans les contremines, mesmement sur la nuit, qui estoit l'heure qu'on les entendoit mieux besongner, mettant ordre que bon nombre de gens de guèrre se tiennent prests pour les repousser, si après y avoir mis le feu, il s'y faisoit breche, & vouloient venir à l'assault.

Environ ces jours, le Seigneur de Brabançon, pour recompenser l'honnesteté que M. de Guyse avoit usé vers quelques prisonniers des leurs, qu'il avoit renvoiez sans rançon, & fait rendre leurs armes & chevaux, offrit pareil traitement à deux soldats François: l'un du Capitaine Hautcourt, & l'autre de la Queusiere, pourveu qu'ils se retirassent en France, estant l'opinion de l'Empereur sur la raison de la guerre, qu'on ne devoit renvoyer dans une ville assiegée, ceux que l'on en avoit peu prendre prisonniers: par ainsi leur bailla un Tabourin pour les conduire vers Nancy: mais eux ayans renvoyé le Tabourin demy chemin, disans qu'ils se

(a) C'est-à-dire de les brûler & de les étouffer dans la mine, en l'éventant.

1552. ſçauoient bien conduire , mirent devant les yeux le ferment qu'auoient fait de ſervir le Roy ſoubs la charge de leurs Capitaines , qui eſtoient enfermez dans la ville , & la honte que leur ſeroit les abandonner en tel affaire , dont meuz d'un bon cœur (a) & vray naturel françois , s'arrêterent dans un bois juſques à la nuit , à la faveur de laquelle paſſerent aſſez hazardeuſement entre les deux camps , & ſe vindrent rendre à nos portes.

Un peu auparauant que le Capitaine la Faye fiſt la ſaillie par le pont des Mores , comme auons dit : le Trompette de la compagnie de M. de Lorraine eſtoit allé vers le Marquis Albert , pour le différend de la rançon d'un homme d'armes des noſtres , qu'il tenoit plus haute que la ſoulde d'un mois , contre ce que luy meſmes auoit requis pour tous ceux qui ſeroient prins d'un coſté & d'autre : & fondoit l'occafion ſur la liberale offre de l'homme d'armes , qui s'eſtoit taxé plus qu'au triple , ce qu'il n'auoit peu , puis que la loy eſtoit autrement. Le Trompette fut retenu , ſans pouuoir obtenir congé de s'en reuenir , tant que le Siege dura , de peur , comme on peut penſer , que la dimi-

(a) Ce trait de patriotiſme étoit encore digne de l'Histoire , & néanmoins on l'a omis.

nution de ses gens , & la mortalité qui estoit ¹⁵⁵²
 en son camp , fussent rapportées en la ville :
 Et mesmement que la plupart s'en estoient
 allez à faute de payement , & un grand
 nombre estoient morts de l'injure de l'hiver.
 On n'avoit aussi voulu laisser passer le Trom-
 pette de M. de Guyse vers le camp de la
 Royne Marie , où il estoit envoyé pour au-
 tres prisonniers , l'ayant arresté aux senti-
 nelles , & porté là sa responce , afin qu'il
 ne vist les grands cimeties , qui estoient à
 l'entour de ce camp. De là à deux jours ,
 ayant le Marquis à requerir quelque Alle-
 mant prisonnier , emprunta le Trompette du
 Duc d'Albe , se persuadant qu'il ne seroit
 arresté , pour autant qu'il ne s'advoueroit de
 luy : Mais M. de Guyse , scachant les causes
 de la guerre du Duc d'Albe & du Marquis
 estre unes , & tous deux sous l'Empereur ,
 retint ce Trompette pour le nostre.

Le dixseptiesme du mois après midy , se
 vint présenter du costé de la montagne ,
 entre les deux camps , le Seigneur Dom Louys
 d'Avilla , General de la cavalerie de l'Empe-
 reur , avec cinq cent chevaux , & fit donner
 ses coureurs jusques à la portée d'un mo-
 quet (a) près de nos portes , ayant de for-

(a) Mousquet.

1552. M. de Guyse lors fait monter à cheval les Seigneurs de la Brosse, de Randan, & Paule Baptiste avec quinze chevaux chacun de leur compagnie, pour aller reconnoistre à la campagne, les moyens de pouvoir faire une entreprise, qui sera dite ci-après. Il leur bailla encores soixante harquebouziers, lesquels estans dehors, ils logerent si à propos, pour les soutenir, que les ennemis ne se voulurent attaquer, & seulement quelques harquebouziers à cheval tindrent l'escarmouche large entre les deux troupes, où y en eut des bleffez de leur costez, & aussi le Capitaine Simon de Lec de la compagnie de M. de Nemours, du nostre. Quelqu'un de leur troupe s'advança de demander un coup de lance: ce qui fut accepté par le Seigneur Torquato da Conty Gentilhomme du Duc Horace, qui se mit en avant, mais l'Espagnol se retira vers les siens. Un autre appelé Loupes de Para, Enseigne de la compagnie de Dom Alonse Pimentel, demanda Navailles, qu'il avoit l'année dernière passée connu en la guerre de Parme, pour parler un mot à luy. Navailles qui menoit les coureurs, le luy accorda, & devisans ensemble, l'Espagnol lui fit offre, que s'il y avoit des Capitaines François qui voulussent rompre

Une lance, il y en avoit là des leurs tous prests, ayans licence de leur Général Navailles n'eust remis ce parti à un autre, sans ce qu'il se trouvoit encores si mal d'une blessure receue en cette guerre de Parme, qu'il ne se pouvoit aider du bras de la lance : & respondit qu'il n'estoit sorti gueres de nos Capitaines dehors, toutefois s'en retournoit jusques à nostre troupe les en advertir. *Suffira* (dit-il) *de deux*. Ceste nouvelle pleut grandement aux nostres, & les Seigneurs de Rendan & du Chastelet, Guydon de la Compagnie de M. de Lorraine, prièrent Navailles mesmes, s'en retourner vers la ville, impétrer (a) de M. de Guyse, qu'eux deux deussent fatisfaire à cest offre. Ce que M. de Guyse accorda à condition que l'affaire fust de Capitaine à Capitaine, & que s'ils présentoient hommes d'armes, ou cheval léger, il en fut baillé de semblable qualité des nostres. Navailles leur alla incontinent faire entendre ceste permission, & *que nos gens estoient prests* : Ils voulurent lors différer l'entreprise, s'excusans qu'il estoit tard. A la fin en présenterent un qu'ils asseurerent estre Capitaine. Lequel fut mené par un Trompette François du costé de la ville, &

(a) Obtenir.

1552. le Seigneur de Rendan par un Trompette Espagnol du leur, au milieu des deux troupes, avec feurté qu'elles ne s'approcheroient : & advenant que l'un d'eux tombast, ne seroit retenu prisonnier, & qu'ils ne donneroient (a) aux chevaux ; ils coururent, une & deux fois sans rompre, pour crainte de toucher aux chevaux, desquels celuy de Rendan n'estoit aussi choisi pour un tel acte, ne s'estant luy guères mieux monté qu'en cheval léger, lors que l'entreprise de sortir s'estoit faite. A la tierce course il rompit sa lance de droit fil. Et l'Espagnol passant sans toucher, laissa tomber la sienne encores entiere sur la place, qui demeura aux nostres. Nous avons sçeu depuis que c'estoit Dom Henrique Menrique, Capitaine des chevaux legers, & Lieutenant du Général, & qu'il eut le Brassal, & bras droit faulsez de ce coup.

Vers le costé du Marquis Albert, s'estoient aussi montrez des gens de cheval en la plaine, & avoit M. de Guyse envoyé Broilly, homme d'armes des siens, avec quinze ou vingt de ses compagnons, & quelques harquebouziers du Capitaine Lanque pour les escarmoucher. Les ennemis ayans nombré

(a) Et qu'on ne viseroit point aux chevaux.

le tout, & veu qu'ils n'estoient tant qu'eux, 1552. vindrent donner sur les coureurs & des coureurs à la troupe, laquelle les receut, & soustint la charge à coups d'harquebouze & de lance, contraignans à toute force les Allemans, après avoir deschargé leurs pistolets, tourner les espaules, & les nostres les suyvirent, battant jusques à un autre nombre de chevaux qui venoient pour les secourir. Nos gens s'arrestèrent, prenans garde à la contenance des ennemis, lesquels se trouvant beaucoup engrossis, s'apprestoient de faire une recharge ; mais eux marchans au pas vers leur retraite, & montrans souvent visage, & harquebouzans ceux qui s'advançoient pour les amuser, rentrent dans la ville, sans laisser rien du leur aux mains des ennemis. La nuit deux sentinelles de ce mesme camp s'approcherent jusques à mettre les nez de leurs chevaux sur le ravelin que nous avions fait au bout du pont *des Mores*, cù de nos harquebouziers du Capitaine Cantelou, qui estoient mis en sentinelle hors de la porte, assirent si bien leurs coups, qu'un de ces deux Allemans s'en retourna blessé, & l'autre avec son cheval, demeura mort sur la place, & son corps tiré dans le Ravelin.

1552. Les Espagnols des tranchées ayans cette nuit mesme entrepris venir chercher du bois de la tour des *Charpentiers*, qu'ils avoient abbatue dans les toffez, en l'encognure de la riviere, ou bien le Duc d'Albe, de venir reconnoistre le fossé, comme nous avons sceu depuis qu'il y avoit esté, firent tirer une volée de douze ou quinze pieces, pour chasser les nostres d'alentour des breches, lesquels, pour cela, ne s'en estoignerent : mais se doutans d'une ou d'autre entreprinse, furent en grand aguet de tous costez. Et quelques-uns des premiers qui s'advançoient pour ce bois y demeurèrent : faisans tousjours les nostres un estat resolu, de ne laisser gagner aux ennemis aucune chose sur nous, tant fust-elle petite, qu'à l'extremité, & après toute la résistance qu'on leur auroit peu faire.

Le jour ensuyvant, dix-huictiesme du mois, Navailles mena vingt-cinq ou trente chevaux de la compagnie de M. de Nemours jusques au camp du Marquis, pour attirer ce qu'il pourroit d'ennemis auprès du pont *des Mores*, où un nombre de nos harquebouziers estoient, comme autrefois, attiltrez pour les recueillir. Les Allemans ne firent de venir en grosse troupe sur luy, qui

qui se retirant au pas devant eux, à la mesure qu'il estoit suivy, sans autrement prendre la cargue, & leur faisant souvent teste, les eschauffa si bien, qu'ils se laisserent mener à la butte de nos harquebouziers, lesquels leur tirerent à plaisir. Et eux se voyans tant approchez, essayèrent faire quelque effort de les enfoncer, mais ils n'en rapporterent du nostre, que force plombs & boulets d'harquebouze dans le corps. Encores le lendemain sur les deux heures après midy, pource qu'on voyoit tout plein de leur fourrageurs & vivandiers, amener des charroys devers St. Heloy. M. de Guyse les envoya encores visiter par Monserie, Gentilhomme du Vidame de Chartres avec vingt chevaux, lesquels il fit sortir par le *Pontiffroy* en temps si à propos, qu'ils eurent defaits ces fourrageurs, couppé les jarrets aux chevaux, & mis le feu a leur fourrage, avant que les cinquante ou soixante chevaux de leur garde y eussent accouru : ausquels aussi pource qu'ils s'approchoient vers le Pont, fut entretenue l'escarmouche jusques sur le tard, qu'il fut heure de se retirer.

On alloit souvent du costé du Marquis pour la commodité de nostre cavallerie, que y trouvoit la plaine raze, & pouvoit-on nom-

1552. brer de la muraille ce qui sortoit d'ennemis en campagne, & juger du bon ou dangereux succez des entreprinſes, pour y remédier ſelon qu'on en verroit le beſoing. Encores le jour d'après, dixhuitième du mois, M. de Guyſe jecta quinze chevaux, de la compagnie du Comte de la Rochefoucaud, & quelques harquebouziers de celle de Lanque, avec Touchepres, par le pont *des Mores*, qui firent tenir en armes & à cheval depuis le midy juſqu'au ſoir la cavalerie du Marquis, & quelque autre Eſpagnolle, qui avoit paſſé le matin de ce coſté, comme la faute (a) ou le Marquis s'en trouvoit lors, l'avoit contraint d'en demander à l'Empereur, pour reſpondre à nos faillies. Entre les deux camps, ſur les vignes de la porte à *Mezelle*, s'eſtoient monſtrez environ veſpres (b) du jour précédant, douze ou quinze chevaux Eſpagnols : Navailles qui eſtoit dehors, avec vingt-cinq autres, les avoit envoyé reconnoiſtre par huit des ſiens, leſquels quand les ennemis virent approcher du deſſus de la montagne, avoient prins la cargue d'eux meſmes, pour les attirer, enſemble la troupe, s'ils euſſent peu

(a) Comme la diſette.

(b) Vers le ſoir.

(laquelle marchoit tousjours au pas) près 1552. d'une cense, ou ils avoient trois cens chevaux en emboscade. Ce qu'estant reconnu par les nostres, n'avoient passé lors outre : Mais ce jour ensuivant, le Seigneur de Rendan, & Paul Baptiste, avec meilleur nombre de chevaux y allerent, & trouvant environ deux cens des ennemis en ce lieu, bien choisis à l'avantage pour eux, les sollicitèrent longuement, & à coups d'harquebouze d'en sortir, mais ne le voulurent abandonner : & d'autant que de l'un & de l'autre camp venoit de la cavallerie à leur secours, les nostres se retirerent.

Le lendemain estoit le vingt deuxiesme de Decembre, & n'avoient les ennemis cessé tous les jours précédans de tirer, mesmement contre la Tour *d'Enfer*, laquelle estoit aux deux estage de dessus & du milieu entierement ouverte. Et desjà avoient approché deux canons au bout de la tranchée des harquebouziers du bort du fausse, en un pendant, qui plongeoit au dessous du cordon au bas estage, ayants commencé l'ouvrir à l'endroit d'un soupirail qui nous donna crainte qu'elle s'en iroit perdue, & l'entreprise viendroit par ce moyen plus aisée aux ennemis, à cause que ce flanc osté,

4552. nous n'eussions peu les empêcher qu'ils ne logeassent leur artillerie dans le fossé, pour battre les défences qu'avions de reste au boulevard & allée de la Porte Champeneze, & puis feroient la fappe à la muraille de la faussebraye de la brèche, comme ils avoient entrepris. M. de Guyse tint conseil sur le sauvement de cette Tour, aux moins de deux cannoniers de ce bas estage, qui regardoient dans le fossé, lesquelles bien que fussent assez couvertes du rond de la Tour, pour ne pouvoir estre veues du canon, on n'y eust toutefois peu loger ni harquebouziers, ni aucunes pieces, à cause que ruinant les vostures, comme leur estoit maintenant aysé, ils emportoient entierement les deux premieres estages, & nous ostoient la descente du troisieme, laquelle estoit par le milieu de la vosture, avec une eschelle à main : & par ainsi nos flancs d'embas perdus. Il fut advisé que par le dedans de la Ville, l'on feroit un ouverture jusques à l'allée de l'une des contremines, laquelle iroit trouver la cannoniere de nostre flanc, couverte de bons chevrons, assez forts pour soutenir la cheute de la voulte & du terrain & rampart qui estoit dessus, ensemble pour conserver nos gens au dessous : n'ayants nos ennemis

non plus de moyen de se tenir dedans la Tour 1552. à descouvert pour nous y offenser que nous. Outre ce, d'autant qu'ils pourroient entreprendre de courir la faussebraye; fut ordonné pour les empescher, qu'un massif de terre, en façon de plateforme, seroit relevé dedans à main droite de la Tour, pour leur couper chemin, & pour battre à l'entrée & porte d'icelle, afin qu'ils ne s'osassent montrer de ce costé, non plus que de l'autre à main gauche le long de la breche, ou le flanc & massif de la Porte Champeneze battoit. Ce jour M. de Guyse descendit dans le fossé, avec quatre soldats de sa garde, fort hazardeusement, veu le grand nombre d'harquebouziers Espagnols, qui se tenoient toujours à la tranchée du bort d'iceluy. Il reconnut le défaut des arceaux qui soutenoient l'allée du gros boulevard, lesquels il commanda estançonner & les appuyer de grosses boizes (a), pour s'en servir présentement, réservant y faire ouvrage de plus grande durée, quant on en auroit le loisir & commodité. Quelques heures après les ennemis voulurent remuer des pieces de leurs cavaliers; mais nos harquebouziers & arquebouzes à croq, donnerent tant de dommage

(a) De grosses poutres.

1552. à leur gens & chevaux, qu'ils les contraignirent d'attendre qu'il fust nuit.

Le jour ensuivant vingtroiziesme du mois, après, midy, se fit une belle faillie, qui avoit esté entreprinse par le Vidame de Chartres, sur les gens du Marquis; & M. de Guyse l'avoit trouvé bonne; mesmes l'occasion s'y vint présenter de quarante chevaux Alemans, qui vindrent environ deux cens pas par deçà le camp au bord d'un fossé, avec des gens de pied harquebouziers, pour en estre favorisez. M. de Guyse, ayant ordonné ceux qui devoient sortir, envoya comme il avoit de coustume garder qu'on ne montast sur les murailles, & pour mesme occasion, des hallebardiens aux plateformes & autres lieux de la Ville qui estoient veus du camp, afin que l'amas de gens qui s'y fouloit au commencement faire voir les faillies, ne donnast advis aux ennemis de ceste-cy: car il s'estoit quelquefois apperceu qu'ils y en avoient prins, & s'estoient mis en armes pour nous recevoir. Sept ou huit harquebouziers à cheval des nostres allerent premier jusques à eux, lesquels n'eurent si tost tiré leur coup, qu'ils furent suivis jusques à nostre troupe, laquelle estoit de vingt chevaux que Monserrie menoit, qui ne s'advança tant qu'il les

eust veu estre cent ou six vingt pas par deçà le 1552, fossé, & lors ayant receu les coureurs tous ensemble leur allerent faire une charge laquelle les ennemis attendirent à coup de pistolets quelque temps; mais à la fin ils la prindrent toute entiere jusques à leurs gens de pied, & s'arrestans là à cause qu'ils sentoient le renfort d'autre quarante ou cinquante chevaux qui venoient à la fille, les nostres firent semblant prendre la fuite ou la retraite vers le *Pontiffroy*, par où estoit ordonné que les Seigneurs Dantragues & de la Brosse sortiroient, avec chacun cinquante chevaux, entre lesquels M. le Prince de Condé (a), qui s'estoit desguisé en cheval léger, pour en estre l'un, s'y trouva: Mais d'iceux n'en apparissoient que dix ou douze, qui avoient couru de l'autre costé sur les fourrageurs & vivandiers, qu'ils avoient surprins, & mis le feu aux fourrages, & amemoient un troupeau de vaches & moutons qu'ils avoient

(a) M. de Thou (Liv. XI) ajoute qu'Horacio Farnese, Duc de Castro, prit le même déguisement, pour pouvoir être du combat. Ce sont-là de ces particularités qui peignent l'esprit de la nation dans ce moment: Pourquoi les Historiens les ont-ils négligées? Cela valoit pourtant mieux que le récit sec & succinct du siège, comme plusieurs l'ont fait.

1552. gagné, qui estoit provision en ce temps bien receue dans la Ville : car la chair fraische avoit commencé à faillir, & plusieurs de nos soldats se prenoient aux chevaux.

Les ennemis n'ayans, comme il leur sembloit, à se craindre que de ceux qu'ils voyoient, se sentans, comme avons dit, bien renforcez, descocherent sur les nostres, qui pour cela n'avancerent leur retraite qu'au petit pas & bien ferrez ; tournans deux ou trois fois visage, & autant de fois arrestans les Allemans, qui par ce moyen s'amuserent, & se laisserent attirer près des jardins, entre nos deux ponts, où les nostres faisant teste, se meslerent les uns dans les autres, & lors le Vidame, qui avoit attendu long temps cette opportunité derriere le Ravelin du pont des Morts avec soixante chevaux, desquels le Duc Horace estoit du nombre, sortit à bride abbatue leur couper chemin, les harquebuziers du fossé cuidans que ceux-cy s'adressassent à eux, commencerent à gagner au pied vers un bataillon de quatorze enseignes qui avoit desjà marché plus de soixante ou cinquante pas par deça les tentes, mais ils tournerent au fossé, voyants que nos gens chargeoient leurs gens de cheval, lesquels prenans la fuite, donnerent bon moyen aux

nostres, qui estoient pessemelle avec eux, 1552. & à ceux qui estoient survenus d'en faire grande exécution. Les mieux montez gagnerent comme ils peurent la faveur de leurs harquebouziers, avec lesquels faisant teste au bord du fossé y fut encore combattu à leur grande perte. Les Seigneurs Dantragues & de la Brosse s'avancerent cependant pour retirer nos gens qu'ils trouverent n'avoir autre dommage, que du Capitaine Bordeille (a) blessé de trois coups de harquebouze ou de pistolet dequoy il est guery, & le cheval du jeune Mally tué d'une canonade. On sçeut le lendemain par un Allemant, mesme de leur camp, qu'il avoit esté tué des leurs, ou de coup de main, ou d'une coulevrine, qui avoit tiré de la plateforme S. Simphorien trois fois dans eux, plus de trente-cinq hommes de cheval, & bien quarante de blesez, la pluspart de leurs chevaux tuez, ou si fort blesez, qu'ils ne les avoient peu rapporter au camp. Aussi des gens de pied, vingt cinq ou trente demeurez sur la place.

De cette perte les ennemis donnerent connoissance; car estant le Rochefoucaud fort y encore de leur costé, pour battre le chemin de S. Heloy vers le port d'Olizy où il de-

(a) Bourdeille.

1552. fonça des tonneaux print des Marchands & Vivandiers à leur veuë, ils ne firent meilleure contenance que de craindre une pareille touche qu'ils avoient sentis le jour précédant : Les Marchands prisonniers dirent estre bruit *que l'Evesque de Mayence faisoit lever des gens de guerre pour envoyer à l'Empereur & qu'il luy venoit d'avantage huit pieces d'artillerie par eau de la ville de Constance.* Trop long seroit à raconter, & possible ennuyeux de particulariser toutes les fallies qui se sont faites durant le siege, desquelles aussi une partie n'a peu venir à ma connoissance, à cause qu'il s'en faisoit en mesme heure deux & trois par diverses portes, estant contraint perdre les unes pour les autres, & quelquefois nos gens ne rencontrans les ennemis s'en retournoient sans faire chose digne de recit. D'autres aussi que les faillies n'estoient ordonnées pour autre chose que pour voir leur contenance, & reconnoistre ce qui seroit à faire pour une autrefois : & la pluspart dont l'effet tournoit sur les vivandiers & fourageurs seulement, comme à l'heure que le Comte de la Rochefoucaud gastoit les vivres du camp du Marquis, Navailles en faisoit autant entre les deux camps de l'Empereur, & de la Reine

Marie (a). Ce qu'on auroit agréable d'ouïr 1552. si souvent dire qu'il a esté souvent fait suffira que par le recit d'une partie soit monstré ne s'estre jamais presenté un seul moyen de nuire ou gagner sur l'ennemy, que M. de Guise (quand la raison de guerre luy a conseillé) ne l'ait entrepris & fait sagement exécuter, tenant tousjours l'entreprise secrette jusques à l'heure qu'il y envoyoit, & lors en ayant bien instruit le chef qui la devoit conduire, jettoit premierement les coureurs dehors tous ensemble, & puis ceux de la grosse troupe bien ferrés, sans y permettre davantage que le nombre qu'il avoit ordonné, faisant mettre des gens de guerre aux lieux de gardes en armes, afin que d'aventure lors que serions amusés d'un costé, l'on ne nous surprint de l'autre, & luy se tenoit à la porte avec autre nombre de gens tant de pied que de cheval, afin que si quelque occasion se presentoit de faire d'avantage, ou bien qu'il falut soutenir, & recevoir les nostres pour estre foibles, il peut promptement faire sortir ceux-cy, aussi avant qu'il en verroit estre be-

(a) Cette dénomination du camp de la Reine Marie étoit donnée aux troupes qui l'occupoyent, parcequ'elles avoient été fournies pour les Provinces des pays-Bas dont cette Princeesse étoit Gouvernante.

1552. soin : n'ayant jamais fait retraite quand il y avoit grosse troupe dehors fut de pied ou de cheval, que au pas & en bon ordre, & que la trompette & tabourin ne l'eussent sonné, advertissant toutefois n'estre raisonnable qu'on demourast longuement dehors à la teste d'un camp. Cette nuit, veille de Noël, le guet & garde des breches & murailles furent renforcés, afin que le demeurant de nos gens de guerre peussent en plus grand repos solemniser une si grande feste, ainsi que M. de Guise avoit tousjours bien observé les choses appartenantes à la religion, & aussi que les ennemis ne se servissent de telle occasion pour nous venir cependant dresser quelque entreprise. Après le service de minuit, il alla visiter tous les corps de garde, & le propre jour de Noël tant du costé des ennemis que du nostre, la dignité de la feste fut assés bien gardée sans nous porter grand dommage, seulement ils tirerent quelque coups de canon, & nous leur rendimes des mousquetades & harquebouzades en eschange.

Le lendemain de Noël nous comptames le soixante cinquiesme jour de la venue des ennemis, le quarente cinquiesme du commencement de leur batteries, qu'encores ne voyoit l'Empereur guerre d'avancement en

son entreprise, demeurant l'endroit des brèches aussi fort & mal ailé, par le moyen des bons & forts ramparts que nous y avions dressés, que si nos murailles n'eussent point esté batues, nos flancs par mesme diligence sauvés & plusieurs faits de nouveau, la faussebraye entiere, & aussi bon ou meilleure maintien en nos gens que le premier jour que son armée arriva. Laquelle il connoissoit que à toute heure alloit en diminnant, à cause de la mortalité grandement eschaufée en ses trois camps, en danger d'estre entierement ruinés si sa premiere délibération ne cedoit à la presente necessité, & mesmement au temps qui s'estoit reduit depuis le commencement de Decembre, à la froidure, & gelée plus véhémentes que la belle saison qu'ils avoient eu du commencement ordonner de sa retraite, & fit passer la riviere de mozelle à quelques pieces d'artillerie lesquelles le Marquis de Brandeboug logea auprès d'un de ses regiment en la plaine, comme pour assujettir d'avantage les issues de nos Ponts.

Et pource que de la ville on ne s'estoit encore apperceu d'aucun signe de délogement que les ennemis voulussent faire, nous ne pouvions penser à quelle occasion on avoit passé celles pieces, M. de Guise envoya la

1552. compagnie de M. de Nemours, pour en reconnoître ce qu'on pourroit, & sortirent premier par le pont *des Mores* trente chevaux avec Navailles, pour courir jusques là, le demeurant par Pontifroy avec M. de Nemours. Les deux troupes ne parurent si tost sur les ponts, que toute l'artillerie du Marquis tant du haut que de la plaine & celle qui restoit encore aux tranchées tira comme si elle eust esté auparavant bracquée pour cette faille; ce nonobstant Navailles alla jusques près des pieces qu'il nombra seize, lesquelles nous jugeames estre des douze canons six coulevrines, & cinq mortiers que le Marquis avoit presté à l'Empereur comme nous avons bien sceus, & estoient gardées de trois ou quatre escadrons de gens de pied; il temporena assés longtems à l'entour cuidant attirer les ennemis hors du camp: mais ils ne voulurent faire autre jeu que leur artillerie, de laquelle ne receumes aucun dommage que du cheval du Seigneur Murat d'Auvergne, qui eut la jambe emportée. Encores du matin estoit sorty l'enseigne de la compagnie du Seigneur de Gounor avec trente chevaux qui les estoit allés chercher bien avant: mais ils n'avoient voulu se monstrier en campagne, s'advisans pour le lendemain de mettre une

embusche de deux cent chevaux vers le chemin de leurs fourrageurs à main gauche de S. Heloy pour surprendre les nostres, si le Seigneur de S. Phale enseigne de la compagnie de M. de Guise (qui eut commandement de sortir avec soixante chevaux pour leur couper tousjours les vivres) n'eut envoyé une partie de ses coureurs vers ce costé qui les decouvrirent, & lors ils envoierent quelques chevaux pour charger nosdits coureurs, esperans que S. Phale s'avanceroit avec toute la troupe, pour faire la recharge : mais comme bien advisé, il recut seulement les siens, qui venoient de faire la descouverte, sans suivre les ennemis, lesquels d'eux mesmes prenoient la cargue.

Environ une ou deux heures après, M. de Guise estant allé, selon sa vue du costé de S. Pierre des champs où estoit le logis des Italiens du camp de l'Empereur, & n'y voyant promener aucun, pensa qu'ils l'avoient abandonné, ce qu'il envoya incontinent reconnoistre par les Capitaines Aboz & Cornay, avec des harquebouziers, qui n'y trouverent personne. Et par mesme moien fit donner S. Estephe avec autre nombre de soldats, jusques dans les tranchées de la porte S. Thibaud, où furent trouvez quelques Alemans, lesquels

1552. abandonnans leurs picques harquebouzes , & hallebardes , furent chassés jusques au corps de garde derriere le prochain cavalier d'auprès S. Arnould, d'où sortit une grosse troupe d'harquebouziers & corselets pour repousser les nostres : lesquels se retirant par les tranchées mesmes , rapporterent les armes qu'ils y avoient gagnées. De ces deux choses fistmes nous la premiere conjecture , que les ennemis se vouloient (a) lever : laquelle se confirma encores sur le soir , par advisement d'un garçon de l'age de dix ans , natif de la ville , qui vint du camp se rendre à nous , lequel satisfaisoit avec raison aux choses qu'on luy demandoit.

Le lendemain , jour des innocens , s'exécuta une entreprinse sur trois ou quatre cens chevaux , lesquels pour empêcher nos faillies de la porte à *Mazelle*, les ennemis mettoient ordinairement en garde en la plaine d'entre les deux camps. Et avoit M. de Guite , (comme en chose pensée de longue main) fait reconnoître par le Seigneur de la Brosse & Paule Baptiste , les moyens & chemin qu'il faudroit tenir pour y faire un bon effet : mesme par autres faillies , avoit plusieurs fois fait mesurer le temps que le secours

(a) Vouloient lever le siège.

leur

leur pouvoit venir de l'un ou l'autre camp. 1552.
 Il ordonna bon nombre de gens de cheval se rendre environ midy à la place du change, & es autres endroits, les plus couverts de la ville, afin qu'on ne les vist des haut lieux du dehors. Et jettant premierement Navailles avec quinze chevaux dehors, l'envoya devant pour reculer les sentinelles des ennemis, qu'ils avoient assises au bort de la montagne, pour descouvrir jusques à nos portes. Et puis le Seigneur Pierre (a) avec la cavalerie, pour aller faire la charge : La gendarmerie après, sous M. le Prince de la Roche-sur-Yon qui les soustiendroit. Tous les Princes & Seigneurs, qui estoient dans la ville, furent de la partie. Le Seigneur Pierre approcha les ennemis le plus couvertement qu'il peut ; mais l'un des leurs, qui en estoit en sentinelle tant à l'escart, que Navailles n'y avoit peu arriver sans se perdre, voyant qu'un si grand nombre sortoit, leur en courut donner advis. Ils se voulurent du commencement se retirer au pas vers le camp, puis à toute bride, se sentans pressez : mais nos coureurs, & les gens du Seigneur Pierre se trouverent si près, qu'ils se messerent dans eux, & fut tout ce corps de garde forcé & rompu : demeurans

(a) Pierre Strozzi.

1552. quelques uns sur la place , & trente-trois retenus prisonniers, tout le reste fut mis en deroute. Ceste deffaite fut à la veuë du logis de l'Empereur , lequel incontinent commanda à ceux de sa maison monter à cheval , & marcha sa cornette jusques au pont de Magny. Or voyant M. le Prince , & le Seigneur Pierre leur entreprinse executée , & que de demeurer longuement entre les deux camps , en pourroit venir inconvenient , firent sonner la retraite , à quoy fut obey d'un chacun, bien qu'il restast en la campagne , & à leur veue quelques charettes & fourrageurs, sur lesquels nos gens commençoient descocher (a) : mais le commandement , qu'en ceste & autres failles , avoit fait M. de Guise , d'obeir aux chefs de l'entreprinse , les retint , comme sera toujours fort requis , qu'en tel affaire l'obeissance y soit entierement rendue. Ce jour les ennemis voulurent monstrier qu'ils n'estoient encores à bout de de leurs poudres & boulets , & s'estoient mis de bon matin à tirer dans la ville , de douze ou quinze pieces , qui estoient encores sur leurs cavaliers , plus fort qu'ils n'avoient fait depuis la grande batterie : continuants tout le lendemain jusques environ minuit , qu'ayans parfourny le nombre de quatorze mille coups de grosses pieces & plus ,

(a) Commençoient à tomber.

depuis le dixiesme Novembre, outre douze 1552.
ou quatorze cens, tirez du costé du Marquis,
osterent toutes leurs pieces des cavaliers, &
les menerent à l'Abbaye S. Arnould, où un
peu devant le jour, ceux de la garde des
tranchées se retirerent. Laquelle chose estant
le matin reconneue, nos soldats allerent in-
continent gagner la premiere tranchée des
harquebouziers au bort du fossé, celles de de-
vant les cavaliers, où presque tout le jour ne
cesserent d'harquebouzer les uns sur les autres
& y perdismes des nostres six ou sept soldats.
On vit les quatre ouvertures des mines, que
les ennemis avoient commencé, dont l'une
respondoit desjà sous la tour *d'Enfer*. Or
s'estoyent advisez les ennemis de fournir de
nuit les ruines de S. Pierre desjà abandon-
nées, d'un gros nombre de gens de pied &
de cheval, & jeter le matin quelques vaches
paistre assez près de la ville vers ce costé pour
y attirer les nostres : mais M. de Guise ne vou-
lut qu'on y sortist, prévoyant l'entreprise des
ennemis, laquelle se descouvrit sur le soir
qu'on vit retourner ces troupes au logis.
Quinze ou vingt chevaux des nostres furent
envoyez entre les deux camps, essayer de
de faire quelque prinse, sur tant de charroy
& de gens qu'on voyoit aller de l'un à l'autre :

1552. Mais il s'y trouva si grosse escorte de cavalerie, que nos gens s'en retournerent sans rien faire. La nuit, voulant M. de Guise donner advis au Roy de ce commencement de retraite, fit sortir nombre d'harquebuziers par le pont des Morts, pour reculer les sentinelles des ennemis, qui estoient assises au bout d'iceluy, & après eux jetta le Messager, lequel alla prendre le chemin de Thionville, & puis tourna où luy sembla meilleur, pour se pouvoir conduire. Sur le premier fomme, le feu se print en une maison de la ville, ou le Capitaine Lanque estoit logé: joignant laquelle y avoit quelque munition de poudre, & les greniers du Roy n'en estoient pas loing. L'alarme fut donnée, dont s'allerent les gens de guerre incontinent rendre aux breches, & autres places ordonnées. Et M. de Guise vint au lieu du feu pourvoir au demeurant, si bien qu'il n'y eut dommage que d'une partie de la maison. Il faisoit un très mauvais temps d'un vent impetueux, melle de neige si espeffe, qu'on ne se pouvoit voir ni ouir. Et de peur que cela n'invitast les ennemis à quelque entreprise, on se tint presque toute la nuit en armes. Aquoy s'adjousta une nouvelle occasion, de ce qu'une partie du rampart qu'on avoit fait à

main gauche , de l'allée entre la porte *Cham-* 1555.
peneze & le boulevard, tomba, dequoy les en-
nemis eussent possible essayé s'en servir, s'il
fust advenu quelque jour auparavant.

Le lendemain après midy , que quelque
nombre d'harquebouffiers ennemis, se monf-
troient entre S. Arnould & la ville, vers les
dernieres tranchées, nos harquebouffiers for-
tirent, & y eut une aspre escarmouche, ne
laissant prendre avantage les uns sur les au-
tres de plus de trois heures. A la fin les Espa-
gnols se retirerent dans les ruines de l'Abbaye,
où estoit le fort de leur garde, & avoyent
fait des canonnières, & petites ouvertures
aux murailles, d'où ils tirerent encores quel-
ques coups à seureté, & bien couverts, sur
les nostres, & y fut blessé au bras le Capi-
taine Pierre Longue, & aussi l'Enseigne du
Capitaine Bethune, & cinq ou six soldats
morts. Du costé du *Pontiffroy*, les Seigneurs
de la Rochefoucaud, & de Rendan allerent
battre les chemins vers S. Heloy, tirans à
Thionville, par où une partie du camp s'en
alloit, & trouverent des Espagnols malades,
qu'on menoit en chariots, vers lesquels firent
tant d'humanité, de les laisser passer sans
leur faire sentir nouvelle infortune. Et se te-
nans encores sur le chemin, prindrent un pa-

1552. ge, un valet de chambre, & un laquais du Duc d'Albe, lesquels M. de Guyse renvoya depuis par honnesteté à leur maistre, & renvoya un nommé Jaspar Suisse, & deux chevaux légers Espagnols, que Broilly & Mareval avoient prins, en une faille du vingtseptiesme dudit mois.

1553. Les deux jours (a) ensuyvans se firent force failles de quinze ou 20 chevaux sur les routes de ceux qui commençoient s'en aller, & par quelques Espagnols, autres des leurs, qui furent prins, nous sceusmes le deslogement de l'Empereur, du chasteau de la Orgne qui s'en estoit parti ce premier jour de l'an, & retiré à Thionville, avec le malcontentement (b) qu'on peut penser, de se voir descheu de son esperance, & sa grande armée, qu'il avoit assemblé de divers endroits de la Chrestienté, ruinée, son entreprise tournée a néant, & luy quasi mis pour servir d'exemple à faire voir au monde, que la force & conseil des

(a) Salignac datoit ici de Janvier 1552, parceque de son tems c'étoit la manière de compter. L'année alors ne commençoit qu'à Pâques. Mais selon le nouveau calendrier on étoit au mois de Janvier 1553.

(b) « Je vois bien, (dit ce Prince, lorsqu'il se déterminâ à lever le siège,) » que la fortune est femme; » elle préfère un jeune Roi à un vieil Empereur.

plus grands hommes, n'est rien au regard de 1553.
 la providence de Dieu. Ce mesme jour une
 troupe de nos gens de cheval sortis par le
 Pont des Morts, pour aller donner jusques
 à la file de ceux qui passoient sous le Mont
 S. Martin, & trouverent beaucoup de cava-
 lerie Espagnole, qui luy faisoit escorte. Les
 nostres commencerent attaquer l'escarmou-
 che, mais l'un des ennemis appela un de
 nos harquebouziers à cheval pour s'enquerir
ce que c'estoit que les François demandoient
 & comme il luy fut repondu, *qu'ils cherchoient*
à combattre & donner coup de lance. L'Espa-
 gnol dit, *leur troupe n'estre maintenant en*
estat pour respondre à cela, qu'ils se retiroient
& qu'on les laissast aller en paix. Ce propos
 donna envie au nostre de sçavoir son nom,
 qui le luy dist, & se nomma le Capitaine
 Sucre, lequel fit incontinent retirer ses gens.

Après le partement de l'Empereur, ses
 deux camps se leverent (a) le deuxiesme de
 de Janvier, par un signe de feu qu'ils firent

(a) Cela ne s'accorde pas avec les modernes, &
 spécialement avec le Père Daniel (Tome IX de son
 Hist. , édit. du Père Griffet, p. 712) qui fait lever ce
 siège le 10 Janvier. Il paroît qu'il a confondu la retraite
 de l'armée Impériale avec celle du Margrave de Bran-
 debourg. Il nous semble que l'autorité de Salignac, té-

1553. de l'un à l'autre sur les onze heures de nuit, & marcha celui de la Royne Marie jusques à Argancy, lieuë & demie de Mets, contre bas la Moëlle, & le grand sous la conduite du Duc d'Albe, par de là le pont *des Moulins*. Sur la queue duquel, délibérant M. le Prince de la Rochefuryon faire le lendemain une entreprise, avec sa compagnie, & cent chevaux de celle de M. de Guyse, ensemble les chevaux legers du Seigneur de Rendan, Messieurs d'Anguien, de Condé, de Nemours, Grand-prieur de France, Marquis d'Alboëuf, Duc Horace, de Montmorency, Vidame de Chartres, Danville & autres Seigneurs en voulurent estre. Et n'ayans autre issue que par la Poterne des Moulins de la Seille, furent contraints mettre pied à terre pour sortir. En quoy alla tant de temps que les ennemis eurent cependant passé ce Pont des Moulins, ayant laissé au bout d'iceluy, & à l'advenue de la ville, un gros nombre d'harquebouziers & de corcelets, lesquels, pource qu'il estoit trop dangereux de les enfoncer là où ils estoient, les nostres essayerent souvent les attirer à la campagne : mais ils n'y voulurent venir. Dont s'en retournoit oculaire est d'un grand poids. Les dates rapportées par Charnatz sont les memes que les siennes.

nans, eurent le spectacle d'une si grande ruine 1553 de camp, qu'on eust plustost jugé l'armée y avoir esté vaincue, que s'en estre levée. Tant d'hommes morts de quel costé qu'on regardast, beaucoup à qui ne restoit qu'un peu de vie, & une infinité de malades qu'on voyoit plaindre dans les loges, lesquelles à ceste occasion, ils avoient laissées entieres : en chacun quartier cimeties grands & fraichement labourez les chemins couverts de chevaux morts, les tentes, les armes & autres meubles abandonnez : & generalement une si grande misere en tout, qu'elle esmeut à compassion, ceux mesmes qui leur estoient justement ennemis. Ils trouverent d'avantage plus de douze mille pains & autres vivres gastez. Par où l'on peut connoistre, que la providence (a) de l'Empereur, estoit merveilleuse, d'avoir si longuement entretenu en Hyver un tel & si grand peuple, sans aucune disette, en pays desjà ruiné & destruit. Peut estre que si le rigoureux commandement de la guerre eust esté en main d'un Prince non tant humain, que M. de Guyse, qu'on eust envoyé ineontinent mettre le feu par tout le camp : mais sa pitié ne le peut souffrir, ains envoya assembler les malades, ordonnant

(a) Prévoyance.

4553. charitable aumosne pour les nourir & guérir : & sepulture à ceux qui estoient desjà trèspassez. Puis fit entendre au Duc d'Albe ; que s'il vouloit envoyer de ses gens pour leur pourvoir, & les conduire à Thionville, ils les accommoderoit volontiers de batteaux bien couverts pour les y mener. Au moyen dequoy, il adjousta à son nom (bien que très-grand de beaucoup d'autres louables œuvres) encores ceste humanité, qui en rendra & la memoire, & luy mesmes immortels. Dès le matin le Duc d'Albe avoit envoyé vers luy un trompette, pour le prier de recevoir en la ville, un Gentilhomme Espagnol, nommé le Seigneur Rouméro (a), fort malade, afin d'y estre traité, & qu'il luy pleust l'avoir en recommandation : ce que fut liberalement accordé, & ledit Rouméro receu avec ceux qu'on luy avoit laissé pour le servir. Ce mesme jour le Seigneur de la Brosse, avec la compagnie de M. de Lorraine, celles du Seigneur du Gounor & du Capitaine Voguedemar, sortirent par la porte S. Barbe, pour aller donner sur la queue du camp de la Royne Marie : mais il avoit tant cheminé

(a) C'est ce Julien Romero dont la jactance a été relevée dans l'Observation du n° 8 du VI. Livre des Mémoires de Rabutin.

depuis environ minuit, que le Seigneur de la Brosse ne trouva autre chose, fors une pitié pareille à celle qui avoit esté veüe de l'autre costé. Voguedemar avec ses soldats descendit vers la riviere, & passa jusques au village de Malleroy, ou il trouva sept ou huit vingts caques de poudre, qui furent gardées quelque temps, sous esperance de faire descendre des bateaux, & amener le tout dans la ville; mais sentant approcher la nuit, & que une longue attente seroit dangereuse, mesmes que beaucoup d'ennemis du camp du Duc d'Albe, n'en logoyent pas loing fut advisé d'y mettre le feu. Encores sur le haut, le Seigneur de la Brosse vit les marques de beaucoup de poudre brullée par trainées, & grand nombre de boulets, que les ennemis avoient laissé, comme aussi en avoyent laissé beaucoup à l'autre camp, & mesme en avoyent ensevely sous terre, par où se decouvrit encore mieux le grand appareil de guerre, que l'Empereur avoit mené, & la licence qu'il s'estoit donnée d'en prendre en passant par les villes d'Allemagne. L'on à creu que les cent milliers de poudre, dont ils nous manaçoient tant, furent à peu près employés ou gastés.

Quand il fut nuit M. de Guise despescha

1553. le seigneur Thomas (a). Delveche, pour aller donner advis au Roy, du succès de ce siege, & des termes en quoy les grandes forces de l'ennemy estoient réduites. Et le lendemain un nombre de chevaux fut envoyé vers Ste. Barbe sur le chemin que le Seigneur de Brabançon & ceux du pays Bas tenoient. Et après les avoir suivis tout le jour, ne les purent atteindre, ni trouverent autre chose que quelques reliques de morts & malades, d'armes, & bagages abandonnés par les chemins.

Le Marquis Albert n'avoit encor rien remué; ains le jour précédant avoit tiré de dix-huit ou vingt pieces à toute outrance dans la Ville, comme pour descharger son charroy de ceste munition. Et pour ce qu'on vit quelques harquebouziers Espagnols en imboscade assez près de son camp, M. de Guyse envoya trente chevaux avec Monserie par le *Pontiffroy*, pour les reconnoître. Nos coureurs s'approcherent jusques à donner des coups d'harquebouze dans eux; mais ils ne ne voulurent venir à l'escarmouche.

(a) Les Mémoires de Vieilleville Tome XXX de la Collection p. 210 nomment Courteville le gentilhomme chargé d'aller annoncer au Roy la levée du siège de Metz.

Le jour d'après, le Marquis ne fit encor **1553** semblant de bouger, & y avoit pardeçà son camp le long de la plaine en bataille, autre nombre de gens de cheval en bataille, qu'on sceut depuis estre Bohemois (a), se tenans là comme pour escorte de quelque charroy, lequel à juger de loing, on estimoit estre artillerie. Le Seigneur de Biron eut commandement avec trente chevaux, d'aller voir ce que c'estoit: ainsi qu'il sortoit par le pont *des Mores*, huit chevaux des ennemis, qui estoient en sentinelle derriere la croix dudit pont, se monstrerent: lesquels le Guidon de la compagnie de M. le Prince de la Rochefuryon, avec trois chevaux de nos coureurs, alla charger, & prévoyant le Seigneur de Biron, que le jeu viendroit estre mal party, mesme que six chevaux s'approchoient encores de renfort aux ennemis, il envoya le Seigneur de Dampierre, & trois autres des nostres se joindre aux premiers, qui estoient desjà mellés: Et avoit ledit Guidon esté blessé, se trouvant les uns si avant dans les autres, que venant autre troupe d'ennemis bien forts comme est leur coustume, & qui n'estoient gueres loin de là, un des nostres ne se peut desmesser, & pour la faute de son

(a) Bohémiens.

1553. cheval qui tomba , fut retenu prisonnier. Et furent suivis jusques sur les bras du Seigneur de Biron , lequel voyant les ennemis si près, encores qu'en grand nombre , comme de sept ou huit vingts , délibéra les soustenir , de peur que s'il se retiroit sans faire teste , les coureurs fussent perdus , & que les ennemis se vinssent meller dans sa troupe , en danger de la rompre : Parquoy commanda qu'on chargeast , & tout à un coup les nostres donnerent dedans les ennemis : lesquels après que leur opiniaastreté eut duré quelque temps à coup de pistolet , ils furent à la fin contraints tourner le dos , & furent chassés plus loing que le Seigneur de Biron n'eust voulu , qui s'efforça retenir les nostres : mais il faisoit si beau suivre les autres qu'ils furent menés battans plus de quatre ou cinq cent pas , portans par terre & exécutans ceux qui peurent estre atteints. Et pource qu'il se monstrois autre troupe d'ennemis bien ferrés à main droite , il mit peine de rassembler la sienne , & se retira peu à peu , montrant plusieurs fois visage , jusques au pont , sans perte que d'un second prisonnier & d'un autre tué. Ceste escarmouche avoit pris un dangereux commencement , considéré la force des ennemis : mais la fin revint à estre bien & heu-

reusement conduite. Les Seigneurs de Duras 1553.
 de Bordeille, de Mortemar, de St. Sulpice, & la Couldre s'y trouverent, qui firent bien le devoir. Et sceut lors M. de Guyse, que ce camp du Marquis n'arrestoit que pour l'artillerie de l'Empereur, laquelle n'estoit encores passée, & marchoit à grande peine, à cause que le temps estoit au desgel, & la neige fondoit, par où le pays estoit rendu si mol & enfondré qu'un cheval délivré (a) avoit assés affaire à s'en retirer : mesmement qu'une partie de leurs pieces estoient doubles canons, ou basilics, & presque toutes de plus gros calibre, que ne sont communement les nostres. Ceste mesme cause avoit aussi contraint & contraignoit encores le Duc d'Albe tenir son camp au pont des Moulins, à trop grande perte de ses gens, qui mourroient tousjours : mais il ne vouloit avoir la honte d'abandonner l'artillerie. Ce jour le Vidame de Chartres, fut avec quelque nombre de chevaux vers Ste. Barbe & s'approcha de la riviere, où il vit de l'autre costé, la fille de ceux qui se retiroient tousjours vers Thionville, sur lesquels il s'advisa d'une entreprise & considéra la commodité du lieu pour l'exécuter. La nuit il fit descen-

(a) Libre.

1553. dre deux batteaux , & luy mesme le lendemain matin s'y trouva , avec vingt cinq ou trente harquebouziers , & autant de cheval : & jetta de ces gens de cheval sur le costé des ennemis , autant que les deux batteaux en peurent passer pour une fois , ensemble dix harquebouziers pour la garde de chacun batteaux : lesquels chevaux passés outre , couverts sur les armes & croix de manteaux gabans (a) , se saisirent premierement des trois ou quatre premiers chariots qu'ils trouverent : lesquels ils renegerent en forme de barriere devant les batteaux pour sauver leur retraite , & se pouvoir embarquer , s'ils estoient forcés de gros nombre de cavalerie , puis retournans se pourmener le long du chemin , trouvoient maintenant six , puis huit , tantost dix des ennemis , auxquels ils faisoient entendre , que leur plus court estoit de passer le long de l'eau , & y adjoustoient la force , quand ils n'y vouloient aller de gré : où les ayans desvalisés , les envoyerent outre , afin que ceux qui venoient après n'en eussent cognoissance. La file s'y adressa d'elle mesme , si espesse ,

(a) Le mot de *Gabans* désignoit des manteaux d'une espèce de feutre propre à garantir de la pluye. Ainsi ces manteaux gabans ressembloient à ce que nous appelons couvertures de chevaux.

que

que les nostres estoient assés embesognés de 1553.
 les despescher, retenans ceux qu'ils jugeoient
 pouvoir payer quelque rançon. Ce passe-
 temps dura environ deux heures sur trois ou
 quatre cens : & l'eut encor le Vidame con-
 tinué, sans un Espagnol mesme prisonnier,
 lequel l'ayant veu rendre une belle jeune
 femme à un Alemand, qui disoit l'avoir es-
 pousée, meu de ceste honnesteté, l'advertit
 se retirer de bonne heure & que toute la
 cavallerie Espagnolle estoit logée aux envi-
 rons, laquelle en moins de rien pourroit
 estre sur luy : dont prenant ce conseil, ne
 fust si tost repassé à son bord, que ceste ca-
 valerie se monstra de l'autre part, laquelle
 ne luy peut faire plus grand mal, que de luy
 en souhaitter.

L'après dinée deux gros Escadrons de
 gens de cheval furent veus du costé du Mar-
 quis, auxquels M. de Guyse envoya Na-
 vailles, avec vingt cinq chevaux, attaquer
 une escarmouche pour en attirer une partie,
 s'il pouvoit, vers la croix, desjà s'estoient
 jettés bon nombre d'harquebouziers & cor-
 celets pour les recevoir. Les ennemis se tin-
 drent tousjours ferrés, & n'envoyerent que
 quelque petit nombre d'harquebouziers à
 cheval sur les nostres, non guères loing de

1553. leur troupe , qui se harquebouserent un temps les uns les autres.

Or y avoit-il une Isle dedans la Mozelle , qu'on appelle le pré de *l'Hospital* , & venoit par l'un des bouts , joindre bien près du pont des Mores , s'estendant puis après contremont la rivière , jusques à trois ou quatre cent pas de l'Abbaye St. Martin , & autant jusques au champ de *Wassieux* , où le bout des tranchées des ennemis respondoit. M. de Guyse avoit souvent pensé y jeter de l'artillerie , pour tirer dans l'un des deux camps ne fust l'inconvéniant , qu'il seroit tousjours battu de l'autre par le derriere : aussi estoit danger , qu'avec nombre de batteaux , que les ennemis eussent aisément recouvert & fait descendre , estans maistres du pont a Mousson , vinssent jeter nombre de gens dans l'Isle & gagner nos pieces : mais à ceste heure , qu'ils avoient abandonné le pont a Mousson , & n'avions plus d'ennemis que d'un costé , luy sembla estre temps de mettre à effet sa délibération. Et premiere-ment fit passer dans ceste Isle deux bastardes , qu'on approcha le plus que l'on peut , du camp du Marquis , & essaya lors d'en tirer à ces esquadres d'ennemis , qui se tenoient derriere les escarmoucheurs : toutefois la

hauteur du bord de la riviere de leur costé 1553.
 les couvroit , & garda qu'on ne les peut
 gueres offencer : depuis on y passa un canon,
 & une longue coulevrine & quelque fau-
 conneaux , afin de fascher le Marquis dans
 son camp , & le contraindre de laisser le logis
 du Mont St. Martin. Cependant M. le Duc
 de Nevers , (qui s'estoit longuement tenu à
 Toul , avec bon nombre de chevaux , pour
 garder que l'ennemy ne jouist de ce quartier
 de pays , & luy couper tousjours les vivres)
 vint à Metz (a) , où il n'eut peu de plaisir à
 voir le bon estat de toutes nos choses , &
 l'ordre qui avoit esté mis pour repouffer l'en-
 nemy.

Estant l'après-dinée du costé des Ponts avec
 M. de Guyse , pour voir le camp du Marquis,
 & reconnoistre s'il y avoit moyen d'y rien en-
 treprendre , M. de Nemours sortit avec quel-
 ques chevaux de sa compagnie , & la com-
 pagnie du Seigneur de Rendan , envoyant les
 Seigneurs de Clermont, Suze, la Rouë, Dam-
 pierre, Sombarnon , & trois ou quatre au-
 tres , donner jusques au camp , où les enne-

(a) Lisez par rapport à cette arrivée du Duc de Ne-
 vers la note extraite du manuscrit de Channatz Tome
 XXX de la Collection , (Mémoires de Vicilleville
 p. 217.

1553. mis ne coururent à d'autres armes qu'à l'artillerie, qu'ils firent tirer incontinent sans donner à connoître qu'ils voulussent sortir de leur fort (12), laissans aux nostres maîtriser la campagne jusques auprès de leurs tentes. Encor le jour après, le Comte de la Rochefoucault & le Capitaine Lanque sortirent, afin que jamais on ne leur laissast prendre le repos qu'on leur pourroit oster, & allerent les coureurs tuer des Allemands jusques dans le camp approchans à soixante pas de leur artillerie, sans que leurs gens de cheval se montraissent. Le lendemain au point du jour les nostres (couverts d'une petite tranchée dans l'Isle & près de l'Hospital) commencerent à tirer à l'Eglise & Abbaye où le Marquis estoit logé (a), au long de son camp, qui nous estoit quasi tout en butte, lequel eut à souffrir cela jusques au soir : & non-seulement tint-on sujets ceux-cy, mais encore quelques scadrons de cavalerie, que le Duc d'Albe avoit envoyé en la plaine pour escorte de leur artillerie, qui marchoit

(a) Channatz, (comme on l'a déjà vu Tome XXX de la Collection note a, p. 258) atteste également que ce fut l'artillerie qui força Albert à se retirer; & cet Écrivain peint le désespoir du Prince Allemand dans cette occasion.

tousjours vers le port d'Olisy, où l'on l'em- 1553.
 barquoit pour de-là la conduire à Thionville,
 lesquels au passer & repasser du chemin, qui
 est entre le Mont S. Martin & nos pieces se
 desbandoient courans sans attendre les uns les
 autres, pour se jeter hors de la portée. Les
 deux camps du Duc d'Albe & du Marquis se
 leverent le lendemain au matin, & eut leur
 cavalerie passé avant le jour, la plaine que
 nos pieces pouvoient battre, & s'alla ranger
 en esquadrons au pied du cousteau, attendant
 les gens de pied, lesquels laissans la plaine,
 firent un chemin nouveau à travers & au pen-
 dant des vignes, pour s'asseurer du canon :
 puis vindrent régagner les gens de cheval en
 la plaine. M. de Guise fit sortir quinze ou
 vingt chevaux de sa compagnie, & huit ou
 dix harquebouziers du Capitaine Lanque,
 qui leur attaquèrent l'escarmouche, & leur
 furent sur les bras jusques à midy, qu'on les
 envoya rafraichir de pareil nombre, jusques
 à la nuit, que les nostres retournerent en la
 ville, & les autres prirent logis aux premiers
 villages près d'Oligy. M. de Guise visita les
 deux lieux de Moulins & du Mont S. Martin,
 auxquels & à Longeville, Chazelles, Scy,
 & autres villages d'alentour, il trouva de
 merveilleux restes de morts & de malades.

1553. de sorte que nous jugeons la perte d'hommes, qui pouvoit avoir esté aux trois camps d'environ vingt mille : & beaucoup des leurs, qui tomberent depuis prisonniers ès mains des nostres, nous asseurerent que le nombre passoit (13) jusques à trente & possible trente cinq mille.

Quelque autre jour après, M. de Guise alla voir le lieu où avoit esté le camp de la Royne Marie, laissant dans la ville (pour ne demeurer despourvus de conseil & conduite) M. le Gouverneur (a), & quelques autres de qualité, ainsi qu'il avoit accoustumé faire toutes les fois qu'il sortoit dehors. Et furent trouvés des tranchées & flancs en ce camp, vers la venue de la ville, tout ainsi que si les ennemis eussent eu en teste, une armée de pareille ou plus grande force que la leur. Il coula le long de l'eau pour voir le logis d'Olisy, que le Duc d'Albe avoit pris, lequel estoit de l'autre bord en lieu haut, & dominoit la plaine basse & raze, du costé de deçà, en laquelle ils avoient relevé un fort de terre, & y tenoient des harquebouzièrs, pour la seureté du port, afin que les nostres n'empeschassent d'un bord à l'autre l'embarquement de leurs pieces : desquelles en avoient

(a) Artus de Cossé sieur de Gonnor.

cependant logé fix, bien à propos pour def- 1553.
 fendre les deux costés du fort, & veri-
 tablement le lieu estoit choisi en gens de
 guerre, & à bon avantage pour eux. Le
 Vidame de Chartres alla escarmoucher ces
 harquebouziers du fort, qui sortirent à la
 campagne sous la faveur d'un gros nombre
 d'autres, logés à un prochain village, qui
 leurs vindrent au secours, & ne fut à la fin
 passé à guères grand combat ni d'un costé ni
 d'autre: bien fut remarqué par les nostres le
 moyen de surprendre dans le logis ces der-
 niers venus: mais eux craignans ceste entre-
 prise, repasserent dès la nuit l'eau, & ne les
 trouvasmes au village le jour d'après, que
 M. de Guise mesmes y fut avec bon nombre
 de gens de pied & de cheval de l'autre costé,
 les Seigneurs de la Brosse & de Toucheprès,
 avec quarante ou cinquante chevaux estoient
 allés à la queue du camp, pour reconnoistre
 l'ordre qu'ils tenoient à leur retraite, & fu-
 rent au chasteau de Donchamp, d'où ils
 furent descouverts, & sortit bon nombre de
 soldats les charger à coups d'harquebouze de
 fossé en fossé, comme le pays en est bien
 garny, qui fut cause de les faire retirer sans
 passer plus avant & n'y eut rien perdu de
 nostre costé.

1553. Après cecy, M. le Marechal de Saint-André (a) arriva, avec une troupe de gendarmerie & cavalerie, lequel avoit tenu dix ou douze jours la campagne, pour fascher les ennemis & les garder de s'esslargir, comme aussi durant le siége, il leur avoit tousjours defendu les terres de Verdun, & des environs, mesmes fait plusieurs belles deffaites sur eux, & souvent avoit envoyé donner des alarmes, jusques au camp, qui estoit devant Metz. Or nous trouvans pour sa venue, beaucoup renforcés de gens de cheval, fut mis en conseil, comment on pourroit offencer les ennemis: car nous voulions à leur retraite, essayer tous les moyens qui seroient bons & assurez pour le faire. Il fut trouvé, qu'à cause de la grande riviere, qui leur flancoit le costé droit, & la faveur que leur faisoit à gauche la Forest de Brie, fort espede & bien avantageuse pour des gens de pied, & qu'ils avoient mis grande force d'arquebou-

(a) L'époque à laquelle Salignac fait arriver à Metz le Maréchal de S. André est inconciliable avec le récit de Rabutin. Vers la fin du IV^e Livre de ses Mémoires Rabutin dit que le Maréchal partit de Toul le 3 Janvier & que le 5 il étoit à Metz: ici au contraire on ne le voit entrer à Metz que du 10 au 11; & Salignac ajoute qu'il y avoit déjà dix ou douze jours qu'il tenoit la campagne.

ziers avec leur cavalerie sur la queue, aussi beaucoup de mauvais passages & estroits jusques à leur logis, on ne pourroit rien entreprendre sur eux, qu'à nostre très grand désavantage : toutefois le Seigneur Paul Baptiste eut commandement d'aller encore voir de près, si la commodité d'aucun lieu, ou quelque désordre d'entreux nous pourroit bailler occasion de les aller visiter : mais il ne trouva autre chose en leur camp, qu'un grand nombre d'affuts, hacques & rouages d'artillerie laissés sur la place & sur le port, ayant eux passé le pont de Richemont, & approché Thionville. Dont fut considéré, puis qu'ils s'estoient acheminés, qu'ils marcheroient encor le lendemain par de là, & nous esloignerions par trop de la retraite, si on les poursuivoit si avant, parquoy M. de Guise se donna repos de telle chose.

C'est à peu près le sommaire de tout ce qui est advenu en ce siège de Mets, grand & notable pour beaucoup de respects, soit pour la grandeur de l'Empereur, qui en avoit juré l'entreprise, & pour le nombre de Princes qui estoient avec luy, soit pour toutes les forces & appareils de guerre qu'il y avoit amené, pour la longueur du temps qu'il a campé devant. D'autre costé l'importance de

1553. la ville , en la quelle confiftoit un grand avantage de la guerre commencée entre ces deux Princes les personages de qualité qui estoient dedans pour la garder , la louange de nos gens de guerre se peuvent donner de l'avoir fortifié , avitaillée & deffendue pour le Roy en cinq mois. Outre tant d'autres belles & grandes choses qui s'y font faites , ou si la vaillance & le bien faire d'aucuns ne s'y trouvent recités , comme ils meritent , ils soient affeurés qu'il n'a tenu à l'avoir voulu , mais à ne l'avoir sçeu , ou ne l'avoir sçeu bien faire : ce qui les venge affés de moi en ce que mon ignorance revient à punition de mon defect , & souhaiterois pour la reparer à la faveur de ceux qui pourroient avoir occasion de se plaindre , avoir aussi peu obmis de la verité , comme je suis très certain n'y avoir rien adjousté.

Le lendemain , Dimanche quinziesme du mois fut faite une procession generale , à laquelle s'assemblerent toutes les Eglises , couvents & colleges de la ville , & y assista M. de Guise , ensemble les autres Princes , Seigneurs & gens de guerre en toute dévotion , rendans grace à Dieu , de nous avoir tenu la main à la deffence de la ville , & à nous sauver de la puissance des ennemis. Et

pourceque M. de Guise fut adverty qu'en plu- 1553.
sieurs lieux de la ville , y avoit des livres con-
tenants *Doctrine reprouvée* , il les fit , sans
scandale d'aucun , tous assembler en un lieu ,
& y mettre le feu , donnant ordre que les
habitans eussent pour l'avenir à suivre un train
de meilleure vie , qu'auparavant qu'ils eussent
esté receus à la protection du Roy.

Le Lundy fut publié une ordonnance de
par luy , pour le retour des Habirans , com-
mettant des Capitaines & autres personnages
de qualités à s'enquerir par tous les quartiers
s'il y avoit esté fait quelque désordre par les
soldats , dont en peut sortir plainte raisonna-
ble , afin d'y pourvoir au mieux qu'il seroit
possible.

Et les jours après il regarda à la police des
Cytoiens & habitans , que le trouble du siège
avoit aucunement alterée & changée , pour la
remettre en mesme estat qu'auparavant. Aussi
à la fortification de la ville , pour redresser
les breches & ruines , que le canon y avoit
faites , avec la poursuite des autres choses
qui avoient esté mises en desseing. Puis fit
faire la monstre generale aux gens de guerre ,
tant de pied que de cheval , avec payement
de tout le temps qu'ils avoient servy & qui es-
toit deu. En quoy la liberalité du Roy se

172 MÉM. DE BERTRAND DE SALIGNAC.

1553. monstra, de ne précompter (a) en rien les vivres qu'ils avoient eu, & qui leur avoient esté distribués durant le siège. Offrant en outre M. de Guise, d'obtenir pour eux autres plusieurs biensfaits & particulieres graces du Roy, selon la connoissance qu'il avoit des merites d'un chacun, ainsi que depuis il s'y employa très volontiers. Et ayant ordonné du nombre des gens de guerre, qui demeureroient par après dans la ville, la laissa en la garde du Seigneur de Gounor (b) Gouverneur d'icelle : & le vingtquatriesme jour dudit mois s'en retourna le Roy.

(a) De ne défalquer.

(b) Il ne posséda pas longtems ce gouvernement que Vieilleville lui enleva. (Voyez les Mémoires de ce dernier, Tome XXX de la Collection, p. 257 & 444.

Fin des Mémoires de Bertrand de Salignac.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC,
SEIGNEUR
DE LA MOTHE-FENELON;

Concernant le siège de Metz en 1552.

(5) CES Laquais du Roi, que le Duc de Guise plaça dans le nombre de ses gardes, ne doivent pas vraisemblablement s'assimiler à ce que nous appellons aujourd'hui un *laquais*. Le poste de confiance, que le Prince Lorrain leur donnoit, indique que ces hommes jouissoient d'une certaine considération. On fait qu'anciennement nos Rois & les Seigneurs de leur Cour avoient à leur service une espèce de Pages d'extraction roturière, qui alloient à pied. On les désignoit sous le nom de *naquet*. Plus d'un Etimologiste a prétendu que du mot *Naquet* est venu celui de *laquay*. Peut-être est-ce par la même raison que les

Fantassins pendant longtems ont reçu la dénomination de *laquais*. Froissard en fournit la preuve , lorsqu'il raconte le traitement barbare que le Capitaine *Ramonet* éprouva de l'Archiduc Maximilien. Il dit que *Ramonet*, après avoir été pris , fut pendu avec un de ses *laquais*. On peut encore ajouter à ce passage celui de Jean d'Auton. On y lit ces propres mots... » Il leurs transmit soixante *laquais* » Gascons, & ne leur voulut bailler gens de » cheval... Voilà deux passages propres à fermer la bouche à ceux qui par une délicatesse puérile ne veulent pas qu'autrefois on ait désigné un fantassin par le nom de *laquay*, parce qu'originellement *naquet* signifioit *homme montant à pied*. Les dénominations ne prouvent rien : comme elles sont de convention , l'idée qu'on y attache , forme la valeur réelle de la chose.

(6) Adolphe, Duc de Holstein, frère de Christiern III Roi de Dannemarck , étoit un Prince belliqueux. Quoique fils d'un père qui avoit détroné le beau-frère de Charles-Quint (le farouche Christiern II) il servoit dans l'armée de l'Empereur. Charles-Quint, sensible à son mérite, oublia le mal que le père de ce jeune Prince avoit fait à sa famille.

Pour se l'attacher, il lui conféra le titre de Duc de Holstein ; car ni lui, ni son frère le Roi de Dannemarck ne possédoient alors ce Duché.

(7) Dans les Ephémérides (a) du siège & faillyes de Mets par Channatz, soldat de la compagnie de Voguemar (b), cette escarmouche est datée du 17 Octobre. On y lit
 » que l'avant-garde de l'Empereur arriva ce
 » jour là, qu'il y eust une escarmouche, en
 » laquelle périt M. de Marigny, Coronel des
 » Légionnaires de Champagne ; & de la part
 » des ennemis fust emmené trois pleins char-
 » riots de morts.

(8) Antoine de Croy, Comte de Rœux, ne conserva pas longtems cette conquête, dont il avoit confié le gouvernement à son fils. Quoiqu'il eut menacé ce jeune Seigneur de le poignarder de sa main, s'il rendoit la place, il n'en capitula pas moins ; & il fallut l'année suivante, que l'armée Impériale revint assiéger cette ville : elle fut prise d'affaut ; & comme

(a) Manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 10335.

(b) Boivin du Villars, & Rabutin appellent *Vauguedemar* ce Capitaine des vieilles enseignes : l'un & l'autre le louent.

on l'a vu dans les Mémoires de Rabutin, une grande quantité de noblesse Françoisé y périt.

(9) Channatz dans ses éphémérides, ne s'accorde pas sur la date de ce fait, avec Salignac.
 » Là vigile S. Martin (dit-il) M. de Guise fit
 » prendre prisonnier un Sergent (a) de Bahu
 » soupçonné de trahison, en ce qu'on disoit
 » qu'il avoit promis aux ennemis entrée par
 » la porte Champenoise ; & estoit entrepre-
 » neur de la dite trahison un nommé Fontan-
 » ge, qui depuis a esté defait & exécuté ».

(10) » Le jour de S. André (raconte le
 » même Channatz dans ses éphémérides)
 » fust faite une bravade de deux enseignes
 » déployées qui passerent tout le long, & à
 » la sommité de la brèche, marchant seule-
 » ment le pas ; & puis fust planté au bout
 » d'une picque un chat emmoufflé, pour don-
 » ner à entendre aux ennemis que tels chasts
 » ne se prenoient sans *mouffles* (b). Il fut es-

(a) Probablement le *Claviere* de Salignac étoit ce Sergent de la compagnie de Bahu.

(b) Anciennement on donnoit ce nom à ce que nous appellons aujourd'hui des gands ou mitaines.

» timé

» timé que jusqu'au dit jour de S. André ils
 » avoient tiré plus 8500 coups de boulets.

(II) Au moment où les assiégés se préparoient à repousser l'armée Impériale , si elle risquoit l'assaut , M. de Thou (a) fait prononcer par le Duc de Guise un discours fort éloquent. Cependant il observe que le Prince Lorrain parla à *peu-près* dans les termes qu'il rapporte. Le récit de Salignac paroît plus naturel , & plus conforme à l'esprit du tems , à la circonstance , & enfin au caractère du Duc de Guise ; *c'étoit* (comme le dit Salignac) *de solliciter chacun, en passant, par beaucoup de ces bons mots qui incitent à l'honneur, à la vertu, & à la victoire.* Quelque respect qu'on ait pour M. de Thou , il est permis de soupçonner que cette harangue est en grande partie le fruit de son imagination. Les Historiens Latins lui servoient de modèles ; & on fait que dans leurs ouvrages un Général avant le combat déploie toujours ses talents oratoires. Ce qu'il y a de vrai par rapport à la prétendue harangue du Duc de Guise , c'est que Channatz témoin, comme Salignac, de tout ce qui se passoit, n'en fait point mention dans ses éphémérides. M. de

(a) Liv. XI.

Thou est plus croyable , lorsqu'il ajoute que l'alegresse des François à l'aspect des Impériaux rangés en bataille, n'inspira point à ceux-cy le desir de monter à un assaut qu'ils prévoioient devoir être meurtrier & dangereux. Aussi Charles - Quint indigné de la tiédeur de ses troupes, s'ecria-t'il (a), en frémissant: *J'ay été autrefois suivi dans les combats ; mais je m'apperçois que je n'ay plus d'hommes autour de moi.*

(12) » Après disné (raconte Channatz dans ses éphémérides manuscrites du siège & falliyes de Metz) » fust dressée l'escarmouche par nos coueurs du costé du Marquis » qui là restoit campé ; qui appellerent l'ennemy outre la faveur de son artillerie, » voire qu'ils donnerent jusques à leur infanterie qui ne voulust aucunement sortir ; furent par dedans l'Epave (b) au dessus du

(a) Matthieu (dans son Histoire du regne de Henri II Liv. II p. 94) circonstancie ce fait un peu différemment. Le 30 Decembre (dit-il) l'Empereur fit assembler son armée, & montrant la brèche, s'écia : *Comment n'entre-t-on point là ?* Furieux du silence de ses soldats, je vois bien (ajouta-t-il à ceux qui le suivoient) *que je n'ay plus d'hommes.*

(b) Dans le manuscrit, on lit fort distinctement *épaves.*

» pont *aux Mores* deux petites pieces de
 » campagne, qui furent mises dedans l'Isle
 » prochaine, estant sur le bord près dudit
 » Marquis, commencerent à tirer sur son dit
 » camp.

(13) Channatz évalue cette perte à une
 quantité moins considérable. » Delà (dit-il)
 » nous en retournâmes passant par le délaissé
 » camp des ennemis, où trouvâmes grand
 » nombre de morts auprès d'iceux : en un
 » mesme feu estoient les pauvres malades si
 » foibles & débiles qu'ils n'avoient tous en-
 » semble la puissance de oster seulement les
 » morts gissans à l'envers avec eux ; & sont
 » morts en cette misère telle quantité, que
 » le nombre à esté estimé de 14000 à 15000 ;
 » outre ce, y avoit audit camp plus de dix
 » mille chevaux morts.

Nous avouons ne pas entendre ce que l'Auteur veut dire
 par là. Le mot *épaves* désigne des choses égarées sur
 lesquelles le Seigneur a droit. Mais cela n'explique
 point le sens dans lequel l'Auteur employe ici cette
 expression.

1. The first part of the document
describes the general situation
of the country and the
state of the economy.

2. The second part of the document
describes the state of the
economy and the
state of the country.

3. The third part of the document
describes the state of the
country and the
state of the economy.

4. The fourth part of the document
describes the state of the
economy and the
state of the country.

5. The fifth part of the document
describes the state of the
country and the
state of the economy.

6. The sixth part of the document
describes the state of the
economy and the
state of the country.

M É M O I R E S

D E M E S S I R E

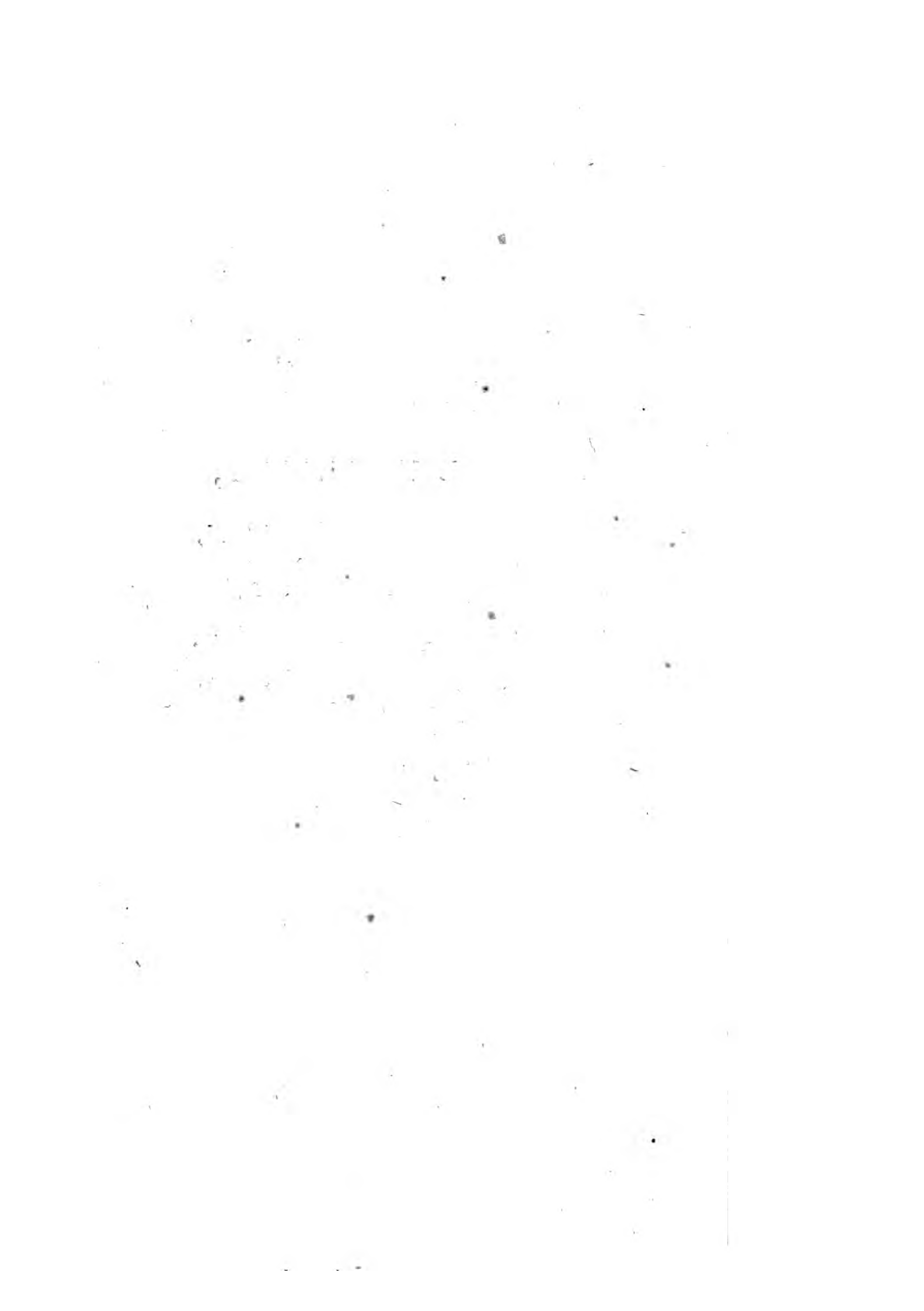
G A S P A R D D E C O L I G N I ,

S E I G N E U R D E C H A S T I L L O N ,

A M I R A L D E F R A N C E ,

*Capitaine de cent hommes d'armes , Chevalier
de l'Ordre du Roi , Gouverneur de Picardie ,
concernant le siège de S. Quentin en 1557.*

X V I ^e S I È C L E .



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET SUR LES MÉMOIRES
DE
GASPARD DE COLIGNI.

AU nom seul de Gaspard de Coligni l'attention se fixe , & l'esprit reste en suspens. Compulse-t-on les écrits des contemporains & des modernes, le choc de leurs témoignages , qui se contredisent , fait hésiter sur le jugement qu'on doit porter. D'un côté les partisans (a) de Coligni , cédant à cet enthousiasme , dont une raison froide se défie ,

(a) Nous n'accumulerons point ici ces autorités qui se contraient & qui se démentent respectivement. Il suffit d'en citer deux. Si l'on s'en rapporte à l'anonyme qui a écrit sa vie en françois , Coligni fut le modèle des héros. *Homme d'Etat , grand Capitaine , bon serviteur du Roi , encore meilleur serviteur de Dieu , il n'agit , selon cet écrivain , ni par ambition , ni par le désir de s'enrichir. Le zèle seul pour sa religion fut le mobile de ses actions.* Quel contraste entre ce portrait & celui qu'en fait Mainbourg dans son histoire du Calvinisme ! « l'Ami-

voyent chez lui l'assemblage des talents & des vertus qui caractérisent les héros. A les entendre, il fut le bouclier de l'Etat & de la religion. Interroge-t-on les ennemis de Coligni, ils répondent avec aigreur que cet homme, rebelle à son Souverain, destructeur du culte de ses pères, politique artificieux, & habile à se couvrir du voile de la vertu, a été l'incendiaire & le fléau de sa patrie. S'il falloit écrire son histoire, la tâche seroit épineuse. Mais nous ne devons au Lecteur qu'un précis de la vie de ce personnage célèbre. Par le rapprochement & la discussion des monuments, essayons de tracer ce précis avec impartialité.

On passera rapidement sur la naissance illustre (a) de Gaspard de Coligni. Son

» ral (dit le Jésuite) fut le flambeau fatal qui mit le
 » feu dans toute la France par trois guerres civiles,
 » dont il fut l'auteur en partie par le faux zèle qu'il
 » eut pour le Calvinisme; car *entre tous les gens de qua-*
 » *lité de son parti, il étoit presque le seul qui fut bon*
 » *Huguenot*, & beaucoup plus encore par son ambi-
 » tion & par l'envie démesurée qu'il avoit de tout
 » gouverner ».

(a) On peut consulter sur cet article l'histoire généalogique de la maison de Coligni par du Bouchet, le Dictionnaire de Moreri, l'histoire des grands Officiers de la Couronne, & tous nos recueils héraldiques.

père (a), connu dans l'histoire sous le nom du Maréchal de Châtillon, termina ses jours en 1522. De quatre fils, qu'il laissa de son mariage avec Louise de Montmorenci, les trois derniers se firent un grand nom. L'aîné mourut jeune ; & on l'a oublié. Le Maréchal de Châtillon en expirant recommanda ses fils à son beau-frère, le Connétable Anne de Montmorenci. Pouvoit-il plus sûrement leur ouvrir le chemin de la fortune & des honneurs, s'ils avoient le courage d'y aspirer ?

Par la mort prématurée de l'aîné de cette maison, *Odet de Châtillon*, le second des fils du Maréchal, sembloit devoir jouir des droits de la primogéniture. Sur le refus de *Gaspard*, dont on va parler, *Odet* embrassa l'état ecclésiastique. A seize ans le crédit du Connétable le décora de la pourpre Romaine. Le Cardinal de Châtillon (ainsi l'a nommé l'histoire) possédoit les qualités nécessaires pour être un des ornements de l'Eglise : malheureusement il en devint le scandale. Son adhésion au Calvinisme (b) le

(a) Lisez particulièrement les observations sur les Mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la Collection, p. 361 & suiv.

(b) Selon l'Auteur de la vie latine de l'Amiral de

réduisit à figurer spécialement dans les intrigues de ce parti. Ses ennemis (a) conviennent qu'il s'y distingua par ses connoissances littéraires, par une élocution douce, facile, & par son habileté dans l'art de négociier.

L'état auquel se voua *Odet de Châtillon*, rendit Gaspard de Coligni le chef de sa maison. Quoiqu'attaché à la personne du Dauphin (qui depuis fut Henri II) Gaspard ne l'accompagna point au siège de Perpignan. L'amitié le détermina à faire ses premières armes sur les frontières de la Flandre & de la Champagne. Cet ami, qu'il préfera (b) à

Coligni, le Cardinal de Chatillon fut entraîné dès ce tems-là vers le Calvinisme par les conseils de sa mère, Louise de Montmorenci. Voici le passage où cette particularité est consignée *Odetum filium suum natu maximum, qui jam tum Cardinalis factus fuerat, monuit, graviterque interdixit, ne quem ad se sacrificulum, neve missificem adire sineret . . .* On verra plus loin cette anecdote contredite : généralement on reproche à d'Andelot d'avoir inspiré à ses deux frères le goût des nouvelles opinions.

(a) On assure que Catherine de Médicis admiroit la netteté & l'élégance du style de ses dépêches. Elisabeth, bon juge en fait de mérite, lui témoigna toujours une considération particulière.

(b) Vie de Gaspard de Coligni, Liv. I, p. 25.

tout (le croira-t-on) étoit François de Lorraine , si fameux par la suite sous le nom de Duc de Guise. Alors on l'appelloit le Prince de Joinville. Les mêmes goûts & une ardeur égale pour la gloire unissoient ces deux Seigneurs. Jeunes & sans expérience , ils croyoient s'aimer : l'ambition ne tourmentoit point encore leurs ames : à peine le germe de cette passion y fut-il développé , qu'ils s'apperçurent de leur erreur.

Nous ne détaillerons point les exploits militaires (a) de Coligni sous le règne de François I. Ce fut là le plus beau tems de sa vie. La faveur n'influoit en rien sur sa réputation qui se formoit. A cette époque le Connétable étoit disgracié. François I , en accordant son estime à Coligni & à d'Andelot son frère , rendoit à l'un & à l'autre la justice qu'ils méritoient. C'étoit deux grands hommes dont la célébrité se préparoit. Le Monarque & la nation ne prévoyoient pas que ces talents naissans , qu'on admiroit , feroient un jour le malheur de la France.

(b) Les exploits de Coligni à cette époque sont décrits dans plusieurs des Mémoires qu'on a publiés , & notamment dans ceux de du Bellay , années 1543 & suiv.

L'avènement de Henri II au trône plaça Coligni sur un plus vaste théâtre. Ce Monarque ne prit les rênes de l'administration que pour les déposer entre les mains du Connétable. Montmorenci qui chérissoit son neveu, s'occupa aussitôt de son avancement. Il lui proposa d'épouser la riche héritière du Maréchal (a) de Rieux. Coligni rejetta cette alliance avantageuse. On a écrit qu'une inclination secrète détermina son refus. Mais on a dit en même tems que Charlotte de Laval (b), à qui il donna la main, n'étoit point la femme pour laquelle il soupiroit. Après son mariage, Coligni, nommé Chevalier de l'ordre du Roi, obtint la place de Colonel - Général de l'infanterie Française. Les réglemens qu'il fit pour la discipline de ce corps, la licence qu'il réprima (c), & les bonnes mœurs qu'il s'efforça d'y introduire,

(a) On le nommoit *le Maréchal*, parce qu'à la bataille de Pavie il avoit rempli les fonctions de Maréchal de bataille.

(b) Charlotte de Laval étoit nièce de l'héritière du Maréchal de Rieux que d'Andelot épousa. Ainsi la nièce & la tante devinrent belles-sœurs.

(c) Ces ordonnances qui veilloient à la tranquillité du peuple, & qui le mettoient à l'abri de la rapacité du soldat, valurent à Coligni l'estime publique. Il pa-

déceloient déjà cette austérité de principes, qui peu à peu tendoient à constituer la base de son caractère. Coligni ne déploya pas moins d'intelligence dans ses négociations avec la Cour d'Angleterre. La restitution de Boulogne en fut le fruit. Bien-tôt la santé vacillante du Maréchal de Melphes, Gouverneur du Piémont, exigea qu'on lui nommât un successeur. Le Connétable destinoit cette place à Coligni. La protection de la Duchesse (a) de Valentinois fit préférer Brissac. Coligni piqué manifesta son ressentiment. Le

roit qu'alors l'indiscipline des gens de guerre étoit générale. On en a la preuve dans l'anecdote d'*Augustin Sessa*. Ce Napolitain, homme aimable & instruit, vivoit familièrement avec Charles-Quint. Ce Prince lui demandant un jour *quelle étoit la chose qu'on pouvoit nommer heureuse dans ce monde.* — « Sire (répondit Sessa) c'est » de ne point être obligé de loger des soldats; & je » ne doute pas que Votre Majesté ne soit de mon opinion, si elle veut bien prendre la peine de lire ce » que m'écrit ma femme ». — L'Empereur lut cette lettre qui contenoit le détail des désordres commis par les soldats dans la maison & sur les terres de *Sessa*. Il en fut si frappé qu'il exempta le Napolitain de cette corvée. N'auroit-il pas mieux fait d'y remédier en attaquant le mal dans son principe ?

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de Boivin du Villars, T. XXXIII de la Collection, p. 105.

Le propos indiscret qu'il se permit lui fit deux ennemis dangereux. Le Prince de Joinville (alors Duc de Guise) venoit de marier son frère le Duc d'Aumale avec Louise de Brezé, seconde fille de la Duchesse de Valentinois. Coligni blâma cette alliance, & dit hautement (a) *que MM. de Guise se déshonoroient en mêlant leur sang avec celui d'une femme connue par ses galanteries.* Le mot pouvoit être vrai : mais en déchirant le cœur d'une femme altière & vindicative, Coligni humilioit la maison de Lorraine. On fait qu'à la Cour l'humiliation & le mépris ne

(a) L'anecdote est racontée de cette manière par l'Auteur des mélanges tirés d'une grande bibliothèque dans son extrait des Mémoires de l'Amiral de Coligni, p. 274. De Serres, dans sa vie latine de l'Amiral, prétend que le Duc de Guise & son frère consultèrent Coligni sur ce mariage, & qu'il leur répondit « qu'il » feroit plus de cas d'une bonne renommée que de toutes les richesses qu'une femme pourroit apporter » dans une maison . . . Le récit de l'écrivain, à qui on doit une vie en françois de l'Amiral, est encore différent. On y lit (p. 110) que le Prince de Joinville vouloit épouser lui-même Mademoiselle de Brezé, dont il étoit amoureux. Coligni l'en dissuada, en lui demandant *s'il aimoit mieux le bien que l'honneur.* . . . La variété de ces versions n'adoucit point l'amertume du propos que tint l'Amiral.

se pardonnent point. Le crédit du Connétable garantit Coligni des coups qu'on auroit pu lui porter ; mais il éprouva par la suite que , si la vengeance sommeille , c'est pour se réveiller avec fureur.

Coligni continua à se distinguer dans la guerre qui s'alluma entre Henri II & Charles-Quint. A la mort de l'Amiral d'Annebaut , cette dignité passa sur la tête de Coligni. La faveur du Connétable lui conserva sa place de Colonel-Général de l'infanterie. Il ne gardoit cette dernière que comme un dépôt : quelques années après , il s'en défit en faveur de son frère d'Andelot.

Déformais on ne désignera plus Coligni que sous le titre de l'*Amiral*. Toujours brave & heureux dans les expéditions qu'on lui confia , il fut comblé des graces de la Cour. Henri , en les lui prodiguant , goûtoit un plaisir dont son cœur apprécioit les jouissances ; c'étoit d'accumuler ses bienfaits sur un neveu cher à l'homme qu'il appelloit *son compère & son ami*. Aussi en 1555 , Coligni réunissoit-il aux dignités d'Amiral & de Colonel-Général de l'infanterie , le gouvernement de la Picardie (a) ; & une compagnie de cent hommes d'armes.

(a) La Picardie étant alors une Province limi-

L'année suivante on le chargea d'aller faire jurer à Philippe II l'exécution (a) de la trêve de Vaucelles. A peine étoit-il de retour, que les intrigues du Cardinal de Lorraine & de la Duchesse de Valentinois firent recommencer les hostilités. Par une inconséquence difficile à concilier avec la mission que l'Amiral venoit de remplir, il fut un des premiers infracteurs de cette trêve, qui étoit son ouvrage. Une guerre sanglante & funeste pour la France en fut le produit.

Dorénavant les succès de l'Amiral vont se convertir en disgraces. Le Duc de Savoie, Général des Espagnols, mit le siège devant Saint-Quentin. Cette place, une des clefs de

trophe des Etats de l'Empereur, on confidéroit ce gouvernement comme un des plus importants. Aussi lorsqu'après la mort de Henri II on força l'Amiral de s'en défaire, ce gouvernement fut-il recherché par le Prince de Condé. Les Guises y firent nommer le Maréchal de Brissac, qu'ils vouloient s'attacher. Ce fut par ce moyen qu'ils l'attirèrent dans leur parti : car quoiqu'en ayent dit plusieurs modernes, ce Seigneur ne se lia avec la maison de Guise qu'à cette époque. On en a vu la preuve dans les Mémoires de Boivin du Villars.

(a) Lisez la relation de son voyage dans l'observation N° 6 sur le huitième Livre des Mémoires de Rabutin.

la Picardie,

la Picardie , n'étoit pourvue ni de munitions , ni de troupes. Ses fortifications étoient dans un état de délabrement. Pour disculper le Ministère , on alléguâ que les habitans , en réclamant le prétendu privilège de se garder eux-mêmes , avoient empêché l'Administration de pourvoir à leur défense. En supposant que cette récrimination ait une sorte de fondement , la vérité force de déclarer que Henri II comptoit sur la paix , & qu'il ne s'étoit point occupé des moyens propres à repousser la guerre. Sous son règne on vivoit sans calculer l'avenir , & les faits justifient cette assertion. L'Amiral , Gouverneur de la Picardie , crut son honneur intéressé à la conservation de Saint-Quentin. Malgré les représentations de ses amis , il résolut de défendre lui-même cette place. Le caractère de l'Amiral étoit celui de l'homme taciturne qui médite & pense profondément. Ses résolutions une fois prises ne changeoient point.

Nous ne nous étendrons pas sur les détails du siège de Saint-Quentin ; c'est dans ses Mémoires qu'il faut les lire. Nous remarquerons seulement qu'on a vanté avec emphase la défense de Metz par le Duc de Guise , & qu'à peine a-t-on fait attention à la résistance courageuse de l'Amiral dans S.

Quentin. On auroit dû distinguer la position bien différente où se trouvèrent ces deux guerriers. Le siège de Metz commença dans une saison (a) qui contribua à faire échouer Charles-Quint. Cette entreprise étoit annoncée. Pendant trois mois le Duc de Guise avoit eu le loisir de fortifier & d'approvisionner la place. La fleur de la Noblesse françoise vint s'y enfermer avec lui. Princes, Capitaines, soldats, tous étoient animés du même esprit. La ville de Saint-Quentin au contraire fut assaillie à l'improviste. Le siège se fit dans la

(a) Le Président Hénaut (dans son Drame historique de François II , p. 61) a saisi avec justesse une partie de ces observations. Ce qu'il fait dire à ce sujet par la *Roche-du-Maine* , un de ses interlocuteurs , est étayé sur les faits. Nous citons ce drame , qu'il ne faut point regarder comme une production romanesque de l'imagination. Cet ouvrage , sous la forme dramatique , est , à quelques erreurs près , une concordance des monuments du tems. Il seroit à souhaiter que ce Drame fût plus connu , & que les époques les plus intéressantes de notre histoire fussent traitées de cette manière. Mais nous prévenons ceux qui voudroient imiter le Président Hénaut de comparer les monuments avant de mettre leurs personnages en scène. Ce fut ainsi que fit Shakespeare , lorsque dans sa Tragédie de Henri IV , il développa savamment les fameux débats en Angleterre de *la rose rouge* & de *la rose blanche*.

plus belle saison de l'année. L'Amiral néanmoins se jeta dans cette place où tout manquoit. Car qu'y trouva-t-il ? le découragement, les murmures, les intrigues sourdes, & une défection dont on le menaçoit à chaque instant. Voilà ce que l'histoire ne doit point omettre. Elle doit encore observer que la défense opiniâtre de l'Amiral donna le tems de respirer à Henri II, & à la France consternée de la déroute de Saint-Quentin. Ce n'est pas que nous voulions déprimer le héros qui sauva Metz. Les Mémoires de Salignac sont un monument élevé à sa gloire. La bravoure du Prince Lorrain, sa capacité & ses talents brillèrent dans cette circonstance ; mais nous croyons qu'il faut rendre à chacun le tribut d'éloge qui lui est dû. Enfin il nous semble que l'Amiral auroit fait à Metz ce qu'y fit le Duc de Guise, & que le Duc de Guise à Saint-Quentin n'auroit pas fait plus que l'Amiral.

La prise de l'Amiral à St. Quentin fut le commencement de la carrière nouvelle qui lui restoit à parcourir. Le point de vue, sous lequel il faut envisager ce dernier période de sa vie, est important à saisir. Pour charmer les ennuis de sa captivité, l'Amiral rédigea la partie de ses Mémoires militaires

que nous réimprimons. Ce fut [dit-on (a)] vers cette époque qu'il se livra à des études d'un genre fort opposé. Dans le nombre des

(a) Tel est le récit de l'Auteur de la vie de l'Amiral de Coligni , p. 195. Il prétend qu'à cette même époque d'Andelot imbut l'épouse de l'Amiral des nouvelles opinions. *Ce qui ne fut pas difficile (remarque-t-il) parce qu'elle avoit beaucoup d'esprit . . .* Il ajoute que d'Andelot fit également embrasser le Calvinisme à son autre frère le Cardinal de Chatillon. Dans des Mémoires publiés sous le nom de l'Amiral , on lit que « l'Amiral étant » tombé malade pendant sa captivité , se fit apporter » la Sainte Ecriture , & s'y adonna tellement qu'il » commença dès-lors à prendre quelque goût de la pure » religion & vraie piété . . . ». On y lit encore que ce Seigneur ne songeant plus qu'à son salut , vouloit vivre en simple particulier , & se démettre de toutes ses places. D'après cet échantillon , on conçoit quel fond on peut faire sur ces prétendus Mémoires où regnent l'esprit de parti & le ton d'un Ministre qui dogmatise. L'opinion la plus commune est que l'Amiral avant d'être pris avoit déjà un penchant secret pour le Calvinisme. Il est probable que la solitude & la méditation achevèrent de le déterminer. Au surplus l'histoire nous a transmis une particularité qui prouve qu'antérieurement à cette époque il s'intéressoit à la cause du Protestantisme. Il s'agit de la Colonie que le Chevalier de Villegagnon conduisit au Brésil. L'Amiral favorisa sous main cette entreprise. (Voy. M. de Thou , Liv. XVI ; la Popeliniere , Liv. V , fol. 98 ; & les Mémoires de Tavannes , Tome XXVI de la Collection ,

livres que d'Andelot lui fit passer, il y en avoit où la doctrine du protestantisme étoit présentée sous des formes séduisantes. Déjà d'Andelot professoit cette doctrine, & ne s'en cachoit pas. Prisonnier dans la guerre de la Mirandole, le désœuvrement ou la curiosité la lui avoient fait connoître. Né avec un génie ardent, fier & impétueux, d'Andelot crut pour la première fois entrevoir la vérité. Indigné de ce qu'il appelloit son esclavage, il en secoua les chaînes & les brisa. Les hommes doués de cette trempe d'esprit, reviennent rarement sur leurs pas. D'Andelot ne garda pas pour lui seul sa découverte ; il la communiqua à ses frères. Les livres qu'il envoya à l'Amiral, produisirent l'effet qu'on en pouvoit attendre sur une tête sombre, mélancolique & fortement organisée. L'Amiral s'abandonnant aux seules lumières de sa raison, confondit le flambeau qu'elles lui offrirent, avec le fanal de la vérité. La paix de Cateau-Cambresis le ramena en France. Quoiqu'il n'affichât pas

p. 230). Malgré ce fait, Théodore de Beze atteste positivement que ce fut dans sa prison, après la bataille de S. Quentin, *qu'il fut gagné au Seigneur, pour estre (dit-il) un jour instrument d'estire en son Eglise.* (Hist. Ecclés. des Eglises réformées de France, T. I, p. 140.)

encore sa nouvelle croyance, dès - lors le Calvinisme le compta parmi les profélytes dont il se glorifioit. Tout porte à présumer qu'aucun motif humain n'engagea l'Amiral à changer de religion. Vainement ses ennemis l'en ont accusé. La sévérité de ses mœurs, sa probité pure & intade ne permettent de le soupçonner ni de fausseté, ni d'hipocrisie. Les résultats de la conviction à laquelle il se livra, l'égarèrent au point, qu'en prenant les armes, il crut ne combattre que pour ce qu'il appelloit *sa religion*, rappelant toutes ses démarches à ce principe, les conséquences qui en découlèrent, & qu'il n'avoit pas prévues (a), ouvrirent sous ses pas l'abîme où il se précipita. Il finit par oublier que dans tous les cas un sujet est criminel, sitôt qu'il s'arme contre son souverain. Mais développons les faits, & considérons le concours des circonstances qui entraînèrent l'Amiral vers ce terme déplorable.

Henri II n'étoit plus. L'inexpérience &

(a) Le Président Hénaut (dans son Drame de François II, Acte III, Scène V, p. 71) a peint supérieurement l'Amiral par rapport à la circonstance où il le fait parler. Le Prince de Condé, avant la conjuration d'Amboise, veut recourir aux armes : l'Amiral s'y op-

la foiblesse (a) de son successeur équivaloient aux minorités les plus orageuses. La Maison de Guise, abusant de l'autorité, avoit pour ennemis tous les grands qui ne participoient point à l'administration. Les Princes Lorrains n'ignoroient pas que la qualité d'*étrangers* rendoit leur existence mobile & précaire. Depuis longtems ils s'appliquoient à s'entourer d'une faction nombreuse & redoutable. Ils affectoient (a) une prédilection marquée en faveur de la religion catholique. Ils sui-

pose, & lui dit : « Dieu est assez puissant pour faire » triompher la véritable religion, quand il le voudra ; » & s'il la laisse dans l'abaissement, il faut adorer » ses décrets, sans prétendre les pénétrer. Voilà quels » sont mes principes : nulle vue humaine n'y entre ; » & je suis prêt également à être le martyr de la ré- » forme & de la soumission que je dois au Roi ».

(a) « Ses serviteurs (dit Mezeray) à cause de l'in- » nocence de ses mœurs, l'appellèrent *le Roi sans vice*, » titre plus glorieux que tout autre qu'on puisse don- » ner, quand il a pour fondement non pas l'imbecillité » d'esprit, mais la sagesse & la vertu ».

(b) « J'ai vu (disoit un contemporain, le savant *Pierre Pithou*) » j'ai vu avec douleur la religion & la » piété profanées jusqu'au point de servir de voile & » de prétexte à l'ambition & au crime ». (Voyez ce » testament de Pithou, à la tête de son Commentaire, » sur la coutume de Troyes.)

virent conſamment ce plan qu'ils s'étoient tracé. Sous leur miniſtère, les Proteſtans furent perſécutés plus violemment que jamais au nom du ſouverain. On eut ſoin de les peindre comme des hommes dont les principes tendoient à renverſer l'autel & le trône. Par ce moyen la Maifon de Guiſe ſe frayoit une route ſecrete pour écraser (a) ceux de ſes rivaux qu'elle craignoit le plus. Ces rivaux étoient le *Prince de Condé*, *l'Amiral & ſes frères*. Si, comme d'Andelot, ils n'avoient pas publiquement leur croyance, on ſavoit qu'au fond du cœur ils étoient *Huguenots*. (Ce fut-là le ſobriquet qu'en France la haine & le ridicule donnèrent aux Réformés.

Il ne ſuffiſoit pas à la Maifon de Guiſe d'environner de pièges ceux qu'on vient de nommer, & de les pouſſer à la révolte.

(a) « Je ſuis perſuadé (fait dire à l'Amiral le Préſident Hénaut dans ſon Drame cité ci-deſſus, p. 74)
 » que l'on ne pourſuit les Réformés qu'en haine de
 » leurs chefs, dont on craint l'ambition ; & que ſi
 » l'on étoit bien convaincu que les chefs vouluſſent
 » demeurer en paix, on nous y laifferoit ». Ce paſſage exprime en peu de mots la politique ſecrete de la maifon de Guiſe : veut-on en acquérir la preuve, il ſuffit de comparer les faits & les monuments du tems

Il falloit les priver des seules ressources qui pussent les sauver. Le Roi de Navarre, frère du Prince de Condé, & le Connétable de Montmorency, oncle de Coligny, en imposoient à la nation, l'un par son titre de premier Prince du Sang, l'autre par ses places, par ses longs services, & par ses alliances avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume. Favori successivement de l'aïeul & du père du Roi régnant, Montmorency, une partie de sa vie, avoit exercé un pouvoir presque illimité. Le colosse, quoique abbatu, conservoit encore sa fierté, & imprimoit le respect. En ne dépouillant point le Roi de Navarre & le Connétable de la considération qui leur étoit due, on rencontroit nécessairement des obstacles pour consommer la ruine projetée du Prince de Condé & de l'Amiral. On prodigua donc les humiliations au Roi (a) de

(a) Lisez de Thou, le Président la Place, Regnier de la Planche, d'Aubigné, Davila, &c. vous y verrez l'insolence avec laquelle on traita le Roi de Navarre, & les désagrémens qu'on suscita au Connétable. Aussi le Président Hénaut (dans son Drame, p. 31 & suiv.) a-t-il placé sur la scène le Cardinal de Lorraine & son frère, s'applaudissant ensemble de l'indécente réception faite au Roi de Navarre. « Il faut (y dit encore le Car-

Navarre & au Connétable. En insultant des hommes que la nation réputoit à l'abri de l'outrage, on habitoit le peuple à les mépriser. Le despotisme (a) violent du Cardinal de Lorraine outre-passa le but qu'on se proposoit. L'ardent Prélat ne sentoit pas qu'en frappant à la fois sur les uns & sur les autres, il alloit opérer une ligue de tous contre lui & les siens. Les partisans du Roi de Navarre & du Connétable se chargèrent du soin de les venger. Ils se lièrent avec les Protestans. La destruction des *Guise* fut le mot (b) de ralliement. De-là vint la con-

dinal, p. 37.) » que l'attachement des peuples pour
 » l'ancien culte auquel notre intérêt nous lie invio-
 » lablement, nous tienne lieu auprès d'eux de ce qui
 » manque réellement à notre pouvoir, que l'amour
 » des nouveautés dégrade les Princes du sang, & les
 » dépouille de ce respect qui est devenu un préjugé
 » insurmontable dans la nation ».

(a) Voici son portrait dessiné par M. de Thou...
*Lotharingus Cardinalis, homo inquieto, ac rerum novarum
 cupido ingenio, & si ferociam bellicam demas, Carasæ ipsi
 non absimilis Ultra modum insolens ac vehemens erat
 Caroli Cardinalis animus...*

(b) On peut s'en convaincre en lisant le récit de ce qui se passa à l'assemblée de Vendôme dans l'histoire des guerres civiles de Davila, Tome I, Liv. I, p. 29 & suiv. (Traduction de Mallet.)

juration ou le tumulte d'*Amboise*. Les Princes Lorrains s'aperçurent de leur faute. Pour la réparer, on eut soin d'imputer cet acte de rébellion aux seuls chefs du calvinisme. Le sang des conjurés versé à grands flots ne suffisoit pas. On vouloit une victime dont le supplice effrayât & contint les mécontents. Le choix tomba sur le Prince de Condé, qui ne paroît pas avoir été plus coupable que beaucoup de ses contemporains. La mort inopinée de François II garantit ce Prince des horreurs de l'échafaud. Selon quelques écrivains (a), cette tragédie devoit être le prélude de plusieurs autres.

La minorité de Charles IX changea la face des affaires. On croyoit le crédit de la Maison de Guise anéanti. Cathérine de Médicis le soutint. Elle vouloit établir une balance entre les deux partis. Cette femme (b) ambitieuse se flattoit d'en incliner les bassins à son gré. Avec des hommes vulgaires elle eût pu réussir. Ceux dont elle prétendoit se

(a) Mémoires de Castelnau, & l'histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion, par Louis Regnier de la Planche, p. 712.

(b) *Fœmina vasti animi, & superbi luxús* (dit M. de Thou en parlant de cette Princesse).

jouer, avoient trop d'énergie & de confiance par eux-mêmes. Calculant ce qu'ils valoient, ils pouvoient beaucoup, & osoient tout. Indignés de l'astuce de Cathérine, & de ses ruses *machiaveliques*, ils rompirent dans ses mains le gouvernail de l'Etat. Cathérine déconcertée, invoqua les deux partis tour-à-tour, & quelquefois en même tems. Il en résulta un désordre général. Au milieu du choc des factions, les Guise eurent l'adresse de leur faire prendre cette forme que leur politique desiroit. L'Amiral, par sa conduite, hâta la réussite de leurs projets. Protestant zélé & de bonne foi, il s'érigea en interprète des doléances & des réclamations des Calvinistes qu'on persécutoit. Plus ses démarches acquirent de publicité, plus elles devinrent nuisibles pour lui & pour le protestantisme. Les Catholiques se séparèrent de sa cause; & le Connétable donna l'exemple de cette scission. Tout présageoit une guerre prochaine; & cette guerre alloit être une guerre de religion. Ce ne fut pas la seule faute que fit l'Amiral. Lorsqu'à l'assemblée de Fontainebleau-il avoit demandé la liberté de conscience pour les réformés de Normandie, il offrit indiscretement de faire signer leur requête par cin-

quante (a) mille hommes. S'il vouloit intéresser le Souverain par la quantité d'infortunés qui réclamoient sa protection, il auroit dû ne pas oublier qu'un nombre aussi considérable de gens prêts à signer étoit propre à allarmer. Ainsi d'une part il inquiétoit le Gouvernement : de l'autre il isoloit son parti ; il en écartoit tout ce qui portoit le nom de Catholique. Par-là il servit les vues du Duc de Guise. Il est probable que l'Amiral le comprit, quand il n'étoit plus tems : ce fut-là sans doute la cause de cet état de perplexité dans laquelle son esprit flottoit au moment où la guerre se déclara. Depuis environ un mois, confiné à la terre de *Chatillon-sur-Loing*, il avoit laissé à Paris le Prince de Condé disputant l'autorité aux *Triumvirs*. L'inégalité de forces contraignit le Prince de se retirer à Meaux. D'Andelot & les partisans de l'Amiral accoururent à Châtillon. Ils le pressoient de marcher au secours du Prince de Condé. En vain lui

(a) Voyez d'Aubigné, Histoire univ., édition de Maillé, Tome I, Liv. II, p. 93 ; & Regnier de la Planchette dans son histoire de l'État de France, &c. p. 519 & 520. On remarque que Davila (Tome I, Liv. II, p. 66) porte le nombre des signatures offertes par l'Amiral à cent cinquante mille.

alléguoient-ils les engagements qu'il avoit contractés, la perte infaillible du Prince, s'il l'abandonnoit, & la ruine du protestantisme qui lui seroit imputée. Rien ne pouvoit l'ébranler (a). Son épouse seule parvint à le décider. Ses ennemis ont écrit que cette incertitude n'étoit qu'un jeu, & qu'il vouloit par-là n'être point responsable des calamités qu'une guerre civile devoit entraîner après elle. Pour nous qui croyons à sa probité, il nous semble que la perspective de tant de maux suffit pour prouver que ses irrésolutions n'étoient point feintes. On ne peut exprimer ce sentiment avec plus d'énergie & de vérité que l'Amiral le fit dans sa réponse (b) à son épouse. Cette ré-

(a) « Ce vieil Capitaine (lit-on dans l'Hist. univ. du sieur d'Aubigné, Tome I, p. 131) trouvoit le passage de ce *Rubicon* si dangereux, qu'ayant par deux jours contesté contre cette compagnie, & par doctes & spécieuses raisons rembarré leur violence, les avoit estonnéz de ses craintes ».

(b) D'Aubigné (*ibid.* p. 133) nous a conservé cette réponse. La voici : « Puisque les defections nouvelles du Roi de Navarre & du Connétable (disoit l'Amiral) puisque tant de forces du costé des ennemis, tant de foiblesse du nostre, ne vous peuvent arrester, mettez la main sur vostre sein; sondez à bon escient vostre constance, si elle pourra digérer les defroutes

ponse atteste le désordre de son ame, & les combats intérieurs qui s'y livroient. C'étoit le dernier cri de l'honnête homme & du citoyen, qui se voyoit à la veille de devenir l'instrument des malheurs de sa patrie. Les circonstances le pressoient : en y cédant il frémissoit.

Nous ne suivrons point l'Amiral dans le cours de ces guerres civiles, que plusieurs édits de pacification suspendirent momentanément. Les Mémoires de Castelnau & de la Noue, renfermeront ces détails. On y admirera la patience de l'Amiral, son habileté, son courage, & les ressources de ce génie actif & profond. Toujours vaincu, mais toujours supérieur à l'adversité, après une défaite il reparoissoit plus formidable qu'auparavant. Le Prince de Condé, les

» générales, les opprobres de vos ennemis & ceux de
 » vos partisans, les reproches que font ordinairement
 » les peuples quand ils jugent les causes par les mau-
 » vais succès, les trahisons des vôtres, l'exil en pays
 » estrange, là les chocquemens des Anglois, les que-
 » relles des Allemans, vostre honte, vostre nudité,
 » vostre faim, &, qui est plus dur, celle de vos en-
 » fans. Tâchez encore si vous pouvez supporter vostre
 » mort par un bourreau, après avoir veu vostre mary
 » trainé & exposé à l'ignominie du vulgaire, & pour
 » fin vos enfans infames, & valets de vos ennemis...

deux Chatillon ses frères, ses amis les plus intimes périrent successivement. L'Amiral resta seul, & fit face à tout. En méditant sur cette époque de l'Histoire de sa vie, le vrai citoyen regrette que tant de talents (a) n'ayent pas été employé par l'Amiral contre les ennemis de l'Etat. C'étoit son vœu le plus sincère : il en regardoit l'accomplissement comme l'expiation de ses fautes. Enfin après huit années de tribulations & d'angoisses, l'Amiral voyoit luire le jour où il comptoit diriger ces mêmes talens contre Philippe II, dont la sombre politique avoit nourri les troubles intérieurs du Royaume. La paix de 1570, avoit ramené l'Amiral à la Cour. Charles IX, qui l'appelloit *son*

(a) « L'Amiral (observe Davila dans son histoire » des guerres civiles, traduction de Mallet, Tome I, Liv. V, p. 418) » élevé dès sa jeunesse aux premiers » grades militaires, & monté par sa prudence & par sa » valeur au comble des honneurs, eût égalé & sur- » passé tous les autres Capitaines de son siècle : ses » grandes qualités lui eussent peut-être mérité l'épée » de Connétable, & les premières dignités de la Cou- » ronne, s'il n'eût pas choisi pour base de son éléva- » tion les factions & les discordes civiles opposées à » l'autorité de son Souverain, puisque dans cette con- » fusion ténébreuse de troubles & de séditions, il fit » encore écarter tant d'habileté, de constance, de va-

Compère,

Compère (a) , lui montrait de l'amitié & de la confiance. Il devoit commander l'armée Française dans les Pays bas. Sans doute l'Amiral n'imaginait pas qu'au milieu des fêtes on minutât l'arrêt de sa mort. Il auroit dû se souvenir que le sang du Duc de Guise assassiné devant Orléans demandoit un vengeur, que, s'il n'étoit pas coupable, on l'en avoit soupçonné, & que la foiblesse (b) de son apologie avoit affligé même ses amis. Le Duc de Guise revivoit dans un fils dévoré par la soif de la vengeance. Une politique infernale l'autorisa à poignarder celui que l'esprit de parti lui indiquoit injustement (c) comme l'auteur du meurtre de son père. La

» leur, & monstra sur tout un génie vaste, & plein
 » de ressources dans les entreprises les plus difficiles...
 (Voyez encore son éloge par le Laboureur, additions
 aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 372.)

(a) Davila, Hist. des guerres civiles, T. I, p. 399.

(b) L'Auteur de sa vie en françois (p. 304) avoue
que cet écrit ne fit pas grand effet en France.

(c) Brantôme dans ses Mémoires (à l'article du Duc de Guise) dit expressément « qu'il fut vérifié que mon-
 » dit sieur l'Amiral avoit adverty mon dit sieur de
 » Guise, quelques jours avant, qu'il se donnaft garde;
 » car il y avoit un homme attiré pour le tuer ». Le
 Laboureur (additions aux Mém. de Castelnau, Tome II,
 p. 220) décharge l'Amiral & les autres Chefs des Ré-

cloche fatale sonna : des François métamorphosés en bourreaux égorgèrent leurs amis , leurs parents , leurs concitoyens. Ainsi périt l'Amiral , dont nous donnons les Mémoires.

Le fragment (a) qu'on publie aujourd'hui , renferme la relation du siège de S. Quentin. la rédaction en est universellement attribuée à l'Amiral. Si l'on s'en rapporte à l'auteur de sa vie (b) en françois , cet écrivain la *la composa sur des Mémoires authentiques de l'Amiral , qu'il tenoit (assure-t'il) de sa famille , amie de celle de Coligni.*

Antérieurement à la publication de cet ouvrage formés de cet assassinat , qu'il impute à Théodore de Beze.

(a) Ce fragment se trouve , 1^o dans les preuves de l'Hist. généalog. de la maison de Coligni , par du Bouchet ; 2^o dans un recueil de pièces servant à l'histoire de nostre tems , par Lannel ; 3^o dans des prétendus Mémoires de l'Amiral dont on va parler. On a comparé avec soin ces trois copies.

(b) Cette vie imprimée en 1691 (telle est la date de notre exemplaire) a eu pour Auteur Gatien de Courtitz , si l'on en croit le Catalogue de M. du Fay , p. 407. En admettant que le fait soit vrai , l'assertion de ce Biographe ne doit pas inspirer la confiance. On fait que Gatien de Courtitz a beaucoup nui à l'histoire par une multitude de productions en ce genre , dont il a inondé le public.

ouvrage, on avoit écrit en latin (a) la vie de *l'Amiral* : ensuite parurent des Mémoires (b) sous son nom. Il suffit de parcourir ceux-ci, pour être convaincu que Coligni n'en a point été le rédacteur ; c'est une de ces productions enfantées si fréquemment par l'avidité mercantile. à l'exception de la rela-

(a) En voici le titre . . . *Gasparis Colinii Castilionii vita*, 1576, in-6°. On réimprima cet ouvrage à Utrecht en 1644. Gabriel Martin, dans le Catalogue de M. du Fay (p. 408, n° 3394) l'attribue à Jean Hotman de Villiers. M. du Fournay, dans son histoire des grands Officiers de la Couronne (p. 969) le dit aussi : mais sur l'exemplaire de ce Livre, qui avoit appartenu à Pierre du Puy, & qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, on y lit que l'Auteur étoit le fameux Jean de Serres. Il y en a eu une traduction françoise imprimée à Amsterdam en 1648, que plus d'un écrivain a confondue avec la vie de Coligni, publiée en 1691, par Gatien Sandras de Courtils.

(b) Ils sont intitulés : *Mémoires de Messire Gaspard de Coligni, Seigneur de Chastillon, Amiral de France*. Paris, Barbin, 1665, in-16. Il en existe deux autres éditions : la première sous le nom d'Elzévir, 1643 ; la seconde faite à Grenoble en 1669. Le Père le Long (dans sa Biblioth. hist. Tome II, p. 229) s'est trompé, en disant que cet ouvrage ne renferme que le *Discours de l'Amiral*. Ce Discours ne forme qu'une partie de ces prétendus Mémoires, qui sont une pure compilation rédigée d'après du Bellay, d'Aubigné, & la Popelinière.

tion du siège de S. Quentin composée par l'Amiral, le reste offre une compilation aussi peu instructive que peu curieuse. En général il est clair que ces prétendus mémoires & les deux vies de Coligni sont des ouvrages calqués les uns sur les autres. On a donc le droit de conjecturer qu'il nous est parvenu fort peu de chose des écrits de cet homme célèbre. Il passe pour constant que ses Mémoires sur nos guerres civiles furent apportés à Charles IX après le massacre de la S. Barthelemi. On ajoute que le Monarque, obtempérant aux avis du maréchal de Rets, les jeta au feu. *C'étoit* (a dit Brantôme (a)) *un beau livre ; car l'Amiral étoit savant.* malgré ces autorités, un moderne (b) prétend que ces Mémoires n'ont pas été absolument perdus, puisqu'il en existe des copies plus ou moins amples.

L'extrait de ces Mémoires manuscrits donné par le moderne, qu'on vient de citer ne paroît pas devoir faire désirer (c) la publi-

(a) Tome III de ses Mémoires, édition de 1739, p. 179.

(b) Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXVIII Dd, p. 342.

(c) Il ne faut pourtant pas prononcer d'après un simple extrait. L'homme de Lettres qui le fait, a sa ma-

cité de l'original. Car rapproche-t'on cet extrait des deux vies de Coligni, & des Mémoires imprimés sous son nom, on n'y trouve rien de neuf & de piquant. Ce sont les mêmes faits qu'on rencontre partout. Il nous semble (a) que l'Histoire de nos premières guerres civiles redigée réellement par l'Amiral ne devrait pas être un simple répertoire de particularités communes & rebattues. On est fondé à présumer que la partie militaire devrait y être traitée d'une manière propre à intéresser ; cette conjecture acquiert un degré de preuve l'orsqu'on lit sa relation du siège de S. Quentin.

nière de voir. Quelque habile qu'il soit, l'original entre ses mains perd nécessairement sa couleur & sa physionomie. On s'en convaincra en comparant les Mémoires de Bayard, de Fleuranges, des deux du Bellay, de Vieilleville, de Tavannes, de Montluc & autres, avec les extraits qui en ont été faits. Ces formes grandes & colossales qui plaisent malgré leurs irrégularités, doivent disparaître sitôt qu'on les soumet au compas sévère & retréci de l'analyse.

(a) L'Auteur des mélanges tirés d'une grande Bibliothèque (Tome *ibid.* p. 279) n'autorise-t-il pas cette conjecture par l'aveu qui lui échappe ? Il convient que la relation du siège de Saint-Quentin est le morceau le plus entier & le plus détaillé des Mémoires manuscrits de l'Amiral, qui ont passé sous ses yeux.

Si nous possédions ces vrais Mémoires de l'Amiral, que les amateurs de notre histoire regrettent avec raison, & dont la perte dévoue à la haine de la postérité l'Italien courtisan qui conseilla de les bruler, on pourroit espérer d'y retrouver la clef d'une multitude de faits déguisés par la haine & l'envie. On y verroit le tableau des intrigues, des cabales, des perfidies, & des noirceurs de tous les genres, qui préparèrent quarante années de crimes & de calamités. Ce tableau effrayeroit sans doute. Mais il apprendroit aux Rois & aux nations qu'une cour corrompue, comme le fut celle des trois successeurs de Henri II, creuse par degrés l'abime où vont se précipiter à la fois le Souverain & les sujets. Il ne seroit pas moins piquant de trouver dans les Mémoires de l'Amiral le plan de cette confédération mélangée d'aristocratie & de démocratie, qu'on l'a accusé d'avoir voulu établir dans le Royaume. Peut être y rencontreroit-on aussi le projet de cet asile qu'au fond de l'Amérique, Coligni (dit-on) se proposa d'ouvrir à la liberté de conscience, lorsqu'il envoya Villegagnon jeter les premiers fondemens de l'édifice. L'Esprit toujours calculant de l'Amiral étoit susceptible de conceptions vastes & hardies. Si

nous avons sous les yeux les produits, qui en résultèrent, il ne seroit pas impossible qu'on y apperçut le résumé des vues grandes & sublimes qui depuis conduisirent sur les bords de la Delaware les chefs de ces Européens fuyant le joug de la tyrannie.

Voilà les détails qu'on auroit droit d'attendre de Mémoires sortis véritablement de la plume de Coligni. Rien de tout cela n'existant dans l'extrait de l'auteur des mélanges, dont on a parlé, il est permis de douter de l'authenticité des manuscrits qu'il cite.

Nous terminerons cette notice par quelques observations sur le fragement des Mémoires de l'Amiral, que nous réimprimons. On a reproché à l'auteur trop de simplicité dans le style. Cette simplicité est-elle réellement un défaut ? ne peut-on pas plutôt la considérer comme le cachet de la bonne foi, & de la candeur ? il nous semble que le véritable défaut des Mémoires de l'Amiral, consiste dans une diction lâche & embarrassée. Brantôme a vanté son éloquence ; on ne s'en douteroit pas en lisant ce fragement de ses Mémoires. Mais on est dédommagé de cette imperfection par le fond des choses. On y suit avec plaisir les efforts vigoureux du génie luttant contre les obstacles. On y prévoit

d'avance ce que fera un jour l'homme qui réunit à l'intrépidité, le sang froid, la patience, la ténacité & l'adresse. On cesse d'être surpris que ce même homme pendant huit ans ait résisté aux trois quarts de ses concitoyens armés contre lui, qu'il se soit mesuré hardiment avec les meilleurs généraux de son siècle, & qu'il ait forcé (a) ses vainqueurs à l'estimer, & à le craindre. Telle est l'impression, si nous ne nous trompons pas, que produira la lecture de cet opuscule.

(a) « Le courage & le sens de l'Amiral (a dit Mezeray) » ne paroissent jamais tant que dans l'ad-
 » versité. Les difficultés lui donnoient des lumières,
 » & les périls l'affermissoient . . . ». Un des imitateurs
 de Coligni, le Duc de Rohan (dans son ouvrage in-
 titulé . . . *De l'intérêt des Princes, &c.*) prétend « qu'il
 » se glorifioit, quelques jours avant sa mort, d'avoir
 » cet avantage sur Alexandre & sur César, de se trou-
 » ver après la perte de quatre batailles tout puissant
 » parmi les siens, & formidable aux ennemis de son
 » parti . . . ». Si l'Amiral a tenu ce propos, qui n'étoit
 pas exempt de vanité, il ne tarda pas à le payer ché-
 rement. Son ambition eut le sort funeste de celle
 d'Alexandre & de César.

Fin de la Notice des Éditeurs.

M É M O I R E S

D E

GASPARD DE COLIGNI,

SEIGNEUR DE CHASTILLON,

A M I R A L D E F R A N C E ,

*Où sont sommairement contenues les choses qui
se sont passées durant le siège de S. Quentin,
en l'année 1557.*

IL pourroit estre qu'il y en auroit aucuns, 1557.
qui pour n'avoir leu ce petit discours tout
au long, & avoir mis le nez dedans seule-
ment, ou par faute de bon jugement, esti-
meroient que je l'eusse fait par forme de
justification : mais devant que d'entrer plus
avant à la lecture d'iceluy, je supplie un
chacun d'oster cela de son opinion pour
deux raisons principales. La premiere, qu'il
n'est point besoin de se justifier, quand l'on
n'est accusé de personne; & que je me sens
si net en ce qui touche mon honneur, que
je ne crains point le pouvoir estre. La se-
conde est, que quand je le serois d'aucun,
je sens mon cœur assis en assez bon lieu pour
le pouvoir deffendre, comme il appartient

1557. à un Gentilhomme, homme d'honneur & de bien, & pour en pouvoir répondre à un chacun selon la qualité (1), sans venir aux escritures ny en faire un procez, comme font les Advocats. Je veux bien aussi déclarer la raison qui m'a meu à faire ce petit discours, & afin qu'un chacun l'entende; c'est que me trouvant prisonnier après la prise de la ville de Saint-Quentin, me souvenant que nous n'avons rien de certain en ce monde que *la mort*, & au contraire rien de si incertain que l'heure d'icelle, j'ay bien voulu mettre par escrit, comme toutes choses se sont passées sous ma charge, depuis le jour que je partis de Pierrepont; où je laissay M. le Connestable avec l'armée; jusqu'à celui que ladite ville fut prise d'assaut; car il me semble qu'il n'est rien plus raisonnable que ceux qui sont employez aux charges, en rendent eux-mêmes compte fidèlement. Et ne fust ce que pour une seule raison; laquelle est, qu'il advient ordinairement que ceux mesmes qui ont esté en même lieu, en parlent différemment; les uns, pour faire penser que rien ne leur estoit caché; les autres, qui sont si aises de parler, que de ce mesme dont ils ne savent rien, ils en veulent rendre compte. Il y en a

d'autres qui en parlent selon leur passion, 1557. soit qu'ils veulent bien ou mal aux personnes. D'avantage, qu'il y a tant de sortes d'*escri-veurs* (a), & mesme aux pays estranges (b), qu'il ne se faut point esbahir, si ceux-là sont bien souvent mal informez des affaires qui passent loin d'eux, quand mesme ceux qui sont sur les lieux en parlent diversement pour les raisons cy-dessus déclarées.

Parquoy tout bien considéré, il me semble estre plus raisonnable que ceux qui *tiennent la queue de la poëste*, rédigent telles choses par escrit, que nuls autres : afin qu'ils mettent la vérité toute nue, sans la farder ou couvrir, autrement ils devroient avoir grand honte, si en aucune chose ils sont desdits ou ne sont trouvez véritables ; car cela pourroit faire penser qu'en tout le reste de ce qu'ils auroient mis par escrit, il y pourroit avoir du déguisement. Je proteste donc que tout ce qui s'ensuit est fidèlement escrit : & s'il y a quelque omission, il me semble que ce n'est point des principales choses ny de celles qui importent : & si aucunes y en a, je prie ceux qui liront ce présent discours, ou qui l'ouïront lire, de m'en

(a) D'Écrivains.

(b) Étrangers.

1557. vouloir advertir. Je n'ai point spécifié les journées, pour n'en estre auffleurément mémoratif, & pour ne point errer.

Je dis donc qu'après que les ennemis eurent passé le trou Feron, & que la Chapelle (a) & Guise furent pourveues de ce qu'il y falloit, je dis à M. le Connestable qu'il sçavoit comme toute la frontiere de Picardie estoit demeurée despourvue; & que s'il lui sembloit bon, je m'acheminerois avec quelque bonne troupe de gendarmerie, & que cela ne pourroit que grandement favoriser ladite frontiere : lui ramentevant aussi les advertiffemens que je luy avois dit, que journellement ne faisoient Messieurs de Villebon & Senarpont; qui portoient (b)

(a) La Capelle.

(b) Par la manière dont Coligni s'exprime on croiroit qu'il avoit quitté l'armée avant qu'on y eût appris que les ennemis avoient investi S. Quentin. Cela ne s'accorde pas avec ce que dit Rabutin dans le dixième Livre de ses Mémoires. On y a vu que l'Amiral étoit à l'armée commandée par le Connétable, lorsque la nouvelle de l'investissement de S. Quentin y parvint, que sur le champ il forma la résolution de se jeter dans cette ville, & qu'il partit à cet effet. M. de Thou (Liv. XIX) dit positivement que Coligni, après en avoir conféré avec le Connétable son oncle, quitta Pierre Pont le 2 Aoust & courut s'enfermer à S. Quentin attaqué par les ennemis.

que les ennemis devoient faire leur effort ^{1557.} du costé de Picardie. Et ce qui me fortifioit encore le plus en cette opinion, c'estoit que les bandes Espagnoles qui estoient dans le nouveau fort de Hedin, n'estoient point deslogés : & que je m'asseurois qu'ils ne s'attacheroient point à une place sans celles-là ; car c'estoient les plus vieilles & meilleures bandes qu'ils eussent, & sur lesquelles ils faisoient plus de fondement. Il trouva bon que je m'y acheminasse, & pourtant le deuxiesme d'Aoust, l'an 1557, je partis de Pierrepont à la pointe du jour, & devant que partir, je parlay audit sieur Connestable, qui me dit que je me hastasse de m'aller mettre à Saint-Quentin.

Je partis à l'heure mesme avec ma compagnie, celles de Messieurs le Comte de Haran (a), de Jarnac (b), de la Fayette (c), & les bandes de chevaux-legers des Capitaines Miraumont & Tenelles François, & Achiffon, Escossois : & m'acheminay droit

(a) Jacques Amilton, Comte d'Aran & Duc de Chatellerault.

(b) Guy Chabot, Comte de Jarnac, fameux par son combat avec la Chasteigneraye.

(c) Jean Mortier de la Fayette, nom cher à la France, & célèbre dans nos annales.

1557. à la Fere, pource que je ne pouvois prendre autre chemin; à raison que les ennemis, avec toutes leurs forces, estoient entre St. Quentin & Moüy; comme il se descouvroit aisément par les feux qu'ils mettoient dedans des forts & villages. Mais pour estre mieux assurez du chemin qu'ils tenoient, je mis les chevaux-legers, tant François qu'Escofois, de leur costé, & leur fis entendre le chemin que je tenois, pour me mander souvent de leurs nouvelles: & pour ce que le Capitaine Tenelles estoit du pays, & qu'il le cognoissoit bien, je le fis donner plus avant que tous les autres.

Estant arrivé à la Fere, il vint bientôt après le sieur de Coucy: qui me dit que M. le Connestable me mandoit que je me hastasse de m'aller mettre dans St. Quentin. Or n'avois-je encore nulles nouvelles de mes coureurs, & ne pouvois penser où pourroient estre lesdits ennemis: qui fut cause que j'envoyay d'autres gens à cheval pour les reconnoistre: & je pris résolution avec ceux qui connoissoient bien le pays, de m'en aller droit à Han; pource que de là il m'estoit plus facile d'entrer audit Saint-Quentin; à raison qu'il eust esté mal aisé, qu'encore que lesdits ennemis se fussent

voulu là arrester, qu'ils l'eussent si estroite-1557.
ment enveloppée, que par l'autre costé de
l'eau je n'y fusse entré, & davantage je leur
gagnois le devant pour couvrir Péronne,
& tout le reste de la frontiere. Il y avoit
bien quelque apparence qu'ils ne se vou-
loient pas arrester là; car ils brussoient (a)
& villages & fourrages; ce qui n'est pas
accoustumé à gens qui veulent conquérir &
garder un pays.

Il y avoit cinq bandes de gens de pied
dedans la Fere; des Capitaines Caumont qui
en avoit deux; Saint-André (b), Rambouillet
& Poy (c), auxquelles commanday de partir
incontinent pour s'en aller droit à Han;
encore que Saint-André & Rambouillet
fussent ordonnez pour aller au Castelet; &

(a) A cette époque on ne faisoit pas la guerre au-
trement. Le feu, le meurtre & la dévastation marquoient
le passage des armées.

(b) Selon les Mémoires de Mergé ce Capitaine
S. André étoit Provençal.

(c) Rabutin dans son extrait des Mémoires de l'A-
miral l'appelle le Capitaine *Loy*. Les Mémoires imprimés
de Coligny le nomment le Capitaine *Poy*; &
enfin on lit le Capitaine *Prey* dans un recueil de Mé-
moires servans à l'Histoire de nostre tems où se trouvent
ceux de Coligny.

1557. que pour cet effet fussent partis dudit Pierrepont le soir précédant que moy à l'affiette de là garde ; mais ils n'y pouvoient plus aller, pour leur estre empesché le chemin par lesdits ennemis.

Le sieur de Coucy fut présent à toutes les délibérations que je fis, parquoy je le priay de s'en retourner devers M. le Connestable, pour luy faire le tout entendre ; mesme que je ne laissois dedans la Fere que le sieur de Wallon avec sa bande. Considérant que nostre camp venoit coucher à trois lieues de là ; & qu'il seroit aisé d'y remédier & y mettre d'autres enseignes.

M'estant acheminé par Han, environ à demie lieue de la Fere, j'eus nouvelles de mes coureurs, que les ennemis se logeoient devant Sainct-Quentin, & avoient desjà veu quelques tentes dressées près la maladerie du fauxbourg d'Isle : mais qu'il sembloit qu'une partie de leur armée couloit le long de l'eau, tirant audit Han. Parquoi les gens de pied & le bagage qui prenoient ce chemin, je les fis prendre à la main gauche par Genly pour aller plus seurement ; & moy allay droit le chemin, mettant gens devant moy pour estre adverty : car le pays estoit assez avantageux pour prendre tel party
que

que j'eusse voulu, au nombre d'ennemis 1557.
que j'eusse trouvé.

Enfin j'arrivay à Han, & à l'entrée je rencontray Vulpergues avec une lettre de créance du Capitaine Breul (a), Gouverneur de Saint-Quentin : qui me fit entendre le grand étonnement qui estoit dans cette ville là : & qu'il estoit de besoin de la secourir bien promptement, ou elle estoit en grand danger. Après m'estre informé du chemin : & qu'il m'eust dit qu'il se faisoit fort de me mettre dedans cette nuit-là ; mais qu'après, ce ne seroit pas sans grande difficulté : je me résolus d'y entrer cette mesme nuit, & sans que personne se désarmast : je les fis tous advertir qu'ils fissent tous manger une mesure d'avoine à leurs chevaux, & que je voulois partir dedans demie heure ; les voulant bien informer d'une chose qui estoit, que je priois les Chefs & Capitaines de se passer au moins de valets qu'ils pourroient, & quant aux gendarmes, qu'ils n'y menassent point plus d'un valet chacun, & entre deux archers un : & que je m'en allois à Saint-Quentin, pour y attendre le siege, où

(a) M. de Thou le nomme Pierre Breuil de Bretagne. Mergé dans ses Mémoires le désigne de la même manière.

1557. je ne leur ferois pas bailler vivres pour davantage de personnes. Et pource que j'eusse bien voulu y pouvoir conduire cette mesme nuit-là les cinq enseignes de gens de pied que j'avois fait partir de la Fere, m'estant enquis où elles estoient, je trouvay qu'il n'estoit encore arrivé que celle du Capitaine Poy, si lasse & si harassée, pour venir fraichement de Gascogne, que quasi la moitié estoit demeurée par les chemins. D'autre part, le Capitaine Caumont estoit demeuré derriere à la Fere, pour faire délivrer les armes de ses soldats, qui estoient encore encaissées sur des chariots. En sorte que tout considéré, de toutes ces cinq bandes je ne me pus servir que des deux, du Capitaine Saint-André & Rambouillet, & encor qu'elles fussent bien loin derriere, si est-ce que je donnay ordre avant que de partir, pour les faire marcher incontinent qu'elles seroient arrivées.

Ainsi que je donnois ordre à mon parlement, les sieurs de Jarnac & Luzarches (a) me vinrent dire ensemblement *qu'il ne leur sembloit pas bien raisonnable que je m'enfermassé dedans Saint-Quentin, pource que je*

(a) De Thou (Liv. XIX) l'appelle de Senamy sieur de Luzarches, Lieutenant de la compagnie de l'Amiral,

pourrois faire plus de service estant dehors : 1557. mais si je voulois qu'eux & tous les Capitaines qui estoient là avec moy, s'en iroient & qu'ils s'accorderoient tous si bien ensemble, que le service du Roy n'en demeureroit point. Je leur respondis en peu de paroles, que je les remerciois du conseil qu'ils me donnoient; mais que j'estois commandé d'y entrer, & qu'à cette intention estois-je venu là : & que j'aymerois mieux avoir perdu tout ce que j'avois vaillant, que d'y avoir failly : pour le moins seroient-ils tesmoins que je ferois mon devoir d'y entrer.

Et après avoir adverty mondit sieur le Connestable de toute ma résolution, par le sieur de Borran, qui s'en retournoit devers luy dudit Han; je montay à cheval environ une demie heure de soleil, mettant mon Mareschal des logis devant moy avecques cinquante bons chevaux & de bons guides; auquel je commanday de marcher cent pas devant moy seulement; & quoyqu'il trouvast en son chemin qu'il le chargeast sans le marchander. Aussi advertis-je tous les Capitaines & leurs troupes de ma résolution, & de ce qu'ils avoient à faire.

Je n'eus gueres marché que je trouvay

■ 557. l'Abbé de Saint - Prins (a), lequel estoit sorti ce soir là environ les quatre heures, de Saint - Quentin; qui me dit *qu'il s'en alloit trouver le Roy, & qu'il esperoit estre le lendemain à son lever.* Après que je me fus enquis de luy du logis des ennemis, & sommairement des autres choses; je le priay de présenter mes très-humbles recommandations à la bonne grace du Roy, & luy dire *qu'il m'avoit trouvé avec une bonne troupe, qui faisons tous notre compte (Dieu aydant) d'entrer cette mesme nuit dedans Saint-Quentin, où j'espérois que nous luy ferions un bon service.* Aussi y arrivay-je à une heure après minuit, où il entra avec moy de la quart partie (b), les trois de la gendarmerie pour le plus : les autres, ou pour s'estre perdus par les chemins à une allarme que nous y eufmes, ou par faute de bonne volonté n'y entrerent point. Quant aux chevaux-legers François & Escossois qui estoient parti du camp avec moy,

(a) Selon Rabutin, & le recueil des Mémoires servans à l'Histoire de nostre tems il faut lire l'Abbé de S. Prix.

(b) C'est-à-dire, qu'au lieu d'entrer dans cette ville avec trois mille hommes, sept cent tout au plus l'y suivirent.

il n'y en avoit un seul arrivé quand je partis 1557. de Han; aussi n'entrèrent-ils point à Saint-Quentin. Des deux bandes de gens de pied qui partirent de Han, comme je l'avois ordonné, il en entra cette mesme nuit environ six vingts, conduits par le Lieutenant du Capitaine Remboüillet; car environ avecques autant d'autres, le Capitaine Saint André s'estoit perdu la nuit, lequel toutesfois y entra le jour à quatre heures après midy. En somme que pour le plus de ces deux bandes, il y entra 250 hommes.

Or estant arrivé là de nuit, comme le point du jour fut venu, je m'en allay au faubourg d'Isle, où je trouvay que nos gens le jour precedent avoient abandonné le boulevard qui y avoit esté fait nouvellement; & s'estoient retirez à la vielle muraille: s'excusant que pour n'y avoir point de parapet audit boulevard, & estre la terre de dehors aussi haut pour le moins que le dedans dudit boulevard: d'autre part que pour avoir gagné les Espagnols des maisons sur le bord du fossé, qui leur estoient à Cavalier (a): & enfin pour le peu d'hommes qu'ils avoient pour le deffendre, ils avoient esté contraints de ce faire.

(a) Qui leur servoient de Cavalier.

1557. M'estant enquis des gens de guerre qui y estoient, je trouvay que la compagnie de Monseigneur le Dauphin y estoit quasi complete. Quant à la compagnie du Capitaine Breul, qui en estoit Gouverneur, il me dit que la fleur de ses hommes estoient à Behain, où il y avoit une esquadre des meilleurs hommes qu'il eust principalement d'arquebuser. Cela estoit aisé à croire, car le demeurant estoit fort pietre. Il estoit excusable d'une chose : c'estoit qu'il n'y avoit pas plus de dix jours qu'il estoit entré en cette place : & scay bien qu'il avoit perdu beaucoup de ses soldats au partir d'Abeville.

Voyant de quelle importance nous estoit de garder ce fauxbourg, je pris l'opinion de tous les Capitaines pour savoir ce que nous y pourrions faire. Pour le plus expédient il fut conclud que sur le soir nous ferions faire une sortie pour mettre le feu dans les maisons qui nous faisoient le dommage : & qu'ayant esté les ennemis de là, nous ferions faire une tranchée tout le long du boulevard, qui serviroit de parapet. Cependant pour ne perdre point de tems, je fis travailler à deux flancs pour regarder la pointe dudit boulevard, ce qui se trouvoit en faisant ouverture à la muraille, tant qu'il en falloit pour l'embou-

heure d'une piece d'artillerie. Et si fis-je 1557.
travailler à une trenchée, d'où le rempart
avoit esté osté quand M. le Mareschal de Saint-
André estoit d'advys de faire retrancher ce
fauxbourg : car en cet endroit l'on pouvoit
faire breche en moins d'une heure, qu'il n'y
eust en homme qui eust osé s'y presenter, pour-
ce que le dehors estoit beaucoup plus haut
que le dedans, & estoit le rempart du tout
osté.

Ces choses ainsi ordonnées, je m'en allay
faire le tour de toute la haute ville, pour
voir ce qui y feroit à faire, départir les quar-
tiers, & faire que chacun commençast à y
travailler, sans attendre la nécessité. Et ce-
pendant je manday à ceux de la ville qu'ils
s'assemblassent en leur hostel commun, où
ils appelleroient tous les plus notables de tous
les estats, pour entendre ce que j'avois à leur
dire. Ayant donc recogneu le tour de ladite
ville, & que je fus venu là, où desjà ils
estoient assemblez; je leur dis tout ce que je
pouvois penser, qui pourroit servir pour les
asseurer, comme pour lors ils en firent grande
démonstration; ce que toute fois ne leur dura
guère. Et outre cela je fis mettre par mé-
moire ce à quoy il me sembloit estre bon
de pourvoir, & dont il falloit qu'ils fissent

1557. prompte & diligente recherche; comme de tout les hommes qu'ils avoient en leur ville, ayant armes & qui les pourroient porter; aussi de ceux qui pourroient travailler tant hommes que femmes : & que pour cet effet il falloit faire une recherche de tous les outils, hottes & paniers pour faire le tout apporter à leur maison de ville, afin que plus facilement on les peut là trouver quand on en auroit affaire : & qu'en une si grande ville il y avoit grand nombre d'ouvriers, pour en pouvoir faire bonne quantité, pourtant qu'ils les advertissent d'y travailler continuellement : & pour ce que je ne doutois pas qu'il n'y eust une fort grande quantité de bouches qu'il falloit savoir dequoy nous les nourririons, qu'ils fissent donc une description de tous les grains, vins & bestail qu'ils avoient en leur ville; & que tout ce qu'ils trouveroient par les maisons, qu'ils le missent en garde de ceux mesmes à qui le bien appartiendroit : & afin qu'il ne s'en fist point de degast, je ferois faire une deffense à toutes personnes, de n'y toucher sur la vie, attendant que j'eusse mis un ordre pour la distribution, aussi de me sçavoir dire quelle quantité d'artillerie, poudre & boulets il y avoit; & quelles gens pour la manier & pour en tirer.

Et pource que faisant la ronde de leur ville 1557. j'avois veu user grande amonition sans propos, j'avois donné la super-intendance de toute l'artillerie au Capitaine Hanguetot; & sous luy deux Gentilhommes de chacune compagnie de gendarmes qui estoient dix en tout, afin qu'il les peust départir par les quartiers & le soulager : & pourtant que ceux qui la manioient eussent à luy obeyr, & que je voulois sçavoir tous les soirs quelle quantité de poudre se seroit tirée le jour : & ainsi qu'ils eussent à lui montrer toutes les poudres qu'ils avoient, & les lieux où ils la retiroient, pour me rapporter si elles seroient point en lieu dangereux.

Davantage, je n'avois point de connoissance qu'ils eussent plus de deux moulins en toute leur ville, l'un à eau, l'autre à vent, & quel moyen ils avoient de moudre si ceux là leur failloient. Ce furent les principaux point de l'ordonnance que je leur fis pour lors, leur disant que de ce qui me surviendrait je le leur ferois à toutes heures entendre : & leur monstrey des Gentilshommes que j'avois à l'entour de moy, lesquels je leur enverrois quand besoin seroit ; & qu'ils satisfissent toujours promptement à ce que je leur

1557. manderois par eux. Et pour ce qu'ils avoient tout pris par mémoire, ils me dirent qu'ils s'en alloient pour y satisfaire promptement, & puis m'en advertiroient; bien (me dirent-ils) sur l'heure mesme, *qu'ils avoient quinze ou seize moulins à chevaux, qu'ils faisoient desjà travailler en toute diligence.* Je leur fis mettre plusieurs petites choses par escrit aux mémoires qu'ils firent, afin d'y donner ordre, dont il ne me souvient pas bien; car auparavant j'en avois dressé un bien ample: je mes ce qui est le principal & le plus nécessaire.

Estant allé de-là à mon logis, je fis assembler tous les Capitaines, ausquels je fis entendre l'occasion qui m'avoit là amené, l'ordre que j'avois donné à ceux de la ville, & ce qui me sembloit estre le plus nécessaire pour lors, c'estoit de départir les quartiers, & que nous allassions tous ensemble pour voir ce qui seroit bon de faire, afin que puis après chacun fist travailler à son endroit. D'une chose les suppliois-je tous, c'estoit que ce que chacun connoistroit, ou penseroit estre bon de faire, qu'il m'en advertist, & que je le recevrois toujours de bien bonne part; mesmes pour ce qu'il y avoit de gens de bien & expérimentez dedans les compagnies, & qui s'estoient trou-

vez en d'autres sieges : que l'on leur dit qu'ils 1557^a me feroient plaisir de m'advertir de ce qu'ils penseroient pouvoir servir.

De-là nous nous en allasmes départir les quartiers, & commencer à l'heure mesme à faire travailler aux lieux qu'il fut advisé. Ainfi ordonnay-je à tous Capitaines, tant de cheval que de pied, qu'ils m'eussent à bailler le nombre de leurs hommes par roolle, tant pour voir ce que j'avois pour le combat, que pour selon cela, faire faire la distribution des vivres.

Et pour ce qu'en me promenant, il y avoit grande quantité de jardins jusques sur le bord des fossez, plains d'arbres, principalement du costé de la porte St. Jean, à l'ombre desquels les ennemis pouvoient venir tout à couvert jusques sur le bord dudit fossé ; encore qu'il fust tard j'envoyay querir tous les charpentiers qui se peurent trouver, que je fis conduire par deux archers de ma compagnie, afin d'employer le reste de la journée à couper arbres pour faire fascines ; & qu'ils continuassent tous les jours ; ce qui fut fait tant que l'on peut : mais non pas tant, que ce qui y demeura du costé de la porte de *Remycourt* (a) ne nous apporta à la fin grand dommage.

(a) Remicourt.

1557. Or pour ce qu'il avoit esté conclud de faire cette sortie, comme il a esté dit cy-dessus, pour brusser les maisons qui nous nuisoient, & pour essayer de regagner notre boulevard d'Isle; je priay Messieurs de Jarnac, Telligny & de Luzarches, de la faire faire ainfi & jusqu'au lieu que je leur monstray; cependant que je m'en allois au clocher de la grande Eglise pour reconnoistre l'affiette du guet des ennemis, & voir par où l'on pourroit nous faire venir du secours afin que je le mandasse, & mesme fisse voir à Vaulpergues, que j'envoyois exprès pour cela; pour ce qu'il me sembloit que cela estoit le plus nécessaire, & que plus on attendroit, plus feroit il difficile. je fus plus d'une grande heure & demye pour luy monstrier le lieu par où il auroit à venir; si on luy bailloit des gens à conduire: lequel eust esté plus aisé que celuy par lequel il les amena; car au lieu qu'il donna à la teste d'un corps de garde de gens de pied, & en lieu fort défavantageux pour ceux qui vouloient entrer, il eut donné entre deux corps de garde, l'un de gens de pied & l'autre de gens de cheval, où ils n'eussent trouvé que des sentinelles, & avant que le corps de garde eust pensé à ce qu'ils avoient à faire, ceux qui eussent voulu entrer, pouvoient gagner une

colline le long des vignes : par où le Capitaine-1557.
Saint André estoit entré en plein jour, pou-
voient eux aussi entrer en despit de tout le
monde ; car estant nuit obscure, comme elle
estoit, il eust esté mal aisé qu'un Corps de
garde se fust déplacé pour les venir chercher :
pour le moins qu'ils n'eussent esté en lieu de
seureté ; car c'estoit fort prez de la ville.

Cependant que j'estois sur ce clocher, la
sortie se fist ; mais nos gens trouverent les
ennemis si forts, qu'ils ne peurent exécuter
tout ce qu'ils vouloient ; & encore qu'ils
brussassent quelques maisons, ce ne furent
pas celles qui nous nuisoient le plus. Et
fallut que nos gens se retirassent, estans pour-
suivis de si près des ennemis, que quasi
furent-ils en danger d'entrer avec eux pelle-
melle ; & ne peut-on si bien faire que devant
que partir de-là, ils ne brussassent le tappe-
cul, par où l'entrée dudit boulevard leur
estoit aisée : car il ne restoit plus qu'une
petite porte que l'on eust aisément rompue
d'un coup de pied, & du boulevart pour
entrer aux fauxbourg, il n'y avoit qu'une
muraille environ de sept ou huit pieds de
haut : où il y avoit encore deux grandes
brèches, par où l'on portoit la terre sur une
platte-forme, qui n'estoient bouchées que

1557. de clayes & quelques balles de laine. Parquoy toute la nuit, & en la plus grande diligence que je pus, je fis faire une tranchée pour amuser les ennemis le plus long-tems que je pourrois ; car je voulois attendre le plus tard que je pourrois à abandonner ce fauxbourg : encores que j'eusse beaucoup d'opinions contre moi, & y avoit deux raisons principales à quoy je ne pouvois contester. L'une, que par les marets on y pouvoit venir par deux endroits, & prendre nos gens par le derriere ; & qu'on seroit en danger en les voulant retirer ou secourir, de perdre la ville avecque le fauxbourg. L'autre que j'avois si peu d'hommes, que je devois plustost regarder à les conserver qu'à les hasarder : & mesme que j'avois veu qu'à cette sortie j'avois perdu ou estropié quinze ou seize des meilleurs hommes que j'eusse, entre lesquels estoit le Capitaine Saint-André. Enfin, pour ne demeurer point opiniâtre en une chose déraisonnable & contre l'opinion de tous les Capitaines. Je dis : *que quand je verrois plus grande occasion je me retirerois ; mais que cependant il falloit faire aussi bonne mine, que si nous ne le voulions point abandonner : & cependant y faire bonne garde, & principalement par les endroits*

*par où on disoit qu'ils pouvoient venir par les 155
marets, afin de n'estre point surpris par là s'il
estoit possible: & surtout qu'il ne fust point
divulgué que je voulusse abandonner ledit fau-
bourg.*

Le second jour que je fus arrivé audit Saint-Quentin, je dis aux Capitaines, qu'encores que les ennemis eussent bien eu connoissance de quelques secours, qui estoient entré dans la ville, si estoit-il bien malaisé qu'ils fussent bien assurez de ce qu'il y avoit, & pourtant que j'avois envie de faire sortir quarante ou cinquante chevaux, pour donner sur l'un des logis qui estoit un peu plus avant que le village de Remycourt, & assez escarté des autres; & que selon qu'ils se gouverneroient, nous adviserions le moyen qu'il y auroit de dresser quelque entreprise. Et pour ce qu'ils avoient eu desjà connoissance de la Compagnie de Monseigneur le Dauphin, je dis à M. de Telligny: *que je le priois de donner cette charge à quelque sage homme de sa compagnie, qui surtout se donnat bien de garde de s'attacher ny de s'amuser à combattre; & que la sortie que je faisois faire pour lors, n'estoit que pour essayer de dresser quelque meilleure entreprise.* Il me pria de me reposer sur lui de la charge que

1557. je luy baillois : & qu'il la mettroit entre les mains de personnage si suffisant , & auquel il feroit si bien entendre ce qu'il auroit à faire , qu'il m'assuroit qu'il ne gasteroit rien. Or avois - je une si grande douleur de teste , que je fus contraint de me mettre sur un liét au logis de Monsieur de Jarnac où j'estois pour lors. Et cependant ledit sieur de Telligny s'en alla pour faire monter ses gens à cheval , & leur ordonner ce qu'ils auroient à faire : mais devant que de partir d'avecques moi , je ne me contentay point de luy dire une douzaine de fois que je ne voulois point qu'il sortit , ce qu'il m'asseura. Il fut fort diligent à faire sortir ses gens , car je ne fus point demie-heure à me reposer , que je ne me levay pour aller voir comme tout se portoit à cette sortie. Et m'y acheminant , je trouvay Messieurs de Jarnac & de Luzarches , qui venoient de la porte par laquelle ladite sortie avoit esté faite , & me conterent le grand désordre qu'il y avoit eu en disant que les premiers coureurs avoient très-mal exécuté ce qui leur avoit esté commandé : & que Monsieur de Telligny voyant cela , encores qu'il ne fust point armé , & sur un bien mauvais courtault , estoit voulu aller pour les faire retirer , laissant le sieur
Cuzieux

Cuzieux avec cinquante ou soixante che- 1557.
 vaux auprès du moulin qui est hors la porte
 St. Jean : & que quand il estoit arrivé où
 estoient ses coureurs, les ennemis leur avoient
 fait une charge où il avoit esté enveloppé &
 porté par terre : & qu'on ne savoit s'il estoit
 mort ou vif ; sinon qu'il y en avoit qui di-
 soient qu'il n'estoit point encore mort, selon
 ce qu'ils en avoient peu appercevoir ; bien
 que les ennemis l'eussent despouillé ; & qu'il
 estoit demeuré près la place dudit moulin.
 Voyant qu'il estoit si près de nos murailles,
 je dis *que je le voulois avoir mort ou vif,*
 & commanday aux autres chefs de la Com-
 pagnie de mondit Seigneur le Dauphin de
 monter à cheval, & semblablement aux au-
 tres qui se trouverent près de moy. Et en
 m'acheminant vers ladite porte il vint un
 soldat à pied me dire, *que s'il me plaisoit*
il essayeroit de l'aller querir, je luy promis
 un bon présent s'il le pouvoit faire, ce qu'il
 fit fort bien, & le rapporta avecques quel-
 ques siens compagnons. Quand ledit sieur
 de Telligny me vid, *il me pria de luy par-*
donner, & qu'il savoit bien qu'il m'avoit offen-
sé ; & me réitéra ce langage par cinq ou
six fois. Je luy dis qu'il n'estoit plus tems de
demander pardon aux hommes, & qu'il le

1557. *falloit demander à Dieu : car je le voyois si fort blessé & en tant d'endroits , que je ne regardois que l'heure de luy voir rendre l'esprit ; si vescu-il encore une heure & demie après avoir esté rapporté en la ville , & ne fut pas petite perte que ce (2) gentilhomme-là ; car il estoit hardy & advisé , & s'employoit volontiers : & davantage il parut bien depuis en cette compagnie que le principal (a) estoit mort. Or ce que je trouvay de plus mauvaise digestion quand il fut blessé , de quoy il mourut , c'est que gens de bien & d'honneur m'ont dit que les ennemis n'estoient point plus de dix-huit ou vingt à la charge qu'ils firent à nos gens : & les nostres estoient bien autant de coureurs ; & le sieur de Cuzieux , qui outre cela n'estoit point à cent pas du lieu où il fut porté à terre , & nonobstant il fut massacré & despouillé , sans estre jamais secourus de nul des siens. Ledit sieur de Cuzieux dit pour son excuse *qu'il avoit exprès commandement dudit sieur de Telligny , de ne partir point du lieu où il estoit , que luy-mesme ne le vint quérir : & aussi qu'il ne pouvoit avoir connoissance de ce que leur coureurs faisoient , à cause d'un petit haut qui estoit au-devant de luy.**

(a) Quele Chef étoit mort,

Après cela il se passa deux ou trois jours 1557. que les ennemis ne faisoient grand chose : si non que du costé du bourg d'Isle ils nous pressoient le plus qu'ils pouvoient, & firent quelques tranchées au lieu des maisons qu'ils fouloient tenir (a), où le feu avoit esté mis avec quelques artifices de feu par l'invention d'un Ecoissois de la compagnie du Comte de Haran : cependant il ne se perdoit point de temps dedans la ville, car on y travailloit à tous les endroits qu'il avoit esté advisé. Et dehors la ville on coupoit des arbres autant que la commodité le pouvoit porter. Et de ma part je sollicitois ceux de la ville à toutes heures, pour sçavoir qu'elle quantité de tous vivres ils trouvoient, & pour me satisfaire sur les articles que je leur avois baillez par mémoire. Enfin ils me baillèrent un estat des dits vivres, que je trouvai bien petit : car à vivre assez estroitement, à peine pouvois-je avoir pour trois semaines. Et pource que je me doutois que cette recherche n'avoit pas esté bien faite, je donnai charge à un homme d'armes de ma compagnie de l'aller faire tout de nouveau, & n'exempter une seule maison ; & qu'il prit deux ou trois de ceux de ma compagnie avec luy, de sa

(a) Qu'ils avoient pris l'habitude d'occuper.

1557. connoissance, & des plus suffisants pour cette charge afin d'en estre soulagé ; car aussi l'avois-je commis pour faire saler le bestial qui estoit là dedans, dont il y avoit si petit nombre & si peu de moyen de les faire vivre, que je fus a la fin contraint d'en départir par les compagnies tant de pied que de cheval, pour certains jours que je leur limitay. Aussi avoit-il en charge de faire départir le pain & le vin, & s'acquitta si bien de sa charge & commission, qu'au lieu que ceux de la ville ne m'avoient donné connoissance de vivres que pour trois sepmaines, il en trouva pour plus de trois mois : & s'y descouvrit tous les jours quelque chose de nouveau.

Pour revenir maintenant à ce que faisoient les ennemis ; après qu'ils eurent fait une tranchée du costé du bourg d'Isle, comme dessus est dit ; une nuit ils approcherent les pieces pour tirer en batterie, & ainsi que je venois de faire une ronde à l'entour de la haute ville, ceux qui estoient en garde au bourg me manderent que lesdits ennemis estoient dedans les fossez dudit bourg qui y s'apportoient & qu'ils me prioient de leur mander ce qu'ils auroient à faire. Je m'y en allay, & après avoir bien escouté, j'entendis bien qu'ils ne s'apportoient point dedans le fossé, & que c'es-

toient pieces qu'ils approchoient. Parquoy, 1557. suivant cequi avoit esté resolu par l'avis de tous les Capitaines. Je fis commencer à retirer quelques pieces d'artillerie qui estoient là, & grande quantité de boulets de plusieurs calibres, pouldres à canon, balles de laine, piques, outils à pionniers & plusieurs autres choses ; enforte que lesdits ennemis, quand ils furent entrez ne se pouvoient vanter d'avoir trouvé aucune chose estant à nous qui nous eust peu servir. Aussi fis-je accoustrer les maisons afin que le feu s'y mit plus aisément quand nous nous retirerions ; car quant aux meubles desdites maisons, ils avoient tous esté portez en la haute ville. Quand il fut une demie heure de jour la premiere volée commença à tirer : lors j'appellay les Capitaines qui estoient là en garde, & leur dis qu'ils regardassent à faire retirer leur gens tout doucement ne voulant point attendre plus tard pour crainte que j'eusse eu, que le peu d'hommes que j'avois eussent eu à ce commencement quelque effroy & qu'il me les eust puis après fallu retirer en désordre & confusion ; & que sur le tout le feu fust mis partout, cequi fut bien executé, réservé en l'Abbaye d'Isle où le feu ne pût prendre, encore que j'eusse mis grand peine à la faire

1557. bien accoustrer ce me sembloit. Après avoir retiré tous les gens de guerre & ce qui estoit dedans ledit faubourg en la haute ville, je fis commencer à ramparer cette porte là, pource que cet endroit estoit fort mauvais; & environ une demie heure après que j'eus commencé à y faire travailler: il vint un homme de la ville me dire *qu'il seroit bon de faire oster quelque quantité de poudres à canon qui estoit dedans deux tours qui estoient en ladite porte; dont il n'avoit jamais esté parlé auparavant, mesme au Capitaine Lanquetot, auquel j'avois donné la charge de les visiter toutes, & les endroits où il y en avoit.* Je fis incontinent lever les serrures des portes: pource que les clefs ne s'en trouvoient point & estoient les caques de ladite poudre si pourris, qu'aussi-tost qu'on les touchoit ils s'en alloient en pieces; de sorte qu'on ne les pouvoit aussi transporter, & falloit avoir des linceuls pour les mettre dedans. Voyant que toutes choses se portoient bien là, & que des Gentilshommes des miens que j'y laisserois, pourroient faire continuer ce que j'y avois commencé après y en avoir ordonné trois ou quatre, je m'en allay faire la ronde de toute la ville, afin que les habitans n'en fussent point estonnez parce qu'on avoit abandonné

ce faux-bourg. Et comme j'eus quasi achevé 1557. tout le tour, estant près de la plate forme de la tour à l'eau je vis le feu qui se prit aux poudres qui estoient à la dite porte: où je courus le plus diligemment que je peus, & trouvay que la ruine avoit fait une breche pour y venir vingt ou vingt cinq hommes de front. Je rallie ce que je peus promptement de gens auprès de moy pour la deffence de ladite breche pour ce que les ennemis avoient desjà gagné le faux-bourg, & leur eust esté dès cette heure là aisé d'emporter la ville, n'eust esté que le feu & la fumée des maisons qui brusloient leur ostoit la cognoissance; car je fus une bonne demie heure & plus, sans que j'eusse plus de sept hommes avec moy, pour pouvoir defendre la dite breche, s'il y fut venu affaire. Je n'en donne point de tort aux gens de guerre: car comme ils virent la porte fermée & quasi réparée, chacun se retira en son logis pour repaître & se rafraichir, & l'inconvenient qui advint estoit trop mesperé. Les uns pensoient que ce fussent des bluettes de feu des maisons qui brusloient: les autres, que ce fust une piece d'artillerie qui tira au dessus de la porte. Il se perdit là 35 ou 40 personnes; entr'autres cinq Gentilshommes des miens fort gens de bien & de service.

1557. lesquels j'avois là laissez pour faire diligenter les ouvrages attendant que je fusse de retour.

• Pour revenir à mon propos de ce que j'eus pour un temps si peu de gens avec moy, après qu'un chacun en fut adverti, véritablement tous diligenterent de venir, en sorte que la breche fut bien bordée : & y fut fait telle diligence à la ramparer par haut & par bas, qu'en moins de deux heures elle fut rendue quasi aussi forte qu'elle estoit auparavant. Le jour mesme que le fauxbourg fut abandonné ; les ennemis commencerent à nous approcher de plus près à la haute ville, qui fut cause aussi de nous faire diligenter nos ouvrages dedans la ville, ce fut à faire ramparts ou à accoustrer plattes formes ; car à cette heure là un chacun, tant des gens de guerre comme ceux de la ville, s'employoient fort volontiers aux ouvrages. Or de tout ce que je faisois, ou pour le moins de ce que je pouvois, j'en advertissois M. le Conestable.

• Il se passa ainsi un jour ou deux, que les ennemis ne nous donnoient pas grand empeschement : & cependant je regarday à donner le meilleur ordre que je peus pour les vivres, tant à les faire retirer ensemble le plus qu'il m'estoit possible, qu'à pourvoir qu'il ne s'en

fit point de dégast par les maisons privées. 1557.

Aussi de faire retirer chacun à son quartier, pource qu'à faute de cela il y avoit de la confusion. Il fut aussi ordonné certaines personnes avecques quantité de chariots, pour mener sients & fassines où il en estoit de besoin. D'autres qui furent ordonnez à faire transporter les immondices qui estoient par la ville, à cause du grand nombte de bestial qui se tuoit journellement & generalement pour toutes choses, dont de moy mesme je me pouvois adviser ou dont l'on m'advertissoit : j'y faisois mettre le meilleur ordre & le plus prompt que je pouvois. Et pour gratifier plus ceux de la ville, j'allois ordinairement en leur hostel de ville où je faisois assembler les Principaux, & là je resolvois des choses que je voulois bien qu'ils sceussent. Je ne dois point omettre sur ce propos, que je ne vis jamais de son estat un plus affectionné ny diligent serviteur, qu'estoit le Major (a) de la ville, nommé *Gibercourt* tant pour le service du Roy, que pour le bien & conservation de la ville :

(a) *Major*, *Majeur*, ou *Meyeur* répondent à ce que nous appellons aujourd'hui *Maire*. M. de Thou (L. XIX) remarque que celui de S. Quentin, dont l'Amiral fait ici l'éloge, se nommoit Jean Varlot de Gibercourt.

1557. mais il n'y en avoit point d'autres qui le secouruffent.

Environ ce temps-là, le fleur de Luzarches, mon lieutenant, devint malade, qui le fut tant que ce siege dura : ce me fut un fort grand desplaisir, car c'estoit un sage gentilhomme & advisé, & duquel j'eusse peu estre grandement secouru. Quelques jours après que j'eus abandonné le faux-bourg & que je me fus retiré dans la ville, le secours que M. d'Andelot amena, faillit (a) à y entrer (10), dont ceux de la ville commencèrent un peu à s'estonner ; mais je fis tant que je les remis pour cette fois là, en leur remonstrant que *je n'estois point venu là pour me perdre, & que j'y avois amené tant de gens de bien, qu'avecques ceux là & ceux de la ville, quand bien il n'y entreroit point d'autres nous estions suffisants pour bien nous défendre, contre toute la force qu'avoient nos ennemis mais que je les asseurois que monsieur le Connestable tenteroit tous les moyens du monde pour nous secourir.* Je fus alors adverty qu'entre ceux qui s'estoient retirez dedans Saint Quentin, de l'allarme qu'avoient donné les ennemis marchans par pays, il y avoit plusieurs bons hommes de la frontiere qui

(a) Ne put pas y entrer.

avoient accoustumé de faire la guerre en de 1557.
 petits forts où ils se tenoient. Parquoy pour
 me servir de tout ce que je pouvois, je don-
 nay charge à deux Gentils-hommes du pays,
 l'un nommé *Collincourt*, & l'autre *Amerval*,
 d'arborer chacun une enseigne, & comme
 ceux qui les connoissoient mieux que nuls
 autres, qu'ils eussent à retirer sous eux la
 plus grande partie & les meilleurs hommes
 qu'ils pourroient trouver, & les mieux ar-
 mez : qu'après les avoir enroolez, ils les
 fissent assembler en la grande place, & que
 moy mesme irois faire leur montre, & leur
 ferois bailler à chacun un escu, ce qu'ils
 firent bien promptement & ce mesme jour,
 & me monstrerent tous deux deux cent vingt
 hommes assez bien armez & en bon esqui-
 pages pour le lieu ; je les fis payer comme
 je leur avois promis : & puis je leur baillé un
 quartier.

En me promenant par la ville je voyois
 plusieurs pauvres personnes qui s'estoient
 retirez des villages, & lesquels pour quelque
 comandement que j'eusse fait, ne vouloient
 point aller travailler ; pourtant fis-je une pu-
 blication, » que toutes personnes qui se se-
 » roient retirez des villages, eussent à aller
 » travailler aux réparations, sur peine d'es-

1557. » tre fouettez par les quarrefours la pre-
 » miere fois qu'on les trouveroit défailants ,
 » & pour la seconde d'estre pendus : sinon
 » qu'une heure devant la nuit , ils se tinssent
 » prêts à la porte de Han , & que je leur
 » ferois ouvrir la porte pour sortir hors de la
 » ville ».

Il en sortit pour cette fois là environ sept à huit cens , ce qui me fut autant de décharge : car il falloit les nourrir ou les faire mourir de faim , qui eust peu apporter une peste dans la ville. Ce mesme jour je fus aux quartiers de la ville où il y avoit grande confusion car encores qu'il y eust seize hommes de la ville (a) délégués pour cela , si s'acquittoient-ils si mal de leur charge , que c'estoit temps perdu de leur rien commander. Et pourtant je déléguay seize gentils-hommes de ceux qui estoient résidans en la ville ordinairement , pour avoir cette charge des quartiers , & me savoir rendre compte , tant de leurs gens que des armes qu'ils avoient en leur logis. Quand je vis que le premier secours n'estoit point entré : la chose à quoy je prenois le plus garde tous les soirs & matin , estoit à l'affiette des guets que nos ennemis faisoient , pour voir s'il y auroit

(a) Du corps municipal.

moyen d'y en faire entrer , & d'en advertir **1557.**
M. le Connestable. Et après avoir bien tout considéré il me sembloit faisable ; comme aussi faisoit-il à ceux auxquels j'en communiquois , & principalement pour n'avoir point encore lesdits ennemis pris les logis qui plus nous pouvoient incommoder à cela. Pour cette cause je depeschay trois Archers de ma compagnie qui estoient de ce pays là , & leur fis bien au long entendre ma conception : & leur monstray trois endroits par l'un desquels il ne pouvoient faillir d'entrer , & leur fis entendre trois signals , afin que par cela ils peussent cognoistre par où ils auroient à venir , & l'endroit qui seroit le plus aisé à entrer. Cela faisois-je pour ce que lesdits ennemis pouvoient ou faire un nouveau logis ou un guet non accoustumé , dequoy je ne pourrois si promptement advertir ceux qui viendroient.

Le premier soir que je voulus faire sortir lesdits Archers, ils ne purent, pour avoir esté descouverts desdits ennemis : mais si firent-ils bien le lendemain que lesdits ennemis aussi deslogerent , & se vindrent mettre aux endroits que je craignois le plus , dont lesdits Archers peurent bien avoir cognoissance ; car ils marcherent au travers d'une

1557. partie de l'armée qui marchoit. Mais je ne voulois pas me fier à cela ; car par un autre moyen j'advertis à l'heure mesme M. le Connestable, qu'il ne me pouvoit plus secourir par les endroits que je luy avois mandé par mesdits Archers. Dès cette heure-là les ennemis commencerent à faire leurs trenchées & nous approcher du costé de la porte de Remycourt, ce qui leur estoit aisé à faire à cause de la grande quantité de hayes & arbres qu'il y avoit sur le bord du fossé, où je n'avois peu jusques-là faire travailler, pour ce que les ouvriers que j'avois, avoient esté employez en des endroits que je redoutois encore plus que cettuy-là.

Dès le commencement je m'apperçeus que leurs pionniers jettoient grande quantité de terre en un mesme lieu : ce qu'il estoit aisé à juger que c'estoit plustost une mine qu'une trenchée pour en avoir meilleure connoissance je montay au clocher, & y menay avec moy Lauxfort Anglois, lequel estoit aussi mineur, qui fut bien d'opinion que c'estoit le commencement d'une mine. Mais de bonne fortune il y avoit désia deux ou trois jours qu'il avoit commencé de contreminer en lieu si à propos, qu'après avoir tout veu & bien considéré, il me dit *que je*

ne me donnasse point de peine de ce qu'ils 1557. faisoient & qu'il m'assureoit qu'il leur gagneroit tousjours le devant ; & pourtant que je pourveusse au reste ; comme aussi faisois-je le plus diligemment que je pouvois. Or l'une des choses en quoy j'avois le plus de pensément, & comme aussi celle qui estoit la plus nécessaire, estoit un moyen par lequel je peusse estre secouru. Enfin je n'en trouvay point de plus expédient, que par un marets où il y avoit certains petits passages creux qu'il falloit rabiller pource que l'eau y estoit profonde, lesquels je fis rabiller. Et après qu'il me fut rapporté qu'il y auroit moyen de faire venir gens par là, j'en advertis incontinent M. le Connestable. & du jour que je tiendrois lesdits passages prêts lequel me manda que j'avois eu connoissance de la cavallerie qui estoit venue bien près de Moüy ; mais que dedans le jour que je luy avois mandé il m'approcheroit bien encore de plus près : & que cependant je me pourveusse de ce qui avoit donné moyen au capitaine S. Romain d'entrer dedans S. Quentin : ne donnant assez à entendre par là, que c'estoient des basteaux desquels je ne pouvois recouvrer ; & avois seulement deux ou

1557. trois petites nasselles où il ne pouvoit pas tenir plus de deux ou trois hommes à la fois, encore estoit ce avec grande difficulté.

Cependant les ennemis travailloient fort à leurs tranchées, & commencerent à approcher nostre fossé, à quoy je ne pouvois remédier; car je n'eusse sceu avoir cinquante harquebusiers de quoy faire estat, n'estant entré encores dedans la ville, sinon ce que j'ay dit cy-devant des bandes du Capitaine Saint-André & Rambouillet. D'harquebuses à croc quand j'entray dedans la ville, entre bonnes & mauvaises je n'en trouvay que vingt & une; l'on peut par-là juger combien j'en pouvois mettre ensemble. Je n'avois une seule platte-forme qui eut connoissance du lieu où ils travailloient: parquoy d'artillerie je ne m'en pouvois non plus ayder. De faire sortir gens il n'estoit pas raisonnable, vu le petit nombre que j'en avois, & qu'il eust esté besoin de mettre une bande d'harquebusiers pour soutenir & dedans & dehors, ceux qui eussent fait exécution de la sortie; ce que je n'avois pas. En somme je ne leur pouvois pas donner grand empeschement, dequoy j'estois fort marry; & ma principale occupation estoit de faire remparer les lieux qui en avoient besoin: mais
encore

encore en estois-je grandement diverty par 1557. des pieces que les ennemis avoient logées sur la platte-forme du bourg d'Isle ; qui voyent tout le long de la courtine où il me falloit travailler : & pour cette raison ne pouvois plus recouvrer d'ouvriers, si ce n'estoit à coups de baston. Et pource que jusqu'à cette heure-là, tous ceux qui avoient travaillé, c'avoit esté volontairement ; je fus lors contraint de faire un roole de pionniers ; auxquels je promettois de les nourrir, & outre cela de leur bailler argent chacun jour ; pource que les vivres commençoient à estre fort courts & pour la friandise d'un peu d'argent, cela fut cause qu'il s'enroola environ trois cens, qui me servirent assez bien pour quelque temps, & néanmoins je ne laissay pas outre cela de faire venir de ceux de la ville, tant hommes que femmes, tout ce que je pouvois.

Sur ces entrefaites M. le Connestable s'en vint présenter du costé du marets, pour faire passer ce secours qu'il me vouloit envoyer, & estoit l'entreprise avec ces batteaux, l'une des plus belles qui fut jamais faite, n'eust esté que lesdits batteaux ne pouvoient approcher du rivage à raison de la vase, & que les soldats désireux d'entrer, les charge-

1557. rent tant , qu'après ils ne pouvoient déborder (a).

Je n'entreray point plus avant aux particularitez (b) de ladite entreprise , pource que je n'y estois point : seulement diray je que cette nuit-là je fis tenir les passages que j'avois mandé , prêts , jusqu'au point du jour que les fis rompre , afin que les ennemis n'en eussent point de connoissance : car tant que le jour duroit ils ne bougeoient de se promener par les marets avec des nasselles. J'avois commis le Capitaine Saint-Romain & quelques soldats avec luy , pour recueillir & conduire ceux qui m'eussent esté envoyez : lequel me dit à son retour , que les passages à quoy je l'avois commis estoient si bien rhabillez , qu'il pensoit me pouvoir mettre dans la ville dix mille hommes avant qu'il eust esté jour. Aussi diray je que Monsieur d'Andelot , mon frere , y entra avec une troupe de quatre cens cinquante à cinq cens soldats , fort bons hommes , & quinze ou seize Capitaines forts suffisants. Il y entra aussi quelques gentils - hommes pour leur

(a) Avancer.

(b) On verra dans les Mémoires de Mergéy quelques particularités relatives à cet événement , que nos Historiens ont omises.

plaisir, mais bien peu, comme le Vicomte (a) 1557.
 du Mont-Nostre-Dame, le sieur de la Circe
 & Matas (b). Aussi y entra le sieur de Saint-
 Remy, homme fort expérimenté en fait de
 mines, & lequel s'estoit auparavant trouvé
 en sept ou huit (c) places assiégées. Aussi y
 entra un Commissaire d'artillerie & trois ca-
 nonniers, qui estoit une chose dont j'avois
 grandement affaire, car je n'en avois un seul
 auparavant, sinon de ceux de la ville, qui
 estoient *tels quels*. Or encor que toute la
 troupe qui estoit ordonnée pour entrer dans
 la ville avec ledit sieur d'Andelot, n'y fust
 pas venue pour l'empeschement qu'elle eut
 des ennemis: si peut-on penser quel plaisir
 j'eus en voyant ce qui estoit entré, & prin-
 cipalement ledit sieur d'Andelot, pour y
 avoir un second moy-mesme, & sur lequel
 je me pouvois tant reposer, & encores que

(a) Ce Vicomte du Mont-Nostre-Dame ne seroit-il point le même que celui dont parle Fauchet dans son deuxième Livre de l'origine & armes de la milice Française, fol. 41? » Il me souvient (dit-il) d'avoir vu un » Vicomte de Nostre-Dame, Gentilhomme Picard, » s'esprovant aux Tournelles avant le tournoi auquel » mourut le feu Roy Henri deuxième.

(b) Rabutin l'appelle Nattas.

(c) Particulièrement au siège de Metz: (Voyez les Mémoires de Salignac.

1557. véritablement j'y eusse auparavant de gens de bien.

Après qu'il se fut seiché , (car il avoit esté fort mouillé en entrant , aussi tous les autres ,) & qu'il eust esté reconnoistre tout le tour de la ville , nous despartismes les quartiers aux gens qu'il avoit ramenez. Semblablement après que ledit sieur de Saint-Remy eut bien tout veu & mesmes la contremine que Lauxfort Anglois , faisoit ; il me monstra les lieux où luy sembloit contreminer , & pourtant dès l'heure mesme nous mimes les gens en besogne qu'il falloit pour cela. D'autre part , j'envoyay querir le Capitaine Lanquetot pour remettre la charge de l'artillerie entre les mains du Commissaire qui estoit entré , dont je me repentis bien puis après : car elle estoit bien mieux menée tandis que ledit Lanquetot la gouvernoit , qu'elle ne fut depuis. Je fus deux jours que je ne sçavois pas certainement (4) la déroute de M. le Connestable , sinon que quelques soldats qui y avoient esté pris , eschaperent du camp des ennemis , & se vinrent jeter dedans les fossez de nostre ville , qui me conterent comme tout estoit passé. Aussi vis-je pour suffisant témoignage quelques nombres d'enseignes de celles qui avoient esté prises ,

que lesdits ennemis mirent en parade sur 1557.
leurs tranchées, pour nous en donner la veue
dedans la ville.

Or cette nouvelle estonna & descouragea
si fort tout le peuple de ladite ville, voire
si j'ose dire une bonne partie des gens de
guerre que j'avois bien affaire à les assurer.
Aussi d'ouvriers je n'en pouvois plus quasi
trouver : car ils se cachoiēt dedans les caves
& greniers : pource qu'aux plus importans
lieux on n'y pouvoit travailler que de nuit,
à cause du grand dommage que nous faisoit
l'artillerie ; & quand les ouvriers avoient
esté mis en besogne, & que l'on y avoit mis
des guets de tous costez, si ne pouvoit-on
faire en sorte, qu'en moins d'une heure tout
ne se dérobast. L'une des choses dequoy
nous avions le plus affaire, estoit de tra-
verses, pource que la courtine en laquelle
les ennemis adressoient leurs batteries, es-
toient si vues par flanc, des pieces qu'ils
avoient logées sur la platte-forme d'Isle,
qu'il y avoit bien peu d'endroits où l'on ne
fust descouvert depuis le pied jusqu'à la teste.
Si remedioit-on à tout le mieux qu'on pou-
voit ; & ne dois point sur ce propos obmet-
tre une invention que trouva M. d'Andelot

1557. de lever (a) une traverse qui nous estoit de grande importance. Ce fut qu'il se servit de vieux batteaux, qui avoient été autrefois faits pour passer les rivières quand une armée marchoit ; lesquels il arrangeoit les uns sur les autres à force de bras d'hommes, & les faisoit remplir de terre ; en sorte qu'en un jour il eut fait tout ce que nos ouvriers n'eussent pas fait en un mois. Or non point en cela seulement, mais à toutes autres choses il s'employoit & faisoit mettre la main, comme personne de jugement. Et si ce n'estoit qu'il est mon frere, & d'autre part assez cogneu, je dirois davantage de luy que je ne fais. Bien puis-je dire que sans luy je fusse demeuré sous le faix : car je n'eusse peu satisfaire seul à la peine qu'il falloit avoir ; de laquelle il prit la meilleure part depuis qu'il fut entré dans la ville.

Pour revenir au principal de mon discours, quand je vis que M. le Connestable fut pris, je voulus hasarder quelques hommes pour sçavoir à qui j'aurois à m'adresser, pour faire entendre mes nécessitez. Je sceus que c'estoit à M. de Nevers, & que M. de Bordillon estoit à la Fere, auquel de-là en avant je fai-

(a) De construire.

fois toutes mes adresses, pour ce qu'il estoit **1557.**
 plus près de moy. Et pource que je voyois
 le grand appareil que faisoient nos ennemis,
 de tranchées & de gabions, & mesmes que
 je voyois arriver un grand train d'artillerie,
 outre celuy qui pouvoit desjà estre en leur
 camp: je regardois & pensois principalement
 au moyen qu'il y auroit de faire entrer des
 gens de guerre, & nommément des harque-
 busiers. Enfin par l'advertissement de quel-
 ques pescheurs, je sceus qu'il y avoit un en-
 droit dedans les marets qui n'estoit guères
 plus creux que jusqu'à la ceinture d'un homme:
 & pour en estre plus certain je l'envoyay re-
 cognoistre par les soldats qui me le rapporte-
 rent ainsi. Parquoy je l'escrivis plus certaine-
 ment à M. de Bordillon pour le faire enten-
 dre à M. de Nevers, & luy mandois la
 facilité « qu'il y avoit de me secourir, le
 » besoin que j'en avois, & s'il avoit à m'en-
 » voyer des gens, le moyen qu'il avoit à te-
 » nir avec les guides qui les conduiroient ». M.
 de Nevers se trouva à la Fere quand ledit
 sieur de Bordillon receut mes lettres, lequel
 me fit luy-mesmes responce; & me manda
 qu'il m'envoyeroit *trois cens harquebusiers;*
qui estoit tout ce qu'il pouvoit faire & me
mandoit le jour. Lequel venu je les atten-

1557. dis au lieu par lequel ils devoient entrer, pour faire donner le signal que je leur avois mandé quand il seroit temps, & environ une heure après minuit j'ouys l'alarme qui se donna au guet des ennemis, par lequel il falloit qu'ils passassent: & sans point de doute, Messieurs d'Andelot & de Jarnac & moy qui estions-là ensemble, jugions bien le nombre desdits ennemis estre petit & avec effroy: mais après s'estre recogneus & voyant qu'il n'y avoit personne des nostres qui les chargeassent, ils donnerent sur eux & les rompirent, en sorte que de trois cens harquebusiers qui avoient esté ordonnez, il n'entra que six-vigts encore tous désarmez, & gens nouveaux, qui ne m'apportèrent pas grand faveur. Quand aux Chefs qui les conduisoient il n'en entra point, mais un seulement. Je ne pensois pas qu'ils deussent venir si mal accompagnés: car ayant veu asseoir le guet des ennemis deux ou trois fois ensuivant, j'avois entre autres choses mandé audit sieur de Bordillon par l'advis des Capitaines, qui estoient avec moy, qu'il falloit envoyer des gens de cheval avec des gens de pied, qui eussent donné l'alarme ausdits ennemis à gauche & à droite du passage: cependant que ceux qui devoient entrer dedans la ville passe-

roient, ce qu'on pourroit faire sans danger : 1557.
 car il n'y avoit point trente hommes desdits
 ennemis au guet, & environ 60 ou 80
 hommes de pied, & si ne falloit point crain-
 dre qu'il vint force de l'ennemy sur leurs
 bras : car il n'y avoit que les enseignes qui
 estoient logées dedans ledit faux-bourg d'Isle,
 qui estoient six ou sept, bien loin dudit pas-
 sage ; tout le reste estoit passé l'eau ; qui
 n'eussent pas sceu passer sitost de nuit, les
 destroits des chauffées que nos gens de che-
 val ne se fussent retirez ; & cependant s'il
 y eust eu moyen de nous envoyer plus grande
 force, ils fussent encor plus aisément entrez
 que ne firent les autres : car ils n'eussent
 trouvé aucun empeschement. Toutefois je ne
 doutois pas que ce que Monsieur de Nevers
 fit (5), il le fit avec bonne & meure déli-
 bération de beaucoup de Capitaines, gens de
 bien qu'il avoit avec luy : ce que j'en dis est
 pour faire entendre la maniere par laquelle
 j'avois mandé que les hommes pouvoient
 entrer, & que je n'avois point mandé cet
 advertissement, sans premierement avoir bien
 recogneu quelle difficulté il y pourroit avoir.
 Ce fut le dernier secours que j'eus, car de-
 puis cettuy-là je n'en voulus plus demander,
 pource que Monsieur de Nevers m'avoit es-

1557. crit, qu'il m'envoyoit tout ce qu'il avoit peu mettre ensemble, qu'encore avoit-ce esté avec grande difficulté, & aussi que de-là en avant il ne me fut possible de faire sortir gens pour mander de mes nouvelles & faire entendre nos nécessitez. Ce qui ne tint point à essayer par plusieurs endroits diverses personnes : mais le guet estoit si grand que nul n'y pût passer, & entre les autres y en eut un pris qui estoit Lieutenant du Capitaine Lestang, nommé *Brion*, qui me sembloit homme bien résolu; & lequel me promit qu'il passeroit outre ou qu'il seroit pris.

Il ne me falloit donc plus penser qu'à me bien déffendre avec ce que j'avois, sans plus attendre de secours. Pourtant mettois-je toute la peine que je pouvois de faire travailler, & remédier aux lieux où il estoit plus de besoin : & entre les autres à nos contremines, qui me servoient à deux effets, l'un pour gagner le devant à nos ennemis, s'ils vouloient faire leur effort par-là, l'autre que par lesdites contremines il nous falloit essayer de gagner un *moineau* (a) qui estoit dedans

(a) Espèce de fortification ancienne que les uns assimilent à des *casemates*, & les autres à ce que nous appelons *guérites*. On pretend même que de-là vient le proverbe *tirer sa poudre aux moineaux*, parce qu'il ne ré-

nostre fossé, lequel nous pouvoit beaucoup ^{1557.} servir & aussi l'entrée de nos tours, pour ce qu'il n'y en avoit point que par le haut : lequel estant abattu, les ennemis en demeuroident mieux maistres que nous : & si par ce moyen il ne nous demeuroidit un seul flanc, ce dont nous nous apperceusmes bien mieux puis après. Or la contremine que nous eussions la plus avancée & de la plus grande importance ; estoit celle de *Lauxfort*, Anglois : mais il me sembloit qu'il ne s'y faisoit pas telle diligence que j'eusse bien voulu : Aussi connoissois-je que ledit *Lauxfort* commençoit à s'estonner, dont je ne luy faisois toutesfois aucune démonstration n'y en visage ny en parole : au contraire je luy disois que je me tenois tousjours asseuré de son costé & qu'il me tiendroit promesse de gagner tousjours le devant aux ennemis. Il commença à se plaindre de la grande peine qu'il avoit eüe : & me demanda quelqu'un pour le soulager, dont je fus fort aise, car je ne luy en osois bailler auparavant, craignant qu'il ne pensast que j'eusse des fiance de luy : Aussi estois-je bien aise de luy bailler quelqu'un pour apprendre ce qu'il faisoit, sulloit pas un grand avantage de tirer sur ces *guérites* où le soldat étoit à couvert.

1557. encore qu'il ne se passast jour que je n'y allasse une fois pour le moins.

Le sieur de Saint-Remy travailloit continuellement de son costé & faisoit une extrême diligence ; mais il travailloit en cinq ou six endroits ; aussi estoit-il secouru des compagnies de Gendarmes au quartier desquels il travailloit , car il y avoit tousjours gens ordonnez à solliciter les ouvriers sous luy. Tant plus j'allois en avant & moins j'estois secouru de ceux de la ville , & principalement pour avoir des gens pour remparer ; de sorte que pour les intimider davantage je fis faire une revue de ceux qui ne travailloient point , & en fis sortir de cette fois-là bien cinq à six cens : lesquels , au veu de ceux de ladite ville , estoient assez mal traitez des ennemis , & les asseurois que j'en ferois autant des autres que je connoistrois qui ne travailleroient point : mais quand j'en eusse fait escarteler , je croy qu'aussi peu j'en eusse esté secouru.

Les ennemis estoient arrivez devant Saint-Quentin le deuxiesme jour d'Aoust, & depuis ledit jour jusques au vingt & uniesme dudit mois, il ne firent autre chose que se retrancher , tant pour la seureté de leur artillerie , que pour approcher & gagner nostre fossé : &

nous cependant ne leur pouvions pas donner 1557.
grand empeschement pour faire sorties , à
raison du petit nombre d'hommes que j'avois.
Toutes les sorties que je faisois faire n'es-
toient que pour prendre langue , afin d'estre
adverty de ce que faisoient lesdits ennemis,
& principalement que je doutois qu'il ne nous
fissent quelque mine de laquelle je ne peusse
avoir connoissance. Quelques fois que j'ay
fait faire lesdites sorties , Monsieur de Jarnac
s'est présenté à moy pour y aller , ce que je
ne luy voulois permettre , pource qu'il ne
me sembloit pas raisonnable. Or après que
lesdits ennemis eurent séjourné devant nous
jusqu'au vingt & uniesme dudit mois ; cedit
jour ils commencerent à tirer en batterie au
point du jour : (car ce qu'ils avoient tiré au-
paravant estoit de la platte-forme du bourg
d'Isle, aux lieux où ils nous voyoient tra-
vailler) & continuerent à tirer sept jours ,
non pas en un lieu seul : car il ne se passoit
guères nuit qu'ils ne changeassent de lieu
à leurs pieces pour faire nouvelle batterie.
Je croy que l'une des choses qui fit autant
différer lesdits ennemis à commencer leur
batterie , ce fut qu'ils vouloient attendre
que les entrées qu'ils faisoient pardessus
terre , pour venir gagner nostre fossé, fussent

1557. faites, car du premier ou second jour, nous eusmes connoissance qu'ils commençoient à percer la terre du fossé par leur costé, & bientoist après ils assirent des *mantelets* par-dessous lesquels ils passoient ledit fossé pour venir de nostre costé, sans que nous leur peussions faire mal: car nous n'avions nuls flancs qui eussent connoissance d'eux ny dudit fossé, & toutes les pierres qu'on leur jettoit ne les pouvoient endommager, à cause desdits mantelets. Ils commencerent leur batterie à l'endroit du moulin à vent qui est près la porte *Saint-Jean*, & continuerent depuis cet endroit-là jusqu'à la tour à l'eau; de sorte qu'il ne demeura une seule tour qui ne fust abbatue, & bien fort peu de courtines, & fusmes tous deceus en une chose: car nous pensions la maçonnerie de nos tours & courtines beaucoup plus forte qu'elle n'estoit: pource que le parement estoit de grès, & l'épaisseur des murailles bonnes, mais les matières estoient si mauvaises, qu'aussi-tôt que le dessus estoit entamé, tout le reste tomboit quasi de luy-mesme, qui fut cause que nous eusmes beaucoup de gens tuez & blesez des parapets.

Sur le troisieme ou quatriesme jour de leur batterie, ils passerent dix ou douze pieces du

costé du bourg d'Isle, & les assirent en l'Ab- 1557.
 bayé qui estoit audit bourg, dont ils battirent
 la porte; où j'ay dit cy-dessus que le feu qui
 s'estoit mis dedans les pouldres avoit fait si
 grande ruine. Jusques à ce que lesdits en-
 nemis se fussent faits maistres de nostre fossé,
 je vis le sieur de St. Remy en bonne espé-
 rance de faire quelque chose de bon par
 les contremines; mais depuis qu'il les eut
 veus-là logez, il me dit « qu'il ne pouvoit
 » plus leur mal faire, & qu'ils avoient gagné
 » le dessous de luy, me disant par plusieurs
 » fois qu'il n'avoit jamais mis le pied en
 » une si mauvaise place, & qu'il y avoit
 » longtems qu'il en avoit adverty le feu
 » Roy ». Ce que j'en dis n'est pas pour le
 blasmer, comme si je l'avois veu estonner
 pour peur qu'il eust; mais il estoit plustost
 fasché de ne trouver quelque remede, tel
 qu'il eust bien voulu: car je l'ay veu au
 demeurant, homme fort résolu, & avec con-
 tenance d'homme asseuré. Je ne diray pas
 cela de *Lauxfort*; car plus il alloit en avant,
 & plus me sembloit-il estonné, & ne vouloit
 plus aller aux contremines quasi que par
 acquit.

Depuis le premier jour que la batterie

1557. commença jusques à la fin, M. d'Andelot, mon frere & moy avec ledit sieur de Saint-Remy, allions tous les soirs reconnoître le dommage que l'artillerie pouvoit avoir fait le jour, & résolvions avec les Capitaines aux quartiers desquels la chose touchoit ce qu'ils avoient à faire, & puis les sollicitoion, afin que ce qui avoit esté ordonné fust vivement & diligemment executé.

Après que ladite batterie eust continuée trois ou quatre jours, il se mit un certain effroy entre plusieurs, tant ceux de la ville, que mesmes d'aucuns gens de guerre dont j'ay eu connoissance, en me promenant de nuit, que l'on ne me voyoit point, & toutesfois je faisois le sourd & l'aveugle, en donnant courage à ceux mesmes qui me sembloient les plus estonnez. Et pour remédier à cela, j'avois tenu un langage quelques jours auparavant où estoient quasi tous les Capitaines & plusieurs soldats, qui estoit en substance, « que j'estois bien résolu de » garder cette place avec les hommes que » j'avois, & que si l'on m'oyoit tenir quelque » langage, qui approchast de faire composition, que je les suppliois tous qu'il me » jettassent, comme un poltron, dedans le » fossé

» fossé par dessus les murailles : que s'il y 1557.
 » avoit quelqu'un qui m'en tint propos, je
 » ne luy en ferois pas moins ».

Et ne veux sur ce point obmettre à satisfaire à aucuns qui s'ébahissoient que je n'assemblois plus souvent les Capitaines : car ce qui m'en gardoit estoit que hors de ma présence il se tenoit des langages si estranges & si contraires à ma résolution, que j'eusse eu crainte qu'il m'en eust esté mis quelque chose en avant. Je ne crains point aussi qu'il y ait Capitaine ny soldat qui puisse dire que je ne l'aye escouté à quelque heure du jour ou de la nuit qu'il aura voulu parler à moy : & si ç'a esté de chose à quoy il ait fallu pourvoir, que j'y aye esté & mené de ceux en qui je me fiois le plus pour en résoudre, sans user de plus grande longueur, comme l'on est contraint de faire quand il faut appeller tant de gens. Aussi qu'il ne se passoit jour que deux ou trois fois en passant par les quartiers, je ne demandasse aux Capitaines leurs opinions, & mesme que je ne leur conférasse de ce qui se faisoit aux autres. D'autre part, que la premiere harangue que je leur avois faite estant entré dedans la ville, estoit qu'un chacun eust à m'advertir de ce qu'il jugeoit

1557. pouvoir servir à la conservation de la place, ainsi que je l'ay mis cy-devant.

La batterie donc des ennemis continua jusques au sixiesme jour, environ les deux heures après midy, que nous les avions aussi en plusieurs endroits dedans nostre fossé, & jusques à nos parapets, à la longueur des picques. A cette heure-là le guet que j'avois dedans le clocher de la grande Eglise, m'avertit que de toutes parts il voyoit l'armée desdits ennemis se mettre en armes; & que plusieurs gens de pied s'acheminoient aux trenchées: ce que je fis entendre à tous les endroits & quartiers de la ville, afin que chacun eust à se tenir sur ses gardes, estimant que ce mesme jour ils nous vinssent donner l'affaut; & moy-mesme allay à trois ou quatre des breches les plus prochaines de moy, pour voir l'ordre qui y estoit tenu, où c'est que je trouvay un chacun montrant semblant de vouloir bien se deffendre. Le semblable entendis-je de tous les autres endroits où j'avois envoyé des Gentilshommes, qui fut cause que je m'en retournay bien content à la breche que je délibérois deffendre, qui est celle que j'estimois que lesdits ennemis feroient leur principal effort; pource qu'ils estoient fort opiniastrés à battre

cet endroit-là, & à ne nous laisser aucune 1557.
chose qui eust peu servir de flanc : mesme
que c'estoit vis-à-vis de l'entrée qu'ils avoient
faite en nostre fossé.

Comme nous estions tous attendants l'assaut, lesdits ennemis mirent le feu en trois mines, lesquelles toutes trois entroient sous nostre rempart, dont les principales furent au quartier de Mgr le Dauphin : mais le dommage ne fut pas si grand, comme à mon advis ils espéroient, & croy que cela fut cause qu'ils ne donnerent point l'assaut ce jour-là : aussi ne firent-ils pas grand effort en autres choses, & ils se contenterent de venir reconnoistre les breches de mon costé, & de descendre dedans le fossé que gardoit M. d'Andelot, mon frere.

Après que lesdits ennemis se furent retirez, je m'en allay voir l'effet qu'avoient fait lesdites mines : mais je trouvay que par-là nous ne pouvions pas recevoir grand dommage. Si falloit-il toutefois travailler, ce que je remis quand il seroit nuict, pource qu'on ne le pouvoit faire de jour, pour estre en veue desdits ennemis. Le feu s'estoit mis deux jours auparavant en des maisons qui estoient couvertes de chaume, derriere les Jacobins; & en moins de demie heure il

1557. y en eut vingt-cinq ou trente de brullées : & de malheur le vent estoit fort grand ce our-là, qui chassoit droit au cœur de la ville. Je m'y encourus soudainement avec un Gentilhomme ou deux seulement, n'ayant voulu souffrir qu'il m'en suivist davantage : & mesme ceux que je trouvois des gens de guerre, je les renvoyois dans leurs quartiers, craignant que sur cette occasion les ennemis ne voulussent entreprendre de faire quelque effort, encore que pour l'heure il n'y eust pas grande apparence. Ma présence ne servist pas de peu pour remédier à ce feu : car ils estoient tous si estonnez qu'ils ne sçavoient qu'y faire : je fis rompre deux ou trois maisons audevant, & fis tant que ledit feu fut arresté.

Quand ce vint sur la nuit je m'en allay comme de coustume pour voir ce qui se pourroit faire en chacun endroit. Il y en avoit trois principaux qui estoit au quartier de la Compagnie de Monseigneur le Dauphin, celui que M. d'Andelot gardoit & la porte d'Isle. L'on travailla toute la nuit le plus que l'on pût : Et entre autres endroits je trouvay que M. de Cusieux avoit fort bien travaillé cette nuit là : car ladicte Compagnie de Monseigneur le Dauphin estoit départie en deux :

& le plus grand dommage que les mines 1557. eussent faits, c'estoit à l'endroit que gardoit le sieur de Cusieux. Quand ce vint un peu après le point du jour, le sieur de Saint Remy me vint dire qu'il venoit de la porte d'Isle, & qu'il ne trouvoit pas qu'on y eust fort travaillé davantage qu'il luy sembloit que les gens de guerre se refroidissoit fort à leur besogne, & qu'ils trouvoient difficile tout ce qu'on leur proposoit. Enfin, que leur contenance ne luy plaisoit point, & qu'il me conseilloit d'aller jusques là, ce que je fis incontinent & le menay avec moy. En y allant, il commença à me dire *qu'il me plaignoit merveilleusement, pour la peine qu'il voyoit que je prenoit nuit & jour; voire en une place si mauvaise, qu'il ne voyoit pas que j'y peusse faire un tel service que je desirerois, tant pour la debilité de la place, que pour me déffailir le principal dequoy il eust esté besoin d'estre pourveu, que estoit d'hommes : me voulant en outre bien advertir, que de si peu que j'en avois, encores y en avoit-il la pluspart de mauvaise volonté.* Ce propos fut un peu long de sorte qu'ainsi qu'il achevoit, j'arrivay à la porte d'Isle, qui fut cause que je luy dis *que je ne luy ferois point de responce pour cette heure, & que nous regardassions à ce*

1557. *qu'il falloit faire.* Il me dit *qu'il l'avoit desjà monsté au Capitaine Sallevvert & aux Capitaines de gens de pied qui estoient-là, & après leur avoir monsté encore une fois, je fis mettre la main à l'œuvre, tant aux Capitaines qu'aux soldats.* Il y eût bien quelque Capitaine qui me dit qu'il y avoit des soldats qui se faschoient, pource que l'artillerie leur faisoit grand domnage. Je fus-là quelque temps à deviser avec eux, en sorte qu'il me sembloit que je les laissois en bonne volonté. Je m'en allay de là passer où estoit M. d'Andelot, mon frere, pour luy dire qu'il seroit bon qu'il commist quelqu'un pour commander à la bande du Capitaine St. André; pource que luy estoit fort blessé, & ne bougeoit de son logis. Son Lieutenant avoit aussi esté blessé cette nuit-là & son Sergent tué : de sorte qu'il ne demeuroit plus en cette bande-là pour commander que son Enseigne, qui estoit un jeune Gentilhomme & avec peu d'experience. Il me fit responce qu'il avoit entendu que le Capitaine St. André se portoit assez bien, & qu'il s'en iroit passer par son logis, & s'il trouvoit que ledit Capitaine n'y peust vacquer, qu'il y en commettrait un autre. Nous nous en allasmes ensemble : car c'eston aussi son chemin, &

après avoir parlé audit Capitaine St. André, 1557. il se fit porter en une chaire, là où estoit ladite bande.

Ce jour-là, dès le point du jour, qui estoit le septiesme que les ennemis avoient commencé leur batterie, ils commencerent à tirer de plus grande furie & de plus grand nombre de pieces qu'ils n'avoient encores fait auparavant ; de sorte qu'il estoit à juger que ce jour là ils vouloient faire quelque grand effort. Quand je fus de retour où estoit mon quartier, je pris mon frere & le sieur de S. Remy les tirant à part, & dis lors audit S. Remy, « que je le priois me dire son »
 » advis sur l'entreprise qu'il voyoit que les »
 » ennemis faisoient sur nous de leurs mines, »
 » & le moyen qu'il y aurois d'y remédier. »
 » Il me fit responce qu'il n'estoit pas cette »
 » heure là à y penser, mais qu'il n'y trou- »
 » voit un seul remede, pourtant qu'estant »
 » maistres de nostre fossé, ils pouvoient pied »
 » à pied venir gagner nostre parapet lequel »
 » n'avoit que cinq ou sis pieds despaiffeur, »
 » & qu'en moins de rien ils le nous leve- »
 » roient, & que le rempart demeuroit si »
 » estroit, qu'il n'y avoit point de lieu pour »
 » se retirer : qu'aussi peu y en avoit-il de »
 » se retrencher par le derriere, pource que

1557. » ledit rempart estoit si haut qu'il maistrise-
 » roit de beaucoup le retrenchement que
 » l'on pourroit faire : & que sçavois ce
 » qu'il m'avoit dit un peu auparavant, &
 » d'autres fois semblablement, qu'il n'avoit
 » jamais mis le pied en une si mauvaise place.
 » Quant aux contremines qu'il avoit com-
 » mencées, qu'il s'en alloit pour en fermer
 » deux, & les tenir prestes à y mettre le
 » feu; mais qu'il craignoit que une, qu'il
 » estimoit la principale; ne fist tomber le
 » reste d'une tour & que la ruine ne fist
 » eschelle à l'ennemy, mais que s'il voyoit
 » qu'il y eust quelque danger en cela, qu'il
 » n'en prendroit que ce qu'il luy en fau-
 » droit pour nous servir ».

Quand il eut achevé, je commençay à
 dire *que je leur voulois dire une chose que
 je tiendrois comme non dite, pource que l'un
 estoit mon frere, & l'autre je l'estimois tant
 mon amy, que cela ne passeroit point plus
 avant.* « C'estoit que je me retrouvois en
 » grande peine, d'entendre qu'il ne se trou-
 » voit point de remede pour rompre le def-
 » sein de l'ennemy : & que la chose que
 » j'avois moins de regret, estoit de sacrifier
 » ma personne pour le service du Roy & de
 » ma patrie, & que je connoissois assez com-

» bien importoit, non seulement les jours, 1557.
» mais les heures que nous pourions garder
» cette place : mais qu'une chose se présen-
» toit devant moy que j'avois ouy dire après
» la prise de Terouenne. C'estoit qu'après
» que M. de Montmorency vit que les en-
» nemis s'estoient faits maistres du fossé, &
» qu'ils commencerent à sapper son parapet :
» voyant qu'il ne se pouvoit plus trouver
» de remede pour sauver la ville : il devoit
» chercher de faire quelque honneste com-
» positon, à quoy l'on disoit que les ennemis
» l'eussent volontiers receu s'il eut parlé plus-
» tost. Adjoustant à cela que l'on voyoit
» tous les jours ceux mesmes qui faisoient
» bien, encore trouvoit-on à redire sur eux :
» & que de moy je craignois que l'on me
» pust imputer que j'aurois eu bien peu de
» considération, de mettre en hafard de per-
» dre la force que j'avois là dedans, qui
» estoit la principale du Royaume de France
» pour lors, principalement de gendarmerie :
» puisque je me voyois reduit à telle nécessi-
» tité, & que cela eust bien servy à con-
» server d'autres places & tout le Rayaume,
» mais que j'avois pensé en une chose : c'es-
» toit que nous pouvions juger qu'après la
» furieuse batterie que faisoient les ennemis,

1557. » ils voudroient tenter à nous emporter d'af-
» faut, pourtant qu'il falloit penser à nous
» bien deffendre; & que si nous les avions
» bien battus là premiere fois qu'après ils es-
» sayeroient de nous emporter à la longue,
» & quand je verois cela, que lors je pour-
» rois par parlement essayer d'envoyer quel-
» que Gentilhomme vers le Roy, pour luy
» faire entendre mes nécessitez, & cependant
» gagner autant de temps. D'une chose les
» voulois-je bien asseurer, que j'aymois beau-
» coup mieux mourir, qu'il me sortist une
» parole de la bouche dequoy je peusse avoir
» honte. Que je connoissois bien veritable-
» ment que j'avois beaucoup de gens de mau-
» vaise volonté, mais qu'il leur falloit faire
» accoire qu'ils estoient la moitié plus hardis
» qu'ils ne pensoient. La conclusion de mon
» propos fut; vous voyez comme les enne-
» mis renforcent leur batterie, & est à croire
» qu'il feront aujourd'huy un grand effort :
» je vous prie que chacun se prepare de les
» bien repousser & recevoir cette premiere
» fois, & puis Dieu nous conseillera ce que
» nous aurons à faire ».

Nous nous despartismes & chacun s'en alla
pour donner ordre à ses affaires. Devant que
passer plus avant, il faut que je déclare com-

bien nous avions de breches, & le nombre 1557. d'hommes de guerre que nous pouvions avoir pour les deffendre. La premiere estoit celle du Capitaine Breul, Capitaine de la place, qui avoit sa bande. La seconde du Capitaine Humes, Lieutenant du Comte de Haran, avec sa compagnie. Il faut que je porte cet honneur aux chefs & aux soldats de ladite compagnie, que je n'en vis point tant que le siege dura, qui s'employassent mieux & plus volontiers qu'eux n'y qui montrassent visage plus assure. La troisieme du sieur de Cusieux, avec une partie de la compagnie de Mgr le Dauphin. La quatrieme du sieur de la Garde, avec autre partie de ladite compagnie. La bande du Capitaine S. André estoit departie en trois, à sçavoir avec les Capitaines Humes, Cusieux, & de la Garde. La cinquiesme estoit la mienne, avec partie de ma compagnie, & le Capitaine Gordes avec quelques harquebusiers. La sixiesme y avoit autre partie de ma compagnie, & le Capitaine Rambouillet (a). La septiesme M. de Jarnac avec sa compagnie, & le Capitaine Bunons (b) avec ce qu'il pouvoit avoir de

(a) Jacques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet.

(b) De Thou (Liv. XIX) l'appelle le Capitaine Bune d'Arbouille.

1557. sa bande. La huitiesme, les Capitaines, Forces, & Oger, Soleil, avec ce qu'ils pouvoient avoir de leur bandes, & 14 ou 15 Archers, avec quelques gens d'armes que j'avois baillé à Vaulpergues pour les commander. La neufiesme M. Dandelot y estoit avec 35 hommes d'armes, que je luy avois baillez de toutes compagnies: & quelques gens de pied & harquebufiers de S. Roman qui se faisoient bien paroistre entre les autres. La dixiesme, le Capitaine Lignieres, avec ce qu'il pouvoit avoir de sa bande. L'onziemesme, le Capitaine Salvert, avec la compagnie de M. de la Fayette, & les Capitaines la Barre & Saquenville (a), avec ce qu'ils pouvoient avoir de leurs bandes. Et faut noter que pour toutes les dites breches, je n'avois point 800 hommes de guerre pour les deffendre, tant bons que mauvais, entre gens de pied & de cheval: car je n'y avois point voulu meller les gens de la ville, les ayant départis aux autres endroits, afin que si nous eussions esté assailli par eschelles, où il n'y avoit point esté fait de batterie, nous eussions eu gens par tout pour nous deffendre. Il y avoit eu beaucoup d'hommes tuez & plu-

(a) M. de Thou leur joint le Capitaine Hacqueville.

fiens autres blesez ou malades, desquels 1557.
 je n'estois non plus secouru, que s'ils eussent
 esté morts. Je sçay bien qu'en la breche que
 je gardois, le Capitaine Gordes y avoit du
 commencement plus de cinquante soldats
 des siens. Je les fis compter le matin dont
 nous fusmes affaillis l'après disnée : il ne s'en
 trouva plus que dix sept, encore en eus-je
 cinq de ceux là tuez en sentinelle, devant
 qué l'assaut se donnast, & fus contraint de
 mander à M. Dandelot mon frere, qu'il me
 secourust de quelque nombre des siens, en-
 core qu'il m'en faschast bien : car il estoit en
 lieu où il en avoit bien à faire pour luy mesme,
 neantmoins si ne laissa il pas de m'envoyer
 ce qu'il pût.

J'ay dit cy dessus comme les ennemis dès le
 matin redoubloient fort leur batterie ; ce
 qu'ils continuerent jusques environ les deux
 heures après midy que nous leur voyons ce-
 pendant faire tous leurs préparatifs de toutes
 parts, pour nous venir donner l'assault. De
 ma part, j'allois & envoyois de tous costez,
 afin qu'un chacun fut pret à les recevoir, &
 enfin je me donnay de garde, que sans bruit
 & sans sonner tambour, je vis trois ensei-
 gnes (6) au pied de nostre rempart. Lors je
 fis presenter un chacun pour combattre.

1557. Mais ils ne nous enfoncerent point par mon endroit : & commencerent à couler & à monter file à file à une tour qui avoit esté fort battue de l'artillerie au coin du quartier du sieur *de la Garde*. Quand je vis qu'ils prenoient ce chemin là, j'en fus bien aise : car ils montoient fort mal aisément, & si du lieu où j'eslois, je les voyois un peu par le flanc ; & leur faisois tout l'ennui que je pouvois ; avec trois harquebusiers que j'avois, & pensois veritablement qu'il fust impossible de nous forcer par cet endroit là. A la fin je vis six enseignes qui montoient au haut de la tour & se jettoient à bas : mais je pensois que ce fut dedans une tranchée qui estoit devant le parapet pour estre plus à couvert, jusqu'à ce qu'on vint me dire, que les ennemis forçoient cette breche (a) là. Lors je commençay à me tourner, & dire à ceux qui estoient auprès de moy, qu'il la nous falloit secourir. Et sur cela vint le sieur de *Saragosse* qui me

(a) Il est bon de prévenir le Lecteur que M. de Thou & la Popeliniere, qui dans leur récit de la prise de S. Quentin ont à peu près copié les Mémoires de Coligny, gardent le plus profond silence sur l'Officier commandant à cette tour par laquelle les ennemis pénétrèrent. (Voyez de Thou, Liv. XIX, & la Popeliniere, Tome I, Liv. IV.)

demanda ce que je voulois faire, & où je voulois **1557.**
 aller. Je lui dis, que je voulois aller secourir
 cette breche que l'on forçoit, & qu'il falloit là
 tous mourir, & en repousser les ennemis, & sur
 cela je commençay à descendre du rampart.
 Il faut sçavoir, que je n'estois pas loin de la
 tour par où lesdits ennemis entrèrent; mais
 il y avoit une grande traverse qui m'empes-
 choit de pouvoir juger ce qui s'y faisoit.
 Quand je fus au pied du rampart, je fus
 bien esbahi, quand je vis le drapeau de l'en-
 seigne de la compagnie de Mgr. le Dauphin
 à l'endroit des Jacobins, qui s'enfuyoit, &
 beaucoup de ceux de ladite compaignie, si
 encore ils n'estoient dedans. Quand j'eus mar-
 ché huit ou dix pas plus avant, je vis tout ce
 quartier là abandonné, sans qu'il y eust un
 seul des nostres, mais assez des ennemis:
 ausquels il estoit aisé d'entrer, puisqu'ils ne
 ne trouvoient point de résistance. Et pour
 dire verité, je vis de toutes parts un chacun
 s'enfuir: de sorte que je demeuray accom-
 pagné de trois ou quatre seulement: entre les-
 quels estoit un page, enveloppé d'ennemis
 de tous costez. Voyant qu'il n'estoit plus en
 ma puissance de remédier à ce désordre, &
 que la ville estoit perdue, aussi que desjà les
 ennemis & les Allemans entroient en grande

1557. furie, je tachay de tomber entre les mains d'un Espagnol, comme je fis aimant mieux attendre au lieu où j'estois, fortune bonne où mauvaife, que de m'enfuir. Celui qui me prit (7), après m'avoit fait un peu reposer au pied du rampart, me voulut emmener en en leur camp, & me fit descendre par la breche mefme que je gardois, par où il n'estoit encore entré un feul ennemy. Delà me fit entrer en une des mines qu'ils avoient faites pour gagner nostre fossé, où je trouvay à l'entrée le Capitaine Alonze de Cazerès, Maître de camp des vieilles bandes Espagnols, où survint incontinent le Duc de Savoye (8), lequel commanda audit Cazerès de me mener en sa tente. Quand je fus monté en haut, je vis dans les tranchées à l'endroit de la breche, que M. d'Andelot mon frere gardoit (9), qu'on s'y combattoit à grande furie : mais pource que de cet endroit là, n'y des autres que je n'ay point veus, je n'en pourrois escrire qu'au dire d'autrui (a), je m'en tairay. Car auffi bien n'ay-je deliberé

(a) On a vu dans le neuvième Livre des Mémoires de Rabutin les noms des gens de marque qui furent tues ou pris dans cet affaut. L'énumération qui s'y trouve, s'accorde avec les relations de M. de Thou & de la Popeliniere.

de traicter dès le commencement que des choses dont je voulois & pouvois bien respondre. J'en diray une, que l'enseigne du Capitaine S, André m'a dite depuis que je suis prisonnier, lequel estoit à l'endroit mesme par lequel les premiers ennemis entrerent. C'est que quand lesdits ennemis se vindrent presenter en cette breche, tous ceux de la compagnie de Mgr le Dauphin qui estoient là pour la deffendre, & semblablement tous les soldats de son Capitaine la desemparerent & s'enfuirent, sans jamais donner un seul coup de picque ny d'espée. Je diray pour conclusion que c'est un malheur pour un Gentil-homme qui est assiegé en une place où toutes choses luy sont necessaires pour la garder, & principalement devant les forces d'un grand Prince, quand il se veut opiniatrer devant, & mesme quand c'est que l'on a à combattre aussi bien les amis (10) que les ennemis, comme j'ay eu dedans S. Quentin. Tout le reconfort que j'ay, c'est celui qu'il me semble que tous les Chrestiens doivent apprendre, que tels mysteres ne se jouent point sans la permission & volonté de Dieu, laquelle est tousjours bonne sainte & raisonnable, & qui ne fait rien sans juste occasion :

290 MÉM. DE GASPARD DE COLIGNI.

1557. Dont toutes fois je ne scay pas la cause, & dont aussi peu je me dois enquerir, mais plusloft m'humilier devant luy en me conformant à sa volonté. Fait à l'Ecluse le 28 jour de Decembre 1557.

Fin des Mémoires de Gaspard de Coligni.

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LES MÉMOIRES

DE

GASPARD DE COLIGNI,

AMIRAL DE FRANCE.

(I) **C**ETTE offre de se justifier les armes à la main caractérise le genre d'opinion publique qui alors régnoit en France , surtout dans la classe de la Noblesse. Lorsqu'on entend Coligny , cet homme froid & austère , annoncer qu'il ne fait point écrire pour défendre son honneur , mais qu'il fait combattre , on cesse d'être surpris de ce que cette manière de répondre à une accusation a été si long-tems en vogue chez nos ancêtres. En vain les Souverains pour détruire cet usage barbare , refusèrent-ils d'autoriser les combats judiciaires : la Noblesse cédant à un préjugé fondé sur les loix mal entendues de l'honneur , continua à se donner des défis ; & elle se fit justice à elle même. Telle fut l'origine de ces duels qui ont coûté tant de sang à la France. En raisonnant d'après les

principes qui servoient de base à la déclaration énoncée par l'Amiral de Coligny, il n'y avoit point de Noble en France qui n'eut le droit de conclure que dans tous les cas il lui suffisoit de recourir à son épée. De là résultoit le prix éminent qu'on mettoit à l'art d'exceller dans les armes. A peine comptoit-on pour quelque chose la culture de l'esprit, & l'exercice des vertus sociales. Un des contemporains de Coligny, aussi célèbre que lui, (le sage & brave la Noue) envisageoit cette opinion sous un autre point de vue. Sans doute il se seroit mesuré avec quiconque l'auroit provoqué ; mais il vouloit qu'un gentilhomme ne bornât pas ses connoissances au seul talent de savoir se battre. *C'est chose certaine* (a) (disoit-il) que, pour bien manier les armes, il convient avoir beaucoup de hardiesse & de générosité : aussi à ceux qui en ont esté pourvus en est revenu beaucoup de louange ; & cela a fait que plusieurs ont tant admiré ceste profession. Mais enfin pour trop l'exalter on est tombé en cette erreur, de faire peu de cas de l'exercice des autres vertus. Il est notoire que du tems de nos grands

(b) Voyez le dixième de ses discours politiques & militaires p. 199.

» peres , quand un gentilhomme s'adonnoit
 » à l'estude de la langue grecque & latine ,
 » ses compagnons disoient qu'il en falloit
 » faire un *Clerc* , & que l'espée ne luy estoit
 » convenable. mesme ce proverbe couroit
 » *que l'homme de guerre ne devoit sçavoir*
 » *sinon escrire son nom* , comme si les sciences
 » l'eussent rendu moins valeureux. Je cuide
 » (a) qu'ils avoient opinion que , *quand*
 » *quelqu'un se monstroit sans peur , adroit*
 » *aux armes , & prompt à se ressentir* (b) ,
 » que cela suffisoit pour luy acquérir ri-
 » chesse & grandeur ; & ordinairement l'un
 » & l'autre se donnoit à ceux qu'on remar-
 » quoit estre tels. Je ne veux pas rejeter ces
 » choses qui ont je ne sçay quel beau lustre.
 » si diray - je pourtant que n'estant bien ac-
 » compagnez d'autres bonnes qualitez , el-
 » les ne sont tant louables qu'on penseroit.
 » Mais encore que quelqu'un n'abuseroit de
 » cette vertu de vaillance , si ne doit-il pas
 » s'ensevelir dedans , veu que l'usage des
 » autres luy est encore plus nécessaire , s'il
 » combat en un mois une fois , c'est tout ; &
 » toutesfois s'il veut , il peut faire reluire

(a) Je pense.

(b) C'est-à-dire , prompt à offrir le combat. Au-
 jourd'hui c'est ce qu'on appelleroit un bretteleur , con-

» tous les jours plusieurs autres perfections
 » au bénéfice d'autrui, & à sa louange . . .
 » le gentilhomme (continue la (a) Noue)
 » se rend comme prisonnier, voire coupable
 » de vouloir seulement marcher par une,
 » veu qu'il a obligation de cheminer par
 » toutes ; & à ce propos je me ressouviens
 » d'une réponse qui fust faite à la Cour à un
 » qui ne parloit jamais que de guerre, en-
 » cor qu'il fust paix. *Quand elle retournera*
 » (luy dit-on) *vous serez mis en besogne :*
 » *mais maintenant que les qualitez douces &*
 » *civiles vous défont, je vous conseille de*
 » *vous enfermer dans un coffre, afin de vous*
 » *conserver sans rouillure, quand vostre tems*
 » *sera venu ; ou bien apprenez d'estre plus*
 » *propre pour cestuy-cy*

Ce fragement , qu'on vient de citer ,
 prouve que la Noue ne confidéroit pas la
 bravoure, comme l'unique qualité qui con-
 vint à un Gentilhomme. Il vouloit qu'à
 cette qualité accessoire il en joignit d'autres ;
 s'il eut été contraint de faire sa propre apo-
 logie , il y a lieu de croire que la Noue au-
 roit employé aussi volontiers sa plume que
 fréquemment un homme dangereux dans la société, &
 qu'en bonne police on devoit enfermer.

(a) Ibid. p. 202.

son épée. Au surplus on auroit tort de juger Coligny à la rigueur , sans discuter préalablement la position dans laquelle il se trouvoit , lorsqu'il s'exprimoit ainsi : il avoit à la cour de puissants ennemis ; & on peut présumer que cette espèce de défi a été placé à dessein dans ses Mémoires. La conjecture paroîtra plus que plausible , si on rapproche les expressions , dont il s'agit , de l'altercation fort vive qu'il avoit eue avec le Duc de Guise après la bataille de Renty. Coligny à la tête de l'infanterie participa au succès obtenu par les François ; mais la cavalerie commandée par le Duc de Guise (a) acheva de décider la victoire. Coligny en présence du Roi , prétendit n'avoir aucune obligation au Prince Lorrain : *comment , Monsieur , s'écria celui-cy , comptez-vous m'oter mon honneur ? Ce n'est pas mon dessein* (reprit l'Amiral.) *aussi bien* (répliqua le Duc de Guise en jurant) *ne le pourriez-vous pas.* L'Histoire assure que Henri II. fut contraint d'interposer son autorité , pour empêcher les

(a) Tel fut le motif de leur querelle que Brantôme raconte , sans en expliquer la vraie cause. (Voyez le Tome III de ses Mémoires , édit. de 1736 , à l'article de l'Amiral de Chastillon , p. 134.)

voies de fait ; on ajoute que depuis ce jour la haine de ces deux rivaux éclata publiquement. En voilà assez pour qu'on puisse faire l'application , que nous avons indiquée.

(2) Le zèle inconsidéré de Charles de Teligny lui fit oublier les ordres de l'Amiral. On lit dans M. de Thou qu'il fut couvert de blessures , dépouillé par les ennemis , sans que personne songeat à le secourir , soit (remarque (a) l'Historien) qu'on ne vit pas le danger où il étoit , soit *qu'on l'eut ainsi commandé*. Cette dernière assertion rapprochée de ce que dit l'Amiral relativement aux circonstances , qui accompagnèrent la mort de cet officier , peut fournir matière à d'horribles soupçons. il paroît qu'en général la compagnie des Gendarmes de M. le Dauphin se comporta assez mal ; il est permis d'en rejeter le blâme sur quelques uns des chefs qui peut-être servoient le ressentiment des personnes à qui l'Amiral étoit odieux ; on ne pouvoit pas le frapper plus sensiblement qu'en le privant de Teligny , son ami intime. Nous croyons devoir relever ici plusieurs fautes échappées à un moder-

(a) Liv. XIX.

ne (a) qui dans son Extrait des Mémoires de Rabutin dit , *que le fils de Téligny épousa en 1572 Louise de Coligny , & qu'il fut compris l'année suivante dans le massacre de la S. Barthelemi avec son beau-pere.* Le jeune Téligny fut marié avec la fille de l'Amiral en 1561 (b) , & non pas en 1571. Quant au massacre de la S. Barthelemi , il est de notoriété publique , qu'il appartient à l'année 1572. La date des matines parisiennes n'est que trop constatée.

(3) M. de Thou (c) & les autres Historiens (d) , disent unanimement que Dandelot avec deux mille hommes de pied essaya d'en-

(a) Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque , Tome XXVII Cc , p. 320.

(b) Dans les Mémoires de Tavannes (Tome XXVII de la Collection , p. 493) on a observé que l'Amiral en 1571 convola en secondes nûces avec Jacqueline de Montbel. Tous les Écrivains du tems conviennent que peu de tems après il donna la main de sa fille à Téligny. L'Auteur de la vie de l'Amiral l'affirme expressément , p. 406.

(c) Liv. XIX.

(d) *Belcarius rerum Gallicarum Commentarii Liber XXVII* , p. 898 ; gestes de Henri II , p. 50 ; Belleforest , Liv. VI , p. 161 ; La Popeliniere , Tome I de l'édition in-8° , Liv. IV , fol. 179 , &c.

trer dans S. Quentin, qu'une partie du corps, qu'il commandoit, fut détruite, & que le reste prit la fuite. Ils attribuent la cause de ce mauvais succès à Vaulpergue, qui quoique bien instruit par l'Amiral, dirigea fort mal la marche de Dandelot. enfin ils ajoutent que deux déferteurs avoient prévenu l'ennemy, qu'en conséquence on prépara une embuscade dans laquelle les François tomberent.

(4) Dans les Observations qui sont jointes à plusieurs des Mémoires (a) historiques publiés avant ceux-ci, on a suffisamment discuté les causes qui concoururent à la déroute de S. Quentin. Il est inutile également de revenir sur les fautes imputées au Connestable de Montmorency. Nous dirons seulement que Mathieu (a) attribue à M. d'Anguien les représentations que, d'après quelques historiens on a placées dans la bouche du Prince de Condé. » J'ay oui dire (raconte cet historien) » au Roy Henri le grand remarquant » les fautes de cette journée, que le Duc » d'Anghien, qui estoit à la teste de l'armée, manda au Connestable qu'il estoit

(a) Lisez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection p. 235, & l'Observation n° 5 sur la neuvième Livre de Rabutin.

» pressé de combattre , & que le Connestable
 » répondit , *qu'il voyoit plus clair que luy ,*
 » *& qu'il luy apprendroit encores vingt ans*
 » *son mestier.* Nous ajouterons en outre que ,
 si l'opiniatreté de ce Seigneur fut fatale à la
 France , il en fut cruellement puni par les
 chagrins qu'elle lui prépara. Cet echec nuisit
 à sa réputation. Les Guises profitèrent de la
 circonstance pour s'acquérir à la cour , & dans
 la France entière une haute considération.
 Les évènements , qui suivirent , portèrent
 au crédit du Connétable un coup dont il se
 releva difficilement. L'Amiral lui-même par-
 tagea la secouffe ; & si la faction Calviniste ,
 dont il devint l'ame & le chef , ne l'eut pas
 mis à portée de jouer un rôle important , peut
 être son nom seroit-il confondu parmi ceux
 de tant d'autres de ses contemporains qui
 l'égaloiient en bravoure & en capacité. Au
 reste cette célébrité que les circonstances lui
 donnèrent , n'est pas de nature à être enviée.
 Elle fut pour lui une source de peines & d'an-
 goisses que termina la plus cruelle cata-
 trophe.

(a) Histoire du règne de Henri II , Liv. III, note de
 la p. 168.

(b) Tome XXVI de la Collection, dans la note de
 la p. 236.

(5) La justice, que Coligny rend ici au Duc de Nevers, confirme la justesse de notre observation n° 6. Sur le neuvième Livre des Mémoires de Rabutin. Si l'on s'en rapporte à M. de Thou, cette opération ne réussit point par la faute de ceux qui furent chargés d'escorter le secours envoyé par le Duc de Nevers. On fit (raconte-t'il) (a) marcher de Crespy en Valois trois cent mousquetaires que St. Simon cornette du Duc de Nevers, & Chastellus Lieutenant de Bourdillon soutenoient avec un détachement de cavalerie. On s'avança jusqu'à un sentier qui traversoit les marais, & que des pêcheurs avoient indiqué. Aussitôt la cavalerie, profitant de l'obscurité de la nuit, se retira. L'alarme se répandit dans le camp ennemi. Le détachement d'infanterie Française fut saisi de terreur ; & un petit nombre de ceux qui la composoient pénétra dans S. Quentin.

(6) Nous ignorons pourquoi M. de Thou dit que l'assaut commença à une heure après midi, puisque l'Amiral déclare expressément que l'ennemi ne fit ses dispositions, pour y monter, que *vers deux heures*. Le Duc de

(a) Liv. XIX.

Savoie (ajoute cet (a) Historien) partagea ses troupes en quatre divisions. La première commandée par Alphonse (b) Casera, & par Lazare Schwendi, étoit composée d'Espagnols & de d'Allemands ; la seconde, d'Espagnols & de Flamands, avoit pour chefs Navarrette, & Charles de Brimen, Comte de Megue. Julien (c) Romero conduisoit la troisième formée d'Espagnols & d'Anglois. La quatrième de troupes Francomtoises étoit menée par Carondelet, qui dans le combat eut une main emportée. La première division fut celle qui souffrit le plus, parcequ'elle trouva une résistance opiniâtre dans la partie qu'elle attaqua. Probablement c'étoit où combattoient Dandelot, le jeune la (d) Fayette & Salvart.

(7) L'auteur de la vie de l'Amiral (e) raconte que ce Seigneur se rendit prisonnier au premier Espagnol qu'il apperçut : » *ami*

(a) Liv. XIX.

(b) C'est celui que Coligni, & les autres Écrivains du tems nomment *Casères*.

(c) Julien Romero, dont on a parlé dans les Mémoires de Rabutin, se rompit la cuisse en tombant de la brèche.

(d) Ces deux derniers furent tués sur la brèche.

(e) P. 193.

» (lui dit-il) *les armes sont journalieres :*
 » *aujourd'hui à moy, demain à toy, & cela*
 » *doit t'obliger à en bien user avec moy,*
 » *qui pourrai peut-être contribuer à ta for-*
 » *tune, si tu empèches que dans ce désordre*
 » *d'autres ne veuillent que je sois leur pri-*
 » *sonnier.* L'Espagnol (continue l'écrivain)
 » jugeant à son air qu'il falloit que ce fut
 » une personne de condition, lui demanda
 » son épée & lui promit qu'il en useroit de
 » maniere qu'il auroit tout sujet d'en être
 » content. » Il ajoute encore que l'Espagnol
 dit à l'Amiral de le suivre : » mais il avoit
 » tant fatigué à cette journée, & les précé-
 » dentes, ou peut-être il étoit si accablé de
 » sa fortune que l'Amiral le pria de le laisser
 » asseoir un moment . . . » Le surplus de son
 récit est le précis de celui de Coligni, & de
 l'acte qu'on va lire. Cet acte fut rédigé par
 l'Amiral à cause des disputes que sa prise oc-
 casionna. L'Espagnol, à qui il se rendit, s'ap-
 pelloit *Francisque Dias* ; & comme on lui
 contestoit son droit à cet égard, l'Amiral fit
 la déclaration (a) suivante.

(a) Ce morceau, ainsi que la lettre de l'Amiral à Henri II, se trouvent dans les preuves de l'Histoire généalogique de la maison de Coligni par du Bouchet, & dans un petit volume in-16 intitulé : *Mémoires de Messire*

» Moy Gaspard de Coligny, Seigneur de
 » Chastillon & admiral de France, ayant été
 » requis d'un soldat Espagnol (qui m'a dit
 » avoir nom *Francisque Dias*, & qui a ac-
 » certainé (a) par plusieurs autres dignes de
 » foy) dire & déclarer de qui, quand, & où
 » je fus prisonnier en la ville de St. Quentin,
 » je l'ay bien voulu rédiger par escrit, &
 » passer les choses véritablement ainsy qu'il
 » s'ensuit; à sçavoir que le jour, que ladite
 » ville fust emportée d'assaut, il y eust trois
 » enseignes d'Espagnols, qui vinrent assaillir
 » une bresche, qui estoit à la main gauche
 » de celle que je gardois; & pour ce que
 » l'on vint me dire que lescdites enseignes
 » Espagnoles forçoient cette bresche, je me
 » déliberay avec un nombre de ceux que
 » j'avois avec moi, de l'aller secourir: mais en
 » y allant je vis ladite bresche abandonnée de
 » ceux que j'avois commis pour la garder, &
 » lescdites enseignes Espagnoles desjà bien
 » avant dans la ville. Aussi vis-je, tant que
 » ma vue se pouvoit estendre, tirant à la pla-
 » teforme du moulin à vent, les autres bres-

Gaspard de Coligni, imprimé à Paris chez Barbin en 1665.
 Par rapport à ce dernier ouvrage on peut voir la notice
 qui précède ces Mémoires.

(b) Certifié.

» ches abandonnées, & les ennemis y entrer
 » à grande furie, fans qu'ils y trouvaſſent
 » aucune réſiſtance, pource que de toutes
 » parts ceux qui les devoient garder s'en-
 » fuirent dedans la ville. Auſſy moy fus-je
 » abandonné de tous ceux qui eſtoient au-
 » près de moy, réſervé d'une jeune Gen-
 » tilhomme (a) que j'ay nourri page, & d'un
 » valet de chambre qui ſont encore préſen-
 » tement priſonniers avec moy, & d'un Page
 » qui s'en eſt retourné en France; & encor
 » qu'il n'eſtoit plus en ma puiſſance de re-
 » médier à ce défordre, *ſi aimai-je mieux*
 » *attendre la fortune telle qu'il plairoit à*
 » *Dieu de me l'envoyer, que de m'enfuir;*
 » & ſur-tout je regardois, ſi de pluſieurs
 » qui paſſoient bien près de moy, j'en ver-
 » rois quelqu'un d'apparence à qui je me
 » peuſſe rendre, & ſur-tout qui fut Eſpa-
 » gnol, pour ce que j'aymois mieux tomber
 » entre leurs mains que des autres Nations.
 » Mais tous, ſans s'arreſter, paſſoient outre,
 » ſinon *Franciſque Dias*, auquel un de ceux
 » qui eſtoient avec moy, dit que *j'eſtois*
 » *l'Amiral*; lors il s'adreſſa à moy, & tira
 » quelques coups d'épée; puis me demanda

(a) Vraiſemblablement c'eſt celui que Mergéy dans ſes Mémoires nomme le ſieur d'Avantigni.

» s'il

» *s'il estoit vray que je fusse l'Admiral : je*
 » *luy dis qu'ouy : lors il cessa de me plus*
 » *charger. A l'heure mesme survint un arque-*
 » *busier, ayant le feu sur le serpentín (a),*
 » *qui faisoit contenance de me vouloir tirer :*
 » *mais je m'en parois avec une picque le*
 » *mieux que je pouvois ; aussi faisoit ledit*
 » *Francisque Dias avec son espée, qui eu-*
 » *rent plusieurs paroles ensemble, desquelles*
 » *je ne me ressouviens pas, sinon qu'il me*
 » *ressouvient que ledit arquebusier disoit*
 » *ces mots : A la part, à la part. Lors je*
 » *leurs dis qu'ils n'entraissent point en ques-*
 » *tion (b), & que j'estois suffisant pour*
 » *les bien contenter tous deux. Adonc ils*
 » *cesserent toutes paroles qu'ils avoient en-*
 » *semble : mais je ne puis dire quel accord*
 » *ils firent. Après, ledit Francisque Dias me*
 » *demande si ces deux, qui estoient avec*
 » *moy, estoient Cavaliers (c). Je luy dis*
 » *qu'ils estoient Gentils hommes, & à moy,*
 » *& le Page aussi. Lors il leur dit qu'ils*
 » *se tinssent près de moy, & qu'ils ne m'a-*
 » *bandonnassent point ; & demanda à l'un*
 » *d'eux qu'il luy enseignast quelque bonne*

(a) On appelloit ainsi le canon de l'arquebuse.

(b) En querelle.

(c) C'est-à-dire hommes d'armes.

» maison & riche en la ville où il püst aller.
» je lui dis qu'il me sembloit qu'il avoit fait
» assez bon butin de me prendre sans se vou-
» loir amuser à autre chose. Il me demanda
» que je voulois faire ? je lui dis que je
» voyois les Allemans qui commençoient à
» entrer, & que je le priois de m'oster hors
» leur chemin. Lors il m'osta l'espée que
» j'avois à mon costé, & me fist asseoir au
» pied du rempart ; & incontinent après vint
» à moy, & me dit que je le suivisse, &
» qu'il me meneroit en lieu de sureté. Lors
» il monta sur la bresche mesme que je
» gardois, par laquelle nul ennemy n'estoit
» encore entré dedans la ville ; & par-là il
» me fit descendre dedans le fossé, m'aydant
» à descendre. Quand nous fusmes au fond
» dudit fossé, & près de l'entrée d'une mine
» qu'on avoit faite, survindrent deux ou
» trois, l'un desquels faisoit semblant de
» me vouloir prendre, avec lequel ledit
» Francisque Dias eust de grandes paroles ;
» mais je ne saurois dire quelles. Il me fit
» entrer en cette mine à l'entrée de laquelle
» je trouvai le Mestre de camp Cazerès
» avec lequel ledit Francisque Dias parla ;
» & tantost après y arriva M. de Savoye,
» accompagné de quelque nombre de Gen-

» tilshommes, auquel on dit que j'estois l'Ad-
 » miral ; & s'approchant de moy, me haussa
 » la vuë de la Bourguignote (a) que j'avois ;
 » & me regarda, & me dit que je n'estois
 » point l'Admiral : je luy dis qu'il n'y avoit
 » pas si long-temps qu'il m'avoit veu, qu'il
 » ne (b) me pust bien reconnoistre. Lors un
 » des Gentilshommes qui le suivoit, s'ap-
 » prochant, luy dit qu'il me pensoit recon-
 » noistre ; & mesme luy monstray une chaisne
 » que je portois, où pendoit St-Michel ;
 » lors il passa outre, & me mit entre les
 » mains du Mestre de camp Cazerès, qui
 » me mena en sa tente. Et afin que foy soit
 » adjoustée à ce que dessus, & ledit Fran-
 » cisque Dias s'en puisse servir, quand be-
 » soin sera, & où il appartiendra, j'ay signé
 » ce présent escrit de ma main, au chasteau
 » de Gand ce dernier jour de Mars 1558,
 » avant Pasques. *Chastillon.*

(8) On vient de voir dans l'Observation précédente la froide réception que le Duc

(a) Espèce particulière de casque.

(b) Le Duc de Savoye avoit pu voir l'Amiral, lorsque l'année précédente il étoit allé à Bruxelles faire ratifier à Charles-Quint & à Philippe II la trêve de Vaucelles.

de Savoye fit à l'Amiral ; & c'est lui même qui l'atteste. L'auteur de sa vie à cru sans doute faire merveille en écrivant le contraire. Selon (a) lui, le Duc de Savoye dit à l'Amiral » M. excusez moi si je ne puis vous » faire compliment à l'heure qu'il est sur v votre disgrâce , mais je vous verrai tan- » tost dans ma tente où je vous prie de vous en aller.....

Malheureusement pour le Biographe (b) , le témoignage de l'Amiral contredit cette prétendue politesse du vainqueur ; & les Mémoires de Mergey contiennent un fait qui prouvera au lecteur que l'Amiral ne fut pas accueilli fort gracieusement. Mergey présent au souper que lui donna le Duc de Savoye , dit en propres termes que ce Prince n'adressa pas une seule fois la parole à l'Amiral , tandis qu'il combla d'honnêtetés le Comte de la Rochefoucault resté prisonnier dans son camp depuis la déroute de Saint Quentin. Cette froide réception du Duc de

(a) Vie de Gaspard de Coligny , p. 193.

(b) Il n'est pas plus exact, lorsqu'il raconte, p. 197, que l'Amiral étoit encore à l'Ecluse, lorsqu'on signa la paix de Cateau-Cambresis. A cette époque il avoit été transféré au château de Gand , & l'Observation qui précède en fournit la preuve.

Savoie avoit une cause : mais les monuments ne nous instruisant pas, on est réduit aux conjectures. Peut-être faut-il attribuer le ressentiment du Prince à la résistance opiniâtre de l'Amiral dans S. Quentin. Une défense aussi vigoureuse avoit déconcerté les vastes projets du Duc de Savoie qui, pour rentrer dans ses Etats, auroit voulu écraser la France. Il est possible encore que la trêve de Vaucelles, ouvrage de l'Amiral, formât aux yeux du Duc un grief impardonnable. Par cette trêve on réduisoit le Duc à une foible portion de ses Etats héréditaires. Enfin Coligny étoit le neveu, & l'ami du Connétable à qui la maison de Savoie imputoit ses malheurs.

(9) Coligny & Dandelot défendoient les postes les plus périlleux. Le dernier après la prise de son frere qu'il ignoroit, continua de combattre : mais étant enveloppé de toutes parts il fallut succomber. Dandelot se trouva au nombre des prisonniers : & ne fut pas reconnu : cela facilita son évafion qu'il effectua (a) la nuit suivante. La lettre

(a) Selon Brantôme dans ses discours sur les Colonels François (article Chastillon), ce fut quatre ou cinq jours après que d'Andelot *s'évada des gens qui le tenoient*

de l'Amiral à Henri II, insérée dans l'Observation qui suit, indique que l'Amiral comptoit sur les bons offices de son frère auprès du Monarque, & qu'il espéroit que Henri instruit de la vérité par Dandelot, lui rendoit justice. Aussi l'Historien de l'Amiral (a) assure-t-il qu'il dissipa les préventions qu'on avoit inspirées au Roi, & qu'il lui apprit beaucoup de choses qu'il ignoroit. Quoiqu'il en soit, on ne voit pas qu'il y ait eu aucune punition infligée à ceux qui s'estoient mal comportés dans cet assaut.

(10) Ces expressions de l'Amiral dénotent clairement qu'il avoit à se plaindre de différentes personnes. Le reproche tombe-t-il sur les Guises & sur la Duchesse de Valentinois ; c'est ce que nous n'affirmerons point. Au lieu de s'épuiser en conjectures, il vaut mieux laisser Coligny parler lui même. Voici

prisonnier par dessous une tente, & se sauva gentiment en France. Mais la lettre de l'Amiral à Henri II en date du 30 Août, prouve que l'évasion de d'Andelot se fit plutôt, puisque la ville avoit été prise le 27 après midy. La Chastre dans ses Mémoires place l'évasion de d'Andelot pendant la nuit même du jour où il fut pris. Il ajoute que ce Seigneur faillit se noyer en se sauvant.

(a) Vie de Gaspard de Coligny, p. 194.

la lettre justificative qu'il écrivit à Henri II :

» Sire j'ay esté deux jours avec espérance
 » de pouvoir envoyer à Vostre Majesté un
 » gentilhomme, pour luy pouvoir rendre
 » compte comme toutes choses sont passées
 » durant le siège de S. Quentin, & prin-
 » cipalement comme elle s'est perdue ; mais
 » à la fin je n'ai pu obtenir ce congé : bien
 » m'a-t'on permis d'écrire à Vostre Majesté ,
 » Ce que luy diray donc, c'est que j'ay un
 » extrême regret de n'avoir pu satisfaire à
 » la bonne volonté & obligation grande que
 » j'ay de vous faire service. Mais ce qui me
 » reconforte, c'est que Vostre Majesté est si
 » raisonnable qu'elle se contentera, quand
 » elle sçaura que j'ay fait julques à la fin
 » *ce qui convient de faire à un gentil- homme*
 » *de bien & d'honneur.* Sire, il est si grand
 » bruit en ce camp, & y en a tant d'ap-
 »arence, que mon frere d'Andelot s'est
 » sauvé, apres avoir esté prisonnier, que
 » cela me gardera d'entrer en plusieurs par-
 » ticularitez, desquelles il vous sçaura ren-
 » dre bon compte, & comme celuy qui y a
 » esté présent. Il n'en reste qu'une de la-
 » quelle il seroit mal aisé qu'il peust parler ;
 » c'est par quelle faute la ville s'est perdue.
 » Vostre Majesté entendra que les gens de

» guerre, que j'avois pour la garde de la
 » place, je les avois despartis le mieux que
 » j'avois peu en tous les lieux & endroits où
 » je pensois qu'il y pouvoit avoir affaire ;
 » & avois donné en garde un endroit à l'en-
 » seigne de Monseigneur le Dauphin, au-
 » quel les ennemis se sont adressez. Et en-
 » cores que ce fust un des plus mal aisez en-
 » droits de toutes nos bresches , si est-ce
 » que par ce lieu seul nous avons esté for-
 » cez ; & pour ce que c'estoit à ma main
 » gauche, & assez près de moy, ayant en-
 » tendu que cette breche forçoit, j'y vou-
 » lois aller pour la secourir : mais le combat
 » y fust si court, qu'avant que j'y arrivasse,
 » je trouvay que ceux qui devoient défendre
 » cette bresche, l'avoient abandonnée de plus
 » de cent pas, & s'enfuyoient dedans la
 » ville, ayant desjà laissé entrer trois en-
 » seignes d'espagnols , qui estoient plus de
 » cinquante pas dedans la place, desquelles
 » je fus rencontré avec six ou sept hommes
 » que j'avois avec moy, & là fus pris prison-
 » nier.

» Sire, il est raisonnable que ceux qui
 » avoient la charge de cette bresche soyent
 » ouys, & alléguent leurs raisons. Quant à
 » moy, de ce que j'en ay veu & connu, je

» vous diray que j'ay opinion que, s'ils se
 » fussent là aussi bien opiniastrez à la dé-
 » fendre, comme firent généralement tous
 » les autres endroits, je serois encore dedans
 » St. Quentin à vous y faire servir. J'ai un
 » grand crevecœur de penser que nous
 » avons esté forcez par l'un des plus forts
 » endroits quasi sans combattre, & mesme
 » que des autres bresches, les ennemis en
 » estoient en partie repoussez, & que nos
 » gens y furent pris par derriere ; & pour
 » ne dérober point l'honneur à qui il ap-
 » partient, il faut que je die qu'en trois
 » bresches, l'une du costé du bourg d'isse
 » où estoit la compagnie de M. de la *Fayette*
 » la seconde où estoit mon frère, la troi-
 » sieme où estoit le capitaine *soleil & forces*,
 » ils combattoient encore à leurs bresches
 » qu'il y avoit près d'une heure que les enne-
 » mis avoient gagné la place.

» Sire, je ne scay encore où je dois aller
 » car il ne m'en a esté rien dit. Quelque part
 » que ce soit, je supplie Vostre Majesté que
 » ne sois éloigné de sa bonne grace ; à la-
 » quelle après m'estre très-heureusement re-
 » commandé, je prie nostre seigneur, Sire,
 » qu'il luy donne en très parfaite santé très-
 » heureuse & très-longue vie. *Du camp*

» devant S. Quentin ce 38 jour d'Aoust
 » 1557.

Si la mémoire de l'Amiral, par rapport à cet événement, avoit besoin d'apologie, une lettre de Henri II. au Cardinal de Tournon nous la fourniroit. » Mon coulin, lui
 » écrivoit le Monarque (a) le premier Septembre 1557) après vous avoir fait entendre par cy devant la disgrâce qui m'est
 » advenue en la déroute de mon armée, je vous veux bien présentement advertir du
 » malheur qui m'a continué à la prise de St. Quentin, au troisieme assaut qui y furent
 » donnez les plus furieux qu'il est possible, par trois lieux & endroits, où ladite ville
 » a esté battue ; ayant en bresche d'environ douze cent pas, outre tous les artifices
 » que lesdits ennemis ont pu faire de mines de sappe, & d'ouverture de terre en plusieurs endroits ; enforte que, pour avoir
 » eu gens experts à ce mestier, les ennemis estoient dans le fossé huit jours auparavant
 » la prise de ladite ville, qui n'estoit, comme sçavez, nullement flanquée en quelque endroit que ce soit, pour empescher tel effort ;
 » puis de malheur ayant esté surprise, il n'y

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome II, p. 702.

» avoit fuffifant nombre de gens de guerre
 » pour la garde

Nous terminerons ce qui concerna l'Amiral de Coligny à cette époque, en disant qu'on le conduisit d'abord à l'Ecluse (a), où il effuya une maladie fort grave. Son Historien (b) prétend que ce fut pendant sa captivité qu'il embrassa le protestantisme. Pour adoucir l'ennui de sa (c) *solitude*, d'Andelot luy envoyoit des livres; & comme il étoit déjà calviniste lui même, il eut soin de faire passer à son frère des livres où ces matières de controverses étoient discutées.

L'Amiral (dit l'Historien), » commença
 » d'être aussi éclairé (d) que d'Andelot, & for-
 » mant des vœux ardents pour le service de
 » Dieu, ses gens lui virent pousser des sou-
 » pirs qu'ils attribuoient au regret qu'il avoit

(a) L'année suivante on le transféra à Gand.

(b) Vie de Gaspard de Coligny, p. 195.

(c) Sa captivité ne finit qu'avec la paix de Cateau-Cambresis. Sa rançon, nous apprend son Historien, fut fixée à cinquante mille écus, que le Roi paya.

(d) Le ton religieux que prend Coligny à la fin de ses Mémoires semble confirmer le récit de l'Auteur de sa vie.

316 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

» de sa prison ». A ce langage où domine l'enthousiasme d'un sectaire, on reconnoit aisément que l'auteur étoit imbu des nouvelles opinions.

*Fin des Observations sur les Mémoires
de Gaspard de Coligni.*

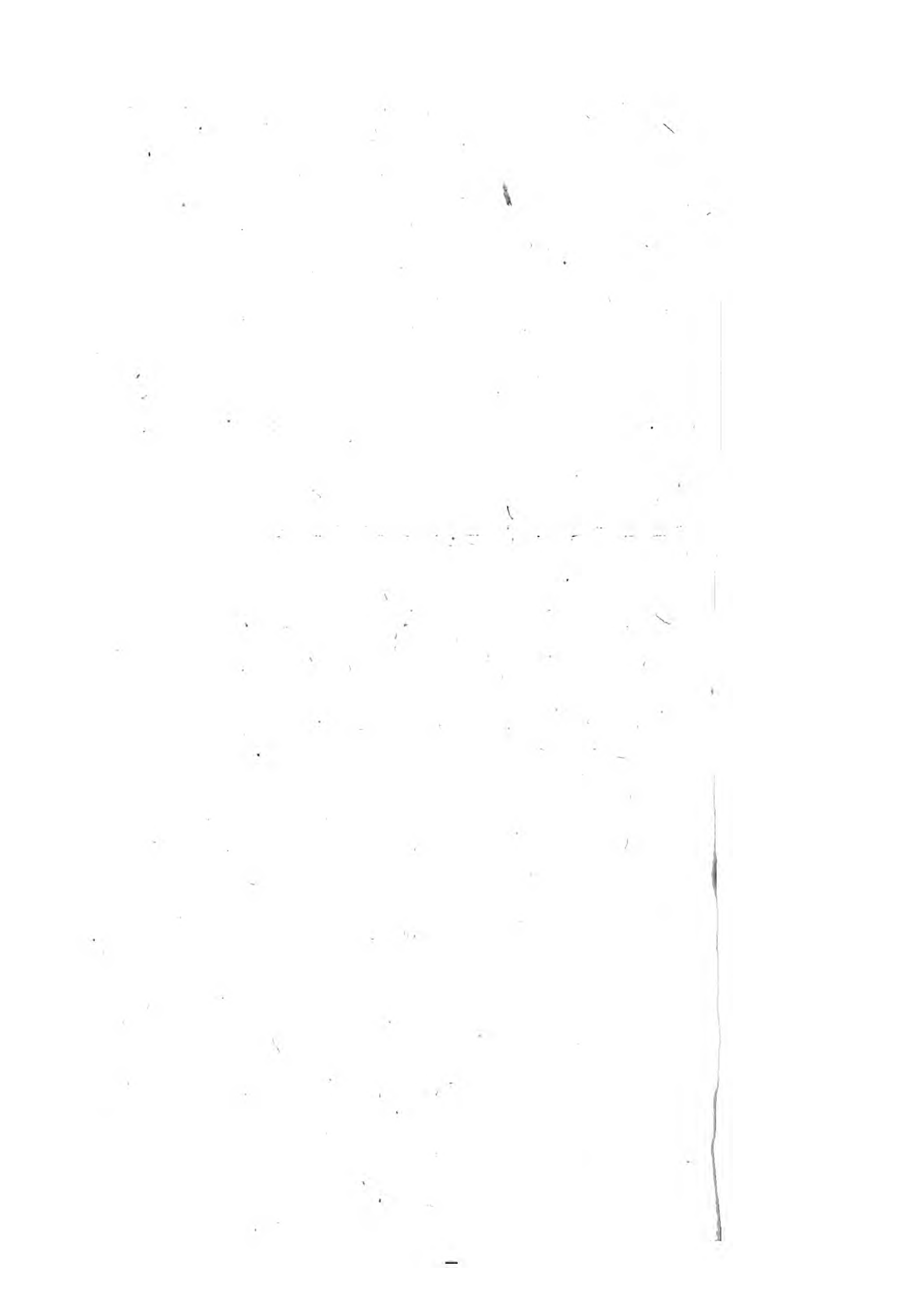
MEMOIRES

DE MONSIEUR

DE LA CHASTRE.

*Sur le voyage de M. le Duc de Guise en Italie ;
la prinse de Calais & de Thionville en 1556.*

XVI^e SIÈCLE.



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MONSIEUR
DE LA CHÂTRE.

Pour parler de l'Auteur de ces Mémoires il faudroit, avant tout, savoir à qui ils appartiennent réellement. Trois la Châtre brilloient à cette époque.

Le premier (Claude de la Châtre) Bailli de Berry, si connu par le siège de Sancerre, qui se fit sous ses ordres, avoit été élevé dans la maison du Connestable de Montmorency. Après la mort de ce Seigneur, il s'attacha au fils du Duc de Guise, assassiné sous les murs d'Orléans. Dans la suite des Mémoires que nous publierons, on verra Claude de la Châtre devenir un des Chefs de la Ligue, & profiter du moment où il prévint sa chute, pour obtenir de Henri IV.

la confirmation des dignités éminentes dont cette faction l'avoit revêtu. Claude de la Châtre eut un frère brave comme lui : on l'appelloit Jacques de la Châtre de Sillac. Celui-ci, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, fut tué en 1568 au combat où le Duc de Montpensier & le jeune Briffac défirrent une partie du corps calviniste, commandé par Daffier. *On regarda* (dit M. (a) de Thou) *sa mort comme une grande perte*. Ce jeune homme (ajoute-t-il) à un (b) esprit cultivé par les lettres, joignoit la valeur héréditaire à sa maison.

Le troisième la Châtre, cousin des deux premiers, est désigné dans notre Histoire sous le nom de Gaspard, sieur de Nancey, Capitaine des Gardes du Corps, & Chevalier de l'Ordre du Roi. » Il fut (observe le (c) » Laboureur) de tout ce qui se fist de grand » depuis le règne de Henri II, jusques en

(a) Liv. XLIV.

(b) En considérant ce goût pour les lettres, on le soupçonneroit d'être l'Auteur des Mémoires dont il s'agit; mais sa jeunesse alléguée par l'Historien, détruit cette conjecture. Il résulte donc de là que la discussion ne peut concerner que les deux autres.

(c) Tome II de ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 599.

» l'an

» l'an 1576, qu'il mourut au milieu de sa
 » course, & à la veille (a) des premières
 » dignités du Royaume ». Le Laboureur
 observe encore « qu'il avoit été nourry au-
 » près du Dauphin, qu'il fist ses premières
 » armes en Italie sous le Duc de Guise, &
 » qu'il continua de le suivre en tous ses au-
 » tres exploits »...

Au premier aspect, ce passage de le Laboureur détermineroit volontiers à mettre sur le compte du sieur de Nancey la rédaction des Mémoires en question. Si on les lit attentivement, cette conjecture se fortifie. Le ton de prédilection qui y règne en faveur du Duc de Guise, l'enthousiasme qu'on y entrevoit pour les grandes qualités du Prince Lorrain, annoncent l'ouvrage d'un jeune homme pénétré de respect pour son héros.

(a) Il mourut le 29 Novembre 1576 d'une blessure qu'il avoit reçue dans l'aîne, à la bataille de Dreux. Il étoit le quatrième Capitaine des Gardes du corps du Roi, de père en fils. Selon M. de Thou (Liv. LXII) le sieur de Nancey, affable, doux & brave, étoit chéri de Charles IX, & de tous ceux qui le connoissoient. Le Jurisconsulte Cujas fit son Oraison funèbre. Elle est si mal écrite en françois, qu'il faut en lire la traduction latine faite par Rigault, & imprimée en 1610, in-fol.

Avouons-le cependant : ce ne sont-là que des conjectures. L'Abbé *Lenglet*, en insérant ces (a) Mémoires dans le Tome III de la nouvelle édition du Journal de Henri III, semble les attribuer à Claude de la Châtre, le premier dont on a parlé. On a droit de lui prêter cette opinion d'après une note dans laquelle il s'exprime ainsi par rapport au siège de Thionville. *Il y a (dit-il) une relation particulière de ce siège, par M. de la Chastre, imprimée in-8°. à Paris 1558...* Si c'est là-dessus que l'Abbé *Lenglet* se fonde, nous sommes bien éloignés d'être de son avis. Le rapprochement seul du titre de cette relation avec celui des Mémoires, indique que les deux ouvrages ne sont pas de la même main. En effet, est-il probable que l'homme qui venoit de publier des *Mémoires sur le voyage de M. de Guise en Italie, son retour, la prise de Calais & de Thionville*, ait écrit presqu'en même tems une relation particulière de ce dernier siège ? Nous convenons que la chose n'est pas impossible ; mais les probabilités sont contre elle. Le Père le Long (b) a éludé la difficulté, en

(a) Il déclare les avoir tirés du manuscrit 143 de la Bibliothèque du Roi, parmi ceux de M. de Brienne.

(b) Il les indique comme étant en manuscrit à la

ne nommant point l'Auteur des Mémoires dont il s'agit.

Dans cet état d'incertitude, ce que nous avons dit des deux hommes célèbres, à qui cette production appartient, est suffisant. Nous les verrons l'un & l'autre reparoître avec éclat sur la scène. Le récit de leurs actions suppléera au précis de leur vie qu'on s'est contenté d'esquisser. L'ouvrage en raison de son mince volume, n'est pas susceptible de longues discussions. En le plaçant dans la collection, on l'a considéré comme un monument qui complète le règne de Henri II. Quelques particularités qui y sont semées, nous ont semblé le lier essentiellement à notre histoire, & surtout à cette partie qui forme la bête de nos travaux. La plupart des Mémoires du tems, sans en excepter ceux de Boivin du Villars, ont glissé fort légèrement sur l'expédition du Duc de Guise en Italie.

Ce fut pourtant cette expédition qui, en préparant pour la France une suite de calamités, acheva d'écraser le Royaume sous

Bibliothèque du Roi, & comme ayant été recueillis par l'Abbé Lenglet dans son édition du Journal de Henri III. (Biblioth. historiq. de la France, Tome II, n°. 17697.)

le poids de la dette nationale. Les révolutions qui survinrent coup sur coup, en abbaissant les Montmorenci & les Chatillon, ouvrirent aux Guises la route de la faveur & du crédit. La Maison de Lorraine n'acquiesce une confiance redoutable qu'à cette époque. Nos malheurs firent sa grandeur. Sans les disgrâces éprouvées par le Connétable & par son neveu, qui fait si le mariage de Marie Stuart avec François II auroit été consommé ? Cette alliance (on le fait) devint l'origine du pouvoir effrayant qui, dans la main des Princes Lorrains parvint par la suite des tems à faire vaciller la Couronne sur la tête du dernier des Valois. Frappés de ces considérations, nous avons cru que des mémoires consacrés spécialement à décrire une expédition, dont les résultats ont amené tant de maux, devoient intéresser le Lecteur. Vus sous ces rapports, ils entroient nécessairement dans l'assemblée des matériaux propres pour l'édifice que nous nous efforçons d'élever.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES

DE MONSIEUR

DE LA CHASTRE.

LE Roy pour satisfaire au traité de la ligue 1556 faite & conclue avec nostre Saint-Pere le Pape Paul quatriesme, & respectivement ratifiée d'une part & d'autre en l'an mil cinq cens cinquante-cinq, par lequel il estoit tenu & obligé toutes & quantes fois qu'il seroit assailly dans ses pays, de le secourir avec une armée de dix mille hommes de pied, moitié Suisses, moitié François, cinq cens hommes d'armes, & six cens chevaux-légers, avoit au mois de Novembre mil cinq cens cinquante-six, à l'instance sollicitation que ledit Pape luy faisoit de le secourir contre l'armée, que le Duc d'Albe tenoit aux portes de Rome, envoyé M. le Duc de Guise, son Lieutenant-Général en Italie, à son secours avec quatre mille François sous vingt-quatre enseignes, six mille Suisses sous vingt-quatre enseignes que conduisoit le Capitaine Frulich, cinq cens hommes d'armes sous sept compagnies; c'est à sçavoir la sienne de cent lances, celles de MM. les Princes de Ferrare, des Ducs de Nemours

1556. de cinquante, du Duc d'Aumalle de cent, & Prince de Salerne de cinquante, celles de MM. de Montmorency & de Tavannes chacune de cinquante, six cens chevaux-légers sous quatre compagnies qui estoient celles de M. le Marquis d'Elbœuf de deux cens, celle des sieurs de Sipierre de deux cens, de Biron & de la Rochepofay (1) de chacune cent; luy ayant baillé, pour l'accompagner & soulager, M. le Duc d'Aumalle son frere qui menoit l'avant-garde, M. de Nemours qui étoit Colonel des bandes françoises, & M. le Marquis d'Elbœuf, des Suisses, le sieur de Tavannes, Chevalier de l'Ordre, qui étoit Maréchal-de-Camp de l'armée, & le sieur de Sipierre, Mestre-de-Camp de ladite cavalerie-légère qu'il conduisoit en l'absence de M. d'Aumalle qui étoit occupé à l'avant-garde, & outre ce, un bon nombre de Seigneurs & Gentilshommes de la Chambre, & autres de la jeunesse qui étoit accourue à ce voyage, tant pour l'espérance d'y voir & apprendre quelques choses, comme le François est naturellement curieux, que pour être mondit sieur de Guise merveilleusement aimé & suivi de toute la noblesse.

1557. Lequel après avoir traversé toute l'Italie,

avec infinies incommoditez, & conduit son 1557. armée jusques ès confins du Royaume de Naples au lieu où le Pape le vouloit employer, avoit trouvé la foy de ceux (a) qui luy devoient assister, & luy donner moyens d'exécuter l'entreprise commencée, suspecte & incertaine, leurs actions & déportemens si estranges qu'il ne s'en devoit rien promettre de bon, & finalement toutes choses, dont il espéroit tirer quelques faveurs, entièrement défavorables, de façon qu'ayant une armée en tête & de gens de pied & de cheval deux fois plus grande que la sienne, après avoir tenté tous les moyens possibles pour l'attirer à la bataille (2), & l'être allé chercher luy-même jusques dans son fort, luy défailant toutes choses pour mener & conduire la guerre, avoit été contraint, pour ne perdre ses hommes, qui commençoient jà à devenir malades de la grande chaleur & intempérie de l'air, de se retirer & départir ses forces par les garnisons, par les terres de l'Eglise, où il avoit

(a) Voyez la Collection des Mémoires, T. XXIII, p. 159 & 449; T. XXIV, p. 411 & 419; T. XXVI, p. 153; T. XXXI, p. 389; & enfin le Livre septième de Boivin du Villars, avec les observations qui y sont jointes.

1557. été tellement travaillé, que si sa vertu, prudence, dextérité & grande patience n'eust vaincu les nécessitez dont il étoit combattu, il ne se pouvoit espérer de cette petite armée autre issue qu'une pareille ruyne qu'avoit eue celle de M. de Lautrec, & de tous les autres chefs qui avoient été devant luy en Italie; de quoy il avoit conceu tant d'ennuis & de déplaisir (a) qu'avec la saison fort fâcheuse une fièvre le surprit, qui le mit en grand danger de sa vie; & de pareille (b) maladie tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & quasi tous les

(a) Le Prince Lorrain indigné de la conduite des Caraffes, vouloit revenir en France, & abandonner le Pape au juste ressentiment des Espagnols; mais les ordres de Henri II l'obligèrent de rester. (De Thou , Liv. XVIII.)

(b) M. de Thou & les autres Historiens du tems taissent ce fait, qui s'accorde avec l'intempérie naturelle du climat de l'Italie pour les François: aussi a-t-on toujours appelé ce pays le tombeau de cette nation. Nous observerons que cette particularité racontée par un témoin oculaire contredit fortement plusieurs modernes, qui ont écrit que l'armée du Duc de Guise étoit dans l'état le plus brillant, lorsqu'on le rappella en France. Cela étoit-il possible, si les maladies y avoient régné? D'ailleurs la marche rapide de ce Général vers le royaume de Naples, la prise de Campli & le siège

soldats, particulièrement étant en son armée, 1557. s'en sentirent & en furent persécutés.

Du costé du Piedmont M. le Maréchal de Brissac, qui avoit été si longuement favorisé de la fortune en toutes les guerres passées, & qui de fraîche mémoire luy avoit (s'il se peut dire) de sa franche & pure faveur mis *Valsfrenier* (a) & *Guerasse*, deux places quasi imprénables, entre ses mains, se trouvoit avoir été contraint, après avoir peu heureusement assailly *Conis*, & y avoir perdu un grand nombre de ses meilleurs hommes, de s'en retirer; & depuis tenant le Marquis de *Pesquieres* dans *Fossano* avec une partie des forces de l'estat de *Milan* assiégé & réduit à telle extrémité, ou qu'il luy falloit combattre avec desavantage, ou bien d'y mourir de faim, l'avoit par une pure défaveur de la fortune, contre toutes

sanglant de *Civitella* avoient dû lui coûter beaucoup de monde.

(a) Le Maréchal de Brissac commença cette campagne par la prise de *Valfenera* & de *Quieras*. C'est dans les Mémoires de Boivin du Villars qu'on doit chercher les causes qui l'empêchèrent de s'emparer de *Coni*. On y trouve également tout ce qui concerne la retraite du Marquis de *Pescaire*, & l'attaque infructueuse que le Maréchal de Brissac tenta sur *Fossano*.

■ 557. les raisons qui se pouvoient imaginer, perdu, s'étant ledit Marquis sauvé inopinément par des chemins incogneus; de façon qu'il se pouvoit clairement voir en ce quartier-là une face de la fortune entièrement tournée, & difsemblable à celle de deux mois auparavant.

En ce même tems étant le Roy à Compiègne mal fortuné de tous ces deux costés, & trouvé avoir son armée, qui étoit en Picardie, en laquelle étoit toute son espérance, étoit défaite, son Lieutenant-Général M. le Connestable, personnage de grande expérience & de sage conduite (comme tout le monde fait) & auquel étoit toute l'assurance de nostre salut, prisonnier, & avec luy MM. les Ducs de *Montpensier* (3) & de *Longueville* (a), le sieur *Ludovic de Gonzague* (b), M. le Maréchal de *S. André*, le Comte *Rhingrave*, Colonel des Lansquenets, & infinis Chevaliers de l'Ordre & Capitaines, M. le Duc d'*Estouteville* (c), &

(a) Léonor d'Orléans, Duc de Longueville.

(b) Louis de Gonzague, frère du Duc de Mantoue.

(c) François de Bourbon - Vendôme, Comte de Saint-Pol, & appelé le Duc d'Estouteville depuis son mariage avec l'héritière de cette maison. (Lisez l'observation, n° 2, sur le troisième Livre des Mémoires

M. le Vicomte de *Turenne*, mort avec infinité d'autres Gentilshommes; ses ennemis avec plus grande armée que n'eut jamais son pere, victorieux en ce Royaume, luy sans nulle force de pied ni de cheval, pour avoir été en cette rencontre toute la gendarmerie, qui étoit déjà ruinée & défaite, ses places de frontieres près *St. Quentin* dépourvues entièrement de chefs, d'hommes & de vivres, ses peuples si étonnez & éperdus, qu'il n'y avoit homme qui sceut ce qu'il devoit faire, & les gens de guerre si étonnez qu'on ne les pouvoit rassurer.

Voilà l'état auquel se trouvoient lors les affaires du Roy le Mercredy onzième jour d'Aoust mil cinq cens cinquante-sept, qu'il eut la malheureuse (a) nouvelle de la plus grande playe que ce Royaume aye receu, il y a plus de deux cens ans, advenue le jour précédent, fête de *St. Laurent*, devant lequel deux (4) jours auparavant, comme s'il eût prévu le malheur qui luy devoit advenir, avoit envoyé la Reine avec Mes-

de François de Rabutin, Tome XXXVII de la Collection, p. 413.

(a) La célérité avec laquelle cette nouvelle arriva au Roy n'a rien de surprenant, puisqu'alors il étoit à *Compiègne*.

1557. sieurs de son Conseil privé à Paris, pour voir s'il y avoit moyen de trouver quelques deniers, & l'éloigner d'autant plus du péril qu'il sentoit, avoit dépêché M. *du Mortier* (a), Conseiller en son Conseil privé, à *Senlis* & à *Paris*, pour recouvrer deux cens muids de bled, pour les acheminer droit à *Compiègne*, afin de-là les envoyer à celle de ses villes qui en auroit le plus de besoin.

M. l'Evesque d'*Amiens* étoit allé pour le même effet à *Rheims*, afin d'en pouvoir recouvrer de-là, & des environs pareil nombre pour envoyer à *Guise*, qui étoit fort menacée; & le sieur de *Voulzay*, Maître des Requestes dudit Seigneur, étoit semblablement allé à *Soissons* pour de-là & des lieux circonvoisins en envoyer à la *Fere* la plus grande quantité qu'il pourroit; & afin que rien ne demeurast en arriere, l'on avoit envoyé faire une levée de six mille Lansquenets sous le Colonel *Roqueroch* (b); toutes

(a) André Guillart, Seigneur du Mortier, fils d'un Président au Parlement de Paris, fut honoré de plusieurs ambassades, & se distingua, en parlant au nom du Tiers-Etat, dans l'assemblée de 1558, qu'on a désignée improprement sous le nom d'*Etats généraux*.

(b) Le Colonel Reckrod, dont la plupart des écrits du tems estropient le nom, eut beaucoup de mal à faire

lesquelles choses servirent plus en la nécessité où l'on se trouva par après, que quand elles furent commandées, on ne pouvoit penser qu'elles pussent faire, comme l'on verra par le discours de ces Mémoires. 1557.

Incontinent donc après cette mauvaise nouvelle annoncée au Roy à son lever par le sieur Descars, au même instant, au lieu de perdre le tems en regrets & plaintes inutiles, & avoir appellé Dieu en son aide, comme celuy de qui il reconnoissoit cette verge luy être envoyée & pour ses péchez & pour ceux de son peuple, desquels avec eux il luy falloit également supporter la pénitence, il prit une vertueuse résolution de donner tout l'ordre possible pour remédier à l'inconvénient présent, espérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reste ; & l'ayant auparavant tant favorisé, ne l'abandonneroit pas en cette nécessité, comme bientôt il en montra de grands & évidens signes.

La première chose qu'il fit, fut de bailler

cette levée de Lansquenets, parceque le Baron de Polwiller avoit épuisé le pays d'hommes qu'il avoit recrutés pour le compte de Philippe. II. (Voyez M. de Thou, Liv. XIX.)

1557. à M. le Cardinal de Lorraine, lors étant (a) seul auprès de luy, la charge & le manie- ment de ses affaires pour l'expérience qu'il sçavoit être en luy pour le longtems qu'il y avoit été nourri, & pour l'assurance qu'il avoit de sa suffisance (b) & fidélité; & d'au- tant qu'une des principales choses qui luy défailloit, & dont il avoit le plus de besoin, étoit d'un chef qui eut le sens, l'expérience & la vaillance pour conduire le fait de la guerre sous luy, & manier un si grand fait comme est la machine de cette monarchie, où le plus habile homme se trouve bien empesché, s'il ne l'a accoutumé, & sur le- quel il se puisse réposer, comme il faisoit sur M. le Connestable, il dépescha le sieur *Scipion*, son Escuyer d'écurie, pour aller quérir mondit sieur de Guise, comme celuy en qui il sçavoit très-bien être toutes les

(a) Ce fut là précisément le motif pour lequel Henri II chargea du Ministère le Cardinal de Lorraine. Ce Monarque ne pouvoit pas gouverner seul; & s'il eût suivi son inclination, il n'auroit point choisi le Car- dinal, qu'il n'aimoit pas. Ainsi les circonstances servi- rent la maison de Guise, & les calamités de l'Etat de- vinrent la base du pouvoir auquel elle s'éleva.

(b) L'alliance de la France avec les Caraffes, qui étoit son ouvrage, dément un peu ce beau portrait.

parties qu'un bon, grand & digne Capitaine 1557. peut avoir, l'advertissant du désastre qui étoit advenu, & le priant de donner tout l'ordre qui luy seroit possible aux affaires de par de-là, afin de le venir retrouver en bonne diligence, & emmener avec luy le plus de Princes, Capitaines & Gentilshommes qu'il seroit possible, qui étoient en son armée; pour cet effet dépescha un courrier *voltant* devers le Baron de *la Garde*, par lequel il luy mandoit qu'il eût à faire sortir du port de *Marseille* dix ou douze galères pour aller querir mondit sieur de Guise & la troupe qu'il ameneroit avec luy; il dépescha aussi le sieur de *Vyneuf* (a), Piedmontois, devers M. le Maréchal de *Brissac* pour faire venir M. de *Termes* avec sa compagnie, & M. *Damville* avec la sienne de chevaux-légers, & dire audit sieur Maréchal qu'il avisât de se mettre sur la défensive, & départir ses forces dans les places, & luy envoyer quatre mille Suisses de ceux qu'il avoit en Piedmont. Fut mandé au sieur de *St. Laurent* (b), Ambassadeur en Suisse, qu'il eût à faire acheminer du côté de deçà les

(a) Ce fait s'accorde, comme on le voit, avec les Mémoires de Boivin du Villars.

(b) Bernardin Bochetel, Abbé de Saint-Laurent.

1557. six mille Suisses qui avoient été levez; & de bonne fortune ils étoient prêts pour marcher en Italie au secours de mondit sieur de Guise. Fut pareillement envoyé devers la Reine, qui arrivoit à *Paris*, le sieur de *Fresne-Forget*, pour luy dire ce qu'il sembloit au Roy qu'elle devoit faire pour contenir le peuple en l'obéissance, & en attendant sa venue, commencer à donner ordre au recouvrement de deniers, comme la chose la plus nécessaire en telles nécessitez; laquelle après avoir entendu ce que dessus, tant s'en faut qu'elle se fût laissée vaincre à la juste douleur qu'elle portoit, tant de l'ennuy qu'elle sentoit souffrir au Roy, que du malheur qu'elle jugeoit devoir advenir audit Seigneur & au Royaume, de cette perte, que se résolvant avec un cœur viril & magnanime, elle assembla le Conseil du Roy son Seigneur, qui étoit avec elle, & envoya querir au même instant les principaux de la ville, lesquels elle pria tous vouloir en la nécessité présente montrer le service qu'ils vouloient faire au Roy, & rendre preuve de leur affection & fidélité; & le lendemain se trouva à l'Hôtel-de-ville en pleine assemblée du peuple, où elle leur parla avec tant d'éloquence, & leur fit si bien

bien & dignement entendre ce malheur, 1557. qui se présentoit comme autant à eux comme au Roy, & le grand besoin qu'il avoit de l'aide & secours de ses bons & féaux serviteurs, qu'ils luy accorderent trois cens mille francs, pour soldoyer dix mille hommes de pied trois mois durant.

Fut aussi dépelché en Allemagne, pour avancer les levées, que le Colonel *Rocqueroq* étoit allé faire, & écrit à Reiffleberg pour essayer de recouvrer deux ou trois mille *pistoles*. Si l'on avoit usé de toutes les diligences possibles, pour être secouru des forces qui étoient les plus lointaines, & à écrire par tous les endroits de la Chrétienté aux Provinces amies & alliées du Roy la fortune qui luy étoit survenue, l'on n'en fit pas moins à tous les Capitaines, Ministres & Officiers du Roy, qui étoient en quelques lieux d'importance, tellement qu'avant le deuxiesme jour on eut satisfait à tout ce que dessus, & furent faites plus de deux cens dépesches différentes.

Cependant l'ennemy ayant eu une telle & si inespérée victoire, se contenta de poursuivre le siège de *St. Quentin*, sans passer plus outre, où le Roy d'Espagne voyant le jeu si sûr, qu'il n'y avoit plus de dangers,

1557. s'en vint trouver son camp, & fit faire quinze ou seize jours durant tous les efforts qu'il fut possible pour la force; & le Roy ne perdit point du tems de son côté, pour remédier aux lieux où étoit le feu voisin, qui avoit le plus besoin de secours; car s'étant M. de *Nevers* de bonne (a) heure sauvé de cette rencontre & retiré à *Laon*, pour rassembler ce qu'il pourroit d'étrangers & de François, tant de pied que de cheval, & M. le *Prince de Condé* avec luy, qui avoit la charge de la cavalerie légère, M. de *Montmorency* à *Soissons*, M. de *Bourdillon* à la *Fere*, & M. le Comte de *Sancerre* à *Guise*, & étant M. de *Humieres* demeuré dans *Péronne*, le Roy envoya à M. de *Nevers* (b) un pouvoir de Lieutenant-Général pour commander à toutes ces frontières de-

(a) Ces expressions seroient susceptibles d'un sens défavorable pour le Duc de *Nevers*, si l'histoire n'attestoit pas qu'il se comporta avec intrépidité dans cette action. Sa compagnie d'hommes d'armes à la tête de laquelle il combattit, fut hachée; & le Duc de *Savoye* le croyoit si bien au nombre des morts, qu'en recevant un message de sa part, il eut de la peine à se persuader que la chose fût possible. (Lisez les *Mém. de Rabutin*, T. XXXIX de la *Collection*, p. 34 & suiv.)

(b) La *Chastre* auroit dû dire que *Henri II* confirma par sa nomination le choix que les *Officiers français*

là, luy semblant qu'il ne pouvoit faire une meilleure élection, ne plus digne, ne semblablement plus utile, pour sauver les places qui luy restoient, y commettre de plus dignes personnes que les Sieurs dessusdits, qui de bonne fortune s'étoient retirés de la route de la bataille, lesquelles places demeurant en sa puissance, il y avoit apparence que le mal ne devoit pas être si grand comme il auroit pu, & que l'on craignoit; comme par effet il s'est pu voir depuis.

Mais pource qu'il n'y avoit eu pas une desdites places ni forces, ni vivres, hormis à *Péronne*, où il y en avoit assez bonne quantité; il se fit une extrefme diligence d'y mettre telle abondance de vins & de bleds de ceux qu'on avoit peu auparavant commencé à rassembler, qu'en moins de dix jours elles furent bien & suffisamment pourvues; & cependant l'on donna ordre d'y envoyer tant de ceux qu'on avoit recueillis de cette affaire, que d'autres bandes qui se trouvèrent de bonne fortune marchant au camp, que d'autres qu'on fit venir des places de *Champagne*, & si bon nombre

avoient fait. Après la déroute, se trouvant sans Général, ils nommèrent le Duc de Nevers par acclamation.

1557. d'hommes, que ledit Seigneur y demeura fort assuré.

Le Roy étant à Paris, où il vint le lendemain, qu'il eut avis de cette défaite, pour être le lieu de *Compiègne* si voisin de l'ennemi, que sa personne n'y étoit en sûreté, il se trouva grandement travaillé, d'autant qu'il luy fallut non-seulement *faire l'office de Roy*, mais de Capitaine & de Conseiller, ayant auprès de luy peu d'hommes de guerre, & nul de qui il se pût servir en si grande chose; de façon qu'étant M. le *Cardinal de Lorraine* grand & digne, & pourvu d'une grande connoissance des affaires d'état, si est-ce qu'honnêtement il pouvoit ignorer beaucoup de choses, *qui n'étoient de son gibier*, où il falloit que le Roy prit de luy-même l'expédient & la résolution, l'on procéda à la cotisation pour lever les trois cens mille livres octroyées par la ville, où il se trouva de grandes difficultés, car ayant été besogné par supputation, & ne pouvant le plus riche payer plus de *cent vingt livres*, & le plus pauvre moins de *vingt livres*, il y eut infinies (a) plaintes,

(a) Cette disproportion entre les riches & les pauvres est un fait que l'histoire n'auroit pas dû omettre. En rapprochant les sommes dont il s'agit, du prix des

les uns pour être trop cotisez , & les autres 1557.
 pour voir ceux qui avoient cent fois mieux
 de quoy qu'ils n'avoient , ne payer non plus
 qu'eux , ce qui amena une telle longueur ,
 qu'encore que promptement il s'en tirât une
 bonne & notable somme , il s'est vu par
 expérience que qui voudra promptement
 recouvrer deniers d'une ville , il n'y faut
 nullement suivre ce chemin , comme plein
 de grande longueur & de beaucoup de dif-
 ficultez : aussi ne fut-ce de l'opinion de
 mondit sieur le Cardinal , & de quelques-uns
 de plus avisez.

Et fut écrit à toutes les villes du Royaume
 de France , & envoyé gens pour les solliciter
 de vouloir ayder à Sa Majesté , & suivre
 l'exemple du secours que ceux de Paris luy
 avoient fait en l'affaire présente , en quoy
 les peuples se monstrent si affectionnez ,
 qu'il se tira une bonne quantité de deniers ,
 qui vinrent bien à propos , d'autant que , si
 avec cette infortune l'argent fut failly , il
 n'y avoit nulle espérance de ressource.

L'on fit lever un grand nombre de gens
 denrées à cette époque , & de la valeur du marc d'ar-
 gent , on concevra difficilement comment le citoyen
 pauvre pouvoit payer vingt livres , si les plus riches
 n'étoient taxés qu'à cent vingt livres.

1557. de pied François , où encore qu'il fut employé des hommes , qui en autre tems n'eussent été receus , si est-ce que pour la nécessité il s'en falloit servir , pour lesquels armer & semblablement ceux qui étoient échappés de cette défaite , qui étoient demeurez nuds sans armes , il fit faire un grand nombre de *corselets* , *morions* & *arquebuses* , qui furent départies par les compagnies , de façon qu'en peu de tems elles commencerent à se r'habiller & armer ; & pource qu'il y avoit grand besoin de cavalerie , le Roy fit dix compagnies nouvelles de gendarmerie , chacune de cinquante lances , faisant toutes le nombre de cinq cens hommes d'armes pour avoir été sa gendarmerie à la bataille dévalisée , & n'avoir espérance d'avoir celle qui étoit en Italie , à tems ; les Capitaines qui eurent lescdites compagnies , furent M. le Marquis d'*Elbauf* (a) , M. *Dampville* (b) , M. de *Randan* (c) , M. de *la Trimouille* (d) ,

(a) Frère du Duc de Guise.

(b) Un des fils du Connétable.

(c) Charles de la Rochefoucaut , depuis Colonel-Général de l'infanterie françoise.

(d) Louis sient de la Trimouille , créé Duc de Thouars en 1595.

M. Deschevets (a), M. de Beauvois-Nangis (b), 1557.

M. le Comte de Charny (c), MM. d'Humières (d), de Chaulnes (e) & Morvilliers (f).

Après toutes ces provisions données à ce qui se pouvoit, il me semble n'être hors de propos de dire qu'en ce tems-là le Roy tint un Conseil, où il assëmbra tous ceux qui étoient auprès de luy de quelque expérience, pour sçavoir d'eux leurs opinions de ce que leur sembloit qu'il avoit affaire; où il y en eut qui furent d'opinion qu'il se devoit retirer à Orléans, d'autant que si l'ennemy marchoit, il luy faudroit avoir cette honte d'abandonner *Paris* : lequel conseil, comme Prince vertueux & magnanime, il rejetta, délibéré de mourir plutôt que suivre ce parti plein de honte & d'infamie, estimant sa demeure en ladite ville autant honorable & pleine de sûreté pour

(a) Est ce Guillaume de Dinteville, Seigneur des Chenets ?

(b) Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis.

(c) Léonor Chabot, Comte de Charny.

(d) Jacques sieur de Humières.

(e) Charles d'Ognies, Comte de Chaulnes.

(f) Maison noble, originaire de Picardie. (Voyez les Mémoires de Castelnau, Tome III, p. 161.)

1557. la conservation de tout l'état, comme il se connut par expérience qu'elle étoit ; en laquelle résolution il fut grandement fortifié par le sieur Cardinal (a), qui n'étoit d'opinion qu'on abandonnât *Paris*.

M. l'Amiral, & ceux qui étoient dans St. Quentin, encore qu'ils eussent vu la victoire que les ennemis avoient eue, & qu'ils eussent eu peu de secours, si est-ce qu'ils ne perdirent le courage pour tant de malheurs, d'autant qu'ils voyoient en eux reposer le seul but de l'espérance de la conservation de ce Royaume, mais comme un digne & vaillant Capitaine qu'il est, donna si bon courage à un chacun, que tous d'une voix (b.) se délibérèrent d'y mourir avant que de parler de composition ; & environ le vingtiesme du mois d'Aoust M. de *Bourdillon* y fit entrer par dedans le marais CXX

(a) Si l'anecdote est vraie, elle fait d'autant plus d'honneur au Cardinal de Lorraine, qu'on a déjà vu, & qu'on verra qu'il ne se piquoit pas d'intrépidité, & que, dans les guerres civiles, les Calvinistes, dont il étoit abhorré, plaifantèrent plus d'une fois sur sa poltronerie.

(b) L'Amiral dans ses Mémoires dit bien qu'ils prêtèrent ce ferment ; mais il ne dissimule pas que plusieurs le firent à contre-cœur.

harquebusiers de deux cens (a) qui étoient 1557.
destinés : le reste fut tué ou noyé ; & avec
cela, & ce qu'ils purent faire depuis la
défaite de M. le Connestable, tinrent encore
la place dix-sept jours.

Cela donna un peu d'espérance au Roy,
que pendant que ledit St. Quentin tiendroit,
l'ennemy ne passeroit outre, & cependant
il auroit le loisir d'assembler les grandes
forces qu'il préparoit : mais cette espérance
ne luy dura guères ; car le vingt-septiesme
du mois d'Aouust St. Quentin fut forcé &
emporté d'affaut, pource qu'étant (b) les
ennemis maîtres du fossé, pour être ladite
ville bastie à la vieille mode, de laquelle,
encore que le fossé soit profond & le rem-
part grand, si est - ce que n'y ayant nuls
flancs pour le défendre, il leur fut aisé de le
gagner, comme ils firent, où étant logez,
ils se mirent à sapper & ruyner le pied du
rempart, où ils besognerent si bien huit ou

(a) Les Mémoires de Coligni portent à 300 le nom-
bre d'arquebusiers que Bourdillon fit marcher pour se
jetter dans Saint-Quentin. On y lit en outre que les
cent vingt qui y pénétrèrent, étoient défarmés, & ne
furent d'aucune utilité.

(b) Les détails qu'on va lire, étant conformes au
récit de l'Amiral, attestent la véracité de ses Mémoires.

1557. dix jours durant, qu'ils le démolirent avant qu'ils eussent commencé leurs batteries, quelque loisir & peu d'empeschement qu'ils eussent, qu'avec l'extresme sécheresse, que durant sept jours continuels ils firent neuf brèches si grandes, qu'étant défendues avec si peu d'hommes, comme de huit cens en tout, & mesmement d'arquebusiers, dont ils n'en avoient pas deux cens, que ne pouvant tout ensemble (étant arrangez les uns auprès des autres) border lescdites brèches; & étant combattus d'un grand nombre d'hommes, ils furent aisément forcez; M. l'Amiral fut pris, MM. d'*Andelot* & de *Jarnac*, & tué beaucoup de Capitaines qui y étoient entrez avec M. d'*Andelot*, comme *St. Romain*, *Gordes*, *Bimo*, & plusieurs autres. Ledit sieur d'*Andelot*, la nuit même qu'il fut pris, se sauva, pour parler bon espagnol, & passa au travers le marais dans l'eau jusqu'à la gorge, où il se pensa noyer, & vint trouver le Roy, ainsi comme il venoit d'avoir la nouvelle de la perte de ladite ville.

Le vingt-neuvieme jour d'Août mil cinq cinquante-sept, le Roy reçut encore cette mauvaise nouvelle, qui empiroit grandement la premiere; car jusques-là nous n'avions point senti la conséquence d'une bataille per-

due, si ainsi se doit nommer la défaite du 1557. jour Saint - Laurent, d'autant qu'étant lors l'ennemy maître de la ville, ses forces gail- lardes & victorieuses, il pouvoit & devoit passer outre, droit à Paris ; mais Dieu ne luy fit pas la grace de prendre si bon conseil, voulant, comme sa bonté l'a toujours dé- montré, conserver la France, & s'opposer à sa ruine : je dirai, par parenthèse, comme le sieur de la *Roche du Maine*, vieil & ex- périmenté Capitaine, ayant été pris à la ba- taille, bien reconnu comme il étoit des vieux Capitaines Espagnols, Allemans & Italiens, pour s'être toujours trouvé à toutes les ba- tailles, rencontres, sieges de ville, qui se sont faits de son tems, l'on fit récit au Roi Catholique de son mérite ; & comme en ses discours il étoit prompt & hardi, Sa Ma- jesté Catholique le voulut voir, & lui de- manda (a) entre autres choses *combien il*

(a) Il est vraisemblable que cette prétendue réponse du sieur de la Roche-du-Maine est la répétition de celle qu'en 1536 sous le règne de François II il avoit faite à Charles-Quint. On la trouve en entier dans les Mémoi- res de Guillaume du Bellay, sieur de Langey (T. XIX de la Collection, p. 273). L'Auteur des Mémoires, qui l'avoit entendu raconter, s'est trompé par rapport

1557. pouvoit encore avoir de journées depuis St. Quentin jusqu'à Paris. Ledit sieur de la Roche luy fit reponse que l'on appelloit les batailles bien souvent journées , & que s'il l'entendoit comme cela , il en trouveroit encore pour le moins trois , la France n'étant point si dépeuplée d'hommes que le Roy son maître avoit encore pu mettre ensemble de plus grandes forces que celles qui avoient été défaites.

Avec toutes les provisions susdites que l'on faisoit en toute diligence , même M. de Guise , qui s'avança devant les forces qu'il amenoit , arriva près du Roy , qui en reçut un extrême plaisir & allégresse : Sa Majesté se déchargea sur ce Prince (5) de toute la pesanteur & fardeau de la guerre ; de façon que ledit sieur Duc de Guise & le Cardinal son frère commandoient tout , l'un aux affaires & finances , l'autre aux gens de guerre ;

à la date. Brantôme dans ses Mémoires (Tome II de l'édition de 1739 , p. 186) confirme le fait. Cet Ecrivain apprend encore que la Roche-du-Maine parvint à une grande vieillesse : l'article qu'il lui a conservé est piquant & agréable à lire. La Roche-du-Maine mourut à Chitré , près Chastelleraud , le 2 Juin 1576 , âgé de 85 ans deux mois. (Voyez les vies des graves & illustres personnages par Jean le Clerc)

& comme il étoit très-prudent , brave & heu- 1557.
 reux , chacun (a) prend espérance de re-
 voir les affaires en bon état ; & ce Prince ,
 pour ne frustrer la bonne opinion qu'on avoit
 de luy ne faisoit qu'imaginer en son esprit
 toutes sortes de moyens de pouvoir faire
 quelques actes remarquables qui pussent ra-
 battre l'orgueil de cette superbe Nation espa-
 gnole , & relever le courage aux siens ; &
 estima que les choses , que les ennemis te-
 noient les plus assurées , seroient les moins
 gardées (b). Il est vrai que quelques années

(a) La retraite précipitée du Baron de Polwiller , dont
 l'armée faute de payement , se débanda , causa à toute la
 nation françoise une joie excessive. Polwiller avoit cru
 surprendre la Bresse , & le retour inopiné du Duc de Guise
 le força à prendre la fuite. Cette apparence de succès
 parut aux François une espèce de victoire.

(b) L'Auteur des Mémoires en voulant attribuer ici
 au seul Duc de Guise l'idée du siège de Calais , rend
 hommage malgré lui à la vérité , en convenant que le
 projet appartenoit à Senarpont : on peut consulter sur
 cet objet l'observation n^o 1 du dixième Livre des Mé-
 moires de Rabutin ; on y verra que la gloire de l'exé-
 cution appartient au Prince Lorrain , & qu'un autre
 fut l'inventeur du projet. C'est ce qu'explique très-bien
 le Président la Place dans ses Commentaires de l'estat
 de la religion & de la république , fol 12. Il dit que
 Henri II chargea le Duc de Guise de cette expédition

1557. auparavant le sieur Senarpon avoit donné quelques avis à M. le Connestable que l'on pouvoit faire entreprise sur Calais assez négligemment gardé ; & la place n'étant d'elle-même pas bonne , ayant beaucoup d'incommodités qui empêchoient la fortification ; ledit sieur de Guise donc mit cette entreprise en avant , la fait entendre au Roi , suppliant Sa Majesté n'en communiquer à nul autre , & la supplia lui permettre de tenter cette entreprise , ce que le Roi trouva bon.

1558. Ledit sieur de Guise , donc accompagné de tous les Princes & Noblesse de France qui estoient de la bataille avec quelques troupes ralliées fraîches & de bons hommes tant Capitaines que Soldats , font semblant de rassembler l'armée , plustost pour entreprendre sur la coste de Champagne ou ailleurs , & tout à un coup tourne vers Calais , ce que les ennemis n'eussent jamais pensé , tenant cette place imprénable , & prêt d'être secourue par la mer ; toutefois la diligence dudit sieur de Guise fut telle que marchant (le premier jour de janvier 1558) droit au

dont le plan avoit été conçu par Senarpon. Il ajoute que le Prince Lorrain , qui doutoit du succès , partit en déclarant qu'il ne vouloit point être responsable de l'événement.

pont de *Nieullé* qui est frontiere du pays **1558.**
d'Oye, & le passage de la riviere pour venir
 à *Calais*, la place fut prise & forcée avec
 peu de résistance, le Capitaine *Gourdan* eut
 la jambe emportée d'un coup de canon. Ce
 passage pris, l'armée marche droit aux *Dunes*
 le long de la mer, où elle se logea; le
 lendemain force le *Risban*, qui est la for-
 teresse du Havre de *Calais*; cela fait entre
 ledit *Risban* & le château dans la mer, même
 furent mis douze canons, qui battoient ledit
 château, lorsque la mer étoit basse, & quand
 elle étoit en pleine marée, il falloit quitter
 & abandonner l'artillerie, & les gabions qui
 étoient si bien liez & attachez & retenus
 d'ancres & de pieux que la mer ne les ébran-
 loit nullement; & lorsque la mer étoit re-
 tirée l'on retournoit à la batterie: mais cela
 ne dura guères; car y ayant quelques pe-
 tites breches audit château, ladite breche
 fut reconnue, & bien que non jugée rai-
 sonnable, la hardiessse françoise pour le desir
 que chacun tant les grands que les petits
 avoient d'effectuer quelque coup notable,
 jugerent y devoir donner, & que, si l'on
 attendoit au lendemain, ladite breche seroit
 renforcée & mise en état plus forte que de-
 vant. Tous les Capitaines supplierent M. de

1558. Guise de les y laisser donner. Ledit sieur jugeant quelque apparence à leur dire , se fiant aussi à la grace de Dieu & en sa bonne fortune , consent & donne charge à M. d'Aumalle son frere d'y conduire ses troupes , qui étoient d'environ trois mille Soldats , mais des bons & choisis , & grande quantité de Noblesse , qui se mit parmi eux. Ledit sieur de Guise donna charge à M. d'Aumalle son frere , qu'ayant gagné ladite breche , s'il la trouvoit trop difficile , il s'y logeat seulement & empêchât que les ennemis ne *remparassent* ; mais le tout succéda si heureusement , qu'après peu de danger , & moins de résistance , ladite brèche fut forcée ; & toute cette troupe se rendit maître & logea dans le château , qui est le lieu où est maintenant la citadelle.

Le Milord (Wentworth) , qui commandoit dans ladite ville de Calais , sachant la perte du château par le bruit qu'il entendit , & le témoignage de ceux qui s'étoient sauvés dans ladite ville , se résolut la nuit , comme homme désespéré , & qui se voyoit ainsi quasi perdu , de faire à la faveur de la nuit une batterie de six canons à la porte qui entre de la ville audit château , le fossé n'en étant guères bon , & aussi que du secours de
l'armée

l'armée il ne falloit point que ceux du châ- 1558.
 teau en espéraſſent qu'après que la mer ſe
 feroit retirée ; ledit Milord fit donc ſa bat-
 terie forte & furieuſe , perçoit de chacun
 coup la muraille non réparée de ce
 côté-là , & fit tous efforts de tirer à force
 ceux qui étoient dedans ; mais étant une
 troupe auſſi mal aiſée à forcer comme de
 l'étonner , & laquelle en pleine campagne
 eut combattu deux fois autant d'hommes
 comme ils étoient , de façon que ce pauvre
 Milord , voyant cette brave réſiſtance , eut
 recours à demander ſ'il devoit eſpérer une
 compoſition qui luy fut accordée telle qu'il
 s'eſt vu ; & la ville , deux cens ans après ſa
 perte , retourna Françoisſe par l'aſtuce , di-
 diligence & bonne conduite du Duc de
 Guiſe (a) , qui fit cette généreuſe exécution
 en huit jours.

Ce bel exploit exécuté remit toute la
 France en bon eſpoir : le Roi même en fut
 extrêmement réjoui , en rendit grâces à Dieu,
 tant en particulier qu'en proceſſions & actions
 de grâces publiques. Son Lieutenant le Duc

(a) On a vu dans le dixième Livre des Mémoires
 de Rabutin les détails de ce ſiége très-bien circonſtan-
 ciés. L'accord qui exiſte entr'eux & le récit du ſieur
 de la Châtre en prouve la vérité.

1558. de Guise ne voulant pas demeurer en si beau chemin (6), pense & repense de faire encore quelque coup mémorable ; & d'une extrémité à l'autre conduit, son armée à *Thionville*, place que l'on tient comme imprenable, à cinq ou six lieues de *Mets*, qui incommodoit fort ladite ville de *Mets*, & la tenoit sujette. Ayant donc planté le siege devant *Thionville*, il se trouva plusieurs difficultez à cause d'une riviere qui bat les rives des courtines de ladite ville d'un côté ; & néanmoins la prise d'une tour, qui fut emportée en plein jour, sans la perte de plusieurs bons Capitaines & Soldats, & la mort du Maréchal *Strosse*, parlant dans les tranchées audit sieur de Guise qui lui tenoit lors la main sur l'épaule (7) ; qui fut dommage & perte pour le service du Roy, car il étoit bon Capitaine & vaillant de sa personne.

Cette tour donc prise & forcée, nonobstant toutes les difficultez, qui s'y trouverent, les ennemis voyant qu'elle commandoit fort à la courtine & de près, & qu'il se préparoit une brèche, qui étoit fort en vue de ladite tour, commencerent à perdre courage, & demanderent appointement, ce qui leur fut accordé, & se rendirent, laissant

la place entre les mains du Lieutenant du 1558.
Roy.

Ces deux exploits faits sur une armée & Prince victorieux d'une bataille où toutes les forces, qu'avoit le Roy, avoient été perdues & dissipées tant par la mort de la plupart de l'Infanterie, que de la Noblesse & des Chefs étant morts ou retenus prisonniers.

En ce même temps, un peu auparavant le Maréchal de *Termes*, de tout tems estimé fort sage & prudent, bien avisé & expérimenté au fait de la guerre, à qui l'on avoit donné une petite armée à commander pour affermer le pays conquis ès-environs de Calais, que l'on repeuploit, & r'habilloit - on les brèches de la ville, la fortifiant au mieux que l'on pouvoit; s'avança jusqu'à *Dunkerque*, qu'il prit, força & saccagea la ville, puis fit sa retraite, ou la pensoit faire à Calais, sentant le Comte d'*Aiguemont* s'approcher avec beaucoup plus de forces qu'il n'en avoit; mais à cause de la mer qui remplit de douze en douze heures le canal, qui est entre ledit *Dunkerque* & *Calais*, les troupes ayant commencé de s'acheminer (a), les uns passerent de bonne heure ledit canal, & se sauvant;

(a) Ce récit est conforme à celui des écrits du tems, & appuye l'observation n° 4 sur le onzième Livre

1558. les autres ne le pouvant, les autres combattant mal par nécessité, furent défaits, l'Infanterie taillée en pièces, & la cavalerie; les uns pris, & les autres morts sur la place; & ledit Maréchal même fut pris. Il pouvoit avoir en son armée cinq à six mille hommes de pied, & huit cent chevaux de la Gendarmerie du Roy: la plupart furent tuez ou dévalifez, comme l'Infanterie presque toute.

L'hiver survenant, il fallut retirer les armées tant de part que d'autres aux garnisons; le Roy d'Espagne à *Bruxelles*, le Roy à Paris, & de l'un à l'autre on commença à traiter d'une paix (a) générale, laquelle enfin se conclut par les noces du Roy, Madame Elisabeth, & de Madame Marguerite, sœur de Sa Majesté avec le Duc de Savoie, avec la reddition de M. le Connestable & autres prisonniers payant leur rançon; & lors ne fut plus qu'allées & venues de tous les Princes François & Grands de ce Royaume, & de toute la jeunesse de la Cour à aller voir le Roy d'Espagne à Bruxelles, où chacun étoit reçu,

des Mémoires de Rabutin, Tome XXXIX de la Collection, p. 144. & suiv.

(a) Par rapport à cette paix générale, voyez particulièrement les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXVI de la Collection, p. 428 & suiv.

bien traité & festoyé, comme aussi étoient 1559. ceux de ce côté-là qui venoient à Paris, où enfin les noces promises se paracheverent, où arriva (a) le malheureux coup pour la France de la mort du Roy, plus doux, affable & gracieux qu'elle ait jamais eu, & qui a causé tous les malheurs que nous avons depuis vus en France par les guerres civiles qui y sont arrivées.

J'apporteray ici, par parenthèse, un acte qui arriva à un des freres du sieur de *la Bourdaisiere*, lors maître de la garderobe du Roi, qui se nommoit le sieur de *Vouillon*, lequel avoit été pris à St-Quentin, & commandoit une compagnie de gens de pied François. La faveur de son frere le faisoit estimer plus grand Seigneur qu'il n'étoit, & luy demandoit-on une grosse rançon; luy s'excusoit, & disoit *qu'il étoit cadet, & ne pouvoit tout payer*: enfin il promit de sa rançon jusques à deux mille escus, avec une clause que, *s'il ne pouvoit trouver parmi tous ses moyens & amis moyen de fournir ladite somme, il se viendroit rendre prisonnier entre les mains de*

(a) Le dernier jour de Juin 1559, Henri II, comme on le fait, fut blessé mortellement à l'œil d'un coup de lance. (Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 253. & suiv.; 419 & suiv.)

1559. *M. de Savoye* ; lequel à ces conditions luy donna congé sur sa foy à tel terme qu'il luy plut limiter de se représenter : ledit sieur de *Vouillon* vint à Paris , parla à ses amis , pour ne faillir au tems qui luy étoit ordonné , prend des chevaux de poste , & fit telle diligence , mesurant le temps à son dessein , qu'il arriva à *Bruxelles* , ainsi comme le Duc traitoit & festoyoit à dîner une troupe de Seigneurs François qui s'y étoient acheminés. Vous pouvez penser que lors ledit sieur de *Savoye*, la paix étant résolue , son mariage arrêté , ne pensoit qu'à l'avenement d'iceluy & à son rétablissement dans ses pays , se souciant peu de ce qui étoit convenu entre luy & ledit sieur de *Vouillon* , qui se présente à luy comme il étoit à table : il fut benignement reçu , & ayant fait entendre audit Duc qu'il n'avoit pu trouver pour le rachat de sa liberté les deux mille escus par luy promis , & pour ne manquer à sa foy , il s'étoit venu remettre entre ses mains , pour recevoir de luy ce qui luy plairoit ordonner , en s'acquittant de sa foy promise : ledit Duc répondit qu'après dîner il en ordonneroit : sans plus en parler , s'amuser à boire d'autant à la compagnie & faire bonne chere : cependant le sieur de *Vouillon* , qui avoit autre dessein , & qui

pensoit s'être honnêtement acquitté de sa foy, ^{1559.} se démêle de la presse, & sortant trouva les chevaux de poste à la porte; comme les gens étoient bien instruits, monte dessus & s'en recourt à Paris, & prétend s'être bien acquitté de sa foy, être quitte de sa rançon. L'affaire est mise en délibération devant les Capitaines tant François qu'Espagnols à ce appellés, par lesquels cette subtilité fut approuvée & jugée, que tout prisonnier gardé, comme l'avoit toujours été ledit de *Vouillon*, jusqu'à ce qu'il eut la licence de Monsieur de *Savoie*, comme dit est sur sa foy de se représenter comme il fit dextrement, il fut tenu quitte de sa rançon, que M. de Savoie paya à son maître, pour ce qu'il fut dit que le sieur de *Vouillon* s'étant acquitté de sa foy, & représenté devant luy en état de subir la prison ou garde, il n'avoit fait que ce que chacun peut faire de rechercher sa liberté. *Ceci pourra servir à la postérité.*

Fin des Mémoires de M. de la Chastre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MONSIEUR
DE LA CHASTRE.

(1) **E**N parlant de Roch - Challeignier, Seigneur de la Rochepofay, connu sous le nom du Seigneur de Touffou, nous avons promis (a) de lui consacrer un article plus étendu : les faits qu'on va rapporter, nous ont paru propres à intéresser la curiosité du Lecteur. Le brave la Rochepofay, après s'être distingué dans cette expédition du Duc de Guise en Italie, avoit été chargé avec Marfilly-Cypierre de défendre Ascoli contre l'armée du Duc d'Albe, qui suivoit celle des François. Les Espagnols ayant voulu reconnoître cette place le 9 Juillet 1557, il en résulta une escarmouche très-vive. La Rochepofay (b) eut le malheur d'y être pris les armes

(a) Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXIV de la Collection, p. 398 & 399.

(b) Roch Chasteignier de la Rochepofay (dit M. de Thou, Liv. XVIII) fit en cette journée tout ce que pour faire un grand Capitaine.

à la main, & couvert de blessures. Il éprouva dans cette circonstance qu'une grande (a) réputation est souvent dangereuse. Le Duc d'Albe le fit conduire au château de *Luquilla*. Le Duc de Guise qui l'estimoit, n'épargna (b) rien pour obtenir sa liberté. Le Pape & ses neveux la sollicitèrent vainement. *Les Espagnols* (lit-on dans les lettres que la Rocheposay écrivoit à son père) *le tenoient aussi haut, comme si c'eust esté un Prince de France.* Le Duc de Guise renouvela ses instances,

(a) Il s'étoit signalé au siège de la Mirandole. Il y reçut plusieurs blessures, & entre autres une mousquetade à la jambe, dont il resta boiteux, comme l'étoit son père. A son retour Henri II le nomma *Écuyer de son écurie*. Ses exploits & sa bonne conduite lui valurent, tout jeune qu'il étoit, une compagnie de chevaux légers, & l'office de Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

(b) Dans la nouvelle généalogie de la maison de Chasteigner, ou Chasteignier, imprimée à Paris chez Lottin, il s'est glissé (p. 67) une faute essentielle à corriger. On y lit « que le Duc de Guise promet par une » lettre du 11 Mars 1557 d'employer son crédit pour » sa délivrance ». Mais à cette époque la Rocheposay n'étoit point pris, puisque l'événement n'arriva que le 9 Juillet de cette année. Le rédacteur de cet ouvrage n'a pas fait attention à la différence de l'*ancien & du nouveau style* en fait de dates.

& chargea son frère, le Cardinal de Lorraine, de les appuyer auprès de la Cour d'Espagne. Ces grandes recommandations ne produisirent aucun effet. La paix même ne brisa point les fers de la Rocheposay. Le Capitaine Espagnol (Francisque d'Yvarre) qui l'avoit acheté 500 écus, le conduisit au château de Naples, & de-là à celui de Milan. En fixant sa rançon à 21 mille écus (a), c'étoit le condamner à une prison perpétuelle. La Rocheposay, pendant sa captivité, chercha à se distraire (b) en conversant avec les muses. Ce commerce, quelque doux qu'il soit, ne console qu'imparfaitement de la perte de la liberté. La Rocheposay le sentit ; & il fut assez heureux pour s'évader (c), ayant languï de cette manière plus de trois ans. Le récit de son évafion, rédigé par un contemporain, est inféré en forme d'extrait dans la généalogie historique de la maison

(a) C'est-à-dire, quinze mille écus pour sa rançon personnelle, & quatre mille écus pour les frais de garde. On voit que cette somme étoit exorbitante pour le tems, puisque celle du Connétable, contre laquelle on se récria, ne passoit pas cinquante mille écus.

(b) On a imprimé ses productions en vers françois & espagnols.

(c) Il se sauva vers le mois de Novembre 1559.

de Chasteigner, publiée en 1779 sur le travail d'André Duchene. Mais l'original (a) que Duchene nous a conservé est une pièce du tems qui appartient à notre travail. Aussi nous n'hésitons pas à en faire usage : la voici :

« La façon comment le Capitaine la
 » Roche de Pouzay s'est sauvé de la ro-
 » quette (b) du chasteau de Milan, là où il
 » estoit prisonnier, bien resserré en une
 » chambre haute & garderobe obscure &
 » bien grillée : là on le mettoit, sa chaire
 » & du bois pour le chauffer, sans y avoir
 » autre espace pour prendre l'air ; & voyant
 » la rigueur que luy tenoit Francisque d'Y-
 » varre, qui l'avoit achepté cinq cens escus,
 » & le vouloit contraindre de se mettre à
 » rançon à quinze mil, pour le laisser
 » mourir en ladite prison, ledit de la Roche
 » de Pouzay fist entreprise de vouloir se
 » sauver & délivrer de ladite prison ; & mes-
 » mement depuis le tems que le Duc de
 » Sessa, Lieutenant du Roy d'Espagne à
 » Milan, refusa de faire le jugement en
 » modération raisonnable de la rançon dudit

(a) Histoire généalogique de la maison de Chasteigner, par André Duchêne, p. 280 & suiv.

(b) *Roquette* est l'équivalent de citadelle.

» Capitaine, comme le Roi d'Espagne son
» Prince, luy avoit mandé de le faire ; de
» quoy ledit Duc s'est voulu excuser, &
» renvoyer à faire ladite modération au juge-
» ment dudit Roi d'Espagne, après avoir
» tenu trois mois (six jours moins) l'un
» des freres dudit Capitaine à Milan, avant
» que le vouloir expédier & faire ledit refus ;
» quoy voyant le Capitaine, fort ennuyé de
» ladite longueur, & de la cruelle rigueur
» que luy tenoit ledit d'Yvarre, ne le vou-
» lant envoyer, ou mettre en liberté, s'il
» ne luy payoit ladite somme ; sur ce, ledit
» Capitaine entreprit de trouver moyens de
» se sauver & mettre hors ladite prison ; &
» appercevant en ladite garderobe une porte
» vieille qui avoit été maçonnée (longtems a)
» de briques à mortier de chaux & sable,
» avec un couteau, de quoy il se servoit
» à table, commença à désjoindre douce-
» ment aucunes desdites briques, & par
» espace de tems en tira & arracha quelque
» nombre, jusques à y faire un pertuis suf-
» fisant pour y passer ; & après avoir fait
» le pertuis en ladite muraille espesse de
» trois ou quatre pieds, il trouva une porte
» de bois, espesse de deux limandes, dont
» il fut en grande peine ; & remit ces bri-

» ques l'une après l'autre, sans mortier &
 » quelques fagots au devant, de crainte
 » d'estre découvert, & que l'on ne cogneust
 » son entreprise; & après trouva moyen de
 » faire achepter en la ville par son servi-
 » teur un *viberquin*, ou *petit terriere* que
 » son serviteur luy apporta parmi des fagots
 » qu'il achepta pour sondit maistre; & peu
 » de tems après se mist à oster & remuer
 » les briques doucement, qui n'estoient
 » remises qu'à pierre seche; & quand elles
 » furent ostées, ledit Capitaine se mist à
 » besogner de son *viberquin* en ladite porte
 » de bois, pour y faire un passage, & y fit
 » tant de pertuis l'un près de l'autre, qu'ai-
 » sément rompit & fit ouverture en ladite
 » porte suffisante pour y passer. Or ce pas-
 » sage descendoit à une petite & vieille
 » *vis* (a) obscure par laquelle on alloit &
 » descendoit anciennement de la garderobe
 » en une chambre basse là où logeoient les
 » lavandieres de ladite roquette, & une
 » cave où l'on mettoit le charbon & le bois
 » desdites lavandieres, que l'on y apportoit
 » & amenoit par charrois & bouviers (b)

(a) *Vis* signifie ici *descente*, sentier : cette expres-
 sion vient du mot latin *via*.

(b) Conducteurs des bœufs qui trainoient les char-
 riots.

» une fois la sepmaine en quinze jours avec
 » autres munitions pour les soldats de ladite
 » roquette ; parquoy fallut que le Capitaine
 » attendist à venir lefdits charretiers & bou-
 » viers. Cependant il fit achepter une vieille
 » robe de *toele* & des chausses à la *malline*
 » de menue *toele*, de vieux souliers & un
 » chapeau de paille semblable à peu-près
 » à ceux desdits bouviers, qu'il fit apporter
 » par sondit homme & par un Pelletier
 » François demeurant à Milan, lequel luy
 » apporta lefdites chausses avec des fourrures
 » qu'il faignoit vouloir achepter pour un
 » collet & robe de nuit. Il fit aussi apporter
 » un peu de peinture noire, pour luy peindre
 » la barbe & le poil.

« Le jour que les charretiers & bouviers
 » vinrent apporter la munition de bois &
 » charbon, le Capitaine s'habilla desdits
 » accoufremens, avec des bottes qu'il mit
 » en ses jambes deffous lefdites chausses,
 » & se noircit la barbe & le poil : peu de
 » tems après il alla passer par le pertuis
 » qu'il avoit fait à la porte, & descendit
 » par le petit degré obscur en la cave où
 » se mettoit le bois & le charbon : il prist
 » un sac, ou deux, vuides, & s'en alla
 » sortir avec les bouviers en la cour de

» ladite roquette : il passa par la grande
» porte d'icelle avec les autres devant les
» soldats qui faisoient la garde, lesquels ne
» cogneurent point ledit Capitaine : après
» il passa par la grande cour du chasteau
» avec les bouviers devant trois autres
» corps de garde, & il alla sortir avec les
» dits bouviers par la porte du chasteau,
» sans estre recogneu. Arrivé au bout de la
» grande place, il vit son serviteur & le
» Pelletier parlant ensemble, qui se sépa-
» rerent quand ils le virent venir, en allant
» par la rue l'un après l'autre jusques à la
» maison dudit Pelletier. Là le Capitaine
» les suivit, & croyoit trouver quelques
» chevaux de louage, comme le Pelletier
» avoit promis : mais celuy à qui estoient les
» dits chevaux, n'y estoit pas ; & sa femme
» ne les voulust bailler au Pelletier qui s'en
» retourna le dire au Capitaine, lequel fut
» bien ébahi, & délibéra toutes fois de s'en
» aller à pied avec le Pelletier le plus loin
» qu'il pourroit.

» Ils allerent jusques en un village à deux
» ou trois milles de là où le Pelletier avoit co-
» gnoissance & amitié : là le Capitaine se re-
» posa ; & le Pelletier retourna vers celuy
» qui avoit les chevaux de louage, qu'il

» trouva façon d'avoir , en baillant caution
 » d'une de ses voisines qui en répondit pour
 » luy ; & sur ce mena lesdits chevaux jusques
 » à son logis , & delà s'en alla trouver le Ca-
 » pitaine audit village , où il l'avoit laiffé. Le
 » Capitaine avoit envoyé son homme, pour se
 » sauver, en l'attendant à Thurin , ou autre
 » ville Françoisé du Piedmont. Quand lesdits
 » chevaux furent venus , qui estoit presque
 » nuit , le Capitaine & le Pelletier s'en alle-
 » rent vers Cassan (a) passer la riviere d'Adde,
 » pour delà aller à Bergame , là où ils furent
 » autour de huit ou neuf heures du matin :
 » de bonne fortune le Capitaine y trouva un
 » Capitaine Venitien , qui avoit été homme
 » d'armes de la compagnie de M. de Ne-
 » mours , qui le recogneut ; & luy fit fort
 » grand' chere, disnant avec luy, & luy fit
 » offre d'habillemens pour le secourir & me-
 » ner jusques à Ferrare , là où ledit Capitaine
 » la Roche (b) voulust aller : iceluy demeura
 » trois ou quatre jours à Bergame , là où il
 » fit faire des habillemens , parcequ'il n'avoit

(a) Cassano , petite ville sur l'Adda.

(b) Cette abbréviation du nom de la Rocheposay est commune dans les écrits du tems. On a vu dans du Bellay qu'en parlant de la Roche-du-Maine, il l'appelle simplement la *Roche*.

» que

» que les siens de *Toele* qu'il avoit apportez
 » de prison. Il achepta des chevaux, & prit
 » deux serviteurs que ledit Capitaine Venitien
 » luy adressa; & après s'en partit, pour al-
 » ler delà à Bresse & à Ferrare: le Pelletier
 » s'en vouloit retourner à Milan rendre les
 » chevaux qu'il avoit louez, cequ'il fit, pen-
 » sant qu'il ne fust point de bruit de luy qu'il
 » fust allé avec ledit Capitaine: quand il fut
 » audit Milan rendre les chevaux, l'on luy
 » dit qu'il s'ostast, & se sauvast le plustost
 » qu'il pourroit; car le Duc de Sesse, & d'Y-
 » varre avoient fait mettre aux champs plus
 » de huit cens chevaux, pour reprendre le
 » Capitaine de la Roche de Pouzay, & luy,
 » que l'on y faisoit grande diligence, qu'on
 » avoit trouvé & pris son serviteur, amené
 » prisonnier à Milan, & baillé desjà deux es-
 » trapades (a) de cordes. Avait-on pris pri-
 » sonniers tous les quatre corps de garde dudit
 » chasteau, & plusieurs François artisans &
 » marchands qui demeuroient audit Milan, &
 » & ne sçavoient rien dudit affaire. Parquoy le
 » dit Pelletier partit de nuit de Milan, pour s'en
 » aller sauver à Thurin, & venir retrouver en
 » France le Capitaine la Roche, ainsi qu'il a

(a) C'étoit un châtiment militaire qu'à cette époque on infligeoit aux traitres & aux espions.

dit à l'un de ses serviteurs qu'il a veu à Thurin depuis ladite fortune advenue : ainfi donc le Seigneur de *Touffou* s'évada par Bergame & Bresse jufques à Ferrare, pour delà revenir en France par la voye des Grifons.

Ce jeune Seigneur agé de 35 ans fut tué d'une moulquetade en 1562 au liege de Bourges. Ronfard , qui l'aimoit , compofa à fa louange un poëme en forme d'épitaphe. Nous en avons détaché la frophe fuivante, qui nous a paru digne d'être confervée.

Si jamais ame , & belle & généreufe ,
 Alla trouver fous la foreft ombreufe
 Les grands héros , qui encore là bas
 Vont exerçant le métier des combats ;
 Cette belle ame , ici jadis hôteffe
 D'un fi beau corps , paroît entre la preffe
 De ces grands *Preux* , & fe sied au milieu ,
 Eftant affife entre eux ainfi qu'un Dieu.

(2) Nous joindrons à ce précis des Mémoires de la Chafre quelques détails relatifs aux opérations du Duc de Guyfe en Italie. Ils font confignés dans un écrit du tems, dont on doit (a) la publicité à l'Abbé Lenglet.

(a) Cet écrit (nous apprend l'Abbé Lenglet) a été tiré du vol. 1489 de la Bibliothèque de l'Abbaye royale

L'auteur de cet opuscule, qui a pour titre . . .
Voyage de M. de Guise en Italie,
 s'exprime ainsi

» Nostre armée après la (a) prise de la
 » ville & Chasteau de *Valence* sur le *Po*, passa
 » tout le reste de son droit chemin par le
 » *Milannois*, Etat de *Plaisancé*, de *Parme*
 » & autres de la Lombardie jusques aux
 » terres du Duc de Ferrare, sans aucune
 » résistance & avec telle abondance de vivres
 » & autres choses commodes à son voyage,
 » que partout où se dressoit le camp sembloit
 » une foire & apport de marchands, en
 » quoy est grandement à louer la bonne
 » police qui s'y tenoit, de sorte que rien ne
 » fut jamais pris sans payer qu'avec punition
 » & chastiment de celuy qui l'avoit fait. Les
 » vivres nous furent de quelque peu renché-

de Saint-Germain-des-Prés, parmi les manuscrits de
 M. le Chancelier Segulier, fol. 35. Cet Editeur l'a in-
 séré dans le Tome III de son édition de 1744 du Journal
 de Henri III; & il l'a classé au nombre des preuves
 historiques de ce Journal, quoiqu'il n'y ait aucun rap-
 port direct.

(a) Dans l'observation, n° 10, sur le huitième Li-
 vre de Rabutin, on a vu que la prise de Valence doit
 se dater du mois de Février 1558, quoique M. de
 Thou la place au 20 Janvier.

» ris sur le Ferrarois , tant pour le soulage-
 » ment que l'on leur vouloit faire en faveur
 » de l'alliance avec leur Prince , que pour
 » n'estre le pays si bon.

« Je ne dirai point la rencontre particu-
 » liere de Messieurs les Ducs de *Ferrare* &
 » de *Guise*, qui fut à Rhege (a) avec telle
 » demonstration d'allégresse & de joye que
 » chacun peut penser. Là auprès fust monf-
 » trée toute notre armée tant de gens de pied
 » que de cavalerie en un bataillon , comme

(a) Selon M. de Thou (Liv. XVIII) la rencontre des Ducs de Guise & de Ferrare se fit à *Ponte ai Lenza* ; & de-là ces deux Princes se rendirent à *Reggio*. On a remarqué que le Duc de Guise en abordant le Duc de Ferrare , mit pied à terre , & lui présenta le bâton de commandement. Ce fut à Reggio où l'on délibéra sur le plan d'opérations qu'on devoit entamer. Le Duc de Ferrare , qui , comme le Maréchal de Brissac , se défioit des promesses du Pape & de ses neveux , vouloit qu'on profitât du moment où le Milanès étoit dégarni pour s'en emparer. Mais un acteur , qu'on n'attendoit pas à Reggio (le Cardinal Caraffe) insista pour qu'on attaquât avant tout le royaume de Naples. Le Duc de Guise , qui avoit les mains liées par les pouvoirs dont on l'avoit chargé , & qui d'ailleurs aimoit à se repaître de la perspective brillante avec laquelle Caraffe avoit séduit la Cour de France , embrassa la même opinion ; mais il ne tarda pas à s'en repentir.

» pour combattre , audit Duc de *Ferrare*
 » avec une salve de notre artillerie & har-
 » quebuserie accoustumée , lequel la trouva
 » fort belle , comme à la vérité pour le che-
 » min qu'elle avoit passé durant le plus mau-
 » vais de l'hyver il estoit quasi incroyable
 » qu'elle se fust pu conserver si fresche &
 » gaillarde tant d'hommes que de chevaux.
 » Delà mondit Seigneur de *Guise* s'ache-
 » mina devant avec ledit Duc à *Ferrare* ,
 » & se détourna seul dudit chemin pour
 » passer à la *Mirandola* ; cependant l'armée
 » marchoit tousjours jusques aux portes de
 » *Boulogne* , où nostre dit chef la vint re-
 » trouver , & l'ayant fait séjourner en ce
 » lieu par trois ou quatre jours , tant pour re-
 » prendre un petit haleine que pour avoir
 » moyen de se remettre sus d'équipage &
 » accoustremens , la fit côtoyer le grand
 » chemin jusques à *Arimini* , où il arriva le
 » premier avec le Cardinal *Caraffa* , qui l'es-
 » toit venu trouver audit *Boulogne* ; & dudit
 » *Arimini* partirent ensemble en poste pour
 » aller à Rome , & y entrèrent le jour de
 » *carême prenant* : là furent menées les choses
 » en plus grande longueur que l'on ne pen-
 » soit , pour beaucoup (a) de difficultés trop

(a) La cause de ces difficultés (il faut trancher le

» *longues à réciter*, jusques à ce que ayant
 » enfin déterminé le voyage au Royaume de
 » Naples le lundi de la semaine sainte, mon-
 » dit Seigneur de Guise, avec titre de Lieu-
 » tenant en Italie de sa *Sainteté* & du Roy
 » très-Chrétien, Capitaine général en l'armée
 » de la Sainte-Ligue, se partit de Rome en
 » poste comme il estoit allé, ayant quelques
 » jours auparavant mandé à M. d'Aumale son
 » frere, qui durant cette absence estoit tous-
 » jours demeuré aux environs dudit Arimini,
 » chef en l'armée, qui la fit cheminer droit
 » à la *Marche d'Ancone*; & là mondit Sei-
 » gneur le Duc de Guise la vint retrouver
 » aux environs de *Notre-Dame de Lorette*.
 » Il y séjourna pour la dévotion de la *Ma-*
 » *dona* (a) jusques à la veille de Pasques qu'il
 » vint coucher à *Civita-Nova*, dix milles par
 » deçà, où il fit ses pasques, & le lende-
 » main à l'entour de *Fermo*, où il séjourna
 » quasi le reste de la semaine, attendant que
 » nostre artillerie, venue par mer jusques au
 » port dudit Ferrare, se remonstat; cepen-
 » dant sa délibération estant d'entrer audit

mot) fut la conduite perfide des Caraffes. Ces faits ont
 été développés dans les septième & huitième Livres
 des Mémoires de Boivin du Villars.

(a) La Vierge.

» Royaume par le pays de *Bresse*, il envoya
 » devant, pour reconnoître l'ennemi, tous
 » nos chevaux légers avec cent hommes d'ar-
 » mes en deux compagnies, & trois ensei-
 » gnes Françoises tous arquebusiers, le tout
 » conduit par les sieurs de Tavannes & Cy-
 » pierre, auxquels la fortune (a) fut si favo-
 » rable, qu'à dix mil dedans le pays ils
 » prindrent par surprise & escalade une ville
 » & chasteau nommée *Campir*, dont le bu-
 » tin (b) a été estimé à plus de cent mille
 » escus. Il est vray qu'il n'y avoit dedans que
 » ceux de la ville & force payfans d'alentour
 » ramassés là avec tout leur bien, lesquels
 » peu de jours auparavant avoient refusé
 » garnison de gens de guerre, s'estimans assez
 » forts pour se garder d'eux-mêmes, ce qu'il

(a) M. de Thou (Liv. XVIII) attribue la surprise de *Campir* à *Tiraldo*, un des Officiers des troupes Romaines. Il dit que son corps, composé de quinze cent hommes, étoit accompagné de cinq cent François.

(b) M. de Thou (*ibid.*) convient également du grand butin que l'on fit dans cette ville, & l'évalue, d'après *Alexandre Andrea*, à douze cent mille écus : mais il supplée à l'omission de l'anonyme François, en ajoutant que l'armée de la sainte Ligue mit tout à feu & à sang, exerça mille violences, & n'épargna pas même les Religieuses.

» est croyable qu'ils eussent pu faire pour
» quelque tems, s'ils eussent esté bien unis;
» car l'on tient à merveille cette prise sans
» artillerie pour le nombre d'hommes des-
» quels il fut rapporté pour trophées deux
» enseignes. Ce commencement a esté une
» curée à nos soldats, & donna tel avis &
» conseil à beaucoup d'autres places voisines,
» qu'ils sont venus de bonne heure à obéif-
» sance & fourniture de vivres, dont nous
» n'avons eu encore faute, ni les chevaux
» de verdure.

» Depuis, tout le reste de nostre armée est
» venue mettre le siege à *Civitelle*, trois
» mille plus près, & à sept mille d'*Ascoli*,
» dernière ville du Pape, ou à l'aborder des
» premiers en présence de M. de Guise, fut
» faite une belle & brave escarmouche, sans
» grande perte d'une part ni d'autre. L'as-
» siette de la ville est fort bizarre & mal-
» aisée, estant sur le pendant d'une mon-
» tagne qu'elle occupe quasi toute, & à du
» costé d'en haut un précipice de roc ina-
» cessible; de l'autre la clôture de la mu-
» raille est si avant dans ladite montagne,
» que le vallon de dehors est fort long; &
» faut longuement monter & bien droict
» devant que de venir jusques à ladite mu-

» raille, laquelle au demeurant est bien rem-
 » parée & environnée de cinq ou six gros
 » boulevarts de terre qui flanquent toute
 » cette courtine basse, de maniere que les ap-
 » proches en sont fort difficiles, même pour
 » tout le pays montueux, & les vallées lon-
 » gues du costé de ladite ville, qui fait que
 » l'on ne peut asseoir l'artillerie en lieu qui
 » l'offence beaucoup, ni l'approcher de plus
 » près que tout à la découverte. Outre ce
 » ils ont la *Roquette* où tout haut pour une
 » dernière retraite, leurs forces sont de huit
 » enseignes soudoyées en deux de la com-
 » mune, qui se monstrent bien (a) gens de
 » guerre. Ils ont pour chef le Comte de
 » *Saincte-Fiore* (b), Chevalier de l'Ordre
 » de l'Empereur, homme de grande espé-
 » rance, parvenu par ses vertus, au degré
 » qu'il tient.

(a) Les habitans se joignirent à la garnison : tous, jusqu'aux femmes, voulurent combattre ; & , selon M. de Thou, plusieurs d'entr'elles furent tuées sur la brèche. Il paroît que les horreurs commises par les troupes du Pape & de la France à Campli, occasionnèrent cette résistance vigoureuse.

(b) Le Comte de *Santa Fiore*, Charles de Loffredo, & le Marquis de Treviso se signalèrent en défendant cette place ; & leur exemple animoit les habitans.

» Leur siège commença dès le vingt-qua-
 » trième d'Avril, & fusmes renforcez devant
 » hier d'onze enseignes Françoises, que le
 » sieur *Givry* (a) a amenées de Rome :
 » Dieu veuille que l'issue en soit à nostre
 » souhait !

» *Fait au camp devant Civitelle, le 8 de*
 » *May 1557* ».

Les craintes de l'anonime se réalisèrent ; après plusieurs attaques infructueuses , le quinze May le Duc de Guise fut obligé de lever le siège. Il avoit duré vingt-deux jours (selon M. de Thou) ; & les curieux ont remarqué que les François y tirèrent huit cent coups de canon. Depuis ce moment le Duc de Guise n'éprouva que des disgrâces. Trop foible pour contraindre le Duc d'Albe à engager une action décisive , & n'étant point secondé par les neveux du Pape , qui trompoient la France , il se vit réduit à se tenir sur la défensive. Le Duc d'Albe profita de sa supériorité , & enleva plusieurs places qui appartenoient au Pape. Les troupes mêmes du Pontife reçurent un échec. Rome enfin trembla à l'approche de l'armée Espagnole , quoique le Duc de Guise se fut replié vers

(a) François Saladin d'Anglure, Vicomte d'Estanges , sieur de Givry.

cette ville pour la protéger. Mais il est inutile de répéter ce qu'on a lu dans les mémoires qui ont précédé ceux-ci. En conséquence on renvoie le lecteur aux observations sur le VIII^e Livre de Boivin du Villars, & à celles qui accompagnent le IX^e Livre de Rabutin. Ceux qui désirent un précis bien fait de la position, où fut alors le Duc de Guise, le trouveront dans l'Histoire de Toscane en Italien, par Riguccio Galluzzi, & au défaut de l'original dans la traduction françoise de cet excellent Ouvrage publié à Paris en 1782 (a).

(3) Le Président Coustureau (dans sa vie de Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, page 5) prétend avoir oui dire plusieurs fois, à ce Prince, « que si M. le Connestable l'eust » cru lors de sa retraite, le désastre de » la bataille St-Laurent ne fust pas advenu » comme il fit ; car son avis estoit qu'on se » retirast en la même ordonnance de com- » battre qu'on y estoit allé. Mais l'armée re- » venant en désordre, il fut aisé au Comte » d'Aiguemont, qui la suivoit, de la char- » ger & la défaire. Toutefois mondit Sei- » gneur (ajoute le Président), ne laissa de » combattre avec sa compagnie, & celle de

(a) Elle se trouye à Paris chez Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente.

» feu Mgr. le Prince de la *Roche-sur-Yon*
 » son frere , qui estoient chacune de cin-
 » quante hommes d'armes ; & ayant esté
 » abbatu de cheval , & remonté , il fut prins
 » prisonnier. Aussi le Roy dit plusieurs fois
 » que , *si chacun eust aussi bien fait son de-*
 » *voir , comme ledit Seigneur , qu'il n'eust*
 » *pas ainsi perdu cette bataille.* De sa com-
 » pagnie & de celle de son frere , ne resta
 » que dix-neuf hommes , tout le reste estant
 » mort , ou prins prisonnier par les ennemis ,
 » entre les mains desquels ledit Seigneur
 » demeura unze mois prisonnier , au bout
 » desquels il fut délivré moyennant soixante-
 » dix mille écus qu'il paya tant pour sa ran-
 » çon que pour les frais de sa prison.

(4) Les Contemporains ne parlent point de cette mission de Catherine de Médicis à Paris. Nous présumons que l'auteur des Mémoires a confondu ici les dates , & qu'il s'agit du fait raconté par lui-même un peu plus loin , c'est-à-dire de l'assemblée (a) tenue

(a) Le récit du Président la Place (dans ses Commentaires de l'estat de la religion & de la république , fol. 5) nous semble éclaircir cette particularité. « In-
 » continent après la défaite de S. Quentin (dit-il) la
 » Royne vint de Compiègne , où estoit le Roy , la

par la Reine à l'hôtel de ville de Paris, deux jours après la bataille de St-Quentin. Catherine obtint dans cette assemblée les secours pécuniaires qu'elle demandoit. Aussi Henri II s'en applaudissoit-il avec raison dans la lettre qu'il écrivoit au Duc de Guise, pour hâter son retour en France. « Il est nécessaire (a) » (mandoit-il au Prince Lorrain) de donner » promptement ordre pour le peu de temps » que l'on a encore à faire la guerre, se » pouvant bien assurer que je n'y perds » une seule heure de tems, avec tout le soin » & diligence à moy possibles, en sorte qu'il » n'en adviendra autre inconvénient que ce- » luy qui est advenu, *si Dieu plaiſt*. Ne vou- » lant pour cela, quant à ce qui concerne » les affaires de deçà, aucunement importu- » ner (b) un seul de mes amis, d'autant

» premiere à Paris, & fust à l'hostel de ville, où elle » mesme demanda, & obtint un octroy de trois cent » mille livres ».

(a) Lettres & Mémoires d'État de Ribier, Tome II, p. 701.

(b) Nous observerons que cette phrase du Monarque est démentie par les faits. Mathieu (dans son histoire du règne de Henri II, Liv. II, p. 172) en fournit les preuves. On y lit « que ce Prince, qui avoit en horreur » d'employer les forces infideles à la destruction d'un

» que j'ay un si bon & affectionné peuple, qu'il
 » m'offre & veut donner tout ce qu'il a en ce
 » monde avec sa propre vie, s'il est besoin de
 » l'employer ; & déjà ceux de cette ville de
 » Paris, pour commencer, m'ont fait un
 » notable ayde & secours, outre ce qu'ils
 » veulent faire davantage ; & sont la plupart
 » des autres villes principales de ce Royaume
 » en mesme volonté & affection, avec tous
 » ceux des *Estats* qui ne demandent, sinon
 » de sçavoir mon vouloir & intention, pour
 » m'obéyr & satisfaire.

» royaume chrestien, après avoir perdu la bataille de
 » S. Quentin, creust qu'il luy estoit permis de mesler
 » le ciel & la terre contre son ennemy, & faire fief-
 » ches de toutes sortes de bois pour se défendre ». En
 conséquence, ajoute l'Historien, il commanda à la
 Vigne, son Ambassadeur, de requérir le grand Seigneur
 de trois points. Il lui demanda une diversion par mer &
 par terre, & en outre de l'ayder d'une notable somme de
 son trésor. Mathieu, qui cite les dépêches de l'Ambas-
 sateur françois, nous apprend que par rapport au der-
 nier article Henri esluya un refus. « Sa hauteffe (lit-
 on dans ses dépêches) » ne vous peut accommoder des
 » deux millions d'or que je luy avois demandés, ny
 » d'aucune autre moindre somme, pource que jusques
 » icy telle ouverture ne leur a jamais été faite : car il
 » leur est défendu par leur religion de prester argent
 » aux Chrestiens ennemis de leur loy ; & il n'en faut
 » plus parler ».

(5) Le pouvoir donné au Duc de Guise par Henri II, en date du 5 Octobre 1557, à St. Germain-en-Laye, est une de ces pièces qui tiennent à notre droit public (a) ; & nous croyons devoir en conserver la substance.

« Chacun sçait (y déclare le monarque
 » avec quelle force le Roy d'Espagne nostre
 » ennemy & adverfaire est entré en notre
 » Royaume, les infortunes & défastres qui
 » nous sont succédés à la route de nostre
 » armée, où sont morts avec nostre très-
 » grand regret, ennuy & desplaisir aucuns
 » Princes, Seigneurs, Capitaines, Gentils-
 » hommes, & les autres faits prisonniers,
 « entre lesquels est nostre très-cher & amé
 » cousin le Duc de Montmorency, Connestable de France, estant mesmes à cause de
 » son estat (b) & office nostre Lieutenant

(a) Tous nos Historiens repètent les uns après les autres, que Henri nomma le Duc de Guise Lieutenant-Général du royaume ; mais cette assertion vague ne donne point une idée nette du pouvoir énorme qui à cette époque fut conféré au Prince Lorrain ; & pour le concevoir il faut avoir sous les yeux les principales dispositions de cet acte, qui à peu de chose près remettoit entre les mains du Duc de Guise l'exercice des droits Régaliens les plus importants.

(b) D'après ces expressions, il sembleroit que cette

» général représentant nostre personne par-
 » tout nostre Royaume , & sur lequel nous
 » nous sommes tousjours entierement re-
 » posés du principal maniment de tous nos
 » plus grands crédits & principaux affaires.....
 » Mais pour ce qu'un tel & si pesant faix
 » mérite bien qu'en l'absence dudit Conné-
 » table nous appellions , pour nous soula-
 » ger un personnage d'autorité. . . . A ces
 » causes cognoissant toutes ces choses , ver-
 » tueuses & louables qualitez , estre en la
 » personne de nostre très-cher & amé cousin
 » François de Lorraine , Duc de Guise , Pair
 » & grand Chambellan de France , le
 » faisons , ordonnons & instituons par ces
 » présentes nostre Lieutenant général , re-
 » présentant nostre personne en , & par-tout
 » nostre Royaume . . . si aucun , de quelque

plénitude d'autorité fut essentiellement attachée à l'of-
 fice de Connétable ; & voilà un de ces faits que l'his-
 toire n'a point remarqué. On ne voit pas même que
 le Connétable , quelque grand que fût son crédit , ait
 jamais prétendu s'arroger une extension de pouvoir
 aussi illimitée. D'un autre côté comment supposera-t on
 que dans un acte public fait pour être soumis à la vé-
 rification des Cours souveraines , on eût osé harfarder
 des assertions de ce genre , si elles avoient été fausses ?
 Les ennemis du Duc de Guise ne le lui auroient-ils
 pas reproché ?

» qualité .

» qualité & condition qu'il soit, présume d'en-
 » freindre & contrevenir à ces commande-
 » mens, decrets & ordonnances en ce qui
 » concernera nostredit service & le fait de
 » sa charge, nous voulons, entendons, &
 » nous plaist qu'il les face chastier & punir
 » corporellement ainsi qu'il trouvera qu'ils
 » l'auront mérité, & autrement selon l'exi-
 » gence des cas. . . . Pour la garde, conser-
 » vation, gouvernement & administration
 » de nos villes, chasteaux & fortereffes, s'il
 » voit que besoin soit pour le bien de nostre
 » service, changera & muëra, quand bon luy
 » semblera, les personnages par lui commis
 » à ladite garde & gouvernement. . . . pourra
 » recevoir & ouyr toutes manieres d'ambas-
 » sades, de Princes, villes, communautez, &
 » semblablement députer autres ambassades
 » de par nous devers tels Princes, Seigneu-
 » ries, &c., qu'il advisera. . . . Voulons en
 » outre, & luy donnons pouvoir & autho-
 » rité pour la direction & conduite des affai-
 » res de sa charge sur le fait des deniers &
 » finances qui ont esté & seront ordonnez &
 » assignez pour le faict de la guerre. . . .
 » promettant par ces présentes, signées de
 » nostre propre main en bonne foy & parole

» de Roy, avoir agréable, tenir ferme (a)
 » & stable tout ce que par nostre dit cousin
 » le Duc de Guise sera fait & mis en exé-
 » cution. . . . Si donnons en mandement à
 » nos amez & féaux les gens de nos Cours
 » de Parlement, & autres nos Cours Souve-
 » raines, qu'à nostre dit cousin ils fassent
 » obéyr & entendre de tous ceux, & ainfi
 » qu'il appartiendra, &c.

(6) L'Auteur des Mémoires fait voyager le Duc de Guise avec trop de rapidité. En lisant ce passage, il sembleroit qu'après la prise de Calais, ce Prince marcha immédiatement à Thionville. L'Auteur des Mémoires auroit dû dire que le siège de Guines suivit celui de Calais, & que l'armée, ayant chassé les Anglois de tout le Comté d'Oye,

(a) Si l'anecdote rapportée par le Président la Place est vraie, quelle opinion se formera-t-on du caractère de Henri II, en comparant le pouvoir absolu qu'il accordoit au Duc de Guise, avec les démarches secrètes qu'il fit ? Selon cet écrivain (dans ses Commentaires de l'estat de la religion & de la république, fol. 11, verso) » le Roy s'excusa envers son Compere, ainsi » appelloit-il le Connestable, luy mandant par lettres » qu'il avoit été contraint de ce faire ». En admettant que le fait fût exact, il fourniroit en peu de mots la clef du règne de ce Prince.

entra dans ses quartiers d'hiver; l'intempérie de la saison rendant cette inaction nécessaire. Pendant l'intervalle qui s'écoula, le mariage du Dauphin avec Marie Stuart occupa les esprits : le Duc de Guise, dans cette solennité, jouit des prérogatives attachées à sa commission de Lieutenant général de Henri II, il fit les fonctions de Grand-Maître de la Maison du Roi. Quand les fêtes furent finies, on songea à la guerre. Le mois de May approchoit; de nombreux corps de troupes Allemandes arrivoient au secours de la France. On résolut de profiter de ces renforts, pour frapper un grand coup. Ce fut sur Thionville que l'orage se dirigea. Depuis un certain tems ce projet étoit connu de Henri II & du Connestable. Senarpont avoit fourni les instructions, & l'Histoire atteste que le Duc de Guise n'a droit de réclamer que le mérite de l'exécution.

(7) On ne s'étendra point sur les détails du siège de Thionville. Il suffit de renvoyer le Lecteur au XI^e Livre de Rabutin, où l'on a fait avec soin le rapprochement de son récit & de ceux de Montluc, de Tavannes, de Vieilleville, & des autres écrits du tems. Nous ajouterons seulement à ce qu'on a déjà

dit sur le Maréchal de Strozzi , tué à ce siège, le portrait de cet Officier tracé par un moderne (a). Ce portrait intéresse en raison de quelques anecdotes relatives à Strozzi , & dont nos Historiens paroissent n'avoir point eu connoissance. Les intelligences secretes , qu'on lui impute avec l'Espagne , méritent particulièrement l'attention du Lecteur. « Phi-
 » lippe II (raconte l'Ecrivain que nous ci-
 » tons) fut très-sensible à la perte de Thion-
 » ville : mais il fut en quelque sorte dédom-
 » magé par la mort de Strozzi , arrivée le
 » 21 Juin. Ce Général étant allé à pied &
 » sans armes , reconnoitre une tranchée , fut
 » frappé à la poitrine d'un coup d'harquebuse
 » qui l'étendit roide mort (b). Côme fut
 » délivré par-là de son plus dangereux enne-

(a) Istoria del Gran-Ducato , Tomo I^o , Libro 2^o ,
 Capitolo 8^o , p. 339.

(b) Quoiqu'en dise l'Historien Italien , il paroît constaté que le Maréchal de Strozzi n'expira pas sur le champ du coup mortel qu'il avoit reçu. On a vu quelles impiétés lui fait vomir en ce moment Vincent Carloix dans les Mémoires de Vieilleville (Tome XXXI de la Collection p. 171). On les retrouve dans Brantme : mais le peu de mots que lui prête M. de Thou (L. XX) est plus croyable. Il tomba (raconte cet Historien) en

» mi : aussi vint-on le féliciter d'un évé-
 » ment si heureux pour lui. Cette mort ne
 » fut pas moins avantageuse au repos de l'I-
 » talie ; car il avoit été l'Auteur des guerres
 » de Parme, de Sienne & de celle des Ca-
 » raffe. Continuellement sur ses gardes, pour
 » éviter les embuches que Côme lui ten-
 » doit, & aussi attentif à lui rendre le change,
 » il étoit devenu par cette activité continuelle
 » le plus habile Général (a) de son siècle.
 » Ces qualités lui concilièrent la faveur &
 » l'amitié de Paul IV. Ce Pontife avoit même
 » donné le chapeau de Cardinal à l'Evêque
 » de Beziers son frère. Il avoit aussi particu-
 » lièrement déferé aux avis de Strozzi dans
 » la guerre qu'il eut à soutenir contre le
 » Duc d'Albe. La France perdit en lui un
 » grand Capitaine (b), un Guerrier en-
 disant que *le Roy perdoit à sa mort un bon & fidel servi-*
teur.

(a) Il paroît que dans ce qu'on appelloit l'archi-
 tecture militaire, Strozzi jouissoit de cette réputation.

(b) Voici le texte de l'original : La Francia
 persè un Generale valoroso, intraprendente e ardito,
 e il suo soverchio ardire fu appunto quello che gli
 accelerò la morte ; gl' intrighi di corte e l' invidia
 d'ei grandi lo aveano reso stanco di più servire a
 quella corona, e già avea mosso delle pratiche per
 passare ai servizi del Re *Filippo.*

» treprenant & hardi : sa trop grande har-
 » dieffe causa sa mort. Les intrigues des
 » Cours, l'envie des Grands l'avoient (a)
 » dégoûté du Service de la France ; & il
 » s'étoit déjà ménagé quelques intelligences
 » pour passer à celui de l'Espagne ».

(a) Ce fait, qu'on ne trouve nulle part, étoit sans doute inconnu à Carloix qui, comme l'on fait, n'épargne pas le Maréchal de Strozzi. Les motifs du changement que projettoit ce Général paroissent assez bizarres, lorsqu'on y réfléchit. Strozzi, las de l'intrigue & de l'envie, vouloit passer au service de l'Espagne ; mais il n'ignoroit pas qu'à la Cour de Philippe II les factions de Ruy Gomès & du Duc d'Albe divisoient les esprits. D'ailleurs est-ce à la Cour des Rois qu'il faut aller, lorsqu'on veut fuir l'intrigue, les tracasseries & la basse jalousie ?

*Fin des Observations sur les Mémoires
 de M. de la Chastre.*

M É M O I R E S

DE MESSIRE

GULLAUME DE ROCHECHOUART,

SEIGNEUR

DE JARS, BREVIANDE ET LA FAYE,

PREMIER MAITRE D'HOTEL

DU ROI CHARLES IX,

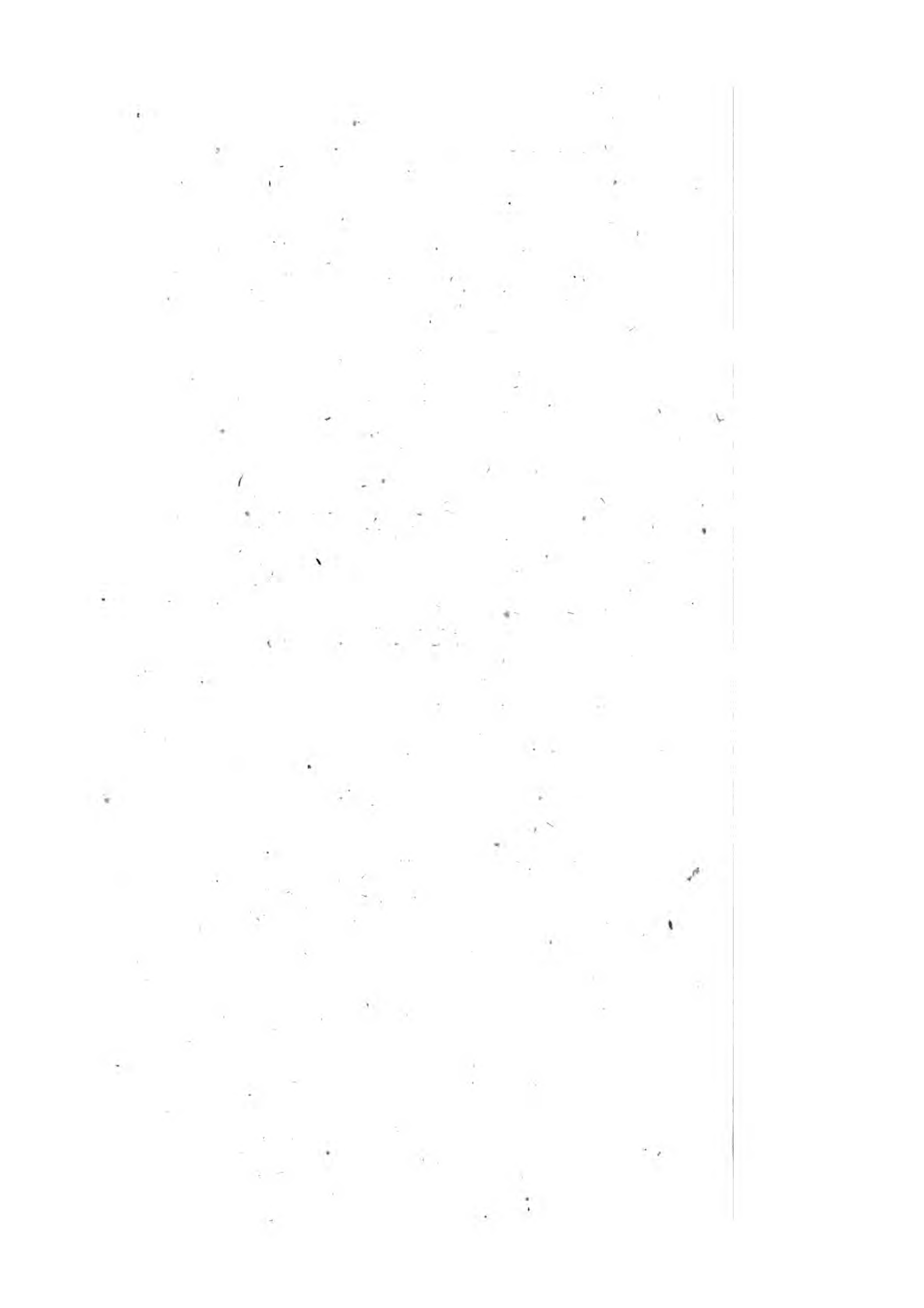
ET CHEVALIER DE SON ORDRE,

*Écrits par lui-même ; commençant en 1514,
& finissant en 1565.*

XV^e S I È C L E .



Bb 4



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE

GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

LA Maison de Rochechouart est trop connue dans nos annales , pour en faire l'histoire. Guillaume de Rochechouart , dont nous réimprimons les Mémoires , se distingua comme ses ancêtres par son attachement au service de nos Rois. On s'en convaincra , en lisant cet Ouvrage qui contient le précis de sa vie particulière. On y verra qu'il marcha sur les traces des Seigneurs de Chandénier , de St. Amant & de Mortemar , dont les noms & les exploits à différentes époques ont été cités honorablement dans plusieurs des Mémoires qu'on a publiés. Guillaume de Rochechouart servit sous cinq de nos Rois. Il obtint ces récompenses précieuses qui doivent être le prix du courage & du patriotisme. S'il fut appelé (& il l'assure lui-même) pour sur-

veiller l'éducation des frères de Charles IX, il faut que sa réputation ait été bien intacte, puisqu'aucun des deux partis ne lui a rien reproché. Les écrits & les pamphlets des contemporains semblent l'avoir respecté, s'il est permis d'en juger ainsi d'après le silence qu'ils ont gardé à son égard. Peut-être a-t-il été le seul homme en place qui alors ait échappé à la malignité ou à la calomnie ? Guillaume de Rochechouart mourut en 1568, premier Maître-d'Hôtel du Roi, & Chevalier de son Ordre. Veuf de sa première femme, *Louise d'Autry* (a), il épousa en secondes noces à Paris le 23 Juin 1544, *Antoinette d'Yancourt*, veuve elle-même d'*Antoine de Pisseleu*, sieur de Marceilles. Il laissa des enfants de ces deux lits; nous retrouverons par la

(a) *Louise d'Autry*, d'une maison illustre & ancienne du Berry (dit le Laboureur, Tome III de ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 243) mourut en 1539, & fut inhumée dans l'Eglise de *Jars*, avec cette épitaphe : « Cy gist Madame Louise d'Autry, Dame de la » Brosse de Chastillon-le-Roy, & de Montmerault en » Beausse, en son vivant femme de noble & puissant Seigneur Guillaume de Rochechouart, Seigneur de Jars » & de Bréviande, Pannetier ordinaire du Roy, Conseiller & Chambellan de Monseigneur le Duc de » Nivernois, qui décéda le 28 Novembre 1539 ».

suite ses fils dignes imitateurs de leur père, & se signalant dans ces guerres cruelles, qui pendant près d'un demi-siècle dévastèrent le Royaume.

On n'attend point de nous une discussion approfondie des Mémoires qu'on va lire. Leur brièveté ne comporte pas un examen de cette nature. Si nous ne nous trompons point, on peut les considérer comme le codicile historique d'un ancien Militaire qui, pour sa propre satisfaction, se retraçoit à lui-même les événements dont il avoit été le témoin. C'est une esquisse (a) rapide de tout ce qu'on a lu dans les Mémoires de Bayard, de Fleuranges, des deux du Bellay, de Montluc, de Vieilleville & de Rabutin. Quelques particularités, qui s'y rencontrent, intéresseront par les rapports qu'elles ont avec la vie privée des hommes de ce tems-là. Elles offrent des rapprochemens à faire sur ce qui forme la richesse réelle des propriétés foncières. Ces rapprochemens bien établis pourroient démontrer que la vraie richesse ne dépend point de la valeur conventionnelle que l'on attache

(a) Cette esquisse a le mérite de confirmer la vérité des faits historiques consignés dans ces divers Mémoires; & le témoignage d'un homme qui a vu par lui-même, doit toujours avoir du poids.

aux monnoies, mais que le prix des denrées est l'unique point duquel on doit partir.

Nous ne dirons rien du style de l'Auteur de ces Mémoires ; la simplicité & la candeur font leur mérite. Le Laboureur, en les donnant au public, les a inférés dans un (a) recueil de preuves généalogiques pour servir à l'Histoire de la Maison de Castelnau. Il nous apprend qu'il les tira des archives de la terre de *Chaftillon-le-Roy*, qui avoit appartenu à Guillaume de Rochechouart. D'après l'indication du père le Long (b), il paroît que ce Bibliographe, & ses Savans continuateurs ont cru que ces Mémoires imprimés par le Laboureur, n'existoient qu'en manuscrit. Ils les annoncent comme étant conservés à la Bibliothèque de St-Germain-des-Prés, dans le Recueil de Dom Estiennot, tome XII de ses fragmens d'Histoire. Si nous (c) avons

(a) Tome III de ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 238.

(b) Bibliothèque historique de la France, Tome II, n° 17983.

(c) Ce sont ces difficultés qui nous ont empêché de classer ce monument dans l'ordre chronologique où il devoit être. Nous ignorions alors que ces Mémoires eussent été imprimés. Si l'on nous en eût communiqué le

pu avoir un accès libre dans ce dépôt, nous aurions confronté le manuscrit avec l'ouvrage imprimé. En supposant que l'énoncé du père le Long soit exact relativement au contenu des Mémoires en question, & de l'intervalle qu'ils parcourent, nous sommes fondés à présumer que le manuscrit, recueilli par Dom Estiennot, est une copie de celui que l'Abbé le Laboureur s'étoit procuré.

manuscrit, nous les aurions placés immédiatement après ceux de Bayard. Au surplus l'interversion qui en résulte n'est qu'apparente; car cet opuscule, à quelques anecdotes près, doit être regardé comme une récapitulation des Mémoires qui ont précédé.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES

DE MESSIRE

GUILLAUME DE ROCHECHOUART,

SEIGNEUR

DE JARS, BREVIANDE ET LA FAYE,

PREMIER MAITRE D'HOTEL

DU ROI CHARLES IX,

ET CHEVALIER DE SON ORDRE.

« JE, GUILLAUME DE ROCHECHOUART, Sei-
» gneur de Jars, de Breviande, & de la
» Faye, fils unique & seul heritier de Jean
» de Rochechouart S. de Jars, & d'Anne de
» Bigny, suis né l'an de grace 1497. Le si-
» xième Janvier. Un mois après trespassa
» mon pere, duquel j'en fus seul heritier,
» & au bout de l'an, madite mere se rémaria
» avec Pierre de Bonnay, Seigneur de Bon-
» nay & de Demoret; au moyen dequoy je
» fus nourry avec Charles de Bigny, Seigneur
» d'Aisnay, de Bigny & de Preveranges,
» mon ayeul maternel, jusques à l'âge de
» douze ans, que je fus mis page du Duc

» François (a) d'Angoulesme , par le moyen
 » de François de Rochechouart , Seigneur de
 » Chandénier , mon oncle paternel , qui
 » pour lors estoit Gouverneur de Gennes.
 » Et tost après , ledit Seigneur , d'Angou-
 » lesme fut envoyé Lieutenant pour le Roy
 » Louis XII en Guyenne , contre le Duc de
 » Nagera , qui avoit une armée pour le Roy
 » d'Espagne : & à son retour , ledit Seigneur
 » d'Angoulesme m'envoya avec ses (b) grands
 » chevaux en Ast , cuidant passer les Monts.
 » Et tost après la Reine Anne mourut (1) , 1514.
 » le corps de laquelle fut conduit par mon-
 » dit Seigneur d'Angoulesme , à Paris , &
 » de-là , à S. Denis , & après l'enterrement
 » fait , épousa Madame Claude , fille aînée
 » du Roy , qui en mesme temps épousa Marie
 » sœur du Roy Henry d'Angleterre : & fu-
 » rent les nôces faites à Abbeville , & de-là
 » ladite Dame vint faire son entrée , & pren-
 » dre sa couronne à Paris , où je sortis hors
 » de Page.

» Six mois après ledit Roy mourut , & luy 1515.
 » succéda au royaume mondit Seigneur d'An-
 » goulesme , qui fut l'an mil cinq cens qua-
 » torze (2) , & tost après fut sacré à Rheims

(a) Depuis François I.

(b) C'est-à-dire , avec ses chevaux de bataille.

1516. » & fit son entrée à Paris : & l'année ensuivant
» on entreprit la conquête du Duché de Mi-
» lan , & estois lors de sa compagnie ; qu'il
» donna depuis qu'il fut Roi , à M. René
» Bastard de Savoye ; & après la bataille de
» Marignan & ladite conquête faite , le Roy
» envoya mondit Seigneur le Bastard de Sa-
» voye , avec six cens hommes de cheval &
» six mille hommes de pied , au service des
» Venitiens ; pour leur aider à reprendre
» Bresse & Veronne , que l'Empereur Maxi-
» milien tenoit. Et estant ledit Bresse assiegé,
» ledit Empereur vint avec grosse armée , qui
» leva le siege , & se retira l'armée du Roy
» jusques à Milan , où avoit intelligences le-
» dit Empereur , desquels ne put avoir fa-
» veur , & se retira. Et depuis le Seigneur
» Jean Jacques Trivulce alla r'assieger ladite
» armée , & s'en retourna mondit Seigneur
» le Bastard de Savoye en France : & fusmes
» audit siege tout l'hyver , & là laissa sa com-
» pagnie. Et sur le renouveau , M. de Lau-
» trec fut envoyé Lieutenant pour le Roy
» en ladite armée , & fut rendue ladite ville
» par composition , & mise ès mains des Vé-
» nitiens. De-là allasmes au siege de Veronne ,
» qui tint six mois , & après se rendit par
» composition. Ce fait , fut remise ès mains
» des

» des Venitiens , & les garnisons affises , &
 » m'en revins en France trouver mondit sieur
 » Bastard de Savoye , qui me retint de sa
 » maison.

» En ce temps, dernier jour de Fevrier, 1517.
 » nasquit à Amboise M. le Dauphin (a), qui
 » fut nommé François , & fut tenu sur les
 » fonts au nom du Pape Leon , par le Duc
 » d'Urbain (b) son neveu, lequel espoufa le
 » lendemain Mademoiselle de Boulogne ; du-
 » quel mariage est issue *Madame Catherine de*
 » *medicis* à present Reine : & pour les solem-
 » nitez susdites , furent faits grands tournois ,
 » desquels je fus avec la bande de M. le Bas-
 » tard de Savoye : & tost après le Roy & le 1520.
 » Roy d'Angleterre se virent à Ardres , avec
 » grande magnificence , & peu après, ledit
 » Seigneur Empereur assiegea Mezieres ; au 1521.
 » moyen dequoy le Roy leva une grande ar-
 » mée pour faire lever ledit siege , & donna
 » charge à M. le Comte de Brienne, Charles
 » de Luxembourg, de lever cent hommes
 » d'armes , & quatre cens chevaux legers :
 » ce qu'il fit aisément , car il estoit grand Sei-

(a) Ce fut celui qu'on crut depuis avoir été empoi-
 sonné par Montecuculi. (Lisez l'histoire de cette accu-
 sation dans les Mémoires de du Bellay.)

(b) Laurent de Médicis.

» gneur & bien aimé : le quel me retira d'a-
 » vec M. le Bastard de Savoye , pour lors
 » Grand Maître de France , & me promit
 » ledit Comte de Brienne me faire son Lieu-
 » tenant ; ce qu'il ne put pour lors faire,
 » parce qu'il en avoit pourvû son frere bas-
 » tard , agé de soixante & dix ans , & pen-
 » dant me donna son enseigne , & la conduite
 » de la dite compagnie , pour cause de la
 » vieillesse de sondit Lieutenant. Ladite ar-
 » mée levée , le Roy leva (4) le siege dudit
 » Mezieres , & entra en Hainaut , suivant l'ar-
 » mée dudit élu Empereur jusques à Valen-
 » ciennes , & de-là tira à Hedin , qui fut
 » prise.

« Ce fait , ledit Seigneur rompit son ar-
 » mée , & fut réduite la compagnie dudit
 » sieur de Brienne à cinquante hommes
 » d'armes ordinaires , & fus envoyé avec
 » ladite Compagnie à Terrouenne , où je
 1523. » demeuray tout l'hyver. Et l'an 1523. l'Em-
 » pereur mit siege devant Hedin : & après
 » avoir esté trois semaines devant , ne le
 » pouvant prendre , se leva & tira vers la
 » frontiere où il fit beaucoup de maux , &
 » fut mandé estant audit Terrouenne pour
 » ramener ladite compagnie au camp où
 » estoit mondit sieur de Brienne , & passa

» l'armée de l'Empereur la Riviere de som-
 » me , à Bray , & estoit pour lors Lieutenant
 » pour le Roy , Monsieur de la Tremouille ,
 » lequel envoya M. de Pontdormy ou Pont-
 » dremy avec trois cens hommes d'armes ,
 » pour conduire & mettre le sieur de Roche-
 » baron avec sa compagnie , & autres ban-
 » des dedans Montdidier , pour la garde d'i-
 » celle ; duquel nombre j'estois avec ma
 » charge ; & à nostre retour futmes chargez
 » de la part des ennemis , qui estoient tou e
 » leur cavalerie , & après avoir soustenu
 » plusieurs charges , futmes contraints nous
 » retirer avec peu de pertè de quinze ou
 » vingt hommes d'armes , qui furent pris
 » avec M. de Canaple neveu dudit sieur de
 » Pondremy , & fut prise ladite ville de
 » Montdidier.

» Et après ledit Seigneur de Brienne fut
 » envoyé avec sa compagnie dedans Guise ,
 » pour la garde d'icelle ; parce que les en-
 » nemis tiroient cette part , & assiegerent les
 » ennemis le Chasteau de Bohain , qu'ils
 » prirent , & ne s'oserent arrester à Guise ,
 » attendu la grande froideur qui pour lors
 » estoit , & fut à l'heure quant les bleds
 » gelerent à la St. Martin. Et les ennemis
 » esclans retirez , prismes sur eux ledit Bohain

» & le fleur de la Tremouille se retira, &
 » demeura mondit fleur de Brienne Lieute-
 » nant pour le Roy : & demeuray toujours
 » avec luy en la charge fufdite depuis que la
 1526. » paix fut conclue ; au moyen dequoy me
 » retiray à ma maifon pour regarder à mes
 » affaires & dettes, & quittay ladite charge,
 » & fus en repos, l'efpace de trois ans, que
 » l'Empereur dressa de rechef une armée
 1536. » pour venir (a) en Provence : & le Roy
 » pour aller contre luy fit plusieurs bandes
 » de Gens d'armes nouvelles, & en donna
 » cinquante à M. de Vendofme, cinquante
 » à M. de Nevers, cinquante à M. le Mar-
 » quis de Rothelin, cinquante à M. de Lon-
 » gueville, & les pourvût de chacun un
 » Lieutenant : & lors mondit fleur de Nevers
 » m'envoya fon enseigne jufques en ma mai-
 » fon, & commiffion pour luy lever fa com-
 » pagnie : me faifant entendre qu'il me feroit
 » mieux à l'avenir.

» Le Roy l'avoit pourvû de Lieutenant
 » du fleur d'Orades, & menay ladite com-
 » pagnie complete en Avignon, où le Roy
 » dressa fon camp : laquelle compagnie fut

(a) Cette expédition de l'Empereur se fit en 1536.
 (Voyez les Mémoires de du Bellay, ceux de Tavannes
 & de Vieilleville.)

» levée six semaines après la commission dé-
 » peschée, qui fut trouvée fort belle & com-
 » plette : Et ce voyant ledit sieur d'Orades
 » ne voulut accepter l'estat, & demeuray
 » Lieutenant de ladite compagnie. L'Empe-
 » s'estant retiré, le Roy m'envoya avec la
 » dite compagnie en Picardie ; parceque le
 » siege estoit lors devant Peronne (a) : le-
 » quel siege se leva. Estant adverty de la
 » retraite de l'Empereur, & peu de temps
 » après, les Princes susdits voulurent met-
 » tre des Lieutenans à leurs faveurs, comme
 » ledit sieur de Nevers, dont le Roy fut
 » marry, & leur osta à tous ceux qu'ils
 » avoient mis, & leur en bailla d'autres : &
 » donna audit sieur de Nevers le sieur de
 » Dampierre. Ce voyant me retiray vers le
 » Roy, qui me retint près de sa personne,
 » me mettant en l'estat des Gentils-hommes
 » servans, où j'ay servy long-temps ordinai-
 » rement, me fit ledit Seigneur de Nevers
 » son Chambellan, avec quatre cens francs
 » d'Estat, & cinq chevaux défrayez, &
 » quatre valets, & lors me commanda le
 » Roy estant à Grenoble, m'en aller en Pié-

(a) Le Maréchal de la Marck se signala en défendant cette place. (Mémoires de Guillaume du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 2 & suiv.)

- » mont avec M. le Dauphin , pour lever le
 1537. » siege de Pignerol & le Pas de Suze. Et le
 » siege levé les ennemis furent chassez jusques
 » à Montcalier , & ce fait le Roy vint en
 » Piémont , & de-là dépescha M. le Cardinal
 » de Lorraine & M. le Grand-Maistre de
 » Montmorency pour aller (5) à Veate près
 » de Perpignan , pour traiter quelque accord
 » avec Crenes Grand-Commandeur Majeur
 » d'Espagne , & le sieur de Granvelle ,
 » Commis de l'Empereur , & me commanda
 » le Roy leur faire Compagnie : & au retour
 » mondit sieur le Grand-Maistre fut fait Con-
 » nestable de France.
1538. Après le Pape, le Roy, & l'Empereur se
 » trouverent près de Nice pour traiter quel-
 » que accord , & ne se virent l'Empereur ny
 » le Roy , & se départirent. Le Pape s'en
 » retourna à Rome , & l'Empereur vint en ses
 » Galeres à Aigues-mortes ; où se trouva le
 » Roy , qui le reçût honorablement : &
 » sembloit qu'ils se cherchassent d'amitié
1539. » d'une part & d'autre. Bien-tost après ledit
 » Empereur passa par France pour s'en aller
 » en Flandre , où on le reçût honorable-
 » ment par tout , & tost après la guerre re-
 » commença , & dressa le Roy deux grosses
 » armées, l'une à Perpignan , que Monsei-

» gneur le Daupin conduisoit , où le Roy me
 » commanda aller : l'autre fut envoyée à Lu-
 » xembourg, que conduisoit Monseigneur
 » d'Orleans. Et l'an après, ledit sieur dressa 1542.
 » une autre armée, où il estoit en personne
 » & fut en Hainaut, où il prit la ville de
 » Landrecy, qu'il fortifia, & me donna char-
 » ge d'une partie de la fortification : & incon-
 » tinent ledit Empereur la vint rassieger. Le
 » Roy s'estant retiré avec son armée en ce
 » pays, la rassembla soudain pour venir secou-
 » rir ladite ville, se vint loger à Chasteau-
 » Cambresis, y attendant la bataille & forces
 » de l'Empereur par trois jours : & n'y auroit
 » eu nulle perte, mais auroit toujours gardé
 » l'avantage sur son ennemy. Et l'année 1554.
 » après l'Empereur dressa une fort grande &
 » grosse armée, avec le Ban d'Allemagne &
 » toutes les forces de l'Empire, & vint en
 » France, prit Commercy, Ligny en Bar-
 » rois & vint assieger saint Dizier, où il de-
 » meura par l'espace de quarante-trois jours
 » qu'elle fut prise par composition.

» Lors le Roy me despecha avec le S^r de
 » Boutieres, pour nous en aller avec M.
 » de Nevers dedans Chaalons, attendant y
 » avoir le siege : & estant-là, mondit Sei-
 » gneur de Nevers & les autres Capitaines

» adviserent de m'envoyer en poste devers le
 » Roy, qui estoit pour lors à Villers-Cotté-
 » retz, pour luy rémonstrer les necessitez, &
 » ce qu'il faisoit pour la garde de ladite Ville
 » & aussi pour conduire un moine Espagnol
 » qui faisoit quelque pratique de la paix. Et
 » ayant obtenu partie de ce que j'avois de-
 » mandé, m'en retournay audit Chaalons,
 » & le lendemain l'Empereur vint passer par-
 » devant la ville, & se vint loger à la portée
 » du Caton, & le lendemain délogea des
 » le point du jour, pour venir trouver l'ar-
 » mée du Roy qui estoit à Jaston. Ce voyant
 » mondit sieur de Nevers, partit de ladite
 » Ville pour s'en aller audit Jaston avec deux
 » cens hommes d'armes, & quatre mille
 » hommes de pied; pour se trouver à la ba-
 » taille: & neantmoins ledit Empereur ne
 » nous voulut assaillir, & passa outre à Es-
 » pernav, & fut fait accord entre l'Empe-
 » reur & le Roy, : & à mon retour, ledit
 » Seigneur me fit son Maistre d'Hostel ordi-
 » naire & m'envoya en Lorraine, à Toul,
 » Verdun & Metz, pour aucunes ses affaires,
 » & revins trouver ledit Seigneur en Bour-
 » gogne.

1547. » Me partant de-là, le Roy commençoit à
 » estre malade, & s'en revint à Rembouillet,

» où il deceda, & luy succeda à la Couronne
 » Monsieur le Dauphin Henry II. à présent
 » Roy : lequel me retint à son service en
 » mesme estat, l'accompagnay à son sacre à
 » Reims, & de-là visita toutes les Fron-
 » tieres de Picardie & de Champagne : & l'an
 » après alla visiter les pays de Piémont, &
 » fis tout le voyage. Quelque temps après la
 » guerre commença entre l'Empereur & luy,
 » à Parme, & autres lieux des Frontieres &
 » leva le Roy une grosse armée pour aller
 » en Allemagne : & luy estant à Sarebourg, 1552.
 » me renvoya à Nancy & en Lorraine, pour
 » aucunes de ses affaires & negoces, & à son
 » retour l'allay trouver à Rodemac, à Lu-
 » xembourg : & delà passant par ledit pays, 1553.
 » alla prendre Damvilliers, Mommedy, &
 » Ivoy (a). En l'an d'après, l'Empereur leva
 » une grosse armée, & assiegea Terrouenne
 » & Hedin, & les prit. Le Roy leva aussi une
 » fort grosse armée pour aller contre luy, &
 » s'estant mis à la campagne, l'Empereur se
 » retira vers Cambray, ayant toujours le
 » Roy à sa queue; & se retira à un fort près
 » Valenciennes, où luy fut présenté la ba-
 » taille & tiré cannonades dans son fort, dont

(a) Lisez les Mémoires de François de Rabutin dont ce récit offre le précis fait avec rapidité.

» les ennemis ne voulurent oncques sortir :
 » & se retira le Roy avec son armée , l'hyver
 1554. » approchant. Et l'an' suivant, ledit seigneur
 » Roy leva une grosse armée , & en personne
 » délibéra d'entrer dans le pays ennemy par
 » le costé du Liegè , assiegea & prit Dinant ,
 » Bovines & de-là se retira près le pays de
 » Hainaut , & à Binche qu'il mit en ruine ,
 » & vint à grandes journées à Crevecœur en
 » Cambresis , pour recouvrer des vivres dont
 » il avoit besoin. Et de là m'envoya ledit
 » Seigneur à St. Quentin , à Péronne , à Cor-
 » bie , & à Amiens , & l'allay trouver près
 » Hedin , & delà tira ledit Seigneur vers le
 » Chateau de Renty ; l'Empereur nous cos-
 » toyant toujours à deux lieues près avec
 » grosse armée , où il estoit en personne , &
 » ne nous osa assaillir.

« Le Roy alla assieger ledit Renty , qui
 » fut battu par deux jours , & l'Empereur
 » se vint loger à une lieuë près de-là , pour
 » secourir ladite place ; & cessa la batterie
 » dudit Renty au tiers jour , par faute de
 » poudres , & le quatriesme jour après ,
 » l'Empereur envoya quelque quantité d'ar-
 » quebusiers pour gagner le logis de la Forest
 » de Foucamberge , & gagner ledit bois ,
 » ce qu'ils firent : toutefois ne scurent gagner

» ledit logis pour ce jour , & le lendemain le
» dit Empereur se mit en bataille pour venir
» y loger , ou bien pour bailler la bataille.
» Le Roy pareillement se mit en ordre pour
» l'attendre , & vint l'avant garde dudit Em-
» pereur outre le bois , laquelle fut chargée
» & renversée , & le logis & le bois regagné ;
» où il fut défait vingt deux enseignes de gens
» de pied , & quatre cornettes de gens de
» cheval , & six pieces d'artillerie prises : &
» furent renversées jusques à la bataille , où
» estoit ledit Empereur : lequel voyant cela ,
» se retira en son logis d'où il estoit party , &
» là se fortifia le lendemain. Le Roy luy fit
» presenter la bataille , & pour l'attirer tira
» plusieurs coups de canon en son camp ; le-
» quel ne voulant sortir , le Roy se retira
» près Montreuil ; parce qu'il avoit faute de
» vivres , & n'avoit poudres pour faire batte-
» rie audit chasteau de Renty : auquel lieu il
» attendit encore quatre ou cinq jours , voir ,
» si l'Empereur viendroit donner bataille ,
» parce que l'on disoit qu'il n'attendoit que
» trois mille Espagnols que le Prince d'Es-
» pagne avoit amenez d'Angleterre , & voyant
» qu'il n'y venoit , ny faisoit semblant de re-
» venir , sa personne s'en revint en France ,
» & laissa M. le Connestable Chef de son ar-

» mée pour huit ou dix jours , & m'en revins
 » avec ledit Seigneur , parce que j'estois en
 » mon quartier & temps de service.

» Et après avoir iceluy temps achevé , le
 » dit Seigneur m'a voulu mettre Chambellan
 » de Messeigneurs le Dauphin, Duc d'Or-
 » leans & d'Angoulesme ses enfants, non
 » qu'il aye voulu que j'aye laissé son service
 » & estat de Maistre d'hostel : mais voyant
 » m'approcher de soixante ans , a voulu me
 » mettre en l'estat pour à l'advenir estre en
 » repos. Ce considerant & que besoin estoit
 » laisser ma maison pour ledit service, ay dé-
 » liberé mettre ordre ès partages de mes en-
 » fans , à ce qu'ils pussent demeurer à l'ad-
 » venir en paix. Aussi ay voulu disposer de
 » mon ame , le tout en la forme contenuë en
 » mon testament.

1557. » Depuis, le Roy Philippe dressa une armée,
 » & vint en Picardie , & assiegea S. Quentin,
 » & pour le secourir le Connestable fut de-
 » vant ledit S. Quentin pour y mettre gens :
 » où il fut destruit le jour de S. Laurens , &

1558. » grand nombre de Seigneurs. Depuis fut
 » traitée paix entre lesdits Rois ; à condition
 » que le Roy rendroit le pays de Piémont à
 » M. de Savoye, espousant Madame Mar-
 » guerite sœur du Roy , & aussi le Roy d'Es-

» pague rendroit les terres prises des der-
 » nieres guerres : & espoufa ledit Roy d'Es-
 » pagne la fille du Roy Henry , par le Duc
 » d'Albe. Et pour solemniser les nôces , fut 1559.
 » dressé un tournois , où fut blessé d'un éclat
 » de lance ledit Roy , qui mourut dudit coup
 » le onzième après : & fut dommage , parce
 » que c'estoit un bon & benin Prince , le-
 » quel je vis trespasser & ouvrir , & fis mettre
 » en son cercueil. Et luy succéda François II
 » son fils , agé de seize ans , qui après avoir
 » fait son enterrement , me retint à son ser-
 » vice ausdits Estats que j'avois eus.

» Dès-lors , il voulut que j'eus la charge 1560.
 » & gouvernement de Messeigneurs ses fre-
 » res , & depuis ledit Roi mourut à Orleans ,
 » & m'envoya au bois de Vincennes ; d'où
 » il me fit Capitaine , ayant la charge de
 » Monseigneur d'Anjou son frere : où je fus
 » jusques à son décès. Auquel succéda Char-
 » les IX son frere , lequel me continua en
 » mesdits estats , & davantage me fit Gentil-
 » homme de sa chambre , avec les livrées de
 » de livres , comme les autres Gouverneurs ,
 » à raison que je suis vieil , ne pouvant plus
 » la prendre , & aussi voyant les troubles &
 » affaires qui estoient en ce royaume , tant
 » du fait du gouvernement que de la religion ,

» commençay à me retirer à ma maison ; pour
 » regarder à mon petit ménage , bastir & edi-
 » fier , comme on fait les anciens.

« Et après avoir fait entendre où j'ay em-
 » ployé mes jours , je veux bien faire enten-
 » dre en quel bien j'en ay fait le commen-
 » cement. Comme dit est , mon pere me
 » laissa en l'âge de six semaines , avec quatre
 » cens livres de rente , qui estoient affectez
 » à un nommé *Jean des Champs* , sur quoy
 » falloit payer à ma mere *Anne de Bigny*
 » par chacun an huit vingt quinze livres ;
 » parquoy ne me restoit plus que deux cens
 » 25 livres de rente , sans logis n'y meubles :
 » parce que par la coustume , l'ayeul &
 » l'ayeule ou oncle *ballistre* (a) , faisoit les
 » meubles & levées siens , sans en rendre
 » aucun compte. Et si à present lesdites
 » Terres valent mieux , faut entendre que
 » le boisseau de bled lors ne valoit que qua-
 » tre blancs , & à present il vaut six sols.
 » Aussi les baux des dixmes & terrages est
 » augmenté des deux parts , & aussi pareille-

(a) Cette expression de l'ancienne Jurisprudence est encore consacrée dans quelques-unes de nos coutumes. Sa justification est un équivalent de celle de tuteur né au défaut de père & de mère.

(b) Il résulte de-là que la valeur idéale des mon-

» ment la despense (b) : & si j'ay eu quelque
 » Domaine à Jars, c'est d'eschanges en la
 » plus grande part , dont je me suis accom-
 » modé; & nonobstant mon vieil âge, ledit
 » Seigneur ne me voulut laisser au voyage
 » qu'il entreprit l'an 1564. Pour aller visiter 1564
 » son Royaume; tant pour faire démonstra-
 » tion de sa Religion, que pour voir comme
 » justice estoit administrée ensemble l'Edit de
 » la Pacification. Et partit de Fontainebleau
 » le Lundy huitieme Mars audit an 1564
 » pour s'en aller en Brie, Champagne &
 » Bourgogne : & passant à Dijon, je trouvay
 » Messieurs de Chandener de mon nom &
 » de mes armes, qui avoient plusieurs pro-
 » cès; desquels j'en accorday *vingt-deux*, &
 » de-là ledit Seigneur tira à Lyon, en Dau-
 » phiné, Provence, & Languedoc; & passant
 » par Toulouse, je trouvay les enfans du
 » feu Seneschal de Toulouse lesquels j'accor-
 » day, comme il sera à plein dit cy-après :
 » & audit lieu de Toulouse il plût audit Sei- 1565.
 » gneur Roy le jedy huitieme Fevrier 1565
 » de m'honorer & me faire Chevalier de
 » son Ordre, & de-là il vint en Guyenne,
 » où à Bayonne il vit la Reine d'Espagne
 noyes ne constitue point la vraie richesse du proprié-
 taire, & qu'elle dépend du prix des denrées.

» sa sœur, & de-là s'en revint par Peri-
 » gord, Angoulesme, & Coignac : duquel
 » lieu je luy demanday congé de venir en
 » ma Maison ; attendu qu'il y avoit deux ans
 » que je n'y avois esté : ce qu'il m'accorda ;
 » & voulant derechef reconnoistre mes ser-
 » vices, voulut que ma livrée du Bureau, *qui*
 » *est de soixante sols par jour*, me fut comptée
 » tant present comme absent, tant que je vi-
 » vrois, & me fit expédier Lettres ».

» En partant dudit Coignac, je fus voir
 » la Maison de Rochechoüart dont je suis
 » forty, & où je n'estois jamais allé, & aussi
 » fus voir M. de Mortemar, & autres ; où je
 » connus que ceux de nostredite Maison
 » avoient quatre-vingt mille livres de rente
 » dont j'estois le moindre : qui est pour faire
 » entendre que la Maison n'a commencé de
 » moy, comprenant ausdit biens le Vicomé
 » de Rochechoüart, la Maison dudit sieur de
 » Mortemar & de Montpipeau, celle de
 » Chandenier & de saint Amant, & la mien-
 » ne. Faut entendre que passant par Tou-
 » louse, je trouvay les heritiers de feu M. de
 » saint Amant, en son vivant Seneschal de
 » Toulouse en divorce, lesquels j'accorday :
 » & ne demeura que les deux petites filles
 » de feu Antoine de Rochechoüart Seigneur
 » de

» de saint Amand, qui n'y avoient leur tuteur
 » n'y homme pour eux, & aussi que leurs
 » biens estoient mal administrez : tous leurs
 » parens ensemblement, & jusques au nom-
 » bre de trente, comme appert par leurs
 » signatures, me prierent avoir pitié desdites
 » filles, & sauver cette maison ; attendu que
 » j'avois le moyen, & que leurs biens estoient
 » près de *Jars*, & aussi qu'à moindre frais j'y
 » pourrois vacquer, & qu'ils estoient d'avis
 » que les dites deux filles fussent mariées à
 » mes deux petits garçons ; sçavoir à mon fils
 » du second mariage ; attendu qu'ils estoient
 » de si près parens, qu'avec petite dispense on
 » les peust assembler à quoy je fis réponse que
 » *j'estois vieil approchant de soixante & dix*
 » *ans, ayant charge en la maison du Roy, &*
 » *plusieurs enfans, que je n'en pouvois porter*
 » *telle charge ; bien pour l'amitié de ladite*
 » *maison & mon sang, je me transporterois à*
 » *Paris, avec les contractz & Mémoires des*
 » *affaires, & que si mon pouvoir satisfaisoit,*
 » *que j'accepterois volontiers le contenu cy-*
 » *dessus ; pourvû que le tout fut pacifié avec*
 » *les parents sans autre forme de procès : car*
 » *je ne voudrois point embrouiller ma maison*
 » *ny la laisser chargée.*

» Et le quinzième Novembre 1565 je fus

» audit Paris ; où je trouvay par conseil ,
» que nonobstant la volonté desdits parens ,
» estoit besoin de faire bailler autre tuteur
» ausdites filles , ou bien que par l'avis de
» la tutrice provisionnelle , lesdites filles fus-
» sent mariées ausdits deux petits fils , no-
» obstant leur jeune âge : & par ainsi je pour-
» rois administrer le bien desdites filles : &
» quant à la disposition de mes biens & de
» ma maison , je trouvay par conseil que je
» devois assurez le fils de mondit fils sur les
» biens qui luy devoient escheoir de ma mai-
» son , qui est la maison principale de Jars , &
» la moitié du revenu , à ce que ladite fille
» de S. Amand luy fut donnée en mariage ,
» & l'autre moitié demeurant à mon fils
» aîné , pour les enfants qu'il pourroit avoir
» du second lit , sans aucunes charges de
» leurs sœurs ny dettes : & aussi que j'avois
» donné à mon fils du second mariage la terre
» & Seigneurie de *Chastillon-le-Roy* , & au-
» tres terres contenues ès lettres de ce faisant
» mention , sans aucunes charges de fefdites
» sœurs n'y autres dettes. Et quant à mes
» filles , je leur donnay à chacune dix mille
» francs , pris sur mes meubles & conquets ,
» hors desdites terres , laissant le contrat de
» mariage de ma femme d'à present en sa

DE GUILL. DE ROCHECHOUART. 417

» force & vigueur. Et du depuis le Roy vou-
» lut encore m'honorer de la charge de son
» premier Maistre d'hostel, où je fers il y a
» trois mois.

Fin des Memoires de Rochechouart.

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LES MÉMOIRES

DE MESSIRE

GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

(1) **L**A Reine Anne de Bretagne mourut le 9 Janvier 1514. On a vu, dans les Mémoires de Fleuranges (a), que cette Princesse s'opposa, tant qu'elle vécut, à la consommation du mariage de sa fille avec le Comte d'Angoulême (b), qu'on appelloit alors le Duc de Valois. Comme les Mémoires de Brantôme nous rameneront encore à l'article d'Anne de Bretagne, ce sera là le moment de parler encore une fois de ses vertus & de ses défauts.

(2) Rochechouart établit ici ses dates en conformité de l'ancien style. Louis XII mou-

(a) Tome XVI de la Collection, p. 327.

(b) Ce Prince ne porta point le titre de Duc d'Angoulême. Ce fut lui qui, étant monté sur le trône, érigea ce Comté en Duché pour Louise de Savoye sa mère.

rut le premier Janvier 1515 ; & François I^{er}, son successeur , fut sacré à Reims le 25 du même mois , par l'Archevêque Robert de Lenoncourt.

(3) Les Mémoires du tems ne disent point que l'Empereur soit venu en personne au secours de Bresse. Ce fut un de ses généraux le Comte de Rocquendolf. (Voyez Martin du Bellay, tome XVII de la Collection, pag. 69).

(4) Les mouvemens de l'armée rassemblée par François I^{er}, influèrent sans doute sur la levée du siège de Mezieres. Mais la résistance opiniâtre de Bayard fut la cause déterminante de la retraite des assiégeans. C'est dans les Mémoires (a) du *bon Chevalier* qu'il faut lire les détails de ce siège. On ne trouve l'ame & l'esprit de Bayard que dans l'Ouvrage rédigé par *le Loyal Serviteur*. On y voit Bayard , on l'entend, on combat avec lui, on s'attendrit sur ses vertus ; malheur à qui ne pleurerait pas sa mort ! Le patriotisme françois va enfin élever un monument à ce

(a) Tome XV de la Collection , p. 392 & suiv.

grand homme. Ce n'est que dans ces Mémoires que les Artistes chargés de l'exécuter puiseront cet enthousiasme qui seul peut faire sortir de leurs mains un ouvrage digne de notre héros.

(5) Rochechouart mutile ici les noms de manière que son récit a besoin d'être éclairci. Les conférences pour la paix, dont il parle, se tinrent à *Leucate*, vers la fin de 1537. Les Plénipotentiaires de l'Empereur étoient le Chancelier Granvelle (a) & Don François de *Los-Cobos*, Grand Commandeur de *Leon*. Au retour de ces Conférences, Anne de Montmorenci rejoignit à Moulins François I, qui lui donna l'espée de Connétable. Ce

(a) Comme il est de notre devoir de corriger les fautes qui nous échappent, nous prévenons le Lecteur que, dans une de nos observations sur les Mémoires de du Bellay (Tome XX de la Collection, p. 469) on a confondu mal à propos le Cardinal de Granvelle avec son père. Ce fut ce dernier qui assista aux Conférences de *Leucate*, & non pas le Cardinal, qui alors étoit à peine connu. Il n'atteignoit pas encore sa vingtième année.

choix fut universellement applaudi (dit M. de (a) Thou) la sagesse de ses opérations, en déconcertant les mesures de Charles Quint , le faisoit regarder comme le sauveur de la France.

(6) François de Signac, Seigneur de la Borde, Roi d'armes du Dauphiné *dans les funérailles* (b) de Henri II, semble contredire le recit de l'Auteur des Mémoires. Il dit expressément *que le corps* « ayant été em- » baumé, les Gentilshommes de la chambre » l'enfouirent, & le posèrent dans un cer- » cueil de plomb. . . ». Si la narration de Signac est exacte, on ne voit pas quelle fonction a pu remplir en cette occasion le sieur de Rochechouart, alors Maître-d'Hôtel ordinaire.

(7) Ce fait est contredit par tous les Mémoires du tems. On convient généralement que les sieurs de Cypierre & Carnavalet étoient les Gouverneurs des jeunes Princes. Dans l'Ouvrage de Signac (c), cité ci-dessus, on lit « qu'aux obsèques de Henri II, à côté

(a) Liv. I.

(b) Recueil N. p. 3.

(c) *Ibid.* p. 33.

422 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

» de MM. d'Orléans & d'Angoulême, étoient
» M. de Cypierre & de Carnavalay . . . ».
Nous n'entrevoions qu'un seul moyen de
concilier Rochechouart avec ces autorités ,
c'est d'admettre que , sans avoir le titre de
Gouverneur en chef, il fut nommé pour
surveiller ces Princes, & pour coopérer à
leur éducation.

*Fin des Observ. sur les Mém. de Guillaume
de Rochechouart, & du quarantième Vol.*

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. No specific content can be transcribed.]

